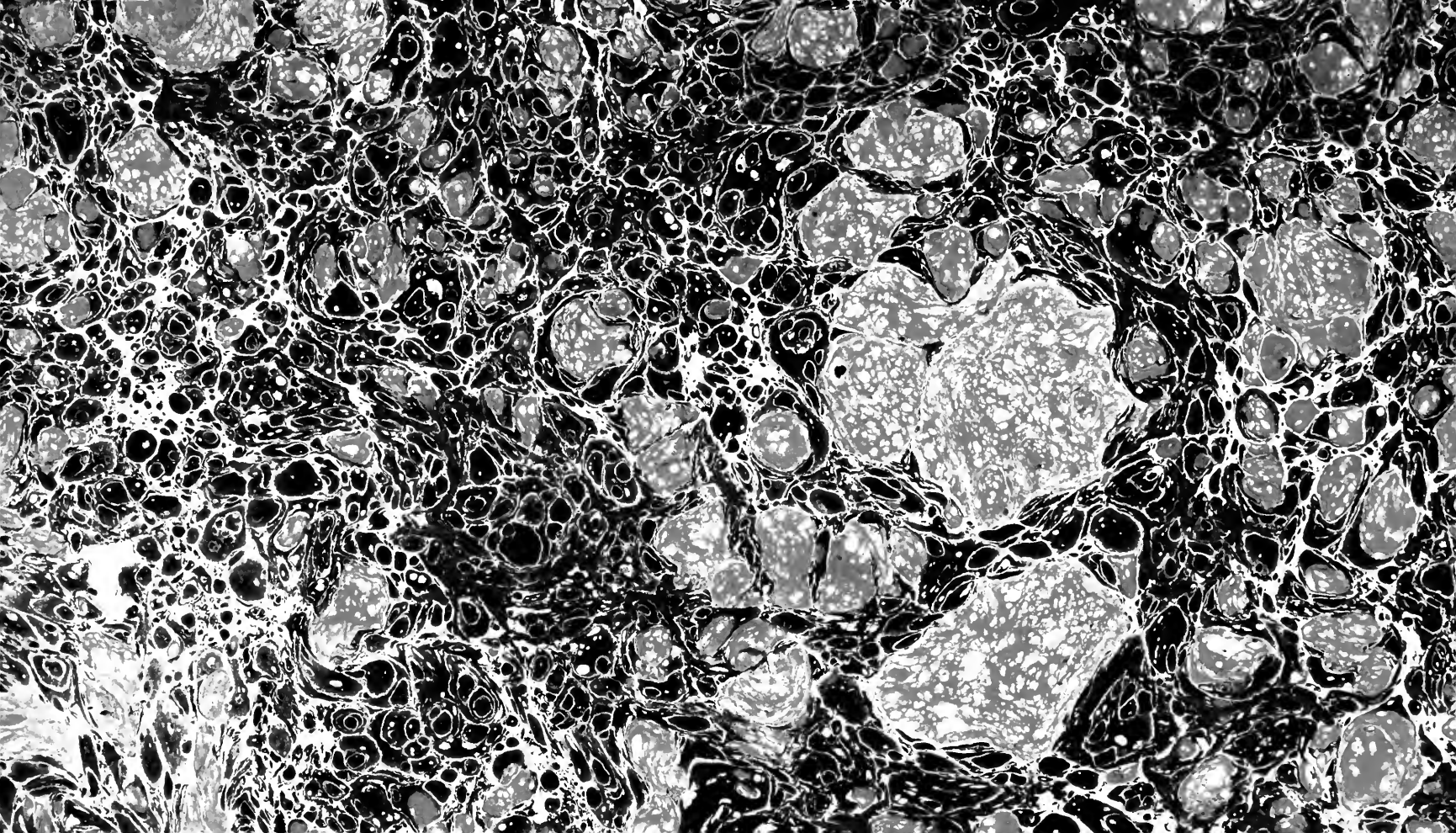

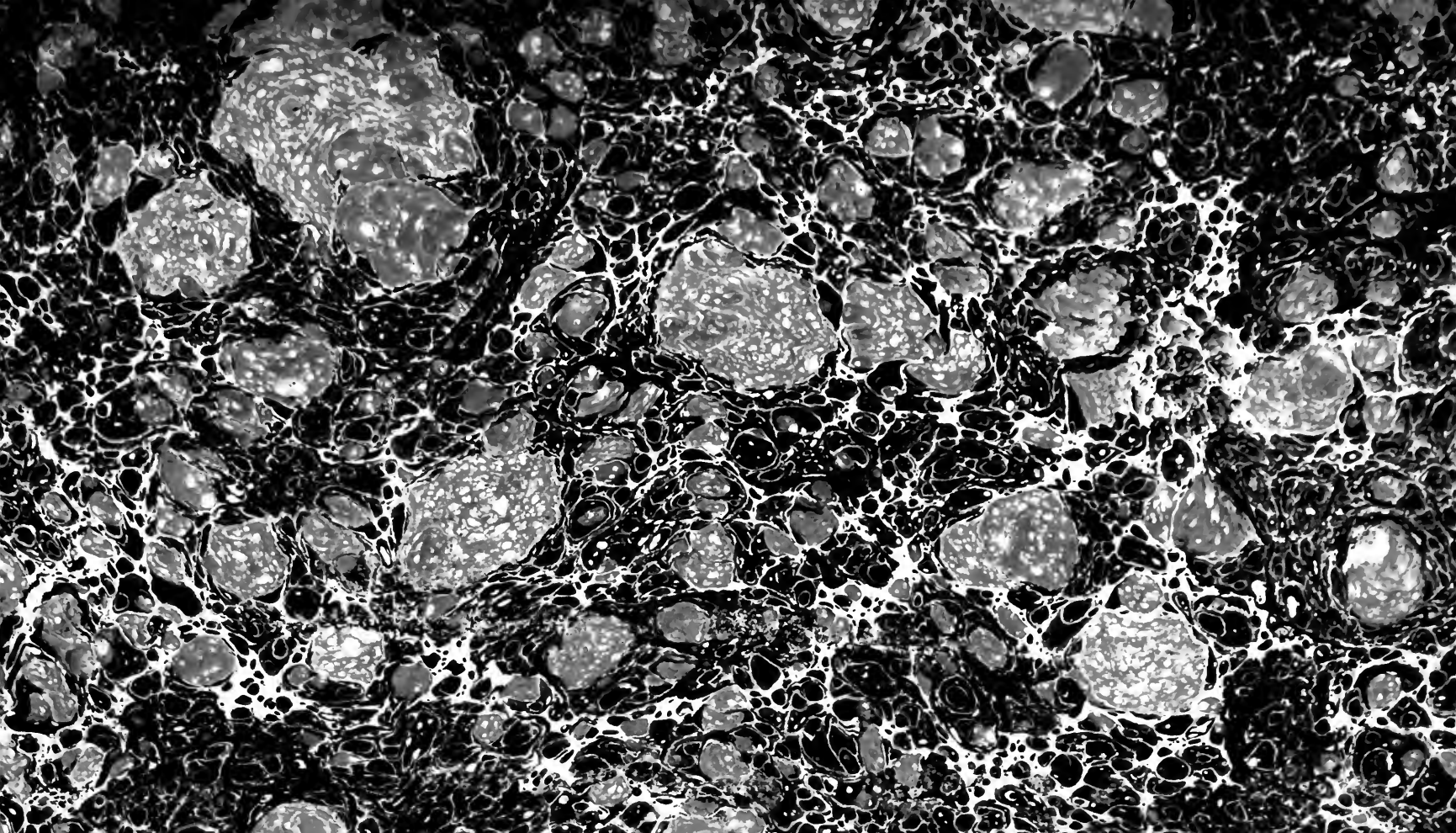

Universitas
BIBLIOTHECA

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

M. DE BELLOY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

CITOYEN DE CALAIS.

ÉDITION AVEC FIGURES.

TOME QUATRIÉME.

A PARIS,

CHEZ CUSSAC, LIBRAIRE,

rue & carrefour S. Benoît, N°. 41.

M. DCC. LXXXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
1957
.B33
1787
v. 4
Coll.
Spec.

GABRIELLE DE VERGY,

TRAGÉDIE.

Improbe Amor, quid non mortalia pectora cogis ?

VIRGILE.

GABRIELLE
DE VERGY,
TRAGÉDIE.

Impotis Amor, quid non mortalia pectora cogis?
VIRGILE.

A MONSIEUR
DE COUCY.

MONSIEUR,

JE m'acquitte d'un devoir bien cher à mon cœur. La France gémit depuis longtems ſur la cendre de vos Aïeux, croyant leur poſtérité entièrement éteinte. Eh! comment n'aurions-nous pas regretté cette ancienne colonne de la Monarchie, cette fameuſe Maiſon de Coucy, dont l'héroïſme

héréditaire eſt atteſté par des Siècles de gloire ? Qu'il m'eſt doux de conſoler la Patrie, en lui montrant un tréſor qu'elle poſsède & qu'elle croit avoir perdu ! Combien je me trouve heureux de m'être obſtiné à faire des recherches dans les monumens qui nous reſtent de Raoul de Coucy ! Je voulais ſeulement y recueillir quelques fidèles témoignages des exploits & des vertus de ce Héros intéreſſant ; & mes recherches m'ont conduit par degrés juſqu'aux ruines d'où ſortent ſes reſpectables Rejetons. Je me hâte de faire part à la Nation de cette précieuſe découverte. La plus grande de toutes les félicités pour un homme qui écrit, eſt, ſans doute, de pouvoir annoncer la vertu oubliée.

La vertu oubliée ! Quand elle porte votre nom ! J'avoue, Monſieur, que j'ai peine à le comprendre. Si celle de vos Ancêtres ſe fût affaiblie dans leurs deſcendans, elle aurait mérité d'être méconnue : les noms perdent leur droits dès que les ames dégénèrent. Mais qui pourra concevoir que, de-

puis deux cents ans, votre ſang illuſtre, toujours verſé pour la Patrie, ait coulé avec honneur & ſans éclat? Lorſque je vous vois un Oncle, qui finit ſes jours dans le ſimple rang de Brigadier des Armées du Roi, après ſoixante & deux ans du ſervice le plus diſtingué; un père, qui expire dans ce grade inférieur, en comptant quarante-cinq années de combats, & ne pouvant compter les bleſſures dont il était couvert: lorſque vous-même, Monſieur, je vous vois donner à votre Prince trente ans de votre vie; &, réduit enfin à vous rendre aux beſoins d'une famille nombreuſe, vous conſoler de ce repos néceſſaire, en expoſant l'enfance de l'aîné de vos fils à toutes les rigueurs des campagnes de la dernière guerre; j'oſe dire hautement, & la France entière va s'écrier avec moi: Voilà des Coucys dignes de leur nom, mais qui ne ſont point à leur place. Quel exemple accablant de cette fatalité qui rend preſque toujours le mérite dépendant de la fortune!

C'eſt aux Maiſons Souveraines auxquelles

vous avez la gloire d'être allié ; c'eſt aux Familles puiſſantes qui ont l'honneur d'appartenir à la vôtre, de faire ceſſer un oubli qui leur eſt injurieux, & de vous rendre un éclat qui doit rejaillir ſur elles. Si ma Tragédie était l'époque de cette heureuſe révolution, ce ſerait un grand évènement produit, ainſi que tant d'autres, par une très-petite cauſe. Peut-être aurai-je lieu de me repentir, comme Poëte, d'avoir oſé peindre Raoul de Coucy ; mais il eſt impoſſible que je ne m'applaudiſſe pas, comme Citoyen, d'avoir rendu, le premier, un hommage public aux Héritiers de ſon nom & de ſon courage.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
DE BELLOY.

PRÉFACE.

OBSERVATIONS HISTORIQUES.

L'ÉVÈNEMENT qui fait le ſujet de cette Tragédie eſt-il vrai, eſt-il fabuleux ? C'eſt, ſans doute, la première queſtion que feront la plupart de mes Lecteurs. Mais ce problême exige une diſcuſſion trop étendue pour les bornes d'une Préface ; je me propoſe de le réſoudre dans un Mémoire particulier, où je me flatte que le Public trouvera des détails curieux & intéreſſans. Qu'il me ſuffiſe de dire ici, qu'en traçant le plan de ma Tragédie, j'ai cru devoir ſuivre l'opinion commune, fondée ſur le récit du plus grand nombre des Hiſtoriens : *Famam ſequere.*

Mon ſujet était généralement connu par une tradition ancienne, & plus encore par cette Romance délicate & pathétique, reſtée dans la bouche de tout le monde ; fruit précieux des loiſirs d'une main reſpectable qui s'honore en protégeant les Arts, & qui les honore en les cultivant. Il n'y a perſonne qui n'ait retenu, entre beaucoup de vers heureux de ce Poëme, ces deux vers frap-

Romance de M. L. D. D. L. V.

pans dont j'ai tiré quelques ſituations de ma Tragédie :

Il voit le cœur, il en jouit :
Il lit la lettre, il en frémit.

Roman de Mademoiſelle de Luſſan.

Le Roman de Mademoiſelle de Luſſan, intitulé les Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguſte, a été très-célèbre, & eſt encore lu avec plaiſir. Le ſtyle n'y ſéduit point par cette énergie, cette élégance, cette fraîcheur qu'on trouve dans les Romans d'aujourd'hui ; mais le fond de l'Ouvrage offre par-tout le charme puiſſant d'un intérêt rapide, & ſur-tout une vérité, une force dans les caractères, telles que vous croyez toujours avoir les perſonnages devant les yeux : vous vous figurez à vous-même les traits, la taille, la voix d'Adélaïde de Coucy & de ſon père, du Comte de Rhétel, & de la Dame de Roſoi : vous les voyez, vous les entendez. C'eſt un mérite rare : & peut-être eſt-ce le premier dans tout Auteur qui raconte : c'eſt le grand talent d'Homère, & celui par lequel il l'emporte ſouvent ſur Virgile.

La célébrité de ce Roman m'a déterminé à le prendre pour guide dans la diſpoſition générale de ma Fable : je ne pouvois que

perdre, en donnant à ma Tragédie une vérité hiſtorique plus exacte : j'ai conſervé le nom & la qualité des Héros, le lieu de la ſcène & les principaux évènemens.

Noms conſervés.

Quant aux noms, celui de *Gabrielle* était trop connu, trop agréable à l'oreille, pour que j'entrepriſſe de le changer. J'ai rétabli celui de *Faïel*, tel qu'il doit être : la Seigneurie de Faïel exiſte encore à la porte de Saint-Quentin ; & j'ignore pourquoi Mademoiſelle de Luſſan a ſubſtitué à ce nom véritable, celui de *Fagel*, qui, ayant moins de voyelles, eſt moins doux & moins ſonore.

Lieu de la Scène.

A l'égard du lieu de la ſcène, on verra que je ne pouvais guère me diſpenſer de choiſir auſſi la Bourgogne ; car pour lier & pour rendre vraiſemblables les évènemens de la Pièce, il fallait les faire paſſer dans un lieu voiſin de la route que Philippe-Auguſte devait prendre pour revenir de Provence à Paris. J'ai donc placé mes perſonnages dans le château d'Autrey, qui appartenait à la Maiſon de Vergy, & dont une des branches de cette Maiſon tirait ſon nom diſtinctif.

Evènemens hiſtoriques.

Par rapport aux évènemens, tous ceux qui m'ont paru incompatibles avec les règles ou les bienſéances théâtrales, ont été retranchés. Mais lorſque j'ai ajouté des faits nouveaux,

je les ai puisés dans l'Histoire du tems. Racine avoit ce scrupule, quand il changeait quelque chose à la Fable : on peut voir dans la Préface de son Iphigénie, comme il cite les autorités d'après lesquelles il a hazardé le personnage d'Eriphile. Nous devons, sans doute, avoir encore plus de délicatesse, quand il s'agit d'un fait tiré de notre Histoire moderne.

Ainsi j'ai répréſenté Gabrielle comme sœur de la Duchesse de Bourgogne, parce que dans le même tems à peu près il y eut une Alix de Vergy, femme du Duc Eudes III. La puissance de la Maison de Vergy était si grande en ce siècle, que Hugues, père d'Alix, fit la guerre au Duc de Bourgogne, d'abord avec les secours de Philippe-Auguste, & ensuite avec ses seules troupes. Le Duc fut même obligé, selon Du Chesne, de se liguer contre ce Vassal redoutable, avec d'autres Seigneurs de la Maison de Vergy, ces circonstances pouvant donner plus de considération à mes Acteurs, j'ai dû en profiter.

De même, l'amitié dont Philippe-Auguste honorait Raoul de Coucy, & dont ce Seigneur était si digne ; le goût des Arts qui commençait à régner dans ce siècle, & que les célèbres chansons du Châtelain de Coucy,

nous atteſtent encore; étaient autant d'avantages qu'un Poëte ne pouvait négliger ſans s'expoſer à ſe voir accuſé de maladreſſe.

Pour faire paraître Raoul, il a été néceſſaire de ſuppoſer qu'il avait ſurvécu au bruit de ſa mort & à ſa lettre fatale. Ainſi cette lettre devient le premier fil de l'intrigue, & le fondement des ſoupçons & des fureurs de Faïel. Mais la manière dont j'ai feint que Raoul avait été ſauvé d'une mort prochaine, raſſemble encore pluſieurs traits empruntés de l'Hiſtoire. Saladin attaqua réellement, pendant la nuit, le camp des Chrétiens, ſur la fin du ſiége d'Acre (autrement appelée Ptolémaïs). Pluſieurs fois, dans d'autres occaſions, les Sarraſins ſe revêtirent des armes & des habits des Français priſonniers, pour pénétrer plus ſûrement dans nos tentes, & même dans les Villes que nous avions conquiſes. Joinville raconte que les Bédouins, excités par le prix d'un beſan d'or que le Sultan mettait à la tête d'un Chevalier, entraient furtivement dans le camp Français, & manquaient rarement de mériter la récompenſe promiſe. Dans toutes les batailles, ils avaient ſoin de couper les têtes des morts un peu diſtingués : elles étaient enſuite plantées avec faſte, au bout des piques, ſur les retranche-

mens, ou ſur les remparts des Infidèles. L'Abbé Velly peint, d'après le même Joinville, la déſolation de nos Chevaliers, qui étaient toujours jaloux de donner une ſépulture honorable à leurs parens & à leurs amis, & *qui ne pouvaient plus en reconnaître les triſtes reſtes dans un amas de cadavres mutilés.*

Il eſt également vrai que le Roi d'Angleterre fit égorger tous les priſonniers Muſulmans, & que les Français témoignèrent plus d'humanité. On ſait que Saladin avait dû en inſpirer par ſes exemples.

On ſait auſſi que, dans ces tems où l'ignorance était profonde en Europe, nos Princes prirent quelquefois leurs Médecins en Aſie, & chez les Infidèles mêmes. Par conſéquent il n'y a rien que de très-vraiſemblable à ſuppoſer, qu'un Chevalier fut guéri chez les Arabes d'une bleſſure que les Français avaient jugée mortelle. Je crois que les Lecteurs éclairés me tiendront compte de cette loi que je m'étais preſcrite, de fondre toujours des faits véritables dans les fictions néceſſaires à la Tragédie.

OBSERVATIONS DRAMATIQUES.

Les Diſſertations qu'on lit à la tête de Brutus & de Sémiramis, ſerviront d'excuſe & d'exemple

d'exemple à celle que l'on va lire. Mon ſujet était certainement plus difficile & plus dangereux à mettre au Théâtre, que les deux ſujets ſur leſquels M. de Voltaire a cru devoir prévenir ſes Lecteurs, par des Obſervations un peu étendues.

Le titre ſeul de Gabrielle de Vergy annonce une Tragédie du genre le plus terrible : on ſe croit même menacé d'être conduit juſqu'à l'horreur. Heureuſement, depuis quelques années, le Public s'eſt accoutumé à des ſituations fortes, que Racine & Corneille n'avaient pas déployées ſur la Scène Françaiſe. Si vous exceptez le cinquième Acte de Rodogune, & la Tragédie entière d'Athalie, vous ne trouverez guère dans les chef-d'œuvres des deux pères de notre Théâtre, ces violens coups de terreur, ni ces ſpectacles pompeux & pathétiques qui ſemblaient conſtituer la Tragédie des Grecs. Le vrai génie eſt créateur : Corneille & Racine ſe ſont fait chacun un genre nouveau, en s'attachant à deux branches de l'Art, peu cultivées par Sophocle & Euripide. Corneille, qu'emportait l'impulſion rapide de ſon ame véhémente & ſublime, nous a tracé les grands tableaux de l'héroïſme & des triomphes de la vertu, deſſinant avec une fierté vigoureuſe ces pre-

Genre de Corneille & de Racine.

miers traits de caractère, toujours permanens, & qui distinguent les hommes plutôt que l'expression changeante de nos passions, par lesquelles nous nous ressemblons tous. Racine, qui suivait le penchant de son ame douce & tendre, nous a développé les faiblesses du cœur, nous a peint les égaremens, les orages des passions humaines : il semblait que la richesse de son coloris enchanteur avait besoin de se répandre dans les détails infinis des nuances vives & délicates de l'amour, le plus varié de tous les sentimens de la nature.

Genre des Grecs.

Crébillon est le premier qui ait transporté sur la Scène Française cette terreur sombre & majestueuse, l'ame de l'ancienne Tragédie. Electre, Atrée & le sublime Rhadamiste, nous ont frappés de ce saisissement profond qui pénètre le cœur de toute part, & qui arrête le sang dans nos veines. Sans parler de la Coupe d'Atrée, le seul second Acte de cette Tragédie excita un frissonnement continuel, inconnu jusqu'alors à nos Spectateurs.

De Crébillon.

De M. de Voltaire.

M. de Voltaire, réunissant les trois genres de ses prédécesseurs, tour-à-tour & souvent à la fois héroïque, tendre & terrible, a encore enrichi notre Scène des coups de théâtre frappans & des spectacles magnifiques des Athéniens. Par-là il est parvenu à donner à

l'ame des ſecouſſes plus violentes & plus multipliées. C'eſt lui, ſans contredit, qui a le mieux habillé notre Melpomène dans le vrai goût de l'antique. Œdipe, Mérope & Sémiramis en ſont des garans immortels.

Il eſt vrai que ces deux derniers Poëtes ont été traités de Novateurs, quand ils ont commencé à ramener l'ancien genre ; mais aujourd'hui le Public, accoutumé à toutes les variétés de l'Art, reçoit avec un égal empreſſement toute Tragédie qui a droit à ſon ſuffrage, de quelque genre qu'elle ſoit. Si pluſieurs perſonnes préfèrent les Drames dans le goût de Corneille & de Racine, d'autres ont une prédilection marquée pour le goût des Grecs, de Crébillon & de M. de Voltaire. Chaque Spectateur, ſelon la différence de ſon caractère, reſſent plus ou moins de plaiſir, en voyant une bonne Pièce nouvelle. Il n'y a de malheureux que ces eſprits excluſifs, idolâtres d'un genre unique, & qui n'en veulent point ſouffrir d'autres. Ayons pitié d'eux : il faut toujours plaindre ceux qui ſe retranchent des plaiſirs.

Convenons cependant, par rapport au genre terrible, qu'aujourd'hui l'on paſſe quelquefois le but, en faiſant trop d'efforts pour y atteindre. On s'eſt écarté de l'imitation du

Théâtre d'Athènes, en pouſſant trop loin l'imitation du Théâtre de Londres. Un des grands défauts de la plupart des Tragédies Anglaiſes, celui qui caractériſe le plus le génie de cette Nation, oppoſé à celui des Athéniens, c'eſt la terreur portée à l'excès, la terreur dégénérant preſque toujours en horreur, & conduiſant trop rarement aux larmes. Liſez Hamlet, Macbeth, Richard III; vous frémiſſez ſans ceſſe, vous ne pleurez preſque jamais. Liſez au contraire l'Œdipe de Sophocle, les Bacchantes, Hercule furieux; vous voyez des ſpectacles peut-être plus atroces, mais qui finiſſent toujours par être attendriſſans. Or ce n'eſt qu'à cette condition qu'il eſt permis de préſenter ſur la Scène un évènement horrible.

Genre Anglais.

Œdipe inceſtueux & parricide vient ſur le Théâtre avec les yeux arrachés & dégoutans de ſang. Agavé offre à Cadmus ſon père, une tête encore fumante, qu'elle croit être celle d'un monſtre qu'elle a vaincu : bien-tôt elle reconnaît la tête de ſon propre fils (1). Her-

Celui des Grecs, quelquefois plus horrible.

(1) A ces exemples on peut ajouter celui de l'*Hécube* d'Euripide, où, pour venger la mort de Polydore, Hécube & les femmes Troyennes ſe jettent ſur Polymneſtor & ſur ſes enfans, égorgent ceux-ci & crèvent les yeux à Polym-

cule s'éveille au milieu de ſes enfans égorgés, nageans dans le ſang & parmi les débris : & tout-à-coup il apprend que c'eſt lui-même qui, dans ſon délire, a maſſacré ſa famille entière. Certainement il n'y a rien de ſi affreux ſur le Théâtre Anglais. Mais liſez le déſeſpoir d'Agavé & de Cadmus, celui d'Hercule, ſurtout les douloureuſes plaintes d'Œdipe, lorſqu'il embraſſe ces êtres infortunés, qui ſont à la fois ſes fils & ſes frères ; l'horreur ſe change en attendriſſement, & le cœur ſe ſoulage par un torrent de larmes (1).

Mais toujours attendriſſant.

Si quelque Poëte Grec a laiſſé ſes Spectateurs dans la ſituation d'une *horreur sèche*, il a été condamné par ſes contemporains. Dans l'Electre de Sophocle, Oreſte immole volontairement Clytemneſtre, qu'il ſait être ſa mère. Loin de ſentir aucuns remords de ſon parricide, il garde aſſez de ſang-froid pour

---

neſtor, dont on entend les cris ſur la Scène : bien-tôt il paroît lui-même, furieux, pourſuivant les Troyennes qui lui échappent avec peine, & le fond du Théâtre ouvert laiſſe voir les corps des enfans de Polymneſtor étendus par terre. *Note de l'Editeur.*

(1) Eſt-ce flatter un mort ? eſt-ce ſe faire illuſion que de trouver cette théorie très-belle, très-raiſonnable, & très-inſtructive ? *Note de l'Editeur.*

préſenter le cadavre à Egiſthe, en lui diſant que c'eſt le corps d'Oreſte : le Tyran lève le voile qui couvre ce corps enſanglanté, & reconnaît ſa femme. Cette abomination révolta ; & elle inſpira à Euripide la hardieſſe de traiter le même ſujet, en l'adouciſſant. Il conſerva l'atrocité du parricide commis avec une pleine connaiſſance & une mûre réflexion : mais il donna à Oreſte & à ſa ſœur des remords touchans, qui arrachèrent des larmes de tous les yeux.

Malgré cela, Ariſtote loue beaucoup le Poëte Aſtydamas d'avoir changé un peu la Fable, afin de ne point porter l'horreur auſſi loin que Sophocle & Euripide, & d'avoir fait tuer Eriphile par ſon fils Alcméon, dans le moment où ce Prince ignore qu'Eriphile eſt ſa mère. Le déſeſpoir d'Alcméon en devenait bien plus attendriſſant. C'eſt avec des ménagemens à peu-près ſemblables que nos Poëtes Français ont traité les ſujets d'Oreſte, de Sémiramis & de Mahomet ; ils ont par conſéquent mieux ſuivi le goût des Athéniens, que Sophocle & Euripide même.

Néceſſité de joindre

Il n'eſt pas difficile de trouver dans le cœur humain les raiſons de cette règle dramatique, ſur laquelle j'inſiſte en ce moment. Quand je vais voir une Tragédie, c'eſt certainement

un plaiſir que je vais me procurer. Or, ſi vous ne me rempliſſez l'ame que d'idées noires, barbares & monſtrueuſes qui la révoltent, l'humilient & la mettent au ſupplice; ſi vous me renvoyez avec une oppreſſion, un étouffement qui me rendent malade; appellerez-vous cela un plaiſir? Frappez, percez mon cœur; oſez le déchirer, l'écraſer par les coups les plus terribles; mais conſolez-moi par ce tendre ſentiment de la pitié, l'une des plus douces voluptés que la nature ait ſagement ménagées à l'homme. Je vous pardonnerai de m'avoir oppreſſé, ſi vous me délivrez du poids qui m'accable par des pleurs qui me ſoulagent. Je ne veux ſouffrir l'horreur, qui eſt un tourment, que lorſqu'elle me conduit à l'attendriſſement, qui eſt un plaiſir. En un mot, les larmes ſont le baume ſalutaire qui doit couler ſur les bleſſures que l'Auteur tragique fait à l'ame du Spectateur (1). la pitié à l'horreur.

Je ne prétends pas faire prononcer un arrêt de réprobation contre le grand nombre de Tragédies Anglaiſes, & contre le petit

(1) Il nous ſemble que voilà la réponſe la plus ſatisfaiſante aux Critiques qui veulent trouver trop d'atrocité dans le ſujet de *Gabrielle de Vergy*, malgré tous les adouciſſemens que l'Auteur a ſu y mettre. *Note de l'Editeur.*

nombre de nos Tragédies, dans leſquelles cette règle dramatique n'a point été obſervée: je ſoutiens ſeulement qu'elles en ſont moins agréables; qu'on aimerait mieux en ſortir attendri qu'indigné; qu'elles manquent d'une des parties eſſentielles de l'Art; & qu'il faut des beautés de plus pour faire excuſer ce vice.

Sujet de Gabrielle.

Je n'aurais jamais entrepris de mettre ſur la Scène le ſujet de Gabrielle de Vergy, ſi je n'euſſe pas cru qu'il était poſſible de le traiter conformément aux principes que je viens d'établir. Mais j'entrevis d'abord que je pouvais adoucir l'atrocité de la cataſtrophe, & que le reſte du ſujet fourniſſait des ſituations fortes & touchantes, capables de plaire à tous les Spectateurs de tous les pays. En effet, on imaginera aiſément que je n'ai jamais ſongé à expoſer ſur le Théâtre la Dame de Faïel mangeant le cœur de Raoul. Pour écarter cette horreur dégoûtante, je n'avais pas beſoin du précepte d'Horace:

Neve humana palàm coquat exta nefarius Atreus:

il ſuffiſait de conſulter la délicateſſe Françaiſe. D'un autre côté, il aurait été preſque auſſi déſagréable de faire paraître la Dame de Faïel après ſon horrible repas; le Spectateur l'aurait crue toujours prête à rejeter ce mets abomi-

nable. Se borner à un récit, était une faible reſſource dans un ſujet dont les premiers Actes pleins de paſſions forcenées, devaient avoir trop de chaleur pour permettre un cinquième Acte froid.

Il n'y avoit donc qu'un parti à prendre : c'était d'imiter l'Auteur d'Atrée & du Triumvirat, en tempérant l'excès d'horreur qu'il a haſardé dans la première de ces Pièces, par les adouciſſemens qu'il a mis dans la ſeconde. La coupe d'Atrée ſoulève le cœur, lorſqu'elle échappe des mains de Thyeſte ; parce que *les Spectateurs ſont ſuppoſés voir* ruiſſeler le ſang que Thyeſte portait à ſa bouche. Mais, dans le Triumvirat, *l'Actrice ſeule étant ſuppoſée voir* la tête de Cicéron, qui eſt ſous un voile, ce moment n'excite aucune ſenſation funeſte à la Pièce : c'eſt même la Scène qui a réuſſi avec le plus d'éclat ſur le Théâtre de Paris. Ainſi, faire apporter à Gabrielle le cœur ſanglant de Raoul, dans un vaſe où elle ſeule pourrait le voir, me ſembla l'unique façon de riſquer ſur notre Théâtre cette action atroce, ſans qu'elle devînt trop épouvantable. Car certainement les Spectateurs Français n'auraient jamais ſouffert qu'on exposât l'objet même à leurs regards, quelque bien qu'il pût être imité ; & je ne conçois pas comment

Seul moyen de l'adoucir.

Exemples d'Atrée & du Triumvirat.

les Grecs ont pu ſoutenir la vue de cette tête de Penthée, que ſa mère tient par les cheveux & porte fièrement en triomphe.

Ce n'eſt pas tout. J'avais remarqué, en voyant jouer Atrée, que les larmes venaient aux yeux de tout le monde, lorſque Thyeſte ayant preſque ſur les lèvres la coupe dans laquelle il ne ſait pas encore qu'on lui offre le ſang de ſon fils, s'arrête involontairement, & dit avec cette tendre inquiétude que la Nature lui inſpire. *Cependant... je ne vois point mon fils !* Mais j'avais remarqué que le ſang-froid barbare du féroce Atrée, que cette ironie noire & déteſtable,

Craignez moins que jamais d'en être ſéparé,

renfonçaient les larmes & tranſportaient d'indignation. Il ne m'appartient pas de condamner un Maître auſſi reſpectable que Crébillon : mais ſi j'avais encore le bonheur de raiſonner avec lui ſur mon Art, l'expérience générale, la ſenſation univerſelle ne m'autoriſeraient-elles pas à lui dire : Vous nous reprochez de ne nous pas livrer à la douleur pathétique de Thyeſte; & c'eſt vous qui nous en empêchez, en nous remplissant d'un ſentiment plus fort, d'une indignation qui va juſqu'à la fureur, & qui repouſſe la pitié à laquelle vous nous aviez

diſpoſés. Comment faire autrement ? Je n'en ſais rien : c'eſt, je crois, un défaut de votre ſujet : mais enfin c'eſt un défaut (1).

Différences du ſujet de Gabrielle.

Cette obſervation, que j'avais faite dès ma première jeuneſſe, m'eſt revenue à propos, quand j'ai ſongé à traiter le ſujet de Gabrielle de Vergy. J'ai vu qu'il me ſerait très-facile d'éloigner Faïel au moment où ſa femme découvrirait le vaſe fatal. Ce jaloux furieux doit ſe propoſer de jouir de ſa vengeance; il doit être prêt à préſenter lui-même le cœur ſanglant : mais à la vue de ſa femme, l'amour doit le retenir. Je l'ai peint plus amoureux qu'il ne l'eſt dans l'Hiſtoire ; & c'eſt une contradiction qui caractériſe l'amour, que d'ordonner le ſupplice de ce qu'on aime, & de n'en pouvoir être témoin. Ainſi Gabrielle reſtant ſeule ſur la ſcène, avec ce vaſe redoutable, le Spectateur étant dans la confidence & ſachant ce que le vaſe contient, il me ſemble qu'on friſſonnera à chaque pas que fera l'innocente victime pour s'approcher de la table : on ſera tenté de l'avertir de ne pas toucher à ce dépôt terrible : mais ce ſera de l'effroi, ſans horreur, ſans indignation. Le ſeul inſtant où elle découvrira le vaſe paraîtra

(1) Tout ceci nous paroît plein d'eſprit, de vues & de raiſon. *Note de l'Editeur.*

horrible ; mais ce premier coup paſſé, me ſuis-je dit à moi-même, on pourra ſe livrer à tous les ſentimens moins affreux & plus touchans, qui doivent déchirer l'ame d'une amante déſolée : & Faïel ne nous indignant point par ſa préſence, on jouira d'une ſituation profondément douloureuſe, de cette ſolitude du déſeſpoir, dont l'accablement eſt ſi pathétique (1).

J'ai fait plus : j'ai eu ſoin que ce vaſe, dont le Spectateur ne peut voir que le dehors, ne reſtât point trop long-tems ſous les yeux même de Gabrielle : & quand elle adreſſe quelques paroles entrecoupées, quelques regrets tendres à ce cœur déplorable, l'éloignement de l'objet rend ſes plaintes plus douces & plus pénétrantes. Enfin, je lui ai donné un délire, que je crois bien naturel après un coup ſi violent & ſi capable de bouleverſer tous ſes ſens : j'ai eſpéré que cet égarement pourrait produire une ſituation déchirante, lorſque Faïel arriverait en proie aux plus cruels remords, & convaincu de l'innocence

(1) Il étoit impoſſible de prédire plus parfaitement l'effet qu'a produit cet Acte terrible, mais touchant. Le grand mérite d'un Auteur Dramatique eſt de prévoir les effets. *Note de l'Editeur.*

de ſa femme ; car elle s'imagine voir entrer ſon père, dont on lui annonce le retour ; elle dit à ſon mari tout ce qu'elle dirait à ſon père, ſur ſes malheurs & ſur ſon innocence : chaque mot doit donc percer le cœur du malheureux Faïel, & cette erreur peut mettre le comble au pathétique. Voilà toutes les reſſources que j'ai cru devoir mettre en uſage pour adoucir cette affreuſe cataſtrophe ; perſuadé que je perdrais infailliblement du côté de l'horreur tout ce que je gagnerais du côté de l'attendriſſement.

Pour juger plus sûrement de l'effet, j'ai un peu multiplié les lectures de cette Pièce, depuis cinq ans qu'elle eſt faite : & à force d'obſerver les impreſſions différentes que produiſait le cinquième Acte, je ſuis parvenu à le conduire au point où on va le voir. En général, j'ai remarqué que les larmes commençaient à couler dès que Gabrielle parle à ce cœur, qu'elle ne voit plus. Si quelques perſonnes, plus vivement frappées de l'horreur du moment où elle découvre le vaſe, étaient plus difficiles à attendrir, elles ne pouvaient retenir leurs pleurs à la dernière Scène, lorſque la victime expirante ſe jette volontairement dans les bras de ſon bourreau déſeſpéré, en croyant ſe jeter dans ceux de

ſon père. Si mes Lecteurs éprouvaient la même ſenſation, ce dont je doute fort, j'aurais approché du but où j'aſpirais, en me propoſant de réunir le pathétique du Théâtre de Paris à la terreur du Théâtre de Londres.

Je crois cependant que l'effet de tous ces ménagemens ſera plus ſenſible ſur la Scène que dans le cabinet : je penſe que, contre l'ordinaire des Tragédies fortement terribles, celle-ci paraîtra plus atroce à la lecture qu'à la répréſentation. Pourquoi ? Parce que les Lecteurs croiront voir le cœur, & que les Spectateurs ſeront bien sûrs de ne le pas voir. Les yeux fixés arrêtent l'imagination : mais quand elle ne ſe repoſe pas ſur un objet préſent aux regards, elle travaille & elle voit au delà de ce qu'on veut lui montrer.

Il eſt plus terrible à lire qu'à voir.

Malgré toutes ces précautions, mon cinquième Acte reſtait encore ſi terrible, qu'il était prudent, pour le faire ſupporter, de monter les ames au ton le plus tragique dès les premiers Actes. C'eſt à quoi je me ſuis attaché, en obſervant toujours de mêler la pitié à la terreur ; en tâchant qu'après une Scène où l'on aurait friſſonné, il en vînt une autre où l'on pût s'attendrir. J'ai même voulu jeter au travers de tout ce ſombre, pluſieurs

Réfléxions ſur les premiers Actes.

ſituations agréables, qui, ſans ceſſer d'intéreſſer l'ame, puſſent la conſoler en l'élévant au deſſus d'elle-même, & en lui montrant toute la dignité de la vertu à côté de l'infamie du crime (1) : à peu près comme on nous fait voir, dans Caſtor & Pollux, le Ciel un moment avant l'enfer. Il y a deux Scènes de ce genre dans le quatrième Acte; elles ſont aſſez neuves, & elles ont été aſſez communément préférées à tout le reſte de l'Ouvrage. L'une eſt la Scène d'héroïſme, dans laquelle les deux Amans s'excitent avec une ſorte d'ivreſſe à triompher de la paſſion la plus véhémente. L'autre eſt celle où Faïel, prêt de ſe venger par un lâche aſſaſſinat, entrevoit une vengeance plus noble, & la ſaiſit avec tranſport : c'eſt une ame Françaiſe à qui il ſuffit de nommer l'honneur, pour la faire revenir du plus violent accès de ſa rage.

Simplicité du ſujet.

On verra que j'ai eu grand ſoin de conſerver dans mon ſujet toute la ſimplicité qu'exige une Tragédie conſacrée à développer les tendreſſes & les fureurs de l'amour. Cette paſſion, ſi féconde en mouvemens ſi

(1) L'Auteur dévoile ici tout ſon art, d'une manière qui peut être infiniment utile à ceux qui s'exercent dans la même carrière. *Note de l'Editeur.*

contraſtés, ſe ſuffit à elle-même dans un Drame. On trouvera ici peu d'Acteurs & peu d'évènemens. Andromaque, Zaïre, Bérénice, Ariane, n'ont pas le grand nombre de perſonnages qui étaient néceſſaires dans Athalie, Iphigénie & Sémiramis, ni les incidens multipliés que nous offrent Mérope, Rodogune & Héraclius. J'ai cru n'avoir beſoin que de mes trois perſonnages amoureux, de Faïel, de ſa femme & de Coucy. Mais Coucy ne pouvait paraître, tout au plus, que dans deux Actes; ſans quoi ſon imprudence aurait indigné contre lui. Il fallait donc faire trois Actes avec le mari & la femme, & quelques confidens; cela n'était pas facile, mais cette ſingularité m'a piqué (1). On jugera ſi elle laiſſe du vuide dans la Pièce, & ſi elle la refroidit. Parlons maintenant des caractères de ces trois perſonnages.

Caractère de Faïel.

Ce qui devait adoucir mon ſujet dans ſon entier, & en retrancher tout ce qu'il pouvait avoir de révoltant, c'était la manière de traiter le caractère de Faïel. Ce perſonnage

(1) Il eſt juſte que le Lecteur faſſe attention à cette ſingularité, d'autant plus remarquable, qu'on ne la ſent point dans la Pièce: tant l'Auteur a ſu triompher des difficultés! *Note de l'Editeur.*

était

était de la plus grande difficulté à préſenter ſur notre Théâtre ſous des couleurs fortes, & cependant agréables. S'il a le bonheur de plaire, tel que je l'offre à mes Lecteurs, c'eſt peut-être celui qui doit donner le plus de prix (1) à mon Ouvrage. Il y a beaucoup d'amans & de maris jaloux ſur la Scène Françaiſe : il fallait donc d'abord marquer celui-ci par des traits diſtinctifs. J'ai appuyé avec ſoin ſur les détails que la différence des ſujets n'avait pas permis à nos Maîtres d'approfondir. Faïel n'ayant aucun intérêt de politique ou d'ambition, rien ne ſe mêle à ſa paſſion dominante ; c'eſt le pur caractère de la jalouſie, & j'ai pu en marquer toutes les nuances.

J'ai tâché de peindre la diſſimulation profonde à laquelle ce ſentiment, qui n'oſe ſe montrer, accoutume l'ame qu'il poſsède : j'ai fait voir par-tout cet eſprit ſoupçonneux qui court ſans ceſſe au devant du crime, qui va toujours cherchant ſon propre malheur ; à qui l'indice le plus douteux paraît une preuve

(1) Ce perſonnage, en effet, eſt non-ſeulement de ceux de cette Pièce, mais de ceux de toutes les Pièces de M. de Belloy, celui qui annonce dans l'Auteur le plus de reſſources & de génie. *Note de l'Editeur.*

évidente ; qui combine & arrange un long tiſſu de piéges tendus autour de lui, & dont le premier fil n'exiſte pas ; qui, croyant tout ce qu'il craint, trouve l'infamie dans l'honnêteté, l'artifice & la fourberie dans la franchiſe & la candeur. J'ai donné encore à Faïel cette fureur qui accompagne la prétendue certitude que le jaloux croit avoir de ſon déshonneur ; & qui, rejetant la lumière qu'on lui préſente, ſemble deſirer de n'être pas déſabuſée : enfin cette phrénéſie cruelle, qui eſt auſſi ingénieuſe dans ſa vengeance que dans ſes craintes ; & qui fait que le jaloux ſe complaît à raffiner ſur le ſupplice de ſes victimes, comme il ſe plaiſait à ſe tourmenter lui-même par la recherche de ſes infortunes.

Il devait être intéreſſant.

Ma plus grande attention a été de rejeter loin de moi tout ce qui pouvait attirer ſur ce caractère la haine ou le mépris. Un mari baſſement jaloux, enfermant & maltraitant ſa femme ; un Florentin de Bocace, armé de clefs, de verroux & de poignards, eſt un caractère ridicule, réſervé à la Comédie. D'ailleurs nos grands Poëtes Dramatiques n'ont jamais rendu odieux les perſonnages que l'amour ſeul rend criminels. Hermione, Roxane, Phédre, Rhadamiſte, Vendôme, ſont très-intéreſſans & devaient l'être. On en trouve

encore la raiſon dans le cœur humain. Les crimes de l'amour ont toujours pour excuſe le délire où cette paſſion aveugle précipite les hommes : ceux qu'elle enivre & qu'elle tourmente, ſur-tout quand ils ne ſont pas aimés, ſont ſi malheureux & ſi dignes de compaſſion, qu'il eſt preſque impoſſible qu'ils n'intéreſſent pas. Mais j'avais, pour attendrir ſur le ſort de Faïel, des motifs plus puiſſans qu'on n'en a jamais eu en traitant un caractère de ce genre. 1°. Si mon cinquième Acte paraît trop atroce avec Faïel intéreſſant, qu'aurait-il été avec Faïel abhorré depuis le commencement de la Pièce ? 2°. Obligé de faire trois Actes avec le mari & la femme ſeuls, ces trois Actes auraient-ils été ſupportables, ſi l'on avait eu ſans ceſſe un monſtre devant les yeux ? 3°. Si Faïel perſécute ſa femme & mérite d'être déteſté, Gabrielle eſt moins malheureuſe, puiſqu'elle n'a pas de reproches à ſe faire en le haïſſant : au lieu que, forcée à convenir qu'il ſerait digne d'être aimé, la fatale paſſion dont elle eſt dévorée lui coûte plus de remords & la rend plus à plaindre. Les ames délicates ſentiront le prix (1)

(1) Nous nous flattons que ce prix n'échappe à perſonne. *Note de l'Editeur.*

de cette réfléxion, & les connaiſſeurs ſavent que le cœur de mon Héroïne devait être le ſiége de l'intérêt de ma Tragédie. 4°. Enfin le but moral de cet Ouvrage eſt de montrer les ſuites funeſtes des mariages mal aſſortis, des inclinations violentées par des parens deſpotiques. Eh ! comment mieux prouver le danger de cette tyrannie dénaturée, qu'en faiſant voir les malheurs & les crimes où elle plonge même quelquefois des ames nées vertueuſes ?

Il peut l'être.

Au reſte, quand j'ai voulu que Faïel fût intéreſſant, j'ai obſervé qu'il pouvait l'être. Il n'y a que le moment de ſa vengeance barbare qui puiſſe le faire haïr : encore une différence importante le diſtingue-t-elle eſſentiellement des Atrées, des Médées, & des autres ſcélérats de cette eſpèce ; car ils ont tous été les inventeurs de leurs cruautés monſtrueuſes : au lieu que l'idée d'offrir à Gabrielle le cœur de Coucy, ne vient pas de Faïel ; c'eſt Coucy lui-même qui la lui a ſuggérée par ce projet étrange d'envoyer ſon cœur après ſa mort. D'ailleurs, j'ai donné aux ſoupçons de Faïel des motifs aſſez apparens, pour qu'un homme moins jaloux eût pu s'y tromper : & lorſque Coucy a été tué dans le duel, ſon rival doit, ſelon les mœurs du tems, regarder ſa mort

comme une preuve démonſtrative des crimes qu'il ſoupçonne ; puiſque le duel était alors le jugement du Ciel. Cette fauſſe conviction l'égare, & autoriſe en quelque ſorte ſa vengeance. Or nous plaignons toujours un homme qui devient criminel par erreur, & à qui nous diſons en nous-mêmes : malheureux, tu ne commettrais pas cette barbarie, ſi tu ſavais ce que je ſais ; quel déſeſpoir affreux tu te prépares !

Caractère de Gabrielle.

Le caractère de Gabrielle paraîtra, je crois, aſſez nouveau ſur la Scène. C'eſt toujours une entrepriſe délicate que d'y préſenter une femme mariée, ayant un amant. Je n'ai donné à Gabrielle, ni la vertu tranquille de Mariamne, ni la paſſion douce & concentrée de Zénobie ; mais la paſſion la plus ardente, combattue par une vertu égale, & ſurmontée enfin par une vertu plus grande. Si l'on trouve que la Dame de Faïel eſt plus héroïne dans ma Tragédie que dans l'Hiſtoire, j'obſerverai que les ſiècles de la Chevalerie nous offrent pluſieurs femmes, telles que celle que j'ai eſſayé de peindre : ſon caractère eſt donc vrai, & dans la nature. Qu'on ſe rappelle les amours du Chevalier Baïard & de la Dame de Fluxas : c'eſt le tableau de la paſſion pure & violente de Raoul & de Gabrielle.

Mort de Gabrielle.

J'ai ſuivi l'Hiſtoire en faiſant mourir Gabrielle de ſaiſiſſement & d'horreur. Ce n'eſt pas la première femme à qui l'aſpect, ou la nouvelle d'un évènement effroyable, ait donné la mort ſur le champ. Tout le monde connaît ce vers énergique d'une héroïne de Corneille:

Non, je ne pleure point, Madame; mais je meurs.

J'ai tâché de rendre cette mort encore plus vraiſemblable, en répréſentant Gabrielle, dès le premier Acte, comme épuiſée par une maladie de langueur, qui l'avait déjà conduite une fois aux portes du tombeau.

Caractère de Coucy.

Je ne penſe pas que l'intérêt répandu ſur Faïel puiſſe nuire au perſonnage de Coucy. Ce vertueux amant eſt bien plus aimable que ſon rival forcené. Mais ſur-tout il eſt aimé, & c'eſt le grand ſecret pour intéreſſer: Gabrielle plaît, on chérira ce qu'elle adore. J'oſe dire de plus, que jamais amant ne s'eſt préſenté ſur la ſcène dans des circonſtances ſi propres à tourner les cœurs vers lui. On lui a enlevé une maîtreſſe qu'il idolâtre, & dont il a été adoré dès l'enfance. Il vient dans le palais même d'un furieux qui le cherche partout pour l'immoler. Enfin c'eſt l'homme dont on a pleuré la mort une heure auparavant, & dont on s'attendait à voir le cœur inanimé, offert comme le dernier gage d'une

fidélité ſans exemple. Cette poſition ſingulière me paraît bien attachante.

En un mot, je puis avoir mal rempli le projet que j'avais formé, de rendre mes trois perſonnages intéreſſans; mais les Auteurs de Polieucte, de Phédre, de Rhadamiſte, de Bajazet, d'Adélaïde, & même du Comte d'Eſſex, ont prouvé que ce n'était pas une entrepriſe inſenſée & impraticable.

Je ne ſais ſi le Public approuvera toutes les obſervations contenues dans ce diſcours: mais il ne peut me blâmer de les avoir ſoumiſes à ſon jugement. Pour que ſes leçons nous guident avec plus de sûreté, nous devons lui rendre compte de nos études. Il verra avec quel ſoin je cherche dans le cœur humain les premiers ſecrets de mon Art. C'eſt-là que la nature les a placés: c'eſt-là qu'elle offre à tous les Auteurs tragiques une mine féconde & inépuiſable, dont on ſe contente aujourd'hui de remuer la ſuperficie, mais dont nos grands Maîtres fouillaient profondément les veines les plus cachées (1). Conclu-ſion.

(1) Voilà de quel ton nous aurions voulu que toutes les Préfaces de M. de Belloy euſſent été écrites: il n'y a pas là un trait de vanité, ni d'aigreur. Tout eſt raiſonnable & inſtructif. Cette Préface nous paroît un morceau précieux de Littérature. *Note de l'Editeur.*

PERSONNAGES.

RAOUL DE COUCY.
LE COMTE DE FAYEL.
GABRIELLE DE VERGY.
MONLAC, Ecuyer de Coucy.
ALBÉRIC, Ecuyer de Fayel.
ISAURE, Amie de Gabrielle.

La Scène eſt en Bourgogne dans le Château d'Autrey.

Les quatre premiers Actes ſe paſſent dans une Galerie qui communique aux appartemens de Fayel & de Gabrielle.

GABRIELLE DE VERGY,

TRAGÉDIE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

FAYEL, ALBÉRIC.

ALBÉRIC, *après avoir observé de loin Fayel, qui paraît très-agité.*

FAYEL tremble & gémit ! le fiel qui le dévore,
Tout prêt à s'épancher, semble s'aigrir encore.

FAYEL, *en s'asseyant.*

Je mandais Albéric, j'allais tout révéler ;
Le voilà devant moi, — je frémis de parler.

ALBÉRIC, *s'approchant.*

Seigneur, vos yeux, chargés de ſiniſtres nuages,
D'un ſombre déſeſpoir m'annoncent les orages:
Au fond de votre cœur vos ſoupirs retenus,
S'échappant malgré vous, craignent d'être entendus:
Je vois du noir chagrin, dont l'excès vous conſume,
Fermenter dès long-tems la brûlante amertume:
Ce malheur, dans Autrey conſternant tous les cœurs,
Change ce lieu paiſible en un ſéjour de pleurs:
Votre épouſe mourante a vu, par la triſteſſe,
Se faner ſur ſon front les fleurs de la jeuneſſe.
Quels revers inconnus ſement ici l'effroi?
Ce ſecret renfermé doit offenſer ma foi;
Il eût volé jadis au devant de mon zèle.
Albéric n'eſt-il plus cet Ecuyer fidèle,
Entre tous vos Vaſſaux choiſi par l'amitié,
A vos deſtins divers dès l'enfance lié,
Qui dans les champs d'honneur ſuivant votre vaillance....

FAYEL, *lui prenant la main.*

Des bords de la Syrie, aux rives de la France,
Philippe eſt arrivé. Je vais approfondir
Des horreurs, que je brûle, — & crains de découvrir.

ALBÉRIC.

Comte, vous m'étonnez. Quelle crainte importune
Dans le retour du Roi vous montre une infortune?
Honorant ſa Couronne & le ſang des Capets,
Ce Roi, l'amour du Monde, & le Dieu des Français,

A qui mille vertus donnent le nom d'Auguſte,
Pour vous ſeul aujourd'hui deviendrait-il injuſte?
Pour vous, qui, ſecondant ſes rapides exploits,
Au Bourguignon rebelle impoſâtes ſes loix?
Déjà le premier don de ſa reconnaiſſance,
Des fruits de la victoire accrut votre puiſſance:
Sa politique ſage en vous a raffermi
Le rempart qu'il oppoſe à ſon fier ennemi.
Quand le Duc de Bourgogne, opprimant ſa famille,
Armait contre Vergy, qui lui donna ſa fille;
Quand ce père offenſé, vous prenant pour vengeur,
De la Ducheſſe encor vint vous offrir la ſœur:
Le Roi, favoriſant cet illuſtre hyménée,
Par un ordre ſecret en preſſa la journée.
Contre les Muſulmans prêt à porter ſes pas,
Il voulut à vous ſeul confier ces climats:
Autrey fut, par ſes ſoins, la dot de votre épouſe:
Par vous, bornant du Duc l'ambition jalouſe,
Il voit, avec plaiſir, tant d'intérêts nouveaux
Diviſer pour toujours deux célèbres rivaux.
Il ſoutiendra vos droits ſur ce riche héritage,
Et de votre grandeur, ſa parole eſt le gage.
Ce qu'il promet, Seigneur, eſt un arrêt des Cieux:
Jamais il n'a tiſſu ces traités captieux,
Où l'art, dans les détours d'une trame trompeuſe,
Délie, en l'engageant, ſa promeſſe douteuſe:
Ce vil talent des Cours, frêle appui de leurs droits,
Philippe l'abandonne au vulgaire des Rois.

FAYEL.

Le Roi n'eſt pas l'objet du trouble qui m'agite.
Je crains un ennemi qu'il ramène à ſa ſuite,
Un rival déteſté, de qui l'art ſuborneur
M'a ravi, ſans retour, ma gloire & mon bonheur.

ALBÉRIC.

Comment! & quel rival pour vous ſi redoutable....

FAYEL.

Triſte & honteux ſecret, dont le fardeau m'accable,
Ton aveu plus honteux doit encor m'allarmer! —
Mais tu briſes mon cœur qui veut te renfermer.
(*Il ſe lève*).
Il s'ouvre enfin, ce cœur violent & ſenſible;
D'un chagrin concentré l'éclat ſera terrible.

ALBÉRIC.

Parlez. Vous trahiſſez les droits de votre ami,
S'il ne ſait à l'inſtant quel eſt votre ennemi.

FAYEL.

Eh bien! connais l'objet de ma fureur jalouſe,
Connais le ſéducteur de ma perfide épouſe,
Celui qui cauſe ſeul mes tourmens & ſes pleurs,
Celui — de qui le ſang va payer mes malheurs:
C'eſt Coucy.

ALBÉRIC.

Quoi! Raoul?...

FAYEL.

Ce que tu viens d'entendre,
Ce ſecret qu'en ton ſein le mien a pu répandre,
Qu'il y reſte caché : ſi jamais il en ſort,
S'il t'échappe un ſeul mot, c'eſt l'arrêt de ta mort.

(*Avec violence, voyant frémir Albéric.*)

Crains-tu de me trahir ? quelle terreur te glace ?

ALBÉRIC, *tranquillement.*

Je frémis du ſoupçon, & non de la menace.
Je frémis de vous voir outrager à la fois
Moi, Coucy, votre épouſe, — & vous plus que nous trois.

FAYEL.

Je maudis, plus que toi, mes ſoupçons déteſtables ;
Prouve moi, s'il ſe peut, qu'ils ſont faux & coupables.
Trop ingrate Vergy, qui me fais réunir,
A la douceur d'aimer, le tourment de haïr :
Toi que ma bouche accuſe, & que mon ame adore,
Que j'admire & flétris, que j'offenſe & j'implore ;
Plein des feux dévorans qui m'embrâſent pour toi,
Que n'ai-je eu ton amour pour garant de ta foi !
Mais tu hais ton époux : vérité trop funeſte ! —
Et ce jour accablant m'éclaire ſur le reſte.

ALBÉRIC.

Eh ! quoi ? votre tendreſſe....

FAYEL.

Eſt mon crime à ſes yeux;
Mes ſoins ſont importuns, mes reſpects odieux:
Ma préſence l'irrite ou la remplit d'allarmes;
Ses yeux, à mes tranſports, répondent par des larmes:
Au jour de notre hymen, ſa haine commença,
Sa main reçut ma main, ſon cœur la repouſſa.
Malheureux! je croyais, dans ce moment terrible,
Que ſon ame encor ſimple, à l'amour inſenſible,
Oppoſait à l'hymen cette douce terreur,
Ces modeſtes refus, ſi chers à leur vainqueur:
Mais j'apperçus trop tard, dans ſa triſteſſe amère,
Des regrets de l'amour le brûlant caractère.
S'enivrer de ſes pleurs, était ſon ſeul plaiſir;
Elle aimait ſes tourmens, cherchait à les aigrir;
Entraînée au tombeau par ſa douleur profonde,
Un tendre ſouvenir la retint ſeul au monde.
Elle implorait la mort qui m'ôtait tous ſes vœux;
Elle craignait la mort qui rompait d'autres nœuds.
Aux portes du trépas je la voyais charmée,
D'être libre à la fin d'aimer & d'être aimée;
Se flattant que ſa foi, dans ce dernier moment,
Ceſſant d'être à l'époux, ſe rendait à l'amant.

ALBÉRIC.

Eh! Seigneur, ſe peut-il qu'à vous-même barbare,
Dans ces ſonges trompeurs votre raiſon s'égare?
Vous cherchez le malheur: & vous vous tourmentez
Par des illuſions que vous-même enfantez.

FAYEL.

Je ne puis me tromper en jugeant l'infidèle :
J'aime, cher Albéric, & je ſouffre comme elle ;
Va, les yeux que l'amour remplit de ſes douleurs,
Sans peine en d'autres yeux reconnaiſſent ſes pleurs.
Apprends tout. Quand l'ingrate allait perdre la vie ;
Employant de Monlac l'indigne perfidie,
Raoul oſa, près d'elle, ici porter ſes pas :
Il vit ſes yeux éteints qui ne le voyaient pas ;
Il ſcella, dans ces lieux, d'une bouche inſolente,
Ses coupables adieux ſur ſa main défaillante.

ALBÉRIC.

D'où pouvez-vous ſavoir ?...

FAYEL.

D'Armance l'a ſurpris :
Mais le traître était loin quand on m'a tout appris.

ALBÉRIC, *après un peu de réfléxion.*

Des ardeurs de Coucy ce criminel indice,
Ne rend pas de ſes feux votre épouſe complice :
Elle ignora peut-être, en revoyant le jour,
Et l'audace & l'éclat d'un téméraire amour.
Mais depuis que Raoul s'éloigna de la France,
Auraient-ils de leurs cœurs trahi l'intelligence ?

FAYEL.

Non. C'eſt l'unique frein qui peut me retenir :
C'eſt le doute fatal que je veux éclaircir.

Que dis-je ? au fond du cœur cent fois je me condamne
D'accuſer des vertus que le ſoupçon profane.
Depuis que, par nos cris, le Ciel importuné
L'a rendue aux beſoins d'un peuple infortuné,
De ſes ſoins maternels la tendre inquiétude
Fait du bonheur public ſa gloire & ſon étude :
Son ame, adouciſſant & nos loix & nos mœurs,
Redouble ſes bienfaits pour venger ſes malheurs.
Hélas ! les ſons touchans de ſa voix affaiblie
Pénètrent plus avant dans mon ame attendrie ;
La langueur de ſes yeux déſarme leur fierté,
L'empreinte des douleurs ajoute à ſa beauté.
Graces, talens, vertus, dont l'éclat l'environne,
Tout eût fait mon bonheur, que Raoul empoiſonne.

Mais du doute mortel dont je ſuis déchiré,
Il faut qu'en peu de jours mon cœur ſoit délivré :
D'Armance eſt dans Dijon, & va bientôt m'apprendre
Si ce rival funeſte à la Cour ſe doit rendre.
Là, mon triſte devoir m'appelle près du Roi,
Mon épouſe, à ſes pieds, doit paraître avec moi ;
Là, mes yeux perceront cette ombre criminelle
Dont ſait s'envelopper une flamme infidèle :
Et Coucy....

ALBÉRIC.

Que je crains votre bras & le ſien !
Rivaux en gloire....

FAYEL, *avec fureur.*

Attends son trépas ou le mien;
Et peut-être, avant tout, la mort de la perfide.—
J'éprouve, à chaque instant, ce passage rapide
De la rage au respect, de l'amour à l'horreur:
Mon destin dépendra d'un moment de fureur:
Je pourrais immoler, & venger mes victimes;
Devenir criminel, & punir tous mes crimes.
Vainement la vertu voudrait les ralentir,
Je ne la connaîtrais qu'au cri du repentir.

ALBÉRIC.

Vous pourriez....

FAYEL.

Tout est dit: & si j'instruis ton zèle,
Je ne veux pas l'armer pour venger ma querelle:
Ma gloire n'a jamais d'autre vengeur que moi.
Mais il faut que mes yeux soient éclairés par toi.
Voilà l'unique soin que Fayel te demande:
Un ami t'en conjure, un Maître le commande.

ALBÉRIC.

Quand je vous blâmerais, il faudrait obéir;
Mais à vous détromper mes soins vont vous servir.

FAYEL.

Va voir si la Comtesse au palais revenue....

ALBÉRIC, *regardant vers la porte.*

La voici.

SCÈNE II.

GARIELLE, FAYEL, ISAURE, ALBÉRIC.

GABRIELLE, *à Isaure.*

SOUTIENS-MOI.... Je frémis à sa vue.
Quelle contrainte ! O Ciel !

FAYEL, *à Albéric.*

As-tu vu sa rougeur,
Qu'efface tout-à-coup la plus morne pâleur ?
Ah ! mes yeux, dans les siens, retrouvent-ils la joie
Qu'à son premier abord tout mon cœur lui déploie ?
(*A Gabrielle qui s'est approchée*).
Goûtez-vous en ce jour quelques fruits de vos soins ?
Nos Sujets comptent-ils des malheureux de moins ?
C'est pour vous que, sur eux, une loi plus humaine
De mon joug trop pesant a soulevé la chaîne :
J'épargne à votre cœur son plus cruel ennui,
Ce malheur de souffrir par les malheurs d'autrui.
Puis-je espérer enfin que le soin qui m'enflamme....

GABRIELLE.

Fayel, la bienfaisance est un besoin de l'ame :
Heureux, elle nous rend notre bonheur plus doux,
L'étend, le multiplie, en prévient les dégoûts :

Malheureux, elle charme & ſuſpend nos misères;
On reſſent moins ſes maux en conſolant ſes frères.

FAYEL.

Eh! quels maux ſi preſſans cherchez-vous à calmer?
Quelle plainte, ou quels vœux pouvez-vous donc former?
La faveur des deſtins raſſemble ſur nos têtes
Tout ce qui donne un prix à ce rang où vous êtes;
Puiſſance, dignités, gloire, tréſors, plaiſirs,
Tout prévient votre eſpoir, rien n'attend vos deſirs.
Cependant les ennuis, les regrets vous dévorent.
Il eſt des biens cachés que vos ſoupirs implorent;
Et ce brillant éclat des jours les plus ſereins
S'eſt perdu dans la nuit de vos ſombres chagrins.
Ah! ſi vous chériſſez un époux qui vous aime;
Si nos nœuds ſont pour vous ce qu'ils ſont pour lui-même;
L'Univers n'offre rien, après des nœuds ſi doux,
Non, rien à deſirer ni pour moi, ni pour vous.—
Mais par des pleurs encore allez-vous me répondre?
Vos yeux en ſont couverts, & ſemblent ſe confondre.

GABRIELLE.

N'avez-vous point ma foi? Quel vain deſir, hélas!..

FAYEL.

Eh! qu'importe la foi que le cœur ne ſuit pas?
C'eſt un préſent honteux. Il faut que je rougiſſe
Du bonheur de mes jours, s'il fait votre ſupplice.

L'amour, premier devoir qu'exige votre foi,
Ici, comme une grace, eſt réclamé par moi:
Mais vos triſtes froideurs....

GABRIELLE.

Eſt-ce à vous de vous plaindre,
Seigneur? & quels devoirs me voyez-vous enfreindre?
Depuis deux ans qu'ici mon ſort m'unit à vous,
J'ai chéri, révéré, conſolé mon époux.
Vous avez vu la mort, à mes côtés errante,
Vingt fois m'environner de ſa faux menaçante;
L'abîme du tombeau ſe fermer, ſe rouvrir;
Il prend, lâche ſa proie, & la vient reſſaiſir.
Dans ce corps défaillant ſi l'ame eſt affaiſſée,
Le ſentiment flétri, la raiſon éclipſée;
Ah! Seigneur, eſt-ce à moi qu'il le faut reprocher?
Je ſens plus que jamais mon heure s'approcher.
L'excès de votre amour, dont je ſuis attendrie,
A fait de vos douleurs le poiſon de ma vie;
Eh! quel tourment affreux pour le plus tendre cœur,
D'affliger un ami dont il veut le bonheur!
Faut-il qu'à mon deſtin vous attachiez le vôtre,
Quand le Ciel va bien-tôt ſéparer l'un & l'autre?
Bientôt, Fayel, ces traits, ce cœur que vous aimez,
A la terre rendus, y ſeront conſumés:
Souffrez avec courage un malheur néceſſaire,
Qui détruit tôt ou tard l'union la plus chère.
Puiſſe tout ce que j'aime être heureux après moi!—
Et je meurs ſans regret ainſi que ſans effroi.

FAYEL.

Sans regret! — Votre cœur m'en aurait dû, ſans doute.
(*Avec amertume.*)
Peut-être oubliez-vous ceux qu'un autre vous coûte? —
(*Gabrielle étonnée le regarde : il ſe reprend vivement.*)
Un père.... à votre amour n'en peut-il arracher? —
Mais il forma nos nœuds, il ne vous eſt plus cher.
A vos yeux cependant il va bientôt paraître :
Vergy, dans nos climats, revient avec ſon Maître :
Sortis, depuis deux jours, des remparts de Lyon,
L'aurore a dû les voir s'éloigner de Dijon.
Par leur ordre, à l'inſtant, on vient de me preſcrire,
De les ſuivre à Paris, — & de vous y conduire.

GABRIELLE.

Moi, Seigneur ?

FAYEL.

Oui, Madame : il faut que ce grand jour
Vous rende aux ſoins brillans, aux pompes de la Cour :
Je vais tout préparer. Ma franchiſe rigide,
Demande, près des Rois, votre douceur pour guide.
L'éclat peut diſſiper vos ennuis odieux,
Toujours nourris d'eux-même en ces paiſibles lieux.
S'il vous manque un printems pour compter quatre luſtres,
Vos vertus, à la Cour, n'en ſont pas moins illuſtres;

Ses ſuperbes beautés, que vous ſeule effacez,
Vous aiment, en pleurant leurs attraits éclipſés:
Et dans le ſein des Arts, que vous ſavez connaître,
Votre eſprit occupé va reprendre ſon être.

GABRIELLE.

Ah! Seigneur, je frémis: où me conduiſez-vous?—
Si vous m'aimez encor....je tombe à vos genoux;
Laiſſez-moi, par pitié, dans ce lieu ſolitaire.

FAYEL.

Suivez l'ordre abſolu d'un Monarque & d'un père.
Moi, plus amant qu'époux, vous ſavez ſi ma voix
Uſa du droit cruel de vous dicter des loix.
Fayel, s'il eût jamais voulu parler en Maître,
Eût commandé l'amour: —mais l'amour ne peut l'être.

(*Il ſort.*)

SCÈNE III.

GABRIELLE, ISAURE.

GABRIELLE, *tombant dans un fauteuil.*

ISAURE, je ſuccombe: hélas, c'en eſt donc fait!
Ils avaient, à mon cœur, gardé ce dernier trait.
» Suivez l'ordre abſolu d'un Monarque & d'un père!
Leurs ordres, en tout tems, ont cauſé ma misère.

Quoi ! mon père & mon Roi ſont mes premiers
bourreaux !
Mon ame les adore, & leur doit tous ſes maux !
Ah ! cruels, pourſuivez : traînez votre victime,
De l'autel à la tombe, & du malheur au crime.
Vois-tu de mes deſtins quel eſt l'horrible cours,
Et l'abîme où je ſuis, & l'abîme où je cours ?
Conçois-tu de Vergy l'imprudence barbare,
Et quels nouveaux tourmens ſa rigueur me prépare ?
Combien il abuſa de ſes droits paternels !
Il m'enchaîne aux malheurs par des nœuds éternels ;
Il ſépare deux cœurs unis dès leur enfance,
Dont ma mère approuvait l'eſpoir & la conſtance ;
Sa main, pour m'aſſervir à ſes injuſtes loix,
Surprend l'autorité du plus juſte des Rois ;
Et déployant ſoudain l'arrêt de ma ruine,
Précipite, en ſecret, le nœud qui m'aſſaſſine.

Loin de toi, de l'hymen j'allumai le flambeau ;
Je ne vis point d'autel, je ne vis qu'un tombeau.
Interdite, & voulant douter de ma misère,
Mes timides regards ſe levaient ſur mon père ;
L'inhumain ! A Fayel il préſenta ma foi,
Comme un don de ce cœur qu'il difait être à moi.
Sa hauteur s'aſſurait que ma ſimple jeuneſſe,
Aux yeux d'un inconnu renfermant ma faibleſſe,
Devant vingt Chevaliers, n'oſerait démentir
Un père, à qui ſon ſang ne ſavait qu'obéir.
Hélas ! j'écoutai trop la voix de la nature ;
Et mon père était ſourd à ce tendre murmure.

ISAURE.

Il eſt trop vrai. Toujours ſa ſtoïque froideur,
Des paſſions, en lui, ſut étouffer l'ardeur.
Sur elles conſervant un empire ſuprême,
Il les juge en autrui, comme il les ſent lui-même:
Il n'a pu voir en vous ces feux tumultueux,
Qui, des ſens enivrés tyrans impétueux,
Donnant un nouvel être à notre ame aſſervie,
Font du premier ſoupir le deſtin de la vie.
Il crut que, reſpectant & béniſſant ſon choix,
L'amour devait s'éteindre & renaître à ſa voix.
De ſon âge glacé, froide & cruelle idole,
La politique, hélas! par ſes mains vous immole.

GABRIELLE.

Bien plus.—Mon cher Coucy, ſon horrible pouvoir
Me défend de t'aimer,—& me force à te voir!
Ah! pour vaincre un amour dont ma vertu s'indigne,
Pour rendre à mon époux ce cœur, dont il eſt digne,
Le Ciel m'en eſt témoin, j'ai tout fait, tout tenté;
Mes forces ont toujours trahi ma volonté.
Et j'irais de Raoul braver encor la vue,
Ses regards tout remplis du poiſon qui me tue;
Son affreux déſeſpoir, dont la tendre langueur
Viendrait me rapeler tous ſes droits ſur mon cœur;
Son génie éclatant, ſon courage ſublime;
Et ſon fidèle amour, dont l'idée eſt un crime!—

Raoul, ſi je te vois, pourrai-je un ſeul moment
Oublier, près de toi, les traits de mon amant?
Oublier ce Héros, dont l'aimable ſageſſe
De ſon ſiècle groſſier ſut polir la rudeſſe;
Dont l'eſprit, déjà mûr dès ſa jeune ſaiſon,
Mêle aux fleurs des talens les fruits de la raiſon?
(*A Iſaure.*)
L'inſtinct de la vertu, ſa pente naturelle,
Rapprocha, ſans deſſein, nos deux cœurs dignes d'elle;
Quand ce rapport charmant eut ſu les raſſembler,
Ils s'excitaient encore à ſe mieux reſſembler.
Sa grande ame éclairait, affermiſſait la mienne;
Et pour les malheureux j'attendriſſais la ſienne.
Ah! tout va m'arracher de coupables regrets.—
Non, je te jure, ô Ciel! de ne le voir jamais:
Roi, père, époux; tyrans que je ne veux plus craindre,
Vos menaces, vos cris, rien ne m'y peut contraindre.

SCÈNE IV.

FAYEL, GABRIELLE, ISAURE, GARDES.

FAYEL, *à ſes Gardes.*

Qu'on l'arrête à l'inſtant & qu'on le traîne ici.

(*Les Gardes ſe retirent ; il n'en reſte que deux dans l'enfoncement.*)

GABRIELLE.

Eh ! qui donc arrêter ?

FAYEL.

L'Ecuyer de Coucy,
Monlac. En ce palais il cherche à s'introduire.
Quel deſſein l'y conduit ? quel prétexte l'attire ?
Son perfide embarras, ſes ſoins myſtérieux....
Vous frémiſſez !— c'eſt vous qu'il cherchait en ces lieux.
Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ta flamme infidelle
Amena dans Autrey l'amant qu'elle y rappelle.

GABRIELLE.

Que dites-vous ?

FAYEL.

Mes yeux à la fin ſont ouverts,
Tes crimes dévoilés, tes complots découverts.

SCÈNE V.

Les Acteurs précédens, ALBÉRIC.

ALBÉRIC.

BANNISSEZ vos ſoupçons, Seigneur. Dans cette ville,
Monlac, pour peu d'inſtans, demandait un aſyle.
Aux champs du Vermandois il adreſſe ſes pas,
On connaît ſes deſſeins, il ne les cèle pas:
Au père de Raoul, dans ſa douleur mortelle,
Du trépas de ſon fils il porte la nouvelle.

GABRIELLE.

Qu'entends-je?

FAYEL, *avec joie.*

Quoi! Raoul?.... Il n'eſt plus?

GABRIELLE.

Je me meurs.

(*Elle tombe dans les bras d'Iſaure.*)

FAYEL.

Albéric, vois ma honte écrite en ſes douleurs:
Elle l'aime! — Parjure! — Ah! la mort l'a ſaiſie.
Si mes jours vous ſont chers, qu'on la rende à la vie.
(*Iſaure & les deux Gardes emportent Gabrielle évanouie.*)

SCÈNE VI.

FAYEL, ALBÉRIC.

FAYEL.

(*Il veut ſuivre ſa femme ; mais tout-à-coup il s'arrête, & revient vers Albéric avec un éclat de joie.*)

Mon rival a donc vu terminer ſon deſtin!—
Mais il était aimé!—je pourrai l'être enfin;
O mon ame, reçois ce rayon d'eſpérance.—
(*Il veut encore ſortir, & revient avec réfléxion.*)
Quel nuage importun me rend ma défiance!
(*à Albéric.*)
O ſoupçons! O terreur!—Les lettres de Vergy,
Parmi nos Guerriers morts ne nomment pas Coucy:
Vivrait-il? & Monlac par ſa fourbe inſolente.....
Oui, mon preſſentiment m'éclaire & m'épouvante.
Ils m'ont trompé jadis: & ce bruit répandu
N'eſt qu'un piége nouveau qui m'eſt ici tendu.
Malheureuſe, frémis;—ſi tes perfides charmes....
Nous périrons tous deux, je le ſens à mes larmes:
Je ſens que mon amour, qui ſe change en fureur,
Peut faire de ces lieux un Théâtre d'horreur:
(*A Albéric.*)
Viens, perçons ce myſtère.—Ah! voyons l'infidelle:
Je jure ſon trépas, & je tremble pour elle.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

GABRIELLE, ISAURE.

GABRIELLE.

TON ſecours inhumain me rappelle à la vie,
Et tu penſes remplir les devoirs d'une amie!
Mon cœur, déjà glacé, goûtait quelque repos:
Avec le ſentiment, tu réveilles mes maux.
O doux ſommeil de l'ame! O langueur inſenſible!
Si la mort te reſſemble, eſt-elle ſi terrible?

Iſaure, il ne vit plus ce Héros adoré;
Gloire, vertu, la tombe a donc tout dévoré!
O perte dès long-tems par l'amour preſſentie!
Le Ciel même en ſecret m'en avait avertie:
Ecoute ce prodige. Il te ſouvient du tems
Où, pour ravir Solime au joug des Muſulmans,
L'Europe frémiſſante arma ſes plus grands Princes:
Philippe & Richard même avaient, dans nos Provinces,
De Londre & de Paris raſſemblé les Héros,
Surpris que l'amitié confondît leurs drapeaux.

Ils partaient pour voguer aux champs de l'Idumée,
Quand ma vie en ces lieux paraiſſait conſumée :
La mort couvrait mes yeux de ſon voile peſant.
Aux yeux de l'ame encor Raoul était préſent :
Je crus le voir ici : non, tel que la victoire
Me l'a vingt fois offert, embelli par la gloire ;
Mais tremblant, abattu, pâle, défiguré,
Levant de loin ſur moi ſon œil déſeſpéré ;
S'élançant tout-à-coup ſur cette main glacée,
Que ſes lèvres de feu ſemblaient tenir preſſée ;
Et parmi des ſoupirs, des larmes, des ſanglots,
Son cœur au fond du mien fit retentir ces mots :
C'eſt le dernier adieu. Cent fois, ma chère Iſaure,
Ici, depuis deux ans, j'ai cru l'entendre encore ;
Je vois pâlir ſon front & palpiter ſon ſein ;
Je ſens juſqu'à ſes pleurs qui coulent ſur ma main :
Sur-tout, depuis trois mois, cette image effrayante,
Raoul, revient ſans ceſſe affliger ton amante :
Mon cœur m'a dit l'inſtant qui terminait ton ſort,
Il a ſenti ton cœur ſous le fer de la mort.

ISAURE.

Amie infortunée ; ah ! ce n'eſt point un ſonge,
Où l'erreur de vos ſens aujourd'hui vous replonge ;
Vous avez vu l'amant ſi digne de vos pleurs ;
Prêt à quitter la France, il apprit vos douleurs :
Pour ce dernier adieu, ſon déſeſpoir horrible
Vint hazarder ſes jours dans ce palais terrible.

GABRIELLE.

Il vint !

ISAURE.

Si mon effort ne l'en eût arraché,
A votre main, Madame, il mourait attaché :
Votre époux, surprenant sa funeste imprudence,
Eût peut-être en son sang assouvi sa vengeance.
Fayel fait tout, sans doute, & ses fougueux éclats,
Ses reproches amers que vous n'entendiez pas....

GABRIELLE, *très-tendrement.*

Dernier prodige, hélas ! d'une ardeur si chérie !
C'est sa présence encor qui m'a rendu la vie.—
Tu perds, en me pleurant, ce jour que je te doi ;
Tu me vis expirante, & tu meurs avant moi !

ISAURE.

Mais Fayel....

GABRIELLE.

As-tu vu sa joie impitoyable ?
Au bruit de cette mort, son triomphe effroyable ?
Comme il va s'applaudir, à travers ses fureurs,
D'avoir pu découvrir la source de mes pleurs !
(*Très-vivement.*)
Infortuné Raoul ! Ah ! douleur qui me tue !
Sans cesse de ta mort jouissant à ma vue,
Je verrai mon tyran, mon cruel ravisseur,
Me reprocher mes maux, dont lui seul est l'Auteur.—
Quoi ! j'outrage Fayel ! Mais m'a-t-il opprimée ?
Quel est son crime, enfin, que de m'avoir aimée ?

Eſt-ce à moi, qui le hais, d'accuſer mon époux?
Quand le Ciel me punit, quand ſon juſte courroux
Vient m'enlever l'objet de ma flamme infidelle,
Ah! ſachons nous domter, mourrons moins criminelle.
Mais on entre. Monlac s'avance ici vers moi!
Imprudent, oſes-tu?....

SCÈNE II.

GABRIELLE, ISAURE, MONLAC.

MONLAC.

DISSIPEZ votre effroi,
Madame. En liberté je puis enfin paraître:
Fayel s'eſt aſſûré du trépas de mon Maître.
J'ignore quels ſoupçons, agitant ſes eſprits,
Ont démenti la foi de mes premiers récits:
Mais par de longs détours, ſa tranquille colère,
Vient de m'interroger avec un front ſévère:
La ſimple vérité, par ma voix, par mes pleurs,
A bien-tôt devant lui confirmé mes malheurs.
Tandis que ſon départ promptement ſe diſpoſe,
Il permet qu'à vos yeux, ici, je les expoſe.
Madame, il ne ſait point que c'eſt le triſte emploi
Dont Raoul expirant s'eſt remis à ma foi.

GABRIELLE.

GABRIELLE.

Eh bien ! pleurons tous deux ; — mais le puis-je ſans crime ?
Oui, pleurons un Héros que mon malheur opprime.
Ornement de ſon ſiècle, hélas ! il a vécu,
Trop peu pour le bonheur, aſſez pour la vertu.
Oſe me l'avouer, ſa mort eſt mon ouvrage,
Son déſeſpoir ſans doute égara ſon courage ;
Il aura prodigué des jours ſi précieux,
Mais que l'amour trompé lui rendit odieux.

MONLAC.

Je ne vous nierai point qu'aux champs de la Syrie,
Sa valeur n'était plus qu'une aveugle furie,
Qui cherchait les dangers, plutôt que les combats,
Dédaignait la victoire & courait au trépas.
Mais la gloire, en tout tems par lui ſi bien ſervie,
Préparant ſon triomphe au terme de ſa vie,
Lui gardait une mort que les cœurs des Français
Vont tous à ſa mémoire envier à jamais.

Dans ces aſſauts fameux, comptés pour des batailles,
Par qui Ptolémaïs nous vendit ſes murailles,
Philippe, le premier ſur la brèche élancé,
De nombreux ennemis par-tout ſe vit preſſé :
Raoul accompagnait ſa ſuperbe imprudence :
Dans les rangs enfoncés, tous deux briſent leur lance :

Soudain un Muſulman, plus terrible & plus fort,
Porte au Roi déſarmé l'inévitable mort :
Raoul, à qui Philippe a tout ravi peut-être,
Se jette ſur le coup, le reçoit pour ſon Maître,
S'applaudit, en mourant, que ſa conſtante foi
Rende à la France encor la victoire & ſon Roi.

GABRIELLE, *avec force.*

Ah ! Raoul, que ta mort eſt digne de ta vie !
Oui, j'adore ta cendre ; & tout me juſtifie. —
(*Avec tendreſſe.*)
N'a-t-il pu me nommer avant que de mourir ?
M'a-t-on privée encor de ſon dernier ſoupir ?

MONLAC.

Pendant la nuit cruelle où, forçant la nature,
Son courage l'a fait ſurvivre à ſa bleſſure,
Baigné des pleurs du Roi qui recueillait les ſiens,
J'entendais ſes regards qui vous nommaient aux miens.
Que Raoul était grand, pleuré par un tel Maître !
Le Roi, qui le pleurait, était plus grand peut-être.
A travers mes douleurs, quel ſpectacle pour moi !
L'amitié ſur le trône & dans le cœur d'un Roi ! —
Enfin nous reſtons ſeuls : plein du ſoin qui vous touche,
Son ame en liberté vient alors ſur ſa bouche.
Quels regrets ! quels tranſports ! quels étranges adieux !
Je crois le voir, Madame, il eſt devant mes yeux.

» Donnons-lui, disait-il, au delà de ma vie,
» D'un amour sans exemple une marque inouie.
Il se soulève à peine, il trace lentement
De ce fidèle amour le dernier monument:
Et lorsque des sermens le lien redoutable
Enchaîne encor ma foi, qu'il sait inviolable:
» Dans mon corps expiré ta main prendra mon cœur: —
» Tu frémis! s'il t'est cher, est-ce un objet d'horreur?
» Quitte un vain préjugé; que le cœur de ton Maître,
» A la tombe ravi, te doive un nouvel être.
» Une amante, un ami l'occupaient tour-à-tour:
» Je charge l'amitié de le rendre à l'amour:
» Ton cœur, où je vivrai, doit au mien ce service.
» Si tu crains de Fayel la jalouse injustice,
» Au généreux Rhétel tu peux te confier:
» Sur-tout, que ce billet soit offert le premier.
(*Il tire le billet.*)

GABRIELLE.

Qu'il me fait bien sentir l'horreur de lui survivre!

MONLAC, *lui présentant le billet.*

C'est l'écrit....

GABRIELLE *le prend en détournant les yeux.*

Je crois voir l'objet qui va le suivre.

(*Elle lit:*)

Je meurs. Mon ame vit à jamais pour t'aimer:
J'arrache au sein des morts sa dépouille mortelle,
Ce cœur que, pour toi seule, elle dut animer.

La moitié de ton cœur, ma chère Gabrielle,
Au tombeau, loin de toi, ne veut pas s'enfermer :
Elle va te rejoindre... hélas ! quel triſte hommage !
Qu'il va t'épouvanter !... Non, c'eſt Raoul, c'eſt moi,
C'eſt ce fidèle amant qui compta ſur ta foi.
Adieu. Mon ame fuit, emportant ton image ;
Mon cœur eſt plus heureux, il reſte auprès de toi.
Ah ! — ton ame long-tems n'attendra point la mienne ;
Ton cœur vient dans ma tombe, échappé de la tienne ;
La mort, briſant mon joug, va reformer nos nœuds. —
Monlac, je n'oſe plus vers toi tourner les yeux.

MONLAC.

Madame....

GABRIELLE.

Non, arrête. Attends que mon courage
Prépare ma tendreſſe à cette affreuſe image. —
C'en eſt fait. Il le faut : expirons de terreur.
(*Elle ſe tourne vers Monlac.*)

MONLAC.

Ah ! ne redoutez point ce ſpectacle d'horreur.
Le Ciel, (dirai-je, hélas ! ou propice ou ſévère ?)
Interdit à mes mains ce fatal miniſtère.

GABRIELLE.

Dieu ! quel eſpoir me luit ?

MONLAC.

Apprenez des malheurs
Qui doivent à vos yeux coûter encor des pleurs.

C'était peu que Raoul mourût pour la Patrie,
Le ſort voulut deux fois ſacrifier ſa vie.

GABRIELLE.

Que dis-tu ?

MONLAC.

Ce billet m'eſt à peine remis,
Soudain nous nous voyons entourés d'ennemis:
Je vois l'horreur, le ſang, les flambeaux & les armes,
Remplir le camp Français de débris & d'allarmes.
Saladin, trop inſtruit du grand Art des Guerriers,
Venait à ſes vainqueurs dérober leurs lauriers:
De nos Chrétiens captifs, ſon adroite impoſture
Avait, aux Muſulmans, fait revêtir l'armure:
La mort volait, ſans bruit, ſur notre camp trompé.
Dans ce carnage affreux Raoul enveloppé,
Fut, ſous mon corps ſanglant, maſſacré ſans défenſe:
Et lorſque de Rhétel l'intrépide conſtance,
Expiant notre erreur, chaſſant les Sarraſins,
M'eût arraché mourant de leurs bras inhumains;
Ni ſes yeux, ni les miens, ne purent reconnaître
Les reſtes déchirés de mon malheureux Maître.
Dans des monceaux de morts mutilés & meurtris,
Chacun cherchait en vain ſes frères ou ſes fils:
Les monſtres, au Sultan fier de telles conquêtes,
De nos Chefs égorgés allaient vendre les têtes.
Voilà par quel revers le deſtin, malgré moi,
De mon ſerment ſacré m'a fait trahir la loi.

Pour comble de disgrace, en quittant la Syrie,
La tempête me jette aux rochers de Candie :
Retenu plus d'un mois dans ce triste séjour
A peine ai-je du Roi devancé le retour :
Et j'arrivais de Gêne aux rives de la Saone,
Quand sa flotte rentrait dans les bouches du Rhône.

GABRIELLE, *dans le plus grand accablement.*

Est-ce éprouver assez les cruautés du sort ?
Il veut multiplier ton trépas & ma mort.
Monlac, daigne épargner ma misère profonde :
Que veux-tu qu'à tes pleurs mon désespoir réponde ?
Le sentiment s'épuise en des malheurs si grands :
Une douleur stupide absorbe tous mes sens.
Va, mon dernier moment, que cette lettre avance,
Sera marqué pour toi par ma reconnaissance.

MONLAC.

Eh ! qu'ai-je à desirer ? j'ai perdu mon ami.
Quand j'osai lui survivre, il fut trop obéi :
Je vous donne la mort, je la porte à son père ;
Et la trouver moi-même, est le bien que j'espère.
Adieu, Madame.

SCÈNE III.

GABRIELLE, ISAURE.

GABRIELLE, *ſe jetant dans les bras d'Iſaure.*

ISAURE... Amie...

(*la repouſſant.*)

Eloigne-toi.

ISAURE.

Permettez que mes ſoins....

GABRIELLE.

Non, dis-je. Laiſſe-moi.
L'amitié même, hélas! me devient importune;
Mon cœur veut être ſeul avec ſon infortune.

SCÈNE IV.

GABRIELLE, *ſeule.*

DANS ſes chagrins profonds qu'il s'abîme à loiſir.
Jouir de ma douleur eſt mon dernier plaiſir:
Elle a quelque douceur, puiſqu'elle eſt légitime;
Rien n'y mêlera plus l'amertume du crime;

Rien ne pourra troubler, par de lâches desirs,
Mes regrets innocens & mes justes soupirs.
Dieu permets-tu sa mort pour épurer ma flâme?
Et n'a-t-il, qu'à ce prix, pu vivre dans mon ame?

Cher Raoul, en mourant, tu m'envoyais to cœur!
J'en ai frémi. — Je sens qu'il manque à ma douleur.
Croyant te voir en lui, te parler & t'entendre,
J'épancherais mon ame avec ce cœur si tendre:
Bien-tôt elle pourrait, libre de tout lien,
En sortant de mon cœur, s'arrêter sur le tien.

Le Ciel me prive encor de ce plaisir funeste,
Et de toi désormais c'est-là tout ce qui reste.

(*En regardant le billet.*)

Relisons ce billet, ce garant de ta foi:
Que ce gage sacré me tienne lieu de toi;
J'y recueille ton ame: à ton heure dernière,
L'amour, sur cet écrit, la porta toute entière.

(*Elle se remet à lire.*)

SCÈNE V.

FAYEL, GABRIELLE.

FAYEL, *repouſſant Iſaure.*

Tu m'arrêtes en vain, ſors : — que puis-je penſer ?

GABRIELLE, *s'interrompant de lire.*

Ah ! retenons mes pleurs, ils vont tout effacer.

FAYEL, *approchant.*

Que lit-elle ?

GABRIELLE, *l'appercevant.*

Grand Dieu !

FAYEL, *ſe jetant ſur la lettre, & la lui arrachant.*

Donnez, donnez, parjure :
Il eſt temps d'éclairer ta honte & mon injure.
(*Il y donne un coup d'œil.*)
C'eſt le ſeing de Coucy ! c'eſt ton arrêt fatal.
Tu me fais annoncer la mort de mon rival ;
Il reſpire, il t'écrit ! l'ardeur qui vous anime,
Par des détours ſi bas, concerte encor le crime !
Tremble, tu vas périr.

GABRIELLE, *avec la plus grande tranquillité.*

Liſez, — & rougiſſez.

FAYEL, *déconcerté.*

Comment! quel calme!... Eh quoi! mes tranſports
inſenſés.....
Puiſſé-je avoir bientôt à me punir moi-même!
(*Il lit le billet rapidement.*)
C'eſt l'adieu de Raoul à ſon heure ſuprême.
Ce gage de ſa mort.....

GABRIELLE, *voyant ſa joie.*

Eſt bien doux à vos yeux.

FAYEL.

Un amant adoré.... fait ſeul de tels adieux.

GABRIELLE.

Oui, je l'aimais, Seigneur: & j'ai dû vous le taire,
Quand j'ai craint pour vous deux cet aveu trop
ſincère.
Allié de mon Roi, fils des braves Coucys,
Digne en tout de ma main & du ſang des Vergys,
Ce Héros me fut cher dès l'âge le plus tendre,
Mon cœur à tous ſes droits fut contraint de ſe
rendre:
Si ma mère eût vécu, Vergy, dans ſon courroux,
Ne m'aurait fait jamais accepter d'autre époux.
Mais, par un ordre affreux, à l'Autel appelée,
A de vains intérêts en eſclave immolée,
Du pouvoir paternel je ſubis la rigueur;
Il fallut, par ſerment renoncer au bonheur;

Traînant loin de Raoul ma chaîne infortunée,
A ne le voir jamais je m'étais condamnée:
Il paya de ſes jours ſes vœux ſacrifiés;
(*Montrant la lettre qu'il tient.*)
Voilà ce qui m'en reſte,—& vous me l'enviez!
J'ai combattu, deux ans, cette invincible flâme,
Ce ſentiment, la vie & l'ame de mon ame:
Sans vous, la vertu même approuvait ſes tranſports,
J'ai connu, par vous ſeul, la honte des remords.
Oſez me reprocher un penchant légitime,
Qui devient mon ſupplice, & ne fut point mon crime:
Je devais vous garder, & vous gardais ma foi:
Mais l'inſtinct de mon cœur dépendait-il de moi?
Je dis plus. Au milieu des tourmens que j'endure,
Me ſuis-je, devant vous, permis un ſeul murmure?
Ah! c'eſt mon père encor qu'ici j'oſe accuſer:
De ma main, ſans mon cœur, il voulut diſpoſer;
C'eſt lui qui perd enfin, par ſa rigueur extrême,
Raoul, ſa fille, vous, & peut-être lui-même.
Son refus, pour vous ſeul, eût été douloureux;
Mais, m'uniſſant à vous, il fit trois malheureux.
Dieu! par ſes ſeuls regrets daigne punir mon père;
Des enfans immolés, que je ſois la dernière!

FAYEL.

Qu'ai-je fait? je m'abhorre, & tombe à vos genoux.
(*Elle le retient.*)
Ah! l'amour qu'on dédaigne a droit d'être jaloux.—

Mais quel ſupplice affreux moi-même je m'impoſe!
Je ſens deux fois tes maux, quand c'eſt moi qui les cauſe.
Né fougueux, violent, extrême en tous mes vœux,
Je ne puis gouverner mes ſens impétueux;
Et depuis que l'amour, ſans rapprocher nos ames,
Dans mon cœur tout de feu, répand encor ſes flâmes,
Fayel eſt, vers vous ſeule, emporté loin de ſoi:
Ma funeſte exiſtence eſt plus en vous qu'en moi;
Mes jours, ſi vous m'aimiez, ſeraient purs & tranquilles;
Hélas! qu'aux cœurs heureux les vertus ſont faciles!

(*Avec un peu de joie.*)

Je crois qu'enfin le Ciel, qui nous unit tous deux,
T'enlève mon rival pour mieux ſerrer nos nœuds;
Il détruit l'aliment de ta flâme funeſte;
Il veut que, ſans combats, la victoire te reſte.
Ton joug eſt déſormais plus léger & plus doux:
Remplis ton ſeul devoir, règne ſur ton époux;
Inſpire-moi ton ame & ſi pure & ſi tendre;
Sur tout ce qui t'approche elle ſait ſe répandre:
A tes rares vertus Raoul dut ſa grandeur:
Rends-moi....tel qu'il était pour mériter ton cœur.

(*Très-vivement.*)

Arbitre de mon ſort, maîtreſſe de ma vie,
Tu vas, de mes deſtins, répondre à ma Patrie;
Sur les pas des Héros j'ai ſu me ſignaler;
Soutenu par ta voix, je puis les égaler.

Tu m'as fait imiter ta noble bienfaiſance,
Je veux la ſurpaſſer. Ah! vois, pour l'indigence,
Pour mon peuple épuiſé, tous mes tréſors s'ouvrir;
Je ferai des heureux, ce ſera m'enrichir.

(*Tendrement.*)

Mais — promets-moi du moins qu'une cendre inſenſible
Ne rendra plus ton ame à mes ſoins infléxible;
Que tu vivras pour moi; que, reſpectant tes jours,
Ta douleur ceſſera d'en corrompre le cours.

GABRIELLE, *le regardant avec douceur.*

Et contre tant d'amour, mon cœur put ſe défendre!
Je le ſens pénétré d'une plainte ſi tendre.
Vous, qui me demandez des leçons de vertus,
Vous en offrez l'exemple à mes eſprits confus.
Ah! combien devant vous il faut que je rougiſſe!
Commandez, je vous dois le plus grand ſacrifice.
Ciel! — le puis-je achever? & détruire, en un jour,
Le ſentiment profond du plus conſtant amour? —
Je vous offenſe encor. — Mais pourriez-vous me croire,
Si je vantais déjà cette prompte victoire?
Daignez attendre tout du tems, de mes efforts,
Du droit de vos vertus, du pouvoir des remords;
J'ai honte.... de n'oſer promettre d'avantage:
De ma ſincérité cette crainte eſt le gage.

(*Avec fermeté.*)

Seigneur, ne gardons rien qui puiſſe entretenir
La dangereuſe erreur d'un fatal ſouvenir :
Monlac va vous jurer qu'il n'a pu me remettre
Le don cher & cruel qu'annonce cette lettre :
Sur-tout, à mes regards ne la montrez jamais,
Et ne me nommez point le Héros que j'aimais. —
Je ſais que ce n'eſt plus vous rendre un digne hommage,
Ce n'eſt plus ſignaler ma foi, ni mon courage,
Qu'après ſa mort, hélas ! oublier mon amant.

(*Avec douleur.*)

Que n'ai-je le bonheur de l'oublier vivant ! —
Mes jours ſont votre bien, & ma juſte tendreſſe....

FAYEL.

Mon ame s'abandonne à la plus douce ivreſſe.
Quoi ! du bonheur enfin l'aurore luit pour moi,
Et le don de ton cœur ſuit le don de ta foi !

SCÈNE VI.

FAYEL, GABRIELLE, ALBÉRIC.

ALBÉRIC, *à Fayel.*

ON vient de m'annoncer une étrange nouvelle,
Qu'à vous ſeul, en ſecret, il faut que je révèle.

FAYEL, *vivement, en lui montrant Gabrielle.*

Ah! parle ſans contrainte & ne lui cache rien;
Ami, mon cœur n'a plus de ſecrets pour le ſien.

ALBÉRIC.

Seigneur.... ſi vous ſaviez....

FAYEL.

Quel eſt donc ce myſtère?

ALBÉRIC.

A tout autre que vous mes ſoins le doivent taire.

FAYEL.

Je tremble.

GABRIELLE, *à part.*

D'où me vient cette ſombre terreur?

FAYEL.

Madame, permettez : — excuſez ſon erreur : —
Quels que ſoient les ſecrets qu'il veut ici m'apprendre,
Croyez qu'en votre ſein je courrai les répandre.

(*Elle ſort, en les regardant avec la plus vive inquiétude.*)

SCÈNE VII.

FAYEL, ALBÉRIC.

ALBÉRIC.

Des remparts de Dijon d'Armance eſt revenu,
Seigneur; — Raoul reſpire, & d'Armance l'a vu.

FAYEL, *avec le plus grand éclat.*

O Ciel!... Quoi! ce billet!... Ah! vois leur impoſture;

(*Il donne la lettre à Albéric qui la lit.*)

Et — je viens de tomber aux pieds de la parjure! —
J'avais bien preſſenti leurs noires trahiſons,
Mon cœur m'avait tout dit par ſes premiers ſoupçons;
Malgré l'appas flatteur d'une odieuſe hiſtoire,
Mes doutes obſtinés refuſaient de la croire. —

(*Reprenant*

(*Reprenant la lettre avec fureur.*)

Eh bien ! vante-moi donc leur candeur & leur foi.

ALBÉRIC.

Je reſte confondu. Raoul eſt près du Roi,
Ils ſortaient de Dijon. Philippe, à ſon paſſage,
Veut, aux murs de Vergy, recevoir votre hommage.
D'Armance en vains diſcours ne s'eſt pas étendu;
Ignorant le faux bruit par Monlac répandu,
De l'objet de votre ordre inſtruit par ſes yeux même,
Pour hâter ſon retour, ſon zèle était extrême.
Mais Raoul, un Héros!...il faudrait éclaircir....

FAYEL.

Lui-même, cette fois, m'apprend à le punir.
Oui, ſon billet infâme & m'inſpire & me guide.
Allons plonger ce fer au ſein de la perfide;
Et courons auſſi-tôt offrir ſon cœur fumant,
Aux yeux épouvantés de ſon indigne amant.

ALBÉRIC.

Seigneur....

FAYEL, *s'arrêtant.*

Pourquoi frémir ? Elle eſt la plus coupable;
C'eſt elle qui verra ce ſpectacle effroyable:

(*Avec une joie amere.*)

Que le cœur de Raoul ſoit percé le premier.
J'apporterai ce don qu'il feignait d'envoyer.

Au milieu de la Cour, ſous les yeux de ſon Maître,
En montrant cet écrit, je vais frapper le traître.

ALBÉRIC.

Ah ! daignez....

FAYEL.

Je voudrais, de leur ſang odieux,
Les abreuver l'un l'autre, & moi-même après eux.

Fin du ſecond Acte.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

RAOUL DE COUCY, à un Officier de Fayel.

VA, ſers un inconnu que ſon bonheur t'adreſſe :
C'eſt Rhétel qui m'envoie auprès de la Comteſſe ;
Du ſang qui les unit je dois chérir les nœuds,
Je viens chargé de ſoins importans pour tous deux.

(*L'Officier ſort.*)

Reſpire enfin, Raoul, dans des lieux qu'elle habite.—
Tous mes ſens ſont émus d'une ivreſſe ſubite.
Voilà de notre amour les premiers monumens ;
Ces murs, témoins chéris des plus purs ſentimens.
Que de doux ſouvenirs, dont le charme ſuprême,
A qui n'eſt plus heureux, tient lieu du bonheur même !
Je gémis ! Gabrielle, en d'autres tems, hélas !
Prêt de te voir ici, je ne gémiſſais pas.
Là, même avant nos yeux, nos ames ſe cherchèrent ;
Dans nos premiers regards elles ſe rencontrèrent.

Là, vingt fois, en ſecret, ſortant des champs d'honneur,
Ta main ceignit mon front des lauriers du vainqueur.
Lorſqu'au prix de mon ſang je vengeai tes injures,
Tes pleurs, dans ce palais, ont lavé mes bleſſures:
Ton ame fugitive & prête à s'exhaler,
Par mes derniers adieux s'y ſentit rappeler:
Enfin, malgré la mort, mon cœur venait s'y rendre,
Et, pour être avec toi, ſurvivait à ma cendre.
Trop ingrate Fayel, quels droits j'oſe atteſter! —
Fayel! — Eſt-ce le nom que tu devrais porter?
Sous un joug odieux, sèchant dans l'amertume,
La langueur du trépas lentement te conſume:
Et mes jours, preſqu'éteints, ont pu ſe rallumer! —
Ne meurs point pour l'amour, vis plutôt ſans m'aimer.
Sans m'aimer! quel eſpoir! — Ah! je fuirai ta vue;
Que pour un ſeul moment elle me ſoit rendue:
Je ne puis accorder mon bonheur & le tien:
Juge combien je t'aime; oui, je renonce au mien.

SCÈNE II.

COUCY, MONLAC.

MONLAC, *à part.*

POURQUOI me retenir, — & m'obſerver ſans ceſſe? —
Quel ami de Rhétel cherche à voir la Comteſſe?
(*S'approchant de Raoul qui eſt détourné.*)
Eſt-ce vous?...

COUCY, *l'appercevant.*

Toi, Monlac! — encor dans ce ſéjour!
Aurais-tu donc appris que je revois le jour?

MONLAC, *immobile d'étonnement.*

Ses traits.... ſa voix... Mon maître! O céleſte clémence,
Il vit! — tu veux encor le bonheur de la France.
(*Il ſe jette dans les bras de Raoul qui les lui tendait.*)
Par quel miracle, enfin, nous êtes-vous rendu?
Le Ciel, le juſte Ciel en doit à la vertu.

COUCY.

O mon ami, connais quel deſtin nous raſſemble;
Mais dis moi, le premier, les raiſons....

MONLAC.

Ah! je tremble:
Songez que, pour vos jours, tout eſt à craindre ici:
Le ſoupçonneux Fayel....

COUCY.

Eſt aux murs de Vergy;
Je ne crains rien pour moi. C'eſt pour ſa digne épouſe,
Que j'ai dû redouter ſa cruauté jalouſe.
Si, dépouillant la pourpre & l'or des Chevaliers,
J'emprunte les couleurs des ſimples Ecuyers;
C'eſt pour elle, un moment, qu'à la honte de feindre,
Mon auſtère candeur a daigné ſe contraindre:
Et, j'ai choiſi l'inſtant, qu'appelé près du Roi,
Fayel porte à ſes pieds les gages de ſa foi,
Pour venir m'acquitter d'un ſoin cruel & tendre,
Le ſeul qu'à mon amour l'honneur ne peut défendre.
Mais toi, qui te retient dans ces triſtes climats?
Chez mon père d'abord as-tu porté tes pas?
Que ſon ame ſenſible allarme ici la mienne!
Le récit de ma mort aura cauſé la ſienne.

MONLAC.

Seigneur, il n'a point ſu ſa perte & mon erreur.

COUCY, *avec tranſport.*

Nature, il eſt encore un plaiſir pour mon cœur!

MONLAC.

L'inconſtance des mers a retardé mon zèle:
Depuis une heure à peine, aux mains de Gabrielle

J'ai remis ce billet, où vos triſtes adieux....

COUCY.

Des pleurs, en le liſant, ont-ils rempli ſes yeux ?

MONLAC.

Ah ! j'ai cru cet inſtant le dernier de ſa vie.

COUCY, *vivement*

J'aurais dû le prévoir. Quelle était ma furie !
Quels coups ce vain hommage eût portés à l'amour ! —
Va la tirer d'erreur, apprends-lui mon retour. —
Mais non : c'eſt lui donner une mort plus certaine ;
Et d'un ſecours trop prompt l'imprudence inhumaine,
Arrachant le poignard, va déchirer ſon cœur. —
Ménage habilement ce dangereux bonheur.
Sur-tout, ſi ſa vertu redoute ma préſence,
De mes feux toujours purs peins-lui bien l'innocence :
Dis que d'un Chevalier je remplis le devoir ;
Dis que j'aime ſans crime, & même ſans eſpoir ;
Que je ſuis, en un mot, quelque ardeur qui m'inſpire,
Trop digne de ſon cœur, pour vouloir le ſéduire.

(*Monlac ſort.*)

SCÈNE II.

COUCY, *seul.*

MOMENT tant souhaité, que tu me fais frémir !
(*Il voit de loin Gabrielle arriver par un côté opposé à celui par où Monlac est sorti.*)
Dieu ! La voici ! — Monlac n'a pu la prévenir.
Elle marche à pas lents vers cette voûte obscure;
Je vois ses traits divins, l'honneur de la nature :
Non, jamais sa beauté, dans sa brillante fleur,
N'eut cet appas touchant de la tendre langueur
Qu'un chagrin, que je cause, imprime à tous ses charmes :
Mon cœur est plein de feux, mes yeux trempés de larmes ;
Elle parle, écoutons.
(*Il se retire sous un portique sombre.*)

SCÈNE IV.

GABRIELLE, COUCY.

GABRIELLE, *se promenant sans voir Coucy.*

RAOUL ! du sein des morts,
Ton cœur me suit partout & brave mes remords.—

Mais Fayel eſt parti ſans rien daigner me dire !
Cet ami de Rhétel va peut-être m'inſtruire ;
Je l'ai cru dans ces lieux. — Un déſordre enchanteur,
Un doux ſaiſiſſement vient charmer ma douleur.
(*Coucy paraît un peu ſans qu'elle le voye.*)
Toi qui ne m'entends plus, hélas ! dès notre enfance
C'eſt ainſi que l'amour m'annonçait ta préſence.

COUCY, *paraiſſant tout-à-fait.*

C'en eſt trop ; approchons ; je le puis ſans effroi,
Son cœur l'a prévenue, il lui parle de moi.

GABRIELLE.

O Ciel ! quel ſon de voix ſorti de ce lieu ſombre ?...
(*Elle regarde.*)
Quel objet ?

COUCY, *approchant un peu.*

Elle tremble ; & moi-même....

GABRIELLE, *ſe détournant avec frayeur.*

Chère ombre,
Que je crois voir ſans ceſſe errante à mes côtés,
Ne perſécute plus mes ſens trop agités.

COUCY.

Daignez voir....

GABRIELLE.

Où fuirai-je ?

COUCY.

Eh quoi ! votre épouvante...

GABRIELLE, *s'appuyant ſur une colonne.*

C'eſt un ſonge; & ce cœur dont l'image préſente...

COUCY, *ſe jetant à ſes pieds & lui prenant la main.*

Ce cœur reſpire, il vit, il brûle encor pour toi.

GABRIELLE, *avec un grand cri.*

Ah !...ſe peut-il?... Raoul !—tu vis !—je te revoi!
(*Tendrement.*)
Je ne m'étonne plus ſi, formé pour te ſuivre,
Au bruit de ton trépas, mon cœur a pu ſurvivre.

SCÈNE V.

GARRIELLE, COUCY, ISAURE, MONLAC.

GABRIELLE, *avec tranſport.*

CHÈRE Iſaure...Ah! Monlac, ſais-tu notre bonheur?

MONLAC.

Oui, Madame, & déjà....

GABRIELLE, *à Iſaure.*

Le voilà mon vainqueur;
L'honneur des Chevaliers, l'Idole de la France.

COUCY.

J'ai tout fait pour l'amour : eſt-il ma récompenſe ?
L'amante qu'enchaînait le plus tendre lien....

GABRIELLE, *très-vivement.*

N'a d'ame que ton ame & d'être que le tien.
Je renais avec toi dans ce jour plein de charmes ;
Et mes yeux épuiſés trouvent encor des larmes :
Mais des larmes de joie, & de ces pleurs heureux,
Que depuis ſi long-tems nous ignorions tous deux :
Mon cœur, ſéché d'ennuis, flétri par la triſteſſe,
S'épanouit enfin dans ſa pure allégreſſe.
Apprends que de ce cœur rien ne put t'arracher,
Le tems ſerra nos nœuds, loin de les relâcher ;
Mes chagrins conſervaient cette empreinte ſi tendre,
Que ſur le déſeſpoir l'amour ſeul ſait répandre.
Ta perte, ton retour, ce prodige nouveau
D'un cœur qui ſe donnait au delà du tombeau,
Tout à mes yeux charmés te rend plus cher encore ;
Plus que je ne t'aimais, je ſens que je t'adore.
(*Se reprenant avec la plus grande indignation contre elle-même.*)
Que dis-je ? — Ah ! malheureuſe ! — Et vous, cruel !
& vous,
Qui ſavez que je ſuis ſous les loix d'un époux,
S'il ne vous reſte plus, comme j'aime à le croire,
De projets ni de vœux indignes de ma gloire ;
Pourquoi, devant mes yeux, vous venez-vous offrir ?
Ingrat ! de mes douleurs cherchiez-vous à jouir ?

Trop sûr qu'en vous voyant mille atteintes nouvelles
Rouvriraient de mon cœur les blessures mortelles.

COUCY.

Moi, jouïr de vos pleurs, ou trahir vos vertus?
Gabrielle, grand Dieu! ne me connaît donc plus!
Elle apprend de Fayel à devenir injuste.
Va, mon cœur est encor le sanctuaire auguste,
Où brûla pour toi seule un feu toujours sacré,
Aussi pur que l'objet qui l'avait inspiré:
Née avec ma vertu, non moins durable qu'elle,
Comme mon ame, enfin, ma flâme est immortelle.
Mais sachez que je viens pour vous sacrifier
Tous les vœux....votre aspect me fait tout oublier.
Je sens, plus que jamais, dans mes veines brûlantes,
S'irriter de l'amour les fureurs dévorantes.
Je suis près de l'objet dont je fus adoré,
O rage! & sans espoir, je m'en vois séparé!
A d'infidèles nœuds votre devoir vous livre;
Au jour de votre hymen j'ai du cesser de vivre.
(*Avec la plus grande fureur.*)
Que ne m'écrasiez-vous, murs de Ptolémaïs,
Avec tant de Chrétiens mourans sous vos débris!
Hélas! ces malheureux chérissaient tous la vie;
Je la hais, — c'est à moi qu'elle n'est point ravie!

GABRIELLE.

Modérez donc, cruel! ces ardentes fureurs;
Et par pitié pour moi, commandez à vos pleurs.

Mais dites-moi du moins quel ſujet vous amène,—
Et qui vous a ſauvé d'une mort ſi prochaine.

COUCY.

Vous, Madame.—Oui, vous-même. Et je ne dois le jour
Qu'à ces tendres vertus que m'enſeigna l'amour.
Lorſque l'altier Richard, plein de ce fanatiſme
Dont la férocité dégrade l'héroïſme,
Egorgeait ſes captifs au nom de notre foi,
Je ſuivis vos leçons, je ſauvai ceux du Roi;
Je réclamai pour eux la loi conſtante & pure,
Que la Religion reçoit de la nature.
Ma clémence eut bientôt ſon prix ineſpéré.
Sans défenſe, à mon tour, aux Sarraſins livré,
Mon aſpect attendrit leur cruauté ſauvage;
Mon nom fut mon rempart au milieu du carnage.
Porté près du Sultan, qui prit ſoin de mes jours,
Je me vis prodiguer l'utile & prompt ſecours
De cet art qui commande à l'ame fugitive;
Art négligé par nous, que l'Arabe cultive.
(*Vivement.*)
Ranimé par ſes ſoins, je me dis en ſecret,
Que l'adieu ſi touchant de ce fatal billet,
Le bruit de mon trépas honoré par vos larmes,
Au bonheur de vous voir, prêterait mille charmes:
Cet eſpoir, ce deſir, qui réchauffait mes ſens,
Rendit des végétaux les efforts plus puiſſans;
Enfin ce fier Sultan, que l'ignorance abhorre,
Me renvoye à mon Roi qui me pleurait encore:

Tant la reconnaiſſance a d'invincibles droits,
Par qui l'humanité nous rappelle à ſes loix!
Sans diſtinguer le culte & l'Empire où nous ſommes,
L'homme chérit toujours le bienfaiteur des hommes.

GABRIELLE, *réfléchiſſant avec douleur.*

Quoi! L'Aſie en Raoul vante ſon bienfaiteur!
En lui mon Souverain voit ſon libérateur!
Par-tout où le deſtin nous donna la victoire,
Son nom eſt le premier qu'ait prononcé la gloire!
Et quand tout l'Univers adore tes vertus,
Seule on m'a condamnée à ne t'adorer plus;
Moi que chérit ton cœur, qui t'aimai la première...

COUCY.

Ton ame m'appartient malgré la terre entière;
Eh! dépend-il de nous d'éteindre un ſi beau feu?
A-t-il, pour s'allumer, attendu notre aveu?
Ame de notre vie, il ne peut ceſſer d'être,
Qu'avec les doux rapports qui dans nous l'ont fait naître.

GABRIELLE.

Dieu! quel oubli honteux égare nos eſprits!
Tous les deux à l'inſtant nous en ſerons punis.
Je triomphe en fuyant, je ſors de ta préſence.
Ne me voyez jamais: reſpectez ma défenſe.

COUCY.

Arrêtez un moment; promettez-moi du moins,
Que vos jours conſervés....

GABRIELLE, *vivement*

Ah ! quels funeſtes ſoins
De prolonger mon crime & l'horreur qui m'accable !
Je ſens que chaque inſtant me rendra plus coupable.

COUCY.

Envers qui ? Vous !

GABRIELLE, *plus vivement.*

Envers un époux vertueux,
Qui donnerait ſon ſang pour voir mes jours heureux ;
Que j'aimerais ſans toi : mais dont mon injuſtice
Regarde les bontés comme un affreux ſupplice.
Sais-tu qu'à cet époux, ici même, en ce jour,
Mon devoir a promis d'oublier ton amour ?

COUCY.

Quoi ! Fayel a connu notre ardeur mutuelle ?

GABRIELLE.

Ta lettre eſt dans ſes mains.

COUCY.

Vous avez pu, cruelle....

GABRIELLE.

Eh ! n'en ſois point jaloux. Va, cet écrit vainqueur,
Sans ceſſe, en traits de feu, ſe retrace en mon cœur.—
Mais où m'emporte encore un ſouvenir trop tendre ?
Pars, ſauve à ma vertu l'affront de ſe défendre.
Tu mourais pour l'amour, va vivre pour l'honneur.

COUCY, *avec accablement.*

Eh ! qu'importe la gloire à qui perd le bonheur ?

GABRIELLE.

Ton Roi que tu chéris....

COUCY.

C'eſt lui qui nous ſépare.

GABRIELLE, *avec vivacité.*

Sans ſavoir nos malheurs, ingrat ! il les répare :
Tu règnes dans ſa Cour ; ſes bienfaits...

COUCY.

Ah ! ſans toi ;
La Cour, le Monde entier, n'eſt qu'un déſert pour moi.

GABRIELLE.

Tu devrais me donner l'exemple du courage.

COUCY, *toujours abattu.*

Je dois, perdant le plus, me plaindre davantage.

GABRIELLE, *toujours vivement.*

Ton ame peut du moins exhaler ſa douleur,
Mes chagrins renfermés vont dévorer mon cœur :
Va gémir loin de moi, rien ne peut te contraindre,
Laiſſe-moi la douceur d'être la plus à plaindre.
Allez enfin, ſongez que des murs de Vergy,
Fayel, en peu d'inſtans, peut revoler ici.

Du

Du bruit de votre mort ſa haine détrompée,
A découvrir vos pas eſt ſans doute occupée:
Peut-être il ſait déjà qu'arrivé dans ces lieux....

COUCY.

D'Armance était le ſeul dont je craignais les yeux:
Mais il ne m'a point vu.

GABRIELLE.

Quel bruit ſe fait entendre!
(*A Monlac & Iſaure.*)
Voyez tous deux.

(*Ils ſortent.*)

Hélas! s'il venait vous ſurprendre!
Eh! comment pourriez-vous échapper à ſes traits?

ISAURE, *rentrant.*

Seigneur, c'eſt Fayel même.

GABRIELLE.

Ah! fuyez pour jamais.

COUCY.

Moi, fuir?

GABRIELLE.

Veux-tu riſquer mon honneur & ma vie?

COUCY.

Je ſors: à votre honneur le mien ſe ſacrifie.
(*Il fait un pas & revient.*)
Mais Monlac....

ISAURE.

Il arrête & va tromper Fayel.

(*Coucy sort par une des coulisses du devant du Théâtre.*)

GABRIELLE.

Allons cacher ma honte & mon trouble mortel.

(*Elle sort par l'autre côté avec Isaure.*)

SCÈNE VI.

FAYEL, ALBÉRIC, GARDES.

FAYEL, *entrant par le fond du Théâtre, l'épée à la main, & regardant sortir Gabrielle.*

ELLE fuit! Elle est seule! — Ah! c'est Monlac, ce traître....
En osant me combattre, il a sauvé son Maître.
Du moins le téméraire est tombé sous mes coups.

ALBÉRIC.

Le voici tout sanglant qui se traîne vers vous.

MONLAC, *blessé, & parlant avec peine.*

Seigneur, que de ma mort votre haine contente....
Raoul....est vertueux....votre épouse....innocente....
J'expire.

(*Il meurt.*)

FAYEL.

L'Impoſteur ! Qu'on l'ôte de mes yeux.

(*On l'emporte.*)

Qu'on ferme ce portique. Environnez ces lieux,
Pourſuivez, découvrez, amenez ſon complice.

(*La plus grande partie des Gardes ſortent.*)

Que devant la parjure ici même il périſſe.
(*A Albéric.*)
Fais-la venir.

ALBÉRIC.

Seigneur, ce courroux violent....

FAYEL.

Je vais me commander. Cachons ce fer ſanglant.—

(*Il remet ſon épée.*)

Tes crimes, à mes yeux, ont flétri tous tes charmes;
Mon cœur s'eſt endurci par tes perfides larmes.
Non, ni pitié, ni grace. Ah ! mes juſtes fureurs
Sauront de tes forfaits ſurpaſſer les horreurs.

(*Il ſe promène à pas précipités.*)

Je veux, accumulant mes affreux ſacrifices,
Voir les maux de Raoul—accrûs par tes ſupplices;
Ralentir ſon trépas—pour prolonger le tien;—
L'arracher de ton cœur;—t'immoler dans le ſien;
Et, ſous des flots de ſang répandus par ma rage,
Eteindre mon amour, & laver mon outrage !

(*Il s'appuie ſur une colonne.*)

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

ALBÉRIC.

Mais de tout ce complot êtes-vous éclairci ?
Pourquoi publiaient-ils le trépas de Coucy ?

FAYEL, *se relevant avec fureur.*

Que sais-je ? aux pieds du Roi dès que j'ai pu paraître,
Parmi les Courtisans ne voyant point le traître,
J'ai su qu'avec mystère on l'avait vu partir :
J'ai jugé qu'en ces lieux il venait me trahir,
Et sans plus m'informer, sans vouloir rien entendre,
J'ai revolé soudain pour le pouvoir surprendre.

Le mensonge, fertile en détours si divers,
Les a tous épuisés dans ces deux cœurs pervers :
Tantôt, lorsque l'ingrate employait la prière,
Pour rester, loin de moi, dans ce lieu solitaire,
Son refus obstiné de me suivre à la Cour,
De son amant ici ménageait le retour.
Ce lâche confident, ce précurseur du crime,
(Qui dut être en effet ma première victime,)
De son Maître, avec art, vient devancer les pas;
Il couvre son retour du bruit de son trépas : —
On me laisse ravir cette lettre odieuse,
De l'imposture encor recherche industrieuse !
Et la parjure affecte un aveu plein d'honneur,
Pour pouvoir, sans danger, recevoir son vainqueur ! —
Mais on ne revient point, il échappe à ma haine.

ALBÉRIC.

Je conçois trop, Seigneur, que toute excuſe eſt vaine ;
Leur entrevue ici prouve aſſez leurs amours.
Mais pourquoi cette lettre & tous ces noirs détours?
Il faut qu'avec tant d'art cette trame tiſſue
Ait voilé des projets....

FAYEL.

N'en vois-tu pas l'iſſue?
Monlac, dans ſon tranſport, m'allait percer le ſein ; —
Son Maître, en ſe cachant, a le même deſſein ;

(*Se promenant encore.*)

Et l'Ingrate.... Ah ! ſouvent une épouſe infidelle,
Dans le ſang d'un époux plonge ſa main cruelle :
Elle ſe laſſe enfin d'attendre ſon bonheur
D'une mort, qu'en ſecret peut hâter ſa fureur ;
Et ſuivant des forfaits la pente trop rapide,
Quelquefois l'adultère entraîne au parricide.
Oui, ma mort eſt l'objet de tes lâches amours. —
Je ne puis plus t'aimer, que m'importent mes jours?
Allons, il faut du ſang à ma vengeance avide.
(*A Albéric.*)
A mes yeux, dans l'inſtant, amène la perfide ;
Je le veux.

(*Albéric ſort.*

Mais plutôt, pour ſe faire un effort,
Je ſens en ce moment mon courroux aſſez fort.

Que ma rage tranquille en ſoit plus implacable,
Imitons Gabrielle en ſon art déteſtable :
Prêtons un front ſerein aux plus noires fureurs ;
Et, pour que ſon ſupplice ait encor plus d'horreurs,
Laiſſons-lui quelque tems ſa crédule allégreſſe,
Paraiſſons ignorer les piéges qu'on nous dreſſe.

ALBÉRIC, *rentrant.*

La voïci.

FAYEL, *mettant la main à ſon poignard, & s'arrêtant.*

Dieu ! commande à mon bras égaré.
(*A Albéric.*)
Cours, vois ſi ſon amant va m'être enfin livré ;
(*A tous les Gardes.*)
Je t'attends. — Vous, reſtez ſous la voûte prochaine.

SCÈNE VII.

GABRIELLE, FAYEL.

FAYEL.

MADAME, auprès de vous mon amour me ramène:
Prêts à nous ſéparer....ſans doute pour long-tems,
Je viens vous confier quelques ſoins importans.

Vous voulez fuir la Cour, & j'y ſouſcris ſans peine;
Seul, je ſuivrai Philippe aux rives de la Seine;
Puiſqu'Autrey déſormais a pour vous tant d'appas,
De ces lieux ſi chéris.... vous ne ſortirez pas.
J'ai ſu, près du Monarque, excuſer votre abſence.
De vos juſtes raiſons j'ai ſenti la puiſſance;
Votre vertu craignait de revoir un amant,—
Et doit plus que jamais le craindre en ce moment;
Car, je n'en doute pas, vous êtes informée,
Que Raoul, démentant la vaine renommée,
Vit & revient vainqueur.—Jugez ſi, dans ce jour,
Où j'ai connu par vous ſa flâme & votre amour;
J'approuve & je chéris la noble retenue,—
(*Avec ironie.*)
Qui fuit, ſi prudemment, les dangers de ſa vue.
Mon cœur à des ſoupçons ne peut plus s'arrêter;
Je ſais ſur vos ſermens combien je dois compter.

Vous n'abuſerez point du tems de mon abſence ;
Pour ſouffrir de Raoul la coupable préſence :
Et ſi, dans ce palais, il oſait pénétrer,
(*Avec menace.*)
Vous-même, à mes vengeurs, il faudrait le livrer.

GABRIELLE.

Seigneur, ſans mon aveu, ſi ſa flâme indiſcrette
Oſait chercher ma vue & troubler ma retraite,
Je croirais que l'honneur, l'exilant ſans retour,
Et vous révélant tout, fléchirait votre amour.

FAYEL, *impétueuſement.*

Rien ne le ſauverait de ma fureur extrême.—
(*A part.*)
Je m'emporte.

GABRIELLE, *à part.*

Gardons de me trahir moi-même.

FAYEL, *plus tranquille.*

Ce nouvel Ecuyer, dans ma Cour inconnu,
Au nom de votre amant eſt peut-être venu ?

GABRIELLE, *tremblante.*

De Raoul !... vous croiriez ?...

FAYEL.

Que j'aime à voir ce trouble !
(*Ironiquement.*)
Il me raſſûre. — Eh quoi ! votre frayeur redouble !
Quel en eſt donc l'objet ?

GABRIELLE, *se remettant.*

Rien ne doit m'effrayer;
Sans mystère, en ces lieux, j'ai vu cet Ecuyer;
Monlac a su, par lui, le retour de son Maître.

FAYEL.

Monlac l'attend ailleurs,—pour peu d'instans peut-être.
Mais l'ami de Rhétel devrait-il se cacher?

GABRIELLE.

Il est parti.

FAYEL.

J'en doute, & je le fais chercher.
(*Amèrement.*)
Comme il connaît Raoul, je lui voudrais apprendre,
S'il songe à me tromper, le sort qu'il doit attendre.
(*A part, avec joie, en voyant entrer ses Gardes.*)
Il vient, j'entends du bruit...
(*A Albéric.*
Eh bien?

SCÈNE VIII.

GABRIELLE, FAYEL, ALBÉRIC, GARDES.

ALBÉRIC, *bas à Fayel.*

C'EST vainement
Qu'on le cherche au palais; on croit qu'en ce moment,
Dans la ville...

FAYEL.

(*Bas.*) *Haut à ſa femme.*

J'y cours.—Il faut qu'en mon abſence,
D'Autrey, contre le Duc, j'aſſûre la défenſe;
Aux ſoins de mon départ mes ordres vont pourvoir:
Mais dans quelques inſtans,—je pourrai vous revoir.
(*Il fait un pas & s'arrête.*)
Ma flâme, à ſon aſpect, malgré moi ſe ranime:
Tout prêt à la frapper, j'adore ma victime.

(*Il ſort avec les Gardes & Albéric.*)

GABRIELLE, *anéantie.*

De mon accablement j'ai peine à revenir.
Quels ſont ces noirs tranſports qu'il ſemblait retenir?
Saurait-il que Raoul?....

*

SCÈNE IX.

GABRIELLE, ISAURE.

GABRIELLE.

AH! viens, ma chère Iſaure:
Apprends quel eſt l'effroi, l'horreur qui me dévore:
Si j'en crois de Fayel le courroux inquiet,
Il a ſu de Raoul le voyage ſecret.
Monlac, en le quittant, a-t-il frappé ta vue?
Et de leur entretien, ſait-on quelle eſt l'iſſue?

ISAURE, *avec ſaiſiſſement.*

Madame, la terreur eſt dans tous les eſprits.
Sur les fronts conſternés vos malheurs ſont écrits.
Tout ſemble en ce palais ſe troubler, ſe confondre;
Quand j'interroge, à peine on oſe me répondre;
Quand je nomme Monlac, on me fuit en tremblant:
J'ai cru voir un Soldat cacher ſon bras ſanglant.

GABRIELLE, *avec éclat.*

Ah! c'en eſt fait. Voilà le ſignal du carnage.
Monlac eſt le premier qu'ait immolé leur rage.
O malheureux Coucy! qu'allez-vous devenir? —
Viens; que j'aye, avant lui, le bonheur de mourir;
Et que Fayel enfin, dans ſa haine barbare,
Rejoigne, en les perçant, ces deux cœurs qu'il ſépare!

Fin du troiſième Acte.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

GABRIELLE, ISAURE.

GABRIELLE.

ISAURE, vainement tu me veux raſſûrer,
Dans mes ſens éperdus l'eſpoir ne peut rentrer.
Autour de nos remparts cette Garde aſſemblée,
Que Fayel, en partant, a même redoublée,
M'annonce que Raoul n'aura pu les franchir:
Et tant qu'il eſt ici, puis-je ne point frémir?

ISAURE.

Dans les remparts d'Autrey quand il ſerait encore,
Que craignez-vous pour lui, puiſque Fayel l'ignore?
Penſez-vous, ſi Fayel l'eût jamais ſoupçonné,
Que, ſans rien éclaircir, il ſe fût éloigné?
Votre époux, vers Paris, vient de ſuivre Philippe;
Qu'au moins par ſon départ votre effroi ſe diſſipe.
Et n'avez-vous pas vu, dans ſes tendres adieux,
Que le ſoupçon jaloux ne troublait plus ſes yeux?

GABRIELLE.

Ce honteux ſentiment, ſoigneux de ſe contraindre,
Donne aux cœurs qu'il remplit l'habitude de feindre.

ISAURE.

Mais toujours de Fayel les tranſports enflammés
Décèlent, malgré lui, ſes chagrins renfermés.
Je n'ai plus retrouvé ſur ſon viſage empreinte
D'un jaloux inquiet la pénible contrainte.

GABRIELLE.

Hélas! en un moment peut-il ainſi changer?
C'eſt ce calme ſuſpect, dans ſon ame étranger,
Qui redouble l'effroi dont je me ſens frappée.
A m'obſerver moi-même en ſecret occupée,
Peut-être que mon trouble a mal jugé du ſien.
D'ailleurs avec Monlac ſon paiſible entretien,
Le récit qu'en ont fait Albéric & d'Armance,
Sont autant de raiſons contre ma défiance;
Mais je ne pourrai voir mon tourment adouci
Qu'on ne m'ait répondu des deſtins de Coucy.
Vois du moins...

ISAURE.

Je voudrais qu'il pût encor paraître;
Qu'un dernier entretien lui fît enfin connaître,
Que vos jours expoſés par un nouveau retour,
Révolteraient enſemble & l'honneur & l'amour:
Qu'un Héros, un amant généreux & fidèle,
Doit à votre repos une abſence éternelle.

Vous ſeule, à ces raiſons, donneriez tout leur poids;
L'amant déſeſpéré n'entend plus qu'une voix:
L'Arrêt, qui le réſout à s'immoler lui-même,
Doit être prononcé par la bouche qu'il aime.

GABRIELLE.

Non, ce n'eſt pas de moi qu'il le doit recevoir.
Epargne-moi plutôt le danger de le voir.
Que, depuis ce matin, ſon aſpect m'épouvante!
O terrible réveil d'une ardeur ſi puiſſante!
Iſaure, ce n'eſt plus cette douce langueur,
Qui nourriſſait enſemble & conſumait mon cœur;
C'eſt un feu dévorant que rien ne peut contraindre,
Irrité des efforts que j'ai faits pour l'éteindre:
C'eſt lui qui me ſoutient, & ſon fatal poiſon
A ranimé mes ſens, en troublant ma raiſon.
Si je pouvais bannir Raoul de ma mémoire,
Je ſens que j'en mourrais en pleurant ma victoire;
Je maudis les vertus que je veux embraſſer,
Je déteſte mon crime, & n'y puis renoncer.

ISAURE.

Ah! revenez à vous; ces honteuſes allarmes....

GABRIELLE.

Que ne puis-je effacer par de plus dignes larmes
La honte de ces pleurs que je verſe en ton ſein!
Ah! remplis, par pitié, ton devoir inhumain:
Oſe avec dureté me reprocher mon crime:
Dis-moi que ton amie a perdu ton eſtime:

Redouble, aigris ma honte afin de me guérir:
On revient d'une erreur à force d'en rougir.—
Va, s'il eſt dans ces lieux, porte à ce cœur fidèle
D'un éternel exil la ſentence mortelle:
Mais adoucis les traits dont il faut l'accabler;
Hélas! en le frappant, cherche à le conſoler:
Dis-lui que ſes malheurs ſont toute ma ſouffrance,
Dis-lui que j'ordonnais.... & pleurais ſon abſence.
Quel emploi je te donne! Ah! la ſeule amitié
Sait joindre le courage à la tendre pitié.
Va.—Le voici! fuyons.

SCÈNE II.

COUCY, GABRIELLE, ISAURE.

COUCY.

(*Entrant par où il eſt ſorti l'Acte précédent, & arrêtant Gabrielle.*)

AH! ſouffrez ma préſence,
Cruelle! je rougis de mon obéiſſance,
D'avoir fui par votre ordre un horrible danger,
Qu'avec vous & Monlac je reviens partager.

GABRIELLE.

Ce danger ceſſe enfin. Mais l'honneur vous exile;
Fayel ignore tout, il eſt parti tranquille:

Monlac, l'éblouiſſant de diſcours captieux,
Pour le mieux abuſer, eſt ſorti de ces lieux :
Au récit qu'on m'a fait j'ai dû même comprendre,...
(Si l'on ne cherche pas du moins à me ſurprendre)
Que Monlac vous attend aſſez près de nos murs :
Allez, vous connaiſſez tous les ſentiers obſcurs....

COUCY.

Mais, puiſque nul péril ici ne vous menace,
D'un dernier entretien je demande la grace.

GABRIELLE.

Non....

COUCY.

Le plus ſaint devoir veut que vous m'écoutiez.

GABRIELLE.

Il veut que je vous fuie.

COUCY, *l'arrêtant.*

Ah ! je meurs à vos pieds.

GABRIELLE.

Vous m'oſez retenir !

COUCY.

Oui, je l'oſe, inhumaine.

GABRIELLE, *avec impétuoſité.*

Téméraire ! c'eſt-là le vrai ſoin qui t'amène ;
De mon fatal amour tu veux m'entretenir,
De mes regrets honteux m'accabler à loiſir,
M'enivrer

M'enivrer de mon crime ! — Ah ! ce tranſport coupable
Enfin à ma vertu te rend moins redoutable ;
Raoul veut devenir indigne de mon cœur ;
Il faudra le haïr, — c'eſt mon plus grand malheur.

COUCY, *la retenant encore.*

Ingrate ! rougiſſez d'un ſoupçon qui m'outrage :
A vous parler encor c'eſt l'honneur qui m'engage.

(*Elle commence à l'écouter.*)

Tantôt du faible amour les plaintives douleurs,
En nous attendriſſant, ont relâché nos cœurs ;
La mort fut votre eſpoir & votre unique envie : —
Je veux qu'un beau triomphe aſſûre votre vie.
C'eſt moi qui la troublai, ſeul j'en fais le tourment ;
Renoncez — pour jamais — à ce funeſte amant.
Ciel ! — Et Raoul prononce un arrêt ſi terrible !
Oui, j'exige de vous ce qui m'eſt impoſſible.
Mais nos cœurs ont beſoin, dans ce moment cruel,
De ſe prêter encore un ſecours mutuel :
Pour régler mon deſtin, c'eſt vous que je contemple :
Et ma vie ou ma mort — dépend de votre exemple :
Fixez, encouragez mes eſprits éperdus ;
L'un à l'autre, en tout tems, nous dûmes nos vertus.

GABRIELLE, *avec douceur.*

Eh bien ! mon cher Raoul, que des chaînes ſi belles,
Que formaient ces vertus, ſoient toujours dignes d'elles.

(*Avec une véhémence qui s'échauffe par degrés.*)
Les grandes paſſions naiſſent dans un grand cœur,
Qui les ſent fortement, ſait en être vainqueur;
Le courage n'eſt point dans la froideur ſtoïque,
C'eſt une ame de feu qui ſeule eſt héroïque.
Je ſens que notre amour ne ſe peut étouffer,
Mais c'eſt en l'épurant qu'il en faut triompher.
Songe, en nos premiers ans, quelles rapides flâmes,
Au ſeul nom de vertu, venaient ſaiſir nos ames;
Comme, leur union redoublant leur vigueur,
Toutes deux s'excitaient, ſe portaient vers l'honneur:
Comme l'amour lui-même, à la gloire fidèle,
Fut un flambeau de plus qui nous guida vers elle:
Tu viens de rallumer le même zèle en moi;
Je vois qu'à mes diſcours il ſe réveille en toi.
Prévenons à l'inſtant, dans l'ardeur qui nous preſſe,
Quelque lâche retour, quelque indigne faibleſſe;
Profitant du tranſport qui vient nous émouvoir,
Promettons-nous de vivre, & de ne plus nous voir.
Tandis que, loin des Rois, je vais dans ces aſyles
Conſacrer tous mes jours à des vertus tranquilles;
Sur un plus grand Théâtre en triomphe porté,
Oracle de la France & de l'humanité,
Préſentez aux mortels le flambeau du génie;
En éclairant le monde, honorez la Patrie.
Ami de votre Maître, allez devant ſes pas
Etre encor ſon Egide au milieu des combats:
Et, de vos grands ſuccès m'offrant toujours l'hommage,
Quand l'amour vous viendra retracer mon image,

Alors de vos vertus me croyant le témoin,
Pour les accroître encor prenez un nouveau ſoin :
C'eſt ainſi qu'éloignant l'ombre même du crime,
Notre amour deviendrait un ſentiment ſublime,
Et que, malgré l'hymen, le devoir & le ſort,
Nous pourrions à jamais nous aimer ſans remord.

COUCY.

Où ſuis-je ? — Quelle ivreſſe en mes ſens excitée !...
Par un torrent de feu mon ame eſt emportée.
Que je ſens de plaiſirs & de tourmens divers !
Quel cœur m'avait choiſi ! Quelle amante je perds !
Son excès de vertu me déſole & m'enchante.
Vergy, par votre voix que la gloire eſt puiſſante !
Quel eſt de la beauté le charme ſéducteur !
Qui peut, contre elle-même, armer un faible cœur !
C'en eſt fait. Je dois compte au Monde, à ma Patrie,
Des tréſors dont par vous mon ame eſt enrichie.
Combien je ſerais vil de les enſevelir !
C'eſt votre ouvrage en moi qu'il me faut embellir.
Sûr d'être encore aimé, je renais pour vous plaire,
Je vivrai pour la France à nos deux cœurs ſi chère,
Pour tant d'infortunés,—qui le ſont moins que nous ;
Je veux entendre dire à cent Héros jaloux :
» Raoul, ſans nul eſpoir, privé de Gabrielle,
» Eut la force de vivre & d'être auſſi grand qu'elle.

GABRIELLE.

Je reconnais Raoul ; ce glorieux vainqueur,
S'il l'eût moins mérité, n'aurait pas eu mon cœur.—

Il eſt tems d'exercer ma conſtance & ſon zèle ;
(*D'un ton ému.*)
Allons. — Séparons-nous.

COUCY, *en frémiſſant, & après un peu de ſilence.*

Mon courage chancèle.

GABRIELLE, *le regardant avec fermeté.*

Non, Seigneur.

COUCY.

Pardonnez. Prêts à ſe ſéparer,
Nos cœurs, par plus de nœuds, ſemblent ſe reſſerrer.
Triomphe douloureux plein d'horreurs & de charmes !

GABRIELLE.

Eh ! me coûte-t-il moins ? Dérobons-lui mes larmes.
(*Elle s'éloigne.*)

COUCY, *la ſuivant.*

Ah ! je les ſens tomber juſqu'au fond de mon cœur.

GABRIELLE, *qui s'eſt arrêtée.*

Cher Raoul.... pour jamais.... Hélas !...
(*Avec effort & vivement, en s'éloignant davantage.*)
Adieu, Seigneur.

COUCY, *s'éloignant de ſon côté.*

Adieu.

GABRIELLE, *à Iſaure.*

Toi, va l'aider à cacher ſa retraite.
(*Il ſort par la couliſſe par laquelle il eſt entré ; Iſaure le ſuit.*)

SCÈNE VI.

GABRIELLE, *ſeule.*

TA loi ſévère, ô Ciel! doit être ſatisfaite.
Nous venons d'épuiſer, dans ces combats cruels,
La conſtance permiſe à de faibles mortels.
A tes puiſſans ſecours mon ame s'abandonne:
Ta bonté met un prix aux vertus qu'elle donne.
Prends ſoin de ce Héros, de ſes jours précieux:
L'aurais-tu ramené pour le perdre à mes yeux?—
Mais... j'entends retentir le ſignal des allarmes.—
Le bruit croît, il approche; & le fracas des armes....
(*A Iſaure qui rentre.*)
Ah! que devient Raoul?

ISAURE.

Madame, il eſt perdu.

GABRIELLE.

Que vois-je!

SCÈNE V.

FAYEL, COUCY, GABRIELLE, ISAURE, ALBÉRIC, GARDES.

FAYEL, *poursuivant Coucy qui se débat contre lui & ses Gardes.*

RENDS ce fer.

COUCY.

Tu ne m'as point vaincu,
Je brave encor le nombre.

(*Son épée tombe, Albéric s'en saisit.*)

FAYEL.

Albéric, qu'on l'enchaîne.

(*A Coucy.*)

Va, tout était prévu : la résistance est vaine.

(*A des Gardes.*) (*A Coucy & à Gabrielle.*)

Vous, ouvrez ce portique. Et vous, vils scélérats,
Voyez votre complice immolé par mon bras.

(*On leur montre dans la coulisse Monlac mort.*)

GABRIELLE.

Ciel!

COUCY.

Monlac égorgé!

GABRIELLE, *à Isaure.*

Que n'as-tu pu me croire!

COUCY, *allant vers le corps de Monlac.*

(*A Fayel*)

O mon ami! — jouis de ta lâche victoire,
Monstre.

FAYEL, *tranquillement.*

Voilà l'essai des châtimens affreux,
Que mon juste courroux vous réserve à tous deux.
(*Avec fureur.*)
Traître, tu prétendais voiler ta perfidie,
Comme en ce jour de crime, où, partant pour l'Asie,
Ton amour insolent vint ici m'outrager:
Mais toi-même as pressé l'instant de me venger.
Tantôt, à mon retour, ma recherche inutile
M'a fait voir qu'en secret retiré dans la ville,
Tu paraîtrais bientôt au bruit de mon départ:
Et moi, qui dédaignais les souplesses de l'art,
Jusqu'à feindre à mon tour il m'a fallu descendre.
Te voilà dans le piége où tu m'as cru surprendre;
Et que vos noirs complots, vos infâmes détours
Tendaient à mon honneur, & peut-être à mes jours.
(*Il le prend, & le traîne vers sa femme.*)
Viens, que ton sang sur elle à l'instant rejailliſſe:
Malheureuse, sa mort commence ton supplice.

(*Il veut le percer.*)

GABRIELLE, *se jetant sur lui.*

Arrêtez.

ALBÉRIC, *l'arrêtant.*

Ah! Seigneur!

COUCY.

Ah! Tigre furieux,
Frappe; je meurs content, si je meurs à ses yeux.
Mais ne fais point outrage à ses vertus sublimes.
Faut-il, pour m'immoler, lui supposer des crimes?
Qui? nous! contre tes jours tramer quelque dessein!—
Sans doute, quand tes feux m'allaient ravir sa main,
Si, de ce coup fatal, j'avais eu connaissance,
Tu m'aurais vu bientôt, armé par la vengeance,
Même aux yeux de son père, osant te défier,
L'obtenir ou la perdre en digne Chevalier.
Mais toi, pour m'égorger sans armes, sans défense,
De forfaits inventés tu noircis ma vaillance!
Eh bien! vil imposteur, j'ose te démentir:
Devant la France entière, avant que de mourir,
Je déclare innocens Monlac, moi,—Gabrielle:
Tu n'es plus son époux, tu t'es armé contre elle.
La loi des Chevaliers, que trahit ta fureur,
A sa gloire, à ma mort, promet plus d'un vengeur.

FAYEL.

La loi des Chevaliers! c'est moi qui la réclame:
Je respecte ton titre en méprisant ton ame.

(*A ſes Gardes.*) (*A Coucy.*)

Qu'on lui donne une armure. Allons au champ d'honneur:
Ma juſtice y remet ſon glaive à ma valeur.
Je pourrais te punir, j'en ai le droit, ſans doute;
Tu croirais, en mourant, que Fayel te redoute?
Non. Français comme toi, l'honneur de me venger
M'offre un plaiſir de plus à l'aſpect du danger.

COUCY.

Ah! ton cœur une fois s'eſt montré digne d'elle!
Marchons.

GABRIELLE, *ſe mettant entr'eux.*

Qu'allez-vous faire? Et quelle horreur nouvelle!

(*A Coucy.*)

Téméraire, arrêtez. Qui? vous! barbare! vous!
Plonger vos bras ſanglans au ſein de mon époux!
Vous, charger ma vertu d'un affreux parricide!
Je maudis & l'amour & l'eſpoir qui vous guide.
Votre abord en ces lieux m'apportait le trépas,
Vous deviez le prévoir; — & je ne m'en plains pas;
Vous hazardiez vos jours en expoſant ma vie.
Mais que votre imprudence & la mienne s'expie;
Et, ſi nous ne pouvons détromper ſon courroux,
C'eſt à vous de mourir, puiſque je meurs pour vous.

(*A Fayel.*)

Vous, Seigneur, écoutez....

FAYEL, *avec la dernière violence.*

Que pourrais-tu me dire
Qui, de ton lâche amour, ne servît à m'instruire?
A mes yeux, malgré toi, perçant de toutes parts,
Tu m'en rends le témoin, il parle en tes regards:
Dans tes moindres discours mon déshonneur s'imprime. —
Il t'aime, il est aimé, voilà ton double crime.
Ah! tu portes la mort & l'enfer dans mon cœur: —
(*Montrant Coucy.*)
Tu mourras avec moi, quand il serait vainqueur.
Soldats, loin de mes yeux, entraînez l'infidelle:
Sur l'ordre d'Albéric vous disposerez d'elle.
(*On l'entraîne.*)

COUCY, *aux Soldats.*

Barbares, de ses jours vous répondrez au Roi.

FAYEL.

Seul, je réponds pour vous; n'obéissez qu'à moi.
(*A Coucy, en le prenant par la main.*)
Viens assouvir la soif qui tous deux nous dévore,
L'ardente soif du sang d'un rival qu'on abhorre.
Ingrate! puissions-nous l'un par l'autre périr!
Que tout ce qui t'aima se puisse anéantir!

Fin du quatrième Acte.

ACTE V.

Le Théâtre répréſente un Cachot où l'on voit une Table de Pierre & deux Siéges. La Table eſt en partie cachée par un pilier.

SCÈNE PREMIÈRE.

GABRIELLE, *ſeule, aſſiſe près de la Table, ſur laquelle il y a une lampe.*

AH! que ma dernière heure eſt douloureuſe & — lente!
Voici donc mon ſépulchre; on m'y plonge vivante!
O ſuprême Juſtice! après tant de rigueur,
Daignez juger vous-même entre vous & mon cœur.
Hélas! un cœur ſenſible eſt un préſent céleſte,
Pourquoi de tous vos dons eſt-il le plus funeſte?
Tant de traits, dont le mien s'eſt ſenti déchirer,
Quel crime volontaire a pu les attirer?
Eſt-il, dans l'univers, une ame infortunée
Qui, voyant mes malheurs, plaignît ſa deſtinée?

Mais on ne m'apprend rien de ce combat cruel.
Ou vainqueur, ou vaincu, je crains tout de Fayel;
Sans doute il me réſerve à quelque horreur ſecrète.—
(*Avec vivacité.*)
Raoul eſt en danger, & mon ſort m'inquiète!
Raoul, les Sarraſins ont épuiſé ton flanc;
Comment défendrais-tu les reſtes de ton ſang?
De tes bras affaiblis à peine as-tu l'uſage,
Tes languiſſantes mains vont trahir ton courage.—
Que fais-je?—O mon époux! pleine d'un lâche effroi,
Mon ame formerait quelques vœux contre toi!
(*Elle ſe lève.*)
Non, fais-moi périr ſeule, & par mes juſtes peines,
Taris, avec mon ſang, la ſource de vos haines:
Gardez tous deux vos coups aux rivaux des Français;
Laiſſez ce faux honneur, le père des forfaits.
Eh! pour qui bravez-vous l'humanité trahie?
Eſt-ce à moi de coûter un fils à la Patrie?—
On m'apporte la mort, mes deſtins ſont trop doux.

SCÈNE II.

GABRIELLE, ALBÉRIC, *suivi de deux Gardes.*

GABRIELLE.

EH bien ? Fayel, Raoul ?...

ALBÉRIC.

Vous n'avez plus d'époux.

GABRIELLE.

Grand Dieu !

ALBÉRIC.

Près de la tour que ſa crainte cruelle,
Pour mieux veiller ſur vous, confiait à mon zèle,
J'ai vu ce long combat, où la ſeule fureur,
Madame, a remplacé l'adreſſe & la valeur.
Deux Guerriers n'ont jamais, dans un champ de carnage,
Laiſſé tant de débris témoins de leur courage.
Leurs lances dans les airs ont volé par éclats ;
Les glaives fracaſſés ſont ſemés ſous leurs pas ;
De cent coups redoublés les caſques retentiſſent ;
Des boucliers rompus mille éclairs rejailliſſent :

Mais par un coup plus sûr mortellement percé,
J'ai vu de son coursier votre époux renversé,
Et Raoul, triomphant sur la sanglante arène,
S'élancer vers ces lieux pour briser votre chaîne.

GABRIELLE, *avec véhémence.*

Courez, contre Raoul, défendre ce palais ;
Je m'immole à ses yeux, s'il y rentre jamais.

SCÈNE III.

GABRIELLE, DEUX GARDES.

GABRIELLE.

CRUEL ! dans ces climats conduit par la vengeance,
Voilà de ton retour l'objet & l'espérance !
Et pendant ce combat, peut-être la terreur
A parlé pour toi seul dans le fond de mon cœur :
Peut-être, d'un époux trahissant la mémoire,
Je ne vois que tes jours sauvés par ta victoire.
(*Avec un sombre accablement.*)
O malheureux Fayel ! ô crime ! affreux remord !
Pour prix de ton amour, j'ai pu causer ta mort !
Je suis donc parricide. — Ah ! son ombre plaintive
Poursuivra, l'œil en feu, son épouse craintive ;
Jusques dans les enfers il sera mon bourreau.
(*Avec éclat.*)
Anéantis, grand Dieu, dans la nuit du tombeau

Cette coupable, hélas ! que ta haine a formée
Pour percer en tout tems les cœurs qui l'ont aimée.—
Mais quel ſpectacle horrible effraye encor mes yeux?
Mon époux expirant qu'on apporte en ces lieux!

SCÈNE IV.

FAYEL, GABRIELLE, ALBÉRIC, GARDES, *avec des flambeaux.*

GABRIELLE.

PUNISSEZ-moi, Seigneur; votre mort eſt mon crime.

FAYEL, *bleſſé, ſoutenu par des Soldats, & le corps entouré d'une écharpe.*

Tu ſeras ſatisfaite.—Eloignez ma victime;
Que mes ordres vengeurs ſoient promptement ſuivis;
Vous la ramenerez quand ils ſeront remplis.

GABRIELLE, *qu'on emmène.*

Ah! je vois vos malheurs, voilà mes vrais ſupplices.

SCÈNE V.

FAYEL, ALBÉRIC, GARDES.

FAYEL, *s'asséyant près de la table.*

JE t'en réserve encor, dont je fais mes délices:
C'est le soin qui m'amène en ces murs ténébreux.

ALBÉRIC.

Eh quoi! blessé d'un coup peut-être dangereux....

FAYEL.

Raoul ne m'a porté qu'une atteinte peu sûre;
Il se croyait vainqueur en voyant ma blessure.
Relevé par d'Armance & prompt à me venger,
Au sein de mon rival mon bras s'est pu plonger;
Nous mourons satisfaits, teints du sang l'un de l'autre.—
Perfide, ton trépas suivra de près le nôtre.

ALBÉRIC.

Calmez ce noir courroux: je vous ai dit, Seigneur,
Qu'au bruit de votre mort Gabrielle en fureur,
Et maudissant Raoul....

FAYEL.

Est-elle moins coupable?
Leurs secrets entretiens & leur fourbe exécrable....
Par

Par le ſang de Raoul leur forfait eſt écrit ;
Le Ciel fut notre Juge & le Ciel le punit.
Soldats, cachez ſa mort : je veux que la cruelle,
En croyant qu'il triomphe, ait ſon cœur devant elle.

(*Un ſoldat ſort pour porter cet ordre.*)

ALBÉRIC.

Mais votre ſang verſé....

FAYEL.

Les reſtes de ce ſang,
Par la rage allumés, bouillonnent dans mon flanc :
Il ſemble que ſoudain, de mon cœur élancées,
Des flâmes ont rempli mes veines épuiſées :
Va, je ne mourrai pas de ce coup incertain ;
Quand je ſerai vengé, je mourrai de ma main.

ALBÉRIC.

Quel projet ! Ah ! vivez....

FAYEL.

Je déteſte la vie.
Il n'eſt plus au pouvoir de ce cœur en furie,
Qui cherche le trépas, mais qui veut le donner,
De ſurvivre à l'ingrate, ou de lui pardonner.

Si le trône du monde eût été mon partage,
Je ne l'aurais aimé que pour t'en faire hommage :
Je te donne, en pleurant, la mort que je te doi ;
Que puis-je pour l'amour ? — M'immoler après toi.

Albéric, quand l'amour s'empara de mon ame,
Je prévis cette fin de ma funeſte flamme;
Je ne ſais quel effroi, quelle ſombre douleur
Vint troubler les tranſports de ma naiſſante ardeur:
Un noir preſſentiment, une horreur inouie,
M'annonça dans l'amour le malheur de ma vie.

(*On apporte un Vaſe couvert & une Lettre ; on les poſe ſur la Table.*)

Tout eſt prêt! — Repaiſſons mes yeux de ſes tourmens. —
J'en contemple à loiſir les premiers inſtrumens.

(*Il prend la lettre & la montre à Albéric.*)

Reconnais le billet, où leur lâche impoſture
M'enſeigna l'art cruel de venger mon injure.

(*Mettant la main ſur le vaſe.*)

Tu recevras ce don par Raoul inventé :
Ce don devient affreux par mes mains préſenté.

(*Découvrant le vaſe.*)

Sur ce cœur tout ſanglant qu'ici ton cœur gémiſſe,

(*Le recouvrant.*)

L'objet de ton amour en ſera le ſupplice.

ALBÉRIC.

Quoi !

FAYEL, *ſe levant.*

Quel plaiſir pour moi, quand ſon œil égaré,
S'arrêtant ſur le cœur qui me fut préféré,

Verra, pour châtiment, ce gage de ſes crimes!
Je mourrai triomphant près de mes deux victimes.
Elle vient.

(*Il frémit.*)

SCÈNE VI.

FAYEL, GABRIELLE, ALBÉRIC, GARDES.

GABRIELLE, *à Fayel.*

TERMINEZ l'horreur où je me vois,
L'attente de la mort fait mourir mille fois.

FAYEL.

T'a-t-on dit que Raoul, pour fruit de ſa victoire,
De t'enlever ici recherche encor la gloire:
Qu'après m'avoir pour toi percé du coup mortel,
Pour forcer ta priſon, il n'attend que Rhétel?

GABRIELLE.

Frappez, & prévenez ſa coupable eſpérance.

FAYEL.

(*Lui donnant le billet.*) (*Lui montrant le vaſe.*)

Tiens, voilà ton arrêt.—Et voici ma vengeance;
Prends, juge ſi Raoul doit encor m'allarmer.

En allant prendre le vaſe, elle jette un regard ſur Fayel; il la retient.

Arrête.—Son regard vient de me déſarmer;
Il faut craindre ſes pleurs, ſon déſeſpoir extrême;
Et détourner les yeux en frappant ce qu'on aime.
Ma fureur eſt au comble.—Et mon amour plus fort.—
Oui, je veux qu'elle meure.—Et ne puis voir ſa mort;
Sortons.

(*Les Gardes s'en vont avec lui, & remportent les flambeaux, il ne reſte que la lampe.*)

SCÈNE VII.

GABRIELLE, *ſeule, tenant encore la Lettre.*

QUE je le plains!—Mais l'écrit qu'il me laiſſe...
Hélas! traçant ces mots ſi chers à ma tendreſſe,
Raoul ne croyait pas vivre encore après moi.

(*Elle lit.*)

» Mon cœur eſt plus heureux, il reſte auprès de toi.—

Allons.—Voici la fin de mon affreux ſupplice;

(*Elle regarde le vaſe couvert.*)

Et des dons de Fayel le ſeul que je chériſſe:
Mon cœur, vers ce poiſon, s'élance avec tranſport.

(*Elle s'approche de la table, y met la lettre, poſe la main ſur le vaſe.*)

Raoul, — tu me ſurvis! — je dois bénir mon ſort.

(*Elle découvre le vaſe, & jette un cri terrible.*)

Ciel! — un cœur tout ſanglant! ô noirceur effroyable!

(*D'une voix ſourde & briſée.*)

Ah! Raoul! — C'en eſt fait.

(*Elle tombe ſur le ſiége. Il eſt néceſſaire d'obſerver encore que le vaſe eſt fait de manière que le Spectateur ne voit rien.*)

SCÈNE VIII.

GABRIELLE, ISAURE.

ISAURE, *entrant & parlant aux Gardes qui ſont à la porte en dehors.*

Vous la croyez coupable;
Je ſuis donc ſa complice, & le ſuis ſans remord;
Laiſſez-moi partager ſes tourmens & ſa mort.

(*Elle avance vers Gabrielle, qui lui fait un geſte ſans pouvoir parler.*)

Quoi! que me montrez-vous avec tant d'épouvante?

(*Ayant regardé le vaſe.*)

O crime!.... Gabrielle! Ah! je la vois mourante,

Immobile, l'œil fixe, attaché ſur ce cœur,
Qui ſemble ſur lui ſeul concentrer ſa douleur;
Pâle, froide, inſenſible, & comme anéantie;
Tâchons de ſoulever ſa tête appeſantie.

(*Elle lui ſoulève la tête.*)

Elle veut me parler.—Ses efforts impuiſſans
Ne trouvent dans ſon ſein que des gémiſſemens.
C'eſt la mort. Oui, ce ſont ſes muettes alarmes,
Meurtrières douleurs qui n'ont ni cris, ni larmes.

(*Gabrielle ſe lève avec une eſpèce de convulſion.*)

Mais quels profonds ſanglots, & quels tranſports ſoudains!

GABRIELLE, *égarée.*

Raoul, mon cher Raoul!...

(*Elle retombe.*)

ISAURE.

Permettez que mes mains
Eloignent....

(*Elle veut ôter le vaſe.*)

GABRIELLE, *l'arrêtant.*

Sur ton cœur, ah! que le mien expire.

ISAURE, *recouvrant le vaſe, le met derrière le pilier.*

De ſes ſens égarés déplorable délire!

GABRIELLE, *regardant à l'endroit où était le vaſe, & croyant toujours le voir.*

Cher Amant, le voilà ſous mes yeux éperdus
Ce cœur où je régnai, mais....où je ne ſuis plus!
Errante autour de lui, ton ame fugitive
Se plaint, m'appelle, attend que la mienne la ſuive.

(*Elle ſe relève.*)

Ce cœur auprès du mien ſemble ſe ranimer,
Dans ce vaſe odieux je vois ton ſang fumer...

(*Elle retombe.*)

ISAURE.

Non, vous ne voyez plus ce triſte objet d'alarmes.

GABRIELLE.

Je veux l'enſevelir dans un torrent de larmes.
Hélas! mes yeux glacés cherchent en vain des pleurs,
Mes cris ſont étouffés ſous le poids des douleurs.

ISAURE.

Madame, votre père entré dans cette ville...

GABRIELLE, *montrant toujours la place où était le vaſe.*

De tous les opprimés ce cœur était l'aſyle.

ISAURE.

Reprenez vos eſprits. Votre père & Rhétel
Arrivaient à l'inſtant, & demandaient Fayel:

Ils vont, trop tard, hélas ! détromper ſa furie :
Mais pour l'amour d'un père il faut ſouffrir la vie.

GABRIELLE, *dans ſon égarement & croyant voir ſon père.*

C'eſt vous, mon père ! — Eh bien ! contemplez mes malheurs,
Ce ſang, ce cœur, ces morts, cet appareil d'horreurs.
Qui plongea votre fille en cet abîme immenſe ?
Qui ? — L'abus de vos droits & mon obéiſſance.

(*Elle retombe appuyée ſur la table & affaiſſée par la douleur.*)

ISAURE.

Quel bruit ai-je entendu ? — C'eſt ſon barbare époux ;
Eploré, chancelant, il ſe traîne vers nous.
Tigre, viens voir encor, dans ton infâme joie,
Sous tes coups ſe débattre & palpiter ta proie.

SCÈNE IX ET DERNIÈRE.

FAYEL, GABRIELLE, ISAURE, GARDES, *avec des flambeaux.*

FAYEL, *les cheveux épars, & dans le plus grand désordre.*

Qu'ai-je appris? — Ah! cruels, laissez-moi mon erreur:
Rhétel, en m'éclairant, tu combles mon malheur.
Elle était innocente! — ô crime irréparable!
(*A ses soldats.*)
Vengez-vous, vengez-la d'un monstre impitoyable;
Je viens d'offrir au monde, au Ciel épouvanté,
Un prodige d'horreurs par moi seul inventé. —
(*A Albéric, en tombant dans ses bras.*)
Mais parle. Je ne puis lever les yeux sur elle;
Respire-t-elle encore?

ALBÉRIC.

Oui, Seigneur.

FAYEL, *d'une voix faible, & s'approchant d'elle.*

Gabrielle!

GABRIELLE, *toujours égarée & lui jetant un coup d'œil sans voir.*

Mon père! — approchez-vous. — ouvrez moi donc vos bras.

(*Fayel lui tend les ſiens, elle s'y jette.*)

J'y meurs digne de vous, & vous n'en doutez pas;
J'immolais mon amant à l'époux qui me tue.—
Mais empêchez Fayel de venir à ma vue
Compter tous les degrés de mes affreux tourmens,
Inſulter & ſourire à mes derniers momens.

FAYEL, *déſeſpéré*,

Non; je viens implorer le plus cruel ſupplice.

GABRIELLE, *le reconnaiſſant à la voix, & ſe rejetant ſur la table avec un cri d'horreur.*

Ah!.... je meurs.

FAYEL, *lui préſentant ſon épée.*

Prends ce fer. Que ta main me puniſſe.
Qu'il déchire mon cœur par la douleur briſé,
Dévoré de remords, par la honte écraſé:
Mes yeux, avec terreur, ont vu ton innocence.—
C'eſt à mon déſeſpoir à remplir ta vengeance.

(*Il veut ſe tuer.*)

ALBÉRIC, *le déſarmant.*

Seigneur, que faites-vous?

FAYEL.

Rendez-moi par pitié
Ce fer, le ſeul ſecours que me doit l'amitié:
Donne,—ou frappe toi-même. Ah! ma femme outragée
Mourra moins malheureuſe en ſe voyant vengée.
Que ſes derniers regards, tournés vers ſon époux,
Sur un monſtre puni s'arrêtent ſans courroux.

GABRIELLE, *revenant de ſon évanouiſſement, & regardant le vaſe.*

Raoul!....

FAYEL.

(*Otant le vaſe & le donnant à un Garde qui l'emporte.*)
Délivrez-la de ce ſpectacle horrible.

GABRIELLE, *tendant les mains machinalement.*

Il t'arrache à mes mains, objet cher & terrible!
Eh! quel nouveau forfait a-t-il donc apprêté?
(*Regardant Fayel.*)
Iſaure, le vois-tu?—Ce tigre enſanglanté
S'acharne à déchirer les reſtes du carnage.
Vois ce cœur palpitant que frappe encor ſa rage;
Sous les couteaux tranchans j'entends ce cœur gémir;
(*Fayel déſolé tombe ſur un ſiége.*)
Vois ſes lambeaux épars que Fayel vient m'offrir.—
Arrête, monſtre, arrête.—Eh quoi! tes mains fumantes
Oſent porter ce cœur ſur mes lèvres ſanglantes!

FAYEL.

Dieu! ſuis-je aſſez puni?

GABRIELLE, *reſpirant à peine, & d'une voix éteinte*

Ce coup finit mon ſort,
Tout mon ſein ſe remplit des glaces de la mort.
(*Elle prend la lettre.*)
O moitié de mon cœur, à qui l'autre ravie,
Dans un trépas ſi long vécut anéantie,

Avec toi je la ſens enfin ſe réunir;
Je renais un moment à mon dernier ſoupir.

(Elle expire.)

FAYEL, *ſe levant avec tranſport.*

Elle meurt!—Je la ſuis.—J'en vois la route sûre.
(A part.)
O parricides mains, déchirez ma bleſſure;
Que mon ame & mon ſang, qui brûlent de ſortir,
Par ce triſte chemin ſe puiſſent affranchir.

(Il veut arracher l'appareil.)

ALBÉRIC.

Secondez-moi, d'Armance, arrêtons ſa furie.

FAYEL *repouſſe Albéric, ſe jette ſur d'Armance, lui prend ſon poignard & ſe frappe.*

Mon bras ſeul m'eſt fidèle, il termine ma vie.
(Il tombe aux pieds de ſa femme.)
Ah! j'expire à tes pieds.—Amis, qu'un ſeul tombeau
Avec elle.... & ce cœur.... enferme leur bourreau.
(Il prend la main de Gabrielle.)
Ton ame fuit en vain mon ame qui l'adore;
Qu'à ta main, malgré toi, ma main s'uniſſe encore.
Impitoyable amour, où nous as-tu conduits?
(En ſe montrant.) *(Montrant Gabrielle.)*
Les crimes.... les malheurs... voilà tes dignes fruits.

Fin du cinquième & dernier Acte.

Impitoyable amour, ou nous as-tu conduits?
Les crimes....les malheurs...voilà tes dignes fruits.
T. II. P. 140.

JUGEMENT
DU
JOURNAL DES SAVANS,
SUR la Tragédie de GABRIELLE de VERGY.

JUILLET 1770.

VOICI encore un ſujet François que traite M. de Belloy : l'éclat de ſes triomphes, & ſes ſentimens patriotiques paroiſſent l'avoir attaché particulièrement à ce genre, quoiqu'il ait ſu en traiter d'autres avec un ſuccès diſtingué. *Le Siége de Calais* avoit pour objet de former des Citoyens ; *Gaſton & Bayard* de nourrir l'héroïſme François. Ces deux Pièces étoient dans le genre de Corneille, & avoient pour reſſort l'admiration. Celle-ci peint de grandes paſſions avec tout leur trouble & tout leur intérêt, elle fait pleurer & frémir. Les autres élevoient l'ame, celle-ci la pénètre. C'eſt ainſi qu'il faut étendre la carrière, en la forçant d'admettre tous les

genres. Tout eſprit excluſif eſt un génie étroit.

Le ſujet de Gabrielle de Vergy eſt fort connu par *les Anecdotes de la Cour de Philippe Auguſte*, & par la Romance touchante de M. le D. D. L. V. Voyons comment M. de Belloy l'a traité.

Acte Premier.

Albéric, Ecuyer de Fayel, obſerve de loin ſon Maître, qui paroît enſeveli dans une rêverie profonde & qui garde le ſilence :

Fayel tremble & gémit ! le fiel qui le dévore,
Tout prêt à s'épancher, ſemble s'aigrir encore.

Fayel.

Je mandais Albéric, j'allais tout révéler ;
Le voilà devant moi, je frémis de parler.

Albéric s'approche de Fayel, & par des reproches tendres tâche d'ouvrir le cœur de ſon Maître à la confiance. Fayel lui prend la main, & ſans répondre à ſes reproches, il annonce par ce ſombre début le grand objet qui l'occupe.

Des bords de la Syrie, aux rives de la France,
Philippe eſt arrivé. Je vais approfondir
Des horreurs, que je brûle & crains de découvrir.

Il parle d'un rival, il le nomme, c'eſt Coucy; Fayel recommande le ſecret à ſon Ecuyer ſous peine de mort. Albéric frémit :

FAYEL.

Crains-tu de me trahir ? quelle terreur te glace ?

ALBÉRIC.

Je frémis du ſoupçon, & non de la menace....

Fayel continue ſa confidence :

Trop ingrate Vergy ! . . . . . .
Ma préſence l'irrite, ou la remplit d'alarmes ;
Ses yeux à mes tranſports, répondent par des larmes :
Au jour de notre hymen ſa haine commença,
Sa main reçut ma main, ſon cœur la repouſſa.

Vers terrible, qui peint tant de mariages !

Mais ne vous trompez-vous pas ? demande Albéric :

Je ne puis me tromper..... J'aime.

Fayel lui apprend que, pendant une maladie dangereuſe que Gabrielle avoit eue, Coucy ne pouvant contenir ſon inquiétude, s'étoit introduit dans la chambre de Gabrielle, & qu'on l'avait ſurpris, imprimant des baiſers de flamme ſur ſa main mourante qu'il arroſoit de larmes. Gabrielle étoit-elle

complice de cette visite téméraire ? c'est ce que Fayel cherche à découvrir.

Tout ce qu'il exige d'Albéric, c'est de veiller sur ces deux amans & de l'instruire de tout.

Gabrielle paroît; elle est effrayée à la vue de Fayel qui s'en apperçoit. Fayel, sans parler de Coucy, se plaint de n'être pas aimé; toutes les idées de Gabrielle sont tournées vers la mort, tout ce qu'elle dit est affligeant & attendrissant; tout ce que dit Fayel, peint la jalousie & l'amour : il finit par annoncer à Gabrielle, que le Roi & Vergy, père de Gabrielle, leur ordonnent de se rendre tous deux à la Cour.

Gabrielle, restée seule avec Isaure sa confidente, se plaint que son père l'ayant arrachée à Coucy qu'elle aimoit dès l'enfance, & à qui sa mère la destinoit, & l'ayant sacrifiée à Fayel par des vues d'intérêt politique, l'expose encore au danger de revoir ce redoutable Coucy, dont elle peint en amante :

Le génie éclatant, le courage sublime,
Et le fidèle amour, dont l'idée est un crime.

C'est dans ces trois premières Scènes que consiste principalement l'exposition, l'une des plus

plus ſimples & des plus heureuſes qui ſoient au Théâtre. Tout y eſt en action, tout s'y développe par ſentiment; les caractères s'élancent à chaque mot, & ſe peignent avec une énergie profonde; il n'y a rien là qui ſoit dit ſeulement pour le Spectateur; c'eſt la paſſion, c'eſt le reproche, c'eſt le beſoin d'épanchement qui amène chaque partie du récit, néceſſaire à l'expoſition. Tout cela eſt de main de Maître.

Ici commence l'action proprement dite: Fayel fait arrêter l'Ecuyer de Coucy, Monlac, qu'on avoit ſurpris, cherchant à s'introduire dans Autrey (lieu de la Scène). C'eſt vous qu'il cherchoit dans ces lieux, dit Fayel à Gabrielle:

Ce n'eſt pas aujourd'hui que ta flamme infidelle,
Amena dans Autrey l'amant qu'elle y rappelle.

Albéric vient apprendre à Fayel que Monlac ne faiſoit que paſſer par Autrey, en portant au père de Coucy la nouvelle de la mort de ce héros tué dans la Syrie. On conçoit à ce mot la joie de Fayel, & le déſeſpoir de Gabrielle: celle-ci s'évanouit, on l'emporte; Fayel voit qu'en effet Coucy étoit aimé, mais il jouit de ſa mort; cependant

un reſte de défiance l'empêche de ſe livrer à toute ſa joie.

Acte Second.

Gabrielle, qui ſe rappelle confuſément l'adieu que Coucy, partant pour la Syrie, étoit venu lui faire, lorſqu'elle étoit mourante, & qui avoit toujours regardé cette apparition comme l'effet d'un ſonge, la regarde à préſent comme un avis qu'elle a eu de la mort de Coucy; Iſaure lui apprend que Coucy eſt réellement venu la voir: Monlac vient s'acquitter de la commiſſion dont ſon Maître l'a chargé en expirant: Coucy avoit été percé d'un coup qu'il avoit vu porter au Roi, & au devant duquel il s'étoit jetté; il avoit ordonné à Monlac de porter ſon cœur à Gabrielle avec la lettre que voici:

» Je meurs. Mon ame vit à jamais pour t'aimer:
» J'arrache au ſein des morts ſa dépouille mortelle,
» Ce cœur que pour toi ſeule elle dut animer.
» La moitié de ton cœur, ma chère Gabrielle,
» Au tombeau, loin de toi, ne veut pas s'enfermer:
» Elle va te rejoindre....hélas! quel triſte hommage!
» Qu'il va t'épouvanter!....Non, c'eſt Raoul, c'eſt
» moi,
» C'eſt ce fidèle amant qui compta ſur ta foi.
» Adieu. Mon ame fuit, emportant ton image;
» Mon cœur eſt plus heureux, il reſte auprès de toi.

Cette lettre eſt très-touchante auſſi dans la Romance.

Bientôt je vais ceſſer de vivre
Sans ceſſer de vous adorer ;
Heureux, ſi ma mort vous délivre
Des maux qu'on vous fait endurer.
Elle n'a rien qui m'épouvante,
Sans vous, la vie eſt ſans attraits ;
Un regret pourtant me tourmente ;
Quoi ! je ne vous verrai jamais !

Recevez mon cœur comme un gage
Du plus pur, du plus tendre amour ;
De ce triſte & nouvel hommage
J'oſe eſpérer quelque retour.
Daignez l'honorer de vos larmes ;
Qu'il vous rappelle mes malheurs :
Cet eſpoir a pour moi des charmes ;
Je vous adore..... Adieu, je meurs.

Monlac, dans la Tragédie, ne peut remplir qu'une partie de ſa commiſſion ; il n'apporte point le cœur de ſon Maître : Coucy n'a pu être reconnu parmi les morts, après un nouveau combat qu'avoient livré les Sarraſins, en ſurprenant les Chrétiens. La lettre reſte entre les mains de Gabrielle qui ne peut ſe laſſer de la relire : Fayel la ſurprend dans cette occupation, & lui arrache la lettre. Gabrielle avoue qu'elle avoit toujours aimé

Coucy, & qu'au jour de ſon hymen elle avoit été ſacrifiée par ſon père : elle avoue ſes remords, ſes combats, ſes triomphes. Fayel déteſte ſes emportemens : il eſpère qu'il pourra devoir à la mort de Coucy le cœur de Gabrielle ; il devient touchant ; Gabrielle eſt attendrie : il ſe fait entr'eux une de ces réconciliations que l'amour fait & détruit mille fois en un moment ; mais Albéric vient apprendre à Fayel que Coucy eſt vivant ; Fayel ſe croit trahi & reprend toute ſa fureur.

Nous n'avons pas beſoin de faire remarquer à nos Lecteurs tout le parti que l'Auteur a ſu tirer de ce faux bruit de la mort de Coucy, ni combien il eſt beau & théâtral que la nouvelle de cette mort tire de la bouche de Gabrielle l'aveu de ſa paſſion pour Coucy, & prépare toutes les violences de Fayel, par la certitude qu'il a que ſon rival eſt aimé.

Acte troisième.

Coucy, en habit de ſimple Ecuyer, demande Gabrielle de la part du Comte de Rhétel : Coucy & Monlac ſe reconnoiſſent ; bientôt il ſe fait une reconnoiſſance plus intéreſſante entre le même Coucy & Gabrielle. Pour faire ſentir le pathétique de cette ſcène,

il faudroit la citer toute entière : elle n'a pas un mot qu'on voulût perdre, & nous craindrions d'en affoiblir l'effet en ne citant que des fragmens. Coucy explique dans cette Scène comment il a été ſauvé par les Sarraſins eux-mêmes. Fayel qu'on croit abſent pour quelque tems, parce qu'il eſt allé faire ſa cour au Roi, revient tout-à-coup ; Gabrielle oblige Coucy de ſe cacher : Fayel rencontre Monlac & le tue. Monlac en expirant, veut juſtifier Coucy & Gabrielle, la mort lui étouffe la voix; Fayel s'égare dans les ſoupçons les plus affreux, il ne voit plus dans tout ce qui s'eſt paſſé qu'une trame criminelle, ourdie par deux lâches amans & par l'Ecuyer, leur complice ; il raſſemble mille fauſſes lueurs avec une ſi funeſte adreſſe, qu'elles ſéduiroient juſqu'au Lecteur, s'il n'étoit aſsûré de l'innocence des deux amans : cependant Fayel fait chercher par-tout Coucy, & dans un entretien avec Gabrielle, entretien pénible pour tous deux, ſa fureur concentrée & mal déguiſée éclate à tout moment, tantôt par une ironie ſanglante, tantôt par un trait de violence, par une menace qui lui échappe ; cette Scène fait frémir. On ſent d'ailleurs, à l'activité de Fayel, à ſa vigilance, aux mouvemens, aux préparatifs terribles

qu'on voit faire, qu'il eſt impoſſible que Coucy ne ſoit pas découvert. On tremble avec Gabrielle.

Acte Quatrième.

On reſpire avec elle : Fayel eſt parti pour Paris, & il eſt parti tranquille en apparence. Coucy, qui n'a conſenti qu'avec peine à ſe cacher un moment, revient, ſans ſavoir le départ de Fayel, partager le péril où il a laiſſé Gabrielle & Monlac, dont il ignore la deſtinée, Gabrielle l'ignore auſſi. Coucy & Gabrielle, dans ce dernier adieu, rappellent, épuiſent toutes les reſſources de leur courage pour renoncer à jamais l'un à l'autre. Cette ſcène réunit tout le ſublime de l'héroïſme & tout le pathétique de la tendreſſe. La ſituation eſt à la fois effrayante & touchante. Nous ne citerons rien de cette ſcène, par la même raiſon qui nous a empêchés de rien citer de celle du troiſième acte. Fayel arrive, il n'avoit feint ce départ que pour ſurprendre plus ſûrement ſon Rival. Coucy ſe défend contre Fayel & ſes Gardes, ſon épée tombe, Albéric s'en ſaiſit ; on montre à Coucy & à Gabrielle le corps de Monlac ; ils n'attendent plus que la mort. Coucy parle de la loi des Chevaliers ; à ce mot l'honneur ſuſpend la fu-

reur de Fayel, & ne lui permet plus de ſe venger que par un combat égal. Coucy & Fayel vont combattre, Gabrielle s'efforce en vain de les retenir. Fayel s'en irrite davantage, & termine l'acte par cette imprécation, bien tirée du ſujet :

Que tout ce qui t'aima, ſe puiſſe anéantir.

ACTE CINQUIÈME.

Le Théâtre repréſente un cachot, où l'on voit une table de pierre, ſur laquelle eſt une lampe ; Gabrielle, ſeule, aſſiſe près de cette table, ſe livre à toute l'horreur de ſa ſituation ; Albéric vient lui apprendre que Coucy eſt vainqueur, & s'avance pour la délivrer ; Gabrielle ne balance point, elle ne ſonge plus qu'à la mémoire de ſon mari ; elle ordonne de fermer les portes à Coucy : Fayel paroît bleſſé, ſoutenu par des Soldats, le corps entouré d'une écharpe ; il fait éloigner Gabrielle, pour ordonner ſon ſupplice. Renverſé d'abord par Coucy, mais promptement relevé, il s'étoit élancé ſur Coucy, que ſes bleſſures précédentes avoient affoibli, & l'avoit percé d'un coup mortel. Sa vengeance eſt bien loin d'être aſſouvie, il n'eſt vengé que de Coucy, c'eſt de Gabrielle qu'il veut l'être. Coucy lui envoyoit ſon cœur, il faut qu'elle

ait ce cœur ; mais pour que ce préſent ſoit complettement affreux, il faut qu'elle le tienne de Fayel. Ce ſoin l'occupe tout entier, la rage ſeule diſpoſe des reſtes de ſa vie ; il fait enſuite revenir Gabrielle. » *Voilà ton arrêt*, lui dit-il, » en lui remettant la lettre de Coucy, *& voilà* » *ma vengeance*, en lui montrant un vaſe. Ga» brielle, en allant prendre ce vaſe, jette un » regard ſur Fayel : il la retient «.

Son regard vient de me déſarmer.....
Oui, je veux qu'elle meure, & ne puis voir ſa mort.

Il ſort. Gabrielle le plaint ; elle prend le vaſe, où elle croit trouver du poiſon, elle le découvre, & jette un cri terrible ; c'eſt un cœur qu'elle y trouve. Obſervons que ce ſpectacle d'horreur n'eſt que pour elle, & que le ſpectateur ne voit point ce que contient le vaſe. De ce moment, elle tombe dans des convulſions de déſeſpoir, dans un délire ſombre, au travers duquel perce toujours la tendreſſe pénétrante de ſon caractère. Iſaure vient la ſecourir, Gabrielle s'apperçoit à peine de ſa préſence : dans ſon égarement elle croit voir ſon père, & donne cette grande leçon à tous les pères qui forcent l'inclination de leurs enfans.

C'eſt vous, mon père ! eh bien ! contemplez mes malheurs, &c.

Fayel revient, ramené par ſes remords, & cruellement déſabuſé; le Comte de Rhétel l'a inſtruit de l'innocence de ſa femme, il paroît dans un déſordre proportionné à ſon crime & à ſon repentir; Gabrielle ſe jette entre ſes bras, croyant ſe jetter dans ceux de ſon père, & lui demande de l'appui contre lui-même. Ce moment eſt au deſſus de toute expreſſion; elle ſuccombe enfin ſous le poids des maux, elle expire : Fayel ſe tue, & le Lecteur reſte abîmé dans la douleur, mais ſoulagé par les larmes.

Telle eſt la marche de cette Pièce; c'eſt ainſi que dans ce ſujet ſimple, chaque acte eſt plein, & que le développement ſeul des paſſions amène à tout moment des ſituations ou touchantes, ou terribles, & ſoutient un intérêt toujours varié, toujours gradué. L'art ſe cache, on ne le reconnoît qu'à ſes effets.

Les caractères ſont d'une perfection aujourd'hui bien rare au Théâtre. Coucy remplit toute l'idée qu'on ſe forme de la plus ſublime Chevalerie, & cette idée eſt ennoblie par celle des talens & des lumières.

Gabrielle de Vergy joint toute la fermeté de la vertu à toute la tendreſſe de l'amour. Cette bienfaiſance qui fait la ſeule conſolation de ſa vie, eſt une vertu dont nos Au-

teurs Dramatiques avoient oublié de parer leurs Héroïnes les plus intéreſſantes. (Mariamne en a quelque traits.) Mais Fayel eſt étonnant ; ſoupçonneux, violent, injuſte, terrible, ſouillé enfin d'un des plus grands crimes que la rage ait inventés, bourreau de la femme la plus vertueuſe & la plus aimable, il n'eſt pas un inſtant odieux ; on ne peut que le plaindre ; il eſt ſi malheureux ! Cette ſagacité funeſte, qui le trompe ſans ceſſe par des apparences ſi frappantes, eſt un des traits les plus fins & les plus vrais, que le génie pût ſaiſir dans le caractère d'un jaloux ; au reſte, quoique mari jaloux & non aimé, il ne reſſemble pas plus à Hérode & à Rhadamiſte qu'à Polyeucte.

Quant au ſtyle de la Pièce, ceux même qui croient que la Tragédie ne doit avoir qu'un ton, conviennent que l'Auteur a ſaiſi ce ton, & que *Gabrielle* a bien ce qu'ils appellent la *couleur tragique.*

Enfin, cette Pièce nous paroît aſsûrée d'un rang diſtingué parmi les plus beaux monumens du génie tragique de ce ſiècle. Le cinquième acte ſur-tout ne peut manquer de faire époque au Théâtre.

A qui *Gabrielle* devoit-elle être dédiée ? A M. de Coucy, ſans doute, s'il reſte un reje-

ton de cette race illuſtre. On la croyoit éteinte, elle ne l'eſt pas; M. de Belloy nous l'apprend, & un Mémoire ſur la Maiſon de Coucy, qui doit bientôt paroître, le prouvera (1). En attendant, on peut juger de l'état de cette Maiſon, par ce morceau de l'Epître Dédicatoire.

» Lorſque je vois un oncle qui finit ſes » jours dans le ſimple rang de Brigadier des » Armées du Roi, après ſoixante & deux ans » du ſervice le plus diſtingué; un père qui » expire dans ce grade inférieur, en comptant quarante-cinq années de combats, & » ne pouvant compter les bleſſures dont il » étoit couvert: lorſque vous-même, Monſieur, je vous vois donner à votre Prince » trente ans de votre vie; & réduit enfin à » vous rendre aux beſoins d'une famille nombreuſe, vous conſoler de ce repos néceſſaire, en expoſant l'enfance de vos fils à » toutes les rigueurs des campagnes de la dernière guerre; j'oſe dire hautement, & la » France entière va s'écrier avec moi: *Voilà* » *des Coucys dignes de leur nom, mais qui ne* » *ſont point à leur place.* Quel exemple acca-

(1) Ce Mémoire a paru depuis, & on le trouvera dans ce volume. *Note de l'Editeur.*

» blant de cette fatalité, qui rend preſque » toujours le mérite dépendant de la For- » tune « !

L'Auteur, dans ſa Préface, parle modeſtement de ſa Pièce, & ſavamment de ſon Art; il montre comment l'horreur doit toujours être tempérée au Théâtre par la pitié. » L'hor- » reur oppreſſe, la pitié conſole; les larmes » ſont le baume ſalutaire qui doit couler ſur » les bleſſures que l'Auteur tragique fait à » l'ame du Spectateur «. M. de Belloy fait voir, par un parallèle ſolide du Théâtre Anglois & du Théâtre Grec, & par l'exemple d'Œdipe, d'Agavé, d'Hercule, que l'horreur a quelquefois été portée plus loin ſur la Scène Grecque, que ſur la Scène Angloiſe, mais qu'elle y a toujours été changée en attendriſſement.

Il prouve, par l'exemple des deux Electres, que, ſi quelque Poëte Grec a laiſſé ſes ſpectateurs dans la ſituation d'*une horreur ſèche*, c'eſt-à-dire, ſans attendriſſement & ſans larmes, il a été condamné par ſes Contemporains. Ce point, un des plus importans de l'Art Dramatique, eſt profondément & agréablement diſcuté dans cette Préface, qu'on ne peut lire avec trop d'attention.

OBSERVATIONS
DE L'ÉDITEUR,

Sur la Tragédie de GABRIELLE DE VERGY.

Voici de toutes les Pièces de M. de Belloy la plus ſimple, & certainement la plus tragique. On ne reprochera point à l'Auteur d'avoir négligé dans cette Pièce les deux objets de la Tragédie Grècque, la terreur & la pitié, puiſqu'on l'a même accuſé d'avoir pouſſé l'une juſqu'à l'horreur, & l'autre juſqu'à la déſolation. Nous avons déjà fait preſſentir ce que nous penſons, & de l'objection, & de la réponſe qu'y fait M. de Belloy. Entrons dans le détail.

ACTE PREMIER.

Scène première. Fayel paroît abſorbé dans un chagrin profond ; il a mandé Albéric, ſon Ecuyer ; Albéric eſt devant ſes yeux ; Fayel n'oſe lui parler : Albéric l'obſerve, & dit à part :

Fayel tremble & gémit !

Ce mot ſeul étoit aſſez tragique ; il donne

une idée terrible des tourmens de Fayel; il rappelle ces vers d'Oroſmane :

Voilà les premiers pleurs qui coulent de mes yeux.

Albéric ajoute :

Le fiel qui le dévore,
Tout prêt à s'épancher, ſemble s'aigrir encore.

On a trouvé cette métaphore trop recherchée, trop travaillée, trop ſcrupuleuſement ſuivie.

Fayel tremble & gémit !

C'eſt l'Ecuyer de Fayel qui parle. Ce fiel, qui, prêt à s'épancher, ſemble encore s'aigrir, eſt du Poëte, & n'eſt pas d'une Poéſie facile. En général, il faut débuter d'une manière plus ſimple. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait d'excellentes Tragédies, qui commencent par des métaphores & des figures :

Ces climats ſont remplis du céleſte courroux,
Et la mort dévorante habite parmi nous.

Œdipe.

Quel eſpoir ſi flatteur, ou quels heureux deſtins,
De vos jours ténébreux ont fait des jours ſereins ?

Zaïre.

Grande Reine, écartez ces horribles images,
Goûtez des jours ſereins, nés du ſein des orages !

Mérope.

Orateur inſolent, qu'un vil peuple ſeconde,
Aſſis au premier rang des Citoyens du monde,

Tu vas tomber du faîte où l'orgueil t'a placé !
Inflexible Caton.....
Ton terme eſt arrivé, ton imprudence y touche !
Fier Sénat de Tyrans, qui tiens le monde aux fers,
Tes fers ſont préparés, tes tombeaux ſont ouverts !
Que ne puis-je, en ton ſang, impérieux Pompée !
Eteindre de ton nom la ſplendeur uſurpée !

Rome ſauvée.

Mais toutes ces métaphores ſont naturelles, elles ſe préſentent d'elles-mêmes à l'eſprit ; celle de M. de Belloy eſt recherchée.

Pour Racine, aucune de ſes Pièces ne commence par des métaphores, excepté Andromaque :

Oui, puiſque je trouve un ami ſi fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle,
Et déjà ſon courroux ſemble s'être adouci,
Depuis qu'elle a pris ſoin de nous rejoindre ici.

On a critiqué ces expreſſions : *Ma fortune*, & déjà *ſon courroux*. On dit bien *le courroux de la Fortune*, *le courroux du Deſtin ;* mais on ne dit pas de même, *le courroux de ma fortune*, parce que la fortune particulière de chaque individu ne ſe perſonnifie pas comme la Fortune en général, dont on a fait une Déeſſe, qui s'irrite, qui s'appaiſe, qui eſt aveugle, &c.

Nous ne parlons point d'Aléxandre,

Dont la puiſſance
Semble forcer le Ciel à prendre ſa défenſe.

Racine n'étoit point encore Racine alors, il n'étoit qu'un imitateur de Corneille.

Revenons *à Gabrielle de Vergy*. Le diſcours qu'Albéric tient enſuite à Fayel, offre encore quelques défauts de ſtyle, mais il eſt d'une couleur ſombre qui diſpoſe à l'attendriſſement; il fait plaindre Fayel, il fait aimer Gabrielle; il eſt d'ailleurs fait avec adreſſe : Albéric, ſous la forme de répréſentations dictées par le zèle & par un intérêt tendre, fait une expoſition auſſi attachante que néceſſaire, & quoique Fayel n'ignore aucun des faits qu'Albéric expoſe, aucun de ces faits ne paroît raconté pour le beſoin de l'expoſition, ni pour l'inſtruction du Spectateur. Cette forme des remontrances eſt heureuſe pour ces ſortes de récits : c'eſt ainſi que Théramène, par les répréſentations qu'il fait à Hippolyte ſur ſon projet de quitter Trézène, Œnone, par les reproches & les exhortations qu'elle fait à Phédre, nous apprennent, ſans paroître ſonger à nous, une multitude de faits dont il faut que nous ſoyons inſtruits.

Albéric

Albéric loue la bonne foi de Philippe-Auguſte.

Jamais il n'a tiſſu ces traités captieux,
Où l'art, dans les détours d'une trame trompeuſe,
Délie, en l'engageant, ſa promeſſe douteuſe.

Ces vers peuvent d'abord éblouir par un air de fineſſe & de profondeur ; mais bientôt on ſent combien ils ſont pénibles & contournés, combien l'Auteur a voulu que, non-ſeulement chaque vers, mais encore chaque hémiſtiche exprimât de choſes, combien il a voulu *prodiguer le ſens & compter les paroles ;* ce qui eſt un grand mérite, ſans doute, lorſqu'il n'en coûte aucun effort, du moins apparent.

Fayel révèle à ſon Ecuyer le ſecret de ſa jalouſie, & le menace de la mort, s'il lui échappe la moindre indiſcrétion ; il le voit frémir ; & par un mouvement très-naturel dans un cœur ſoupçonneux & jaloux, il s'écrie :

Crains-tu de me trahir ? Quelle terreur te glace ?

ALBÉRIC.

Je frémis du ſoupçon, & non de la menace ;
Je frémis de vous voir outrager à la fois,
Moi, Coucy, votre épouſe, — & vous plus que nous trois.

Ce trait eſt beau, mais il en rappelle un

plus beau ; c'eſt la réponſe de Pauline à Polyeucte, au ſujet de Sévère.

POLYEUCTE.

Quoi ! vous me ſoupçonnez déjà de quelque ombrage ?

PAULINE.

Je ferois à tous trois un trop ſenſible outrage.

Il rappelle auſſi ce mot de Mariamne à Hérode.

Reſpectez Mariamne, & même ſon époux.

On trouve, dès cette ſcène, dans le rôle de Fayel, les traits les plus paſſionnés & les plus naturels, ſoit pour les ſentimens, ſoit pour le ſtyle.

Trop ingrate Vergy, qui me fais réunir
A la douceur d'aimer le tourment de hair ;
Toi, que ma bouche accuſe, & que mon ame adore,
Que j'admire & flétris, que j'offenſe & j'implore.....
Que n'ai-je eu ton amour pour garant de ta foi !.....
Ses yeux, à mes tranſports, répondent par des larmes.
Au jour de notre hymen, ſa haine commença ;
Sa main reçut ma main, ſon cœur la repouſſa.
Malheureux ! je croyois, dans ce moment terrible,
Que ſon ame, encor ſimple, à l'amour inſenſible,
Oppoſoit à l'hymen cette douce terreur,
Ces modeſtes refus, ſi chers à leur vainqueur.

Ces derniers vers ſont charmans, tous ſont

ſentis ; voilà de ces vers, dont l'heureuſe facilité, dont la touchante ſimplicité, auroient dû dégoûter à jamais M. de Belloy de ces vers laborieux & forcés, ſeul reproche fondé qu'on ait à lui faire, & qui l'ont ſeuls empêché d'être au premier rang parmi les Poëtes Tragiques.

Les vers qui ſuivent, ne ſont pas moins beaux, ni moins bien écrits.

Mais j'apperçus trop tard, dans ſa triſteſſe amère,
Des regrets de l'amour le brûlant caractère.....
Entraînée au tombeau par ſa douleur profonde,
Un tendre ſouvenir la retint ſeule au monde.....
Aux portes du trépas, je la voyois charmée
D'être libre à la fin d'aimer, & d'être aimée.

Albéric veut douter de ce que lui dit Fayel ; celui-ci répond :

Je ne puis me tromper en jugeant l'infidelle ;
J'aime, cher Albéric, & je ſouffre comme elle.

Ces deux vers ont parfaitement la couleur tragique ; ce ſont de ces vers qu'on retient d'abord, & dont on fait naturellement l'application dans des conjonctures pareilles.

Va, les yeux que l'amour remplit de ſes douleurs,
Sans peine en d'autres yeux reconnoiſſent ſes pleurs.

Ces vers ne ſont peut-être pas d'un goût auſſi pur, ni auſſi exempts de recherche & de

tournure que les deux précédens ; mais *reconnoître dans d'autres yeux les pleurs de l'amour*, nous paroît une fort belle expreſſion.

Combien Fayel fait encore plus aimer Gabrielle dans les vers ſuivans ! & combien il s'élève lui-même par la juſtice qu'il lui rend !

Au fond du cœur cent fois je me condamne,
D'accuſer des vertus que le ſoupçon profane.
Depuis que, par nos cris, le Ciel importuné,
L'a rendue aux beſoins d'un Peuple infortuné,
De ſes ſoins maternels la tendre inquiétude,
Fait du bonheur public ſa gloire & ſon étude ;
Son ame, adouciſſant & nos loix & nos mœurs,
Redouble ſes bienfaits pour venger ſes malheurs.
Hélas ! les ſons touchans de ſa voix affoiblie,
Pénètrent plus avant dans mon ame attendrie ;
La langueur de ſes yeux déſarme leur fierté,
L'empreinte des douleurs ajoute à ſa beauté ;
Graces, talens, vertus, dont l'éclat l'environne,
Tout eût fait mon bonheur, que Raoul empoiſonne.

Voilà qui eſt tendre, touchant, tragique, & par le ſtyle & par les choſes ; & quand, à côté de ces traits d'amour pour Gabrielle, on trouve ces traits de fureur contre Raoul de Coucy :

Attends ſon trépas ou le mien,
Et peut-être, avant tout, la mort de la perfide.
J'éprouve à chaque inſtant ce paſſage rapide,

De la rage au reſpect, de l'amour à l'horreur.
Mon deſtin dépendra d'un moment de fureur :
Je pourrois immoler & venger mes victimes,
Devenir criminel, & punir tous mes crimes.....
. . . . . Si j'inſtruis ton zèle,
Je ne veux pas l'armer pour venger ma querelle ;
Ma gloire n'a jamais d'autre vengeur que moi ;
Mais il faut que mes yeux ſoient éclairés par toi.

En rapprochant ces divers traits, on connoît Fayel tout entier dès cette première ſcène ; on connoît un brave & noble Chevalier, le plus paſſionné des amans, le plus délicat des maris, le plus furieux des jaloux, le plus malheureux des hommes : voilà le véritable amour tragique.

Æſtuat ingens
Imo in corde pudor, mixtoque inſania luctu
Et furiis agitatus amor.

Scène ſeconde. Gabrielle paroît :

FAYEL, *à Albéric.*

As-tu vu ſa rougeur
Qu'efface tout-à-coup la plus morne pâleur ?
Ah ! mes yeux dans les ſiens retrouvent-ils la joie,
Qu'à ſon premier abord tout mon cœur lui déploie ?

Puis s'adreſſant à Gabrielle :

Goûtez-vous en ce jour quelques fruits de vos ſoins ?
Nos Sujets comptent-ils des malheureux de moins ?

C'eſt pour vous plaire que je tâche d'adoucir leurs maux :

J'épargne à votre cœur ſon plus cruel ennui,
Ce malheur de ſouffrir par les malheurs d'autrui.

Gabrielle, dès le premier mot qu'elle dit, peint une ame céleſte ; & rien n'eſt plus intéreſſant que cette idée préſentée par Fayel, & qui ſera confirmée par toute la conduite de Gabrielle ; l'idée d'une jeune femme, malheureuſe & mourante, qui cherche ſa conſolation dans l'exercice continuel de la bienfaiſance :

Fayel, la bienfaiſance eſt un beſoin de l'ame ;
Heureux, elle nous rend notre bonheur plus doux,
L'étend, le multiplie, en prévient les dégoûts :
Malheureux, elle charme & ſuſpend nos misères ;
On reſſent moins ſes maux en conſolant ſes frères.

Un amant ordinaire ne pourroit qu'applaudir à de pareils ſentimens ; le jaloux Fayel trouve dans la ſeconde partie de ce diſcours un reproche à faire :

Et ! quels maux ſi preſſans cherchez-vous à calmer ?
Quelle plainte, ou quels vœux pouvez-vous donc former ? .....
Puiſſance, dignités, gloire, tréſors, plaiſirs,
Tout prévient votre eſpoir, rien n'attend vos deſirs.
Cependant les ennuis, les regrets vous dévorent ;
Il eſt des biens cachés que vos ſoupirs implorent ;

Et ce brillant éclat des jours les plus ſereins,
S'eſt perdu dans la nuit de vos ſombres chagrins.....
Mais par des pleurs encore allez-vous me répondre ?
Vos yeux en ſont couverts.....

GABRIELLE.

N'avez-vous point ma foi ?

On vient de voir le mari jaloux ; voici l'amant tendre & délicat :

FAYEL.

Et ! qu'importe la foi que le cœur ne ſuit pas ?
C'eſt un préſent honteux : il faut que je rougiſſe
Du bonheur de mes jours, s'il fait votre ſupplice.
L'amour, premier devoir qu'exige votre foi,
Ici, comme une grace, eſt réclamé par moi.

GABRIELLE.

J'ai chéri, révéré, conſolé mon époux ;
Vous avez vu la mort à mes côtés errante,
Vingt fois m'environner de ſa faulx menaçante,
L'abîme du tombeau ſe fermer, ſe r'ouvrir ;
Il prend, lâche ſa proie, & la vient reſaiſir.
Dans ce corps défaillant, ſi l'ame eſt affaiſſée,
Le ſentiment flétri, la raiſon éclipſée,
Ah ! Seigneur, eſt-ce à moi qu'il le faut reprocher ?
Je ſens plus que jamais mon heure s'approcher.
L'excès de votre amour dont je ſuis attendrie,
A fait de vos douleurs le poiſon de ma vie.....
Faut-il qu'à mon deſtin vous attachiez le vôtre,
Quand le Ciel va bientôt ſéparer l'un & l'autre ?

Bientôt, Fayel, ces traits, ce cœur que vous aimés,
A la terre rendus, y ſeront conſumés.
Souffrez, avec courage, un malheur néceſſaire,
Qui détruit tôt ou tard l'union la plus chère.
Puiſſe tout ce que j'aime être heureux après moi!
Et je meurs ſans regret, ainſi que ſans effroi.

Une femme ne peut certainement rien dire de plus touchant, ni même de plus tendre à un homme qu'elle ne peut aimer : un amant ordinaire oublieroit peut-être en ce moment juſqu'à ce malheur de n'être point aimé ; il s'oublieroit lui-même, & ſeroit pénétré de douleur & d'effroi par cette image de la mort prochaine de ſon amante : un jaloux, tel que Fayel, doit y trouver la matière d'un nouveau reproche : il incidente ſur ce mot, *ſans regret.*

Sans regret! votre cœur m'en aurait dû ſans doute;
Peut-être oubliez-vous ceux qu'un autre vous coûte?

A ce mot terrible, Gabrielle regarde Fayel avec étonnement. Il ſe hâte de ſe reprendre.

Un père..... à votre amour n'en peut-il arracher?
Mais il forma nos nœuds, il ne vous eſt plus cher.

Fayel annonce à Gabrielle les ordres de ſon père & de Philippe-Auguſte, qui les appelle l'un & l'autre à la Cour. Gabrielle réſiſte, par la crainte d'y retrouver Coucy ; motif ver-

tueux, qu'elle ne peut cependant avouer. Fayel inſiſte, mais avec toute la délicateſſe de l'amant le plus tendre :

Ma franchiſe rigide
Demande, près des Rois, votre douceur pour guide....
Suivez l'ordre abſolu d'un Monarque & d'un père.
Moi, plus amant qu'époux, vous ſavez ſi ma voix
Uſa du droit cruel de vous dicter des loix.
Fayel, s'il eût jamais voulu parler en maître,
Eût commandé l'amour; -- mais l'amour ne peut l'être.

Toujours le ton vrai & la couleur tragique. Il y a, ſans doute, des Pièces mieux écrites, ou du moins plus également écrites; nous en connoiſſons peu où les paſſions ſoient plus énergiquement peintes, plus ſavamment développées; où la terreur & la pitié ſoient plus excitées; où les caractères ſoient plus fortement prononcés, & diſtingués de tous les autres par des convenances plus fines & des nuances plus juſtes. Nous n'avons rien à dire à ceux qui ſentent autrement; les ſenſations ſont involontaires; nous demandons ſeulement la permiſſion d'avouer la nôtre, en tâchant quelquefois de la motiver.

Scène troiſième. Gabrielle raconte comment Vergy, abuſant de l'autorité paternelle & de la piété filiale, la força d'épouſer Fayel.

Scène quatrième. Fayel fait arrêter Monlac, l'Ecuyer de Coucy, qui cherchoit à s'introduire dans le château d'Autrey ; il l'annonce lui-même à sa femme, en l'observant :

Vous frémissez ! c'est vous qu'il cherchait en ces lieux.

Ce mot est un grand trait de caractère.

Scène cinquième. Albéric vient calmer Fayel, en annonçant que Monlac ne faisoit que passer par Autrey, en allant porter au père de Coucy la nouvelle de la mort de son fils, tué en Syrie. Ce mot fait renaître la joie & l'espérance dans le cœur de Fayel ; il accable la malheureuse Gabrielle, qui s'évanouit : c'est un coup de théâtre terrible. Fayel s'écrie :

Albéric, vois ma honte écrite en ses douleurs !

Et presqu'en même temps :

Si mes jours vous sont chers, qu'on la rende à la vie.

Si ce n'est pas là nuancer, contraster un caractère, & peindre des passions, il faut renoncer à s'entendre sur les matières de goût.

Scène sixième.

FAYEL.

Il était aimé ! ..... Je pourrai l'être enfin :
O mon ame ! reçois ce rayon d'espérance.

Mais les lettres qu'on avoit reçues de la Terre-Sainte, ne nommoient point Coucy parmi les morts :

Vivrait-il ? & Monlac, par ſa fourbe inſolente.....
Oui, mon preſſentiment m'éclaire & m'épouvante....
Malheureuſe ! frémis. — Si tes perfides charmes.....
Nous périrons tous deux ; je le ſens à mes larmes.

Cette interruption,

Nous périrons tous deux ; je le ſens à mes larmes.

eſt le ſublime de l'impétuoſité. C'eſt par ce vers qu'il falloit finir l'acte. Comment l'Auteur a-t-il pu affoiblir un ſi beau mouvement par ces vers vagues & inutiles ?

Je ſens que mon amour, qui ſe change en fureur,
Peut faire de ces lieux un théâtre d'horreur !

C'eſt qu'il a cru que ce dernier vers annonçoit plus particulièrement la cataſtrophe. Qu'il eſt difficile de ſavoir s'arrêter, & finir à propos !

ACTE SECOND.

Scène première. Gabrielle revenue de ſon évanouiſſement, regrette le repos qu'il lui procuroit :

O doux ſommeil de l'ame ! ô langueur inſenſible !
Si la Mort te reſſemble, eſt-elle ſi terrible ?

On avoit déjà dit :

O frère de la mort ! &c.

En parlant de l'évanouiſſement : c'eſt *conſanguineus lethi ſopor* de Virgile.

M. de Belloy a encore imité M. Rouſſeau dans *Gabrielle de Vergy ;* il a pris du Roman de la Nouvelle Héloïſe, la ſcène qui a pour titre : *l'Inoculation de l'Amour.* Coucy, en partant pour la Terre-Sainte, avoit voulu faire ſes adieux à Gabrielle ; il s'étoit introduit dans Autrey, & bravant tous les dangers qu'il avoit à craindre de la part de Fayel, il étoit parvenu à la voir. Gabrielle, qui étoit mourante alors, croyoit l'avoir vu en ſonge ; & cette idée s'étoit fortifiée en elle, après coup, par la nouvelle de la mort de Coucy. Iſaure la détrompe, en lui apprenant que c'eſt Coucy lui-même qu'elle a vu : mais il s'en faut bien que ce qu'elle lui dit à ce ſujet, ſoit auſſi intéreſſant que ce que Claire écrit à Julie dans la Lettre qui a ſervi de modèle à cette ſcène ; la ſituation eſt bien différente ; Saint-Preux eſt éloigné, Julie craint qu'il ne ſoit plus. Ce qui lui donne ces idées funeſtes, c'eſt qu'il lui eſt apparu dans un temps où elle étoit mourante de la petite-vérole, & qu'elle a cru le voir baiſer ſa main avec tranſport : Claire

ne concevant rien de plus affreux que cette idée de la mort d'un amant, s'empreſſe de déſabuſer Julie, en lui apprenant que c'eſt Saint-Preux lui-même qu'elle a vu; par-là elle détruit entièrement l'idée de ſa mort, puiſque cette idée n'a d'autre fondement que la prétendue apparition. Mais qu'importe que Gabrielle ait vu Coucy en perſonne, ou qu'elle ne l'ait vu qu'en ſonge, puiſque Monlac, Ecuyer de Coucy, apporte la nouvelle de ſa mort? Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que cette explication diſpoſe l'ame à l'eſpérance ſur ce qui concerne Coucy, en apprenant à ſe défier des preuves de ſa mort.

Au reſte, ce récit contient des détails intéreſſans, & dans l'original & dans la copie.

NOUVELLE HÉLOÏSE.

» Dans un des momens où j'étois le plus » mal, je crus, durant l'ardeur du redouble- » ment, voir à côté de mon lit cet infortuné, » non tel qu'il charmoit jadis mes regards, » durant le court bonheur de ma vie, mais » pâle, défait, mal en ordre, & le déſeſ- » poir dans les yeux. Il étoit à genoux; il prit » une de mes mains, & ſans ſe dégoûter de » l'état où elle étoit, ſans craindre la com- » munication d'un venin ſi terrible, il la cou-

» vroit de baiſers & de larmes. A ſon aſpect,
» j'éprouvai cette vive & délicieuſe émotion
» que me donnoit quelquefois ſa préſence
» inattendue. Je voulus m'élancer vers lui, on
» me retint : tu l'arrachas de ma préſence ;
» & ce qui me toucha le plus vivement, ce
» furent ſes gémiſſemens que je crus entendre
» à meſure qu'il s'éloignoit..... J'ai ſouvent
» rêvé à lui dans mes tranſports ; mais aucun
» de ces rêves n'a laiſſé dans mon imagina-
» tion, des impreſſions auſſi profondes que
» celle de ce dernier..... A chaque minute,
» à chaque inſtant, il me ſemble le voir dans
» la même attitude ; ſon air, ſon habillement,
» ſon geſte, ſon triſte regard, frappent encore
» mes yeux ; je crois ſentir ſes lèvres ſe preſſer
» ſur ma main ; je la ſens mouillée de ſes
» larmes ; les ſons de ſa voix plaintive me
» font treſſaillir ; je le vois entraîner loin
» de moi ; je fais effort pour l'y retenir en-
» core..... Eſt-ce un preſſentiment de la
» mort du meilleur des hommes ? Eſt-ce un
» avertiſſement qu'il n'eſt déjà plus ? Le
» Ciel..... m'invite-t-il à ſuivre celui qu'il
» me fit aimer ? «

GABRIELLE DE VERGY.

Je crus le voir ici, non tel que la victoire
Me l'a vingt fois offert, embelli par la gloire ;

Mais tremblant, abattu, pâlé, défiguré,
Levant, de loin, ſur moi, ſon œil déſeſpéré,
S'élançant tout-à-coup ſur cette main glacée,
Que ſes lèvres de feu ſembloient tenir preſſée.....
Son cœur au fond du mien fit retentir ces mots :
C'eſt le dernier adieu. Cent fois, ma chère Iſaure,
Ici, depuis deux ans, j'ai cru l'entendre encore ;
Je vois pâlir ſon front & palpiter ſon ſein ;
Je ſens juſqu'à ſes pleurs qui coulent ſur ma main.

Les rapprochemens & les comparaiſons, ſont ce qu'il y a de plus propre à former le goût. Rapprochons de ces deux morceaux le fameux ſonge de Pauline, avec lequel ils ont beaucoup de rapport, quoiqu'en ſens contraire.

Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux Sévère,
La vengeance à la main, l'œil ardent de colère.
Il n'étoit point couvert de ces triſtes lambeaux,
Qu'une ombre déſolée emporte des tombeaux ;
Il n'étoit point percé de ces coups pleins de gloire,
Qui, retranchant ſa vie, aſſûrent ſa mémoire ;
Il ſembloit triomphant, & tel que ſur ſon char
Victorieux dans Rome entre notre Céſar.
Après un peu d'effroi que m'a donné ſa vue :
Porte à qui tu voudras la faveur qui m'eſt due,
Ingrate, m'a-t-il dit ; *& ce jour expiré,*
Pleure à loiſir l'époux que tu m'as préféré.
A ces mots j'ai frémi, mon ame s'eſt troublée, &c.

Si, comme nous l'avons dit, il étoit moins intéreſſant de déſabuſer Gabrielle que Julie, ſur l'idée du ſonge, parce qu'il reſte à Gabrielle une preuve bien plus forte de la mort de ſon amant, du moins M. de Belloy a ſu tirer pour ſon ſujet un grand parti de cette viſite ſecrète, que Coucy rend à Gabrielle, comme Saint-Preux à Julie. Fayel eſt inſtruit de cette viſite par d'Armance, un de ſes Ecuyers, qui ſurprend Coucy; & cet événement, qu'il ſe rappelle ſans ceſſe, ouvrant ſon ame aux ſoupçons & aux défiances, donne à ſon caractère plus d'énergie & de développement :

As-tu vu ſa joie impitoyable ?

S'écrie Gabrielle; comme il va s'applaudir

D'avoir pu découvrir la ſource de mes pleurs !
Infortuné Raoul !.....
Sans ceſſe de ta mort jouiſſant à ma vue,
Je verrai mon tyran, mon cruel raviſſeur,
Me reprocher mes maux, dont lui ſeul eſt l'auteur.
Quoi ! j'outrage Fayel ! mais m'a-t-il opprimée ?
Quel eſt ſon crime enfin, que de m'avoir aimée ?
Eſt-ce à moi, qui le hais, d'accuſer mon époux,
Quand le Ciel me punit, quand ſon juſte courroux,
Vient m'enlever l'objet de ma flamme infidelle ?

Voilà bien parfaitement ce que Gabrielle doit dire; voilà les mouvemens dont elle doit être

être agitée. Ce ſentiment de piété ſévère, qui lui fait voir dans la mort de ſon amant un trait de la vengeance céleſte, eſt une obſervation bien fine des mœurs générales du temps, & des mœurs particulières d'une femme tendre, vertueuſe & infortunée.

Scène ſeconde. Nous ne cherchons ici ni à louer, ni à critiquer ; nous ne voulons qu'être juſtes, & la gloire de M. de Belloy n'a beſoin que de cela. La même franchiſe qui nous a fait donner les éloges les plus forts aux traits profonds qui peignent Fayel, aux traits touchans qui peignent Gabrielle, nous oblige d'avouer que nous croyons appercevoir beaucoup de petites taches dans cette ſcène. Monlac y vient, avec la permiſſion de Fayel, rendre une viſite à Gabrielle, à laquelle il ne peut que confirmer la mort de Coucy ; c'eſt le motif du conſentement de Fayel. Monlac lui cache avec ſoin, qu'il porte à Gabrielle une lettre de Coucy mourant, qui l'avoit chargé de lui remettre auſſi ſon cœur. Il nous paroît que ce n'étoit point à Gabrielle à prévenir Monlac, comme elle le prévient pluſieurs fois dans cette ſcène, ſur les témoignages de la tendreſſe de Coucy pour elle. Ce n'eſt point à elle à dire : *Sans doute il eſt mort de déſeſpoir de m'avoir per-*

due ; & n'a-t-il point parlé de moi en mourant ? Elle doit attendre ces récits, & non les provoquer. Il ſemble, en effet, qu'elle les arrache plutôt qu'elle ne les obtient ; il ſemble que Monlac ne veuille que raconter des combats ; qu'il ne revienne aux monumens de l'amour de Coucy, que malgré lui, & que comme forcé par les queſtions de Gabrielle.

Le récit de Monlac eſt long, quelquefois un peu froid, quelquefois coupé par des épiſodes &, dans quelques endroits, mal écrit.

Dans ces aſſauts fameux, comptés pour des batailles ;
Par qui Ptolémaïs nous vendit ſes murailles.

Il faut l'avouer, voilà deux mauvais vers ; l'expreſſion y eſt par-tout défectueuſe : *Comptés pour des batailles.* Par qui *comptés ?* L'Auteur a voulu dire : *Qu'on peut bien les compter pour des batailles. Ces aſſauts, par qui Ptolémaïs, &c. Par qui*, n'eſt pas François en cet endroit. *Une Ville qui vend ſes murailles par des aſſauts, comptés pour des batailles*, tout cela eſt également recherché & négligé. On voit, encore un coup, que ſi nous aimons à faire valoir les talens de M. de Belloy, nous ne diſſimulons pas ſes défauts, au haſard même d'être taxés d'une ſévérité exceſſive par quelques-uns de ſes partiſans ; toute conſidération de

liaiſon, d'amitié, doit ceſſer. Nous le répétons, il s'agit d'être juſte ; & c'eſt aux amis de M. de Belloy à donner cet exemple, en avouant ſes fautes, qui, pour la plupart, concernent le ſtyle.

Quid vetat & noſmet Lucilî ſcripta legentes,
Quærere num illius, num rerum dura negârit
Verſiculos natura magis factos, & euntes
Mollius ?

Monlac raconte comment Coucy a reçu le coup mortel, en ſe jetant au devant du Roi qu'un Muſulman alloit percer : cette action, empruntée de Polyeucte, où Sévère, de même,

Aux dépens de ſa vie,
Sauva des ennemis votre Empereur Décie.

cette action relève Coucy ; & pour le relever encore, par un trait qui n'eſt pas dans Polyeucte, on obſerve que le Roi qu'il a ſauvé avoit fait ſon malheur. En effet, c'étoit à la recommandation du Roi, que Vergy avoit donné Gabrielle à Fayel.

Mais lorſque Gabrielle demande :

N'a-t-il pu me nommer avant que de mourir ?
M'a-t-on privée encor de ſon dernier ſoupir ?

Il nous ſemble que Monlac prend un bien long détour pour lui répondre :

Pendant la nuit cruelle, où forçant la nature,
Son courage l'a fait ſurvivre à ſa bleſſure ;
Baigné des pleurs du Roi, qui recueillait les ſiens,
J'entendais ſes regards qui vous nommaient aux miens.
Que Raoul était grand, pleuré par un tel maître !
Le Roi qui le pleurait, était plus grand peut-être :
A travers mes douleurs, quel ſpectacle pour moi !
L'amitié ſur le trône & dans le cœur d'un Roi !
Enfin nous reſtons ſeuls.

Il nous ſemble que l'éloge de Philippe-Auguſte n'eſt pas bien placé en cet endroit ; il ne produit d'autre effet que d'exciter un petit mouvement d'impatience dans le ſpectateur, qui veut qu'on lui parle de Coucy & de Gabrielle, & qui n'attend ni ne deſire ici l'éloge d'aucun Roi : d'ailleurs l'intérêt que Philippe-Auguſte paroît prendre à un homme tel que Coucy, & qui vient de lui ſauver la vie, eſt trop dans l'ordre des procédés communs pour mériter un ſi grand éloge : ce n'eſt pas tout que de louer, il faut encore placer & meſurer les louanges.

La lettre de Coucy mourant, eſt belle & touchante, même après celle de la Romance ; on les a rapprochées dans le Jugement du Journal des Savans.

Le cœur de Coucy ne ſuit point la lettre,

parce qu'une irruption de Saladin ſur le camp François, avoit ſéparé Monlac de Coucy, & on n'avoit pu reconnoître Coucy parmi les morts, parce que les Muſulmans coupoient les têtes des Chevaliers Chrétiens pour les préſenter au Sultan.

La même aventure, à cette circonſtance près, arrive auſſi à Sévère dans Polyeucte :

Lui qu'entre tant de morts immolés à ſon maître,
On ne put rencontrer, ou du moins reconnaître.

Scène quatrième. Gabrielle, reſtée ſeule, regrette ce cœur qu'elle avoit tremblé de recevoir.

Je ſens qu'il manque à ma douleur.
Croyant te voir en lui, te parler & t'entendre,
J'épancherais mon ame avec ce cœur ſi tendre.

Juſques-là Gabrielle dit à peu près ce qu'elle doit dire ; mais pourquoi ajoute-elle ?

Bientôt elle pourrait, libre de tout lien,
En ſortant de mon cœur, s'arrêter ſur le tien.

Ces ſubtilités obſcures ne ſe préſentent point à l'eſprit dans une douleur ſi profonde & ſi juſte; c'eſt l'Auteur qui parle, & qui va chercher avec effort ces idées ſophiſtiquées.

Mais ces légères taches diſparoiſſent devant

les beautés vraiment tragiques de la ſcène ſuivante, entre Fayel & Gabrielle.

Scène cinquième. Fayel ſurprend Gabrielle reliſant la lettre de ſon amant ; il la lui arrache, il reconnoît le ſeing de Coucy, ſa fureur éclate ; Gabrielle, avec la tranquillité de l'innocence, lui dit ces deux ſeuls mots :

Liſez, & rougiſſez.

FAYEL, *après avoir lu.*

C'eſt l'adieu de Raoul à ſon heure ſuprême,
Ce gage de ſa mort.....

GABRIELLE.

Eſt bien doux à vos yeux.

FAYEL.

Un amant adoré fait ſeul de tels adieux.

Réfléxion bien naturelle, & qui ſur-tout ne devoit pas échapper à Fayel. La réponſe de Gabrielle eſt le ſublime de la candeur.

Oui, je l'aimais, Seigneur, & j'ai dû vous le taire,
Quand j'ai craint pour vous deux cet aveu trop ſincère.

C'eſt un trait bien heureux, diſons le mot, c'eſt un grand coup de Maître, d'avoir ſu ménager un moment où Gabrielle pût, ſans

manquer à la prudence ni à la décence, faire un pareil aveu à ſon mari, au jaloux Fayel, & où ce terrible Fayel, ce jaloux forcené pût, non-ſeulement n'en être pas offenſé, mais même en être attendri : c'eſt un réſultat fin & hardi de la combinaiſon des circonſtances & des caractères. Coucy n'eſt plus à craindre, il fut aimé, Fayel pourra l'être ; il en a déjà conçu l'eſpoir à la première nouvelle de la mort de Coucy : de plus, Fayel eſt ſoupçonneux, jaloux, impétueux, terrible ; mais il a le cœur droit & l'eſprit juſte : il ſent qu'il n'a rien à oppoſer aux raiſons qu'allègue Gabrielle; il ſent qu'elle n'étoit pas maîtreſſe de ſon cœur, qu'elle avoit aimé Coucy dès l'enfance, que ſa mère le lui avoit deſtiné pour époux, que ſon père avoit diſpoſé de ſa main malgré elle : il ne reſte plus à Fayel qu'à tomber aux pieds de ſa femme, & qu'à eſſayer de ſe faire aimer d'elle. Voilà ce qui paroît avoir échappé à un Critique très-éclairé, qui a cenſuré cet attendriſſement de Fayel, comme démentant ſon caractère ; c'eſt qu'il n'a vu que le trait principal de ce caractère, *la jalouſie ;* il n'a pas réuni tous les autres traits qui balancent celui-là, & ſur-tout il n'a pas fait attention aux circonſtances. Rien de plus beau, nous oſons le

dire, que cet aveu de Gabrielle, & que ce retour de Fayel à la tendreſſe ; l'aveu fait trembler par ſes conſéquences pour la ſuite, & par les armes terribles qu'il met dans la main de Fayel contre Gabrielle : l'attendriſſement de Fayel le rend ſi intéreſſant, ſi aimable, qu'on ne pourra, dans la ſuite, le condamner ſans le plaindre, & qu'il ſera toujours impoſſible de le haïr. Par combien de traits de ſentiment il juſtifie ſa jalouſie & ſes fureurs !

Ah ! l'amour qu'on dédaigne a droit d'être jaloux.....
Je ſens deux fois tes maux, quand c'eſt moi qui les cauſe.....
Fayel eſt vers vous ſeul emporté loin de ſoi ;
Ma funeſte exiſtence eſt plus en vous qu'en moi ;
Mes jours, ſi vous m'aimiez, ſeroient purs & tranquilles :
Hélas ! qu'aux cœurs heureux les vertus ſont faciles !

Voilà un de ces vers, que le naturel, la vérité, ſur-tout l'occaſion fréquente d'en faire l'application, ne peuvent jamais laiſſer oublier. Fayel continue : Le Ciel, dit-il,

T'enlève mon rival pour mieux ſerrer nos nœuds ;
Il détruit l'aliment de ta flamme funeſte ;
Il veut que, ſans combats, la victoire te reſte.
Ton joug eſt déſormais plus léger & plus doux ;
Remplis ton ſeul devoir, règne ſur ton époux ;

Inſpire-moi ton ame & ſi pure & ſi tendre,
Sur tout ce qui t'approche elle ſait ſe répandre :
A tes rares vertus Raoul dut ſa grandeur.
Rends-moi..... tel qu'il était, pour mériter ton cœur!

Voilà le mot qui doit le plus coûter à Fayel; & quelle généroſité dans ce mot ! comme il ennoblit Fayel ! comme il le fait aimer !

Arbitre de mon ſort, maîtreſſe de ma vie,
Tu vas de mes deſtins répondre à ma patrie;
Sur les pas des Héros j'ai ſu me ſignaler;
Soutenu par ta voix, je puis les égaler :
Tu m'as fait imiter ta noble bienfaiſance,
Je vais la ſurpaſſer. Ah! vois pour l'indigence,
Pour mon peuple épuiſé tous mes tréſors s'ouvrir;
Je ferai des heureux, ce ſera m'enrichir.

Ce dernier vers eſt encore imité de la Nouvelle Héloïſe.

» Rapproche de moi les malheureux que » mon abord intimide ; ne crains d'abuſer ni » de ma bourſe, ni de mon crédit ; prends, » épuiſe mes biens, fais-moi riche, dit le Lord Edouard à Saint-Preux.

Mais ce qui appartient en propre à M. de Belloy, c'eſt l'art, ou plutôt cette éloquence ſans art, avec laquelle Fayel intéreſſe Gabrielle à l'aimer, par tous les motifs de l'honneur & de la bienfaiſance, & au nom de toutes les

vertus. Il faut l'avouer, ce ſeroit un vrai malheur d'être plus porté à critiquer des beautés ſi touchantes, qu'à les admirer, qu'à les ſentir juſqu'au fond du cœur. Gabrielle en eſt attendrie ; & elle ceſſeroit d'intéreſſer, ſi elle ne l'étoit pas ; elle s'écrie :

Et contre tant d'amour, mon cœur put ſe défendre !
Je le ſens pénétré d'une plainte ſi tendre.
Vous qui me demandez des leçons de vertus,
Vous en offrez l'exemple à mes eſprits confus.....
Commandez, je vous dois le plus grand ſacrifice.
Ciel ! le puis-je achever, & détruire en un jour
Le ſentiment profond du plus conſtant amour ?—
Je vous offenſe encor.-Mais pourriez-vous me croire,
Si je vantais déjà cette prompte victoire ?
Daignez attendre tout du temps, de mes efforts,
Du droit de vos vertus, du pouvoir des remords :
J'ai honte..... de n'oſer promettre davantage :
De ma ſincérité cette crainte eſt le gage.

Tout ceci nous paroît plein de raiſon, de convenance, de ſentiment, d'éloquence ; nous n'y trouvons rien à reprendre, ni pour les idées, ni pour l'expreſſion ; nous ne déſirons, ni ne concevons rien de mieux. Nous appercevons bien une reſſemblance éloignée entre quelques endroits de ce diſcours, & certains traits du diſcours d'Alzire à Guſman au quatrième Acte :

C'eſt moi, c'eſt ton épouſe,
C'eſt ce fatal objet de ta fureur jalouſe,
Qui n'a pu te chérir, qui t'a dû révérer,
Qui te plaint, qui t'outrage, & qui vient t'implorer.
Je n'ai rien déguiſé ; ſoit grandeur, ſoit foibleſſe,
Ma bouche a fait l'aveu qu'un autre a ma tendreſſe....
Tu t'aſſûres ma foi, mon reſpect, mon retour ;
Tous mes vœux (s'il en eſt qui tiennent lieu d'amour);
Pardonne.... je m'égare.... éprouve mon courage....
Ce cœur ſimple, & formé des mains de la Nature,
En voulant t'adoucir, redouble ton injure.

Mais nous ne pouvons que louer M. de Belloy, d'avoir choiſi un ſi bon modèle, & de l'avoir ſi bien imité.

En général, la fable de *Gabrielle de Vergy* a des reſſemblances marquées avec celle d'*Alzire ;* c'eſt, dans l'une & dans l'autre, une femme que ſon père a mariée malgré elle à un homme qu'elle n'aimoit point ; une femme qui aime toujours ſon amant qu'elle croit mort, & qu'elle revoit après l'avoir pleuré. Gabrielle répréſente Alzire ; Fayel répond à Guſman, & Raoul à Zamore. La même reſſemblance ſe trouve auſſi, à peu de choſe près, entre *Gabrielle de Vergy* & *Polyeucte ;* mais malgré ce rapport général, les différences ſpécifiques ſont ſi fortes, que l'Auteur de Gabrielle ne perd rien du mérite de l'invention.

Gabrielle continue :

Je ſais que ce n'eſt plus vous rendre un digne hommage,
Ce n'eſt plus ſignaler ma foi ni mon courage,
Qu'après ſa mort, hélas ! oublier mon amant ;
Que n'ai-je le bonheur de l'oublier vivant !

Parmi tant de beautés d'un ordre ſupérieur, le charme de ce dernier vers ſe fait encore ſentir d'une manière particulière ; il contient tout à la fois un regret pour Coucy, un vœu tendre pour Fayel, un vœu noble & dicté par le devoir, pour Gabrielle elle-même.

Scène ſixième. Cette ſcène, qui n'a que dix vers, fait autant d'effet que la précédente ; elle eſt d'un mouvement tragique & d'un myſtère effrayant ; elle change les diſpoſitions des perſonnages, donne une violente ſecouſſe à l'action, & noue fortement l'intrigue. Albéric annonce, avec embarras, à Fayel, qu'il a une étrange nouvelle à lui apprendre, à lui ſeul, en ſecret : Fayel, dans le mouvement aimable de joie & d'eſpérance, dont il eſt occupé, s'écrie, en montrant Gabrielle :

Ah ! parle ſans contrainte, & ne lui cache rien ;
Ami, mon cœur n'a plus de ſecrets pour le ſien.

Albéric inſiſte pour parler à Fayel ſeul.

FAYEL.

Quel eſt donc ce myſtère ?
Je tremble.

GABRIELLE, *à part.*

D'où me vient cette ſombre terreur ?

FAYEL.

Madame, permettez : — excuſez mon erreur :
Quels que ſoient les ſecrets qu'il veut ici m'apprendre,
Croyez qu'en votre ſein je courrai les répandre.

Gabrielle ſort.

Scène ſeptième. La nouvelle qu'apportoit Albéric, eſt que Coucy eſt vivant, qu'il eſt de retour en France, & même à la Cour. Fayel alors ne ſe connoît plus ; il croit avoir toujours été trompé par Coucy, par Monlac, par Gabrielle ; il croit avoir été le jouet d'une femme perfide ; toute confiance eſt détruite ; Fayel eſt pour jamais livré aux furies.

Et je viens de tomber aux pieds de la parjure !

C'eſt-là ſon premier cri : puis ſongeant à ſon rival & à la vengeance :

Lui-même cette fois m'apprend à le punir.
Oui, ſon billet infame & m'inſpire & me guide.
Allons plonger ce fer au ſein de la perfide ;

Et courons auſſi-tôt offrir ſon cœur fumant
Aux yeux épouvantés de ſon indigne amant.....
. . . . . Elle eſt la plus coupable,
C'eſt elle qui verra ce ſpectacle effroyable.
Que le cœur de Raoul ſoit percé le premier;
J'apporterai ce don qu'il feignoit d'envoyer.

Voilà l'excuſe de Fayel, & voilà un grand adouciſſement apporté d'avance à l'atrocité qu'il doit commettre. C'eſt par-là que finit ce ſecond Acte, un des plus paſſionnés qui ſoient au Théâtre.

Obſervons que ces deux premiers Actes ſe paſſent entre Fayel & Gabrielle, entre le mari & la femme, ſans qu'il y ait d'ailleurs d'autres interlocuteurs que des confidens. Obſervons que l'intérêt n'y perd rien ; c'eſt peut-être le chef-d'œuvre de l'art.

ACTE TROISIEME.

Scène première. A ce tableau d'une jalouſie furieuſe, ſuccède celui d'un amour tendre & délicat. Raoul de Coucy, échappé à la mort, & à peine guéri de ſes bleſſures, vient chercher Gabrielle ; malheureux de voir celle qu'il aime entre les bras d'un autre ; heureux s'il peut la revoir un inſtant ; ſes ſouvenirs, ſes regrets, ſes reproches ſont doux ; il eſt aimé,

Il paroît en habit de ſimple Ecuyer; il ſe fait annoncer à la Comteſſe de Fayel, comme un ami du Comte de Rhétel, parent de Gabrielle. Reſté ſeul un moment, il reconnoît ces lieux où ſon amour eſt né, où tout lui en rappelle le ſouvenir & lui en retrace les monumens.

Reſpire enfin, Raoul, dans des lieux qu'elle habite!.....
Voilà de notre amour les premiers monumens... ..
Que de doux ſouvenirs dont le charme ſuprême,
A qui n'eſt plus heureux, tient lieu du bonheur même!
Je gémis. Gabrielle, en d'autres temps, hélas!
Prêt de te voir ici, je ne gémiſſais pas.....
Fayel! eſt-ce le nom que tu devrais porter?
Sous un joug odieux, ſéchant dans l'amertume,
La langueur du trépas lentement te conſume,
Et mes jours preſque éteints ont pu ſe rallumer.—
Ne meurs point pour l'amour, vis plutôt ſans m'aimer.
Sans m'aimer! quel eſpoir!

Il n'y a pas-là un trait qui ne ſoit naturel, & qui ne ſoit naturellement exprimé.

Scène ſeconde. Reconnoiſſance de Coucy & de Monlac, qui eſt ce qu'elle doit être, mais qui paroît d'un intérêt un peu froid, en comparaiſon de la reconnoiſſance qu'on attend

entre Coucy & Gabrielle ; cependant cette ſcène amène des éclairciſſemens néceſſaires ; c'eſt là que Raoul apprend l'effet que la nouvelle de ſa mort a produit ſur Gabrielle.

Scènes troiſième & quatrième. Gabrielle paroît de loin ; Coucy s'écrie :

Dieux ! la voici !.....
Elle marche à pas lents vers cette voûte obſcure ;
Je vois ſes traits divins, l'honneur de la Nature ;
Non, jamais ſa beauté dans ſa brillante fleur,
N'eut cet appas touchant de la tendre langueur,
Qu'un chagrin, que je cauſe, imprime à tous ſes charmes !

Sentiment bien vrai, & rendu, comme tous les autres, avec l'expreſſion propre, qui eſt toujours la plus ſimple.

Gabrielle paroît frappée de ce que Fayel eſt parti ſans lui rien dire : ce mot rappelle à la fois & la promeſſe que Fayel avoit faite, de confier à Gabrielle le ſecret qu'Albéric alloit lui révéler, & la raiſon qui l'a fait manquer à cette promeſſe : le ſpectateur frémit d'effroi, en ſongeant que, tandis que Gabrielle pleure encore la mort de Coucy, Fayel ſait qu'il vit, & travaille à le ſurprendre. Gabrielle eſpère que cet ami de Rhétel, qu'on vient de lui annoncer, va l'inſtruire de ce qui ſe paſſe.

Je

Je l'ai cru dans ces lieux.— Un désordre enchanteur,
Un doux saisissement vient charmer ma douleur.
Toi qui ne m'entends plus, hélas! dès notre enfance,
C'est ainsi que l'amour m'annonçait ta présence.

Voilà de ces vers inspirés, de ces vers trouvés dont on parle quelquefois. Il étoit impossible d'imaginer un moyen plus heureux, & d'encourager Coucy, & de disposer Gabrielle à l'entrevue qui va suivre.

COUCY, *paroissant.*

C'en est trop; approchons; je le puis sans effroi;
Son cœur l'a prévenue, il lui parle de moi.

GABRIELLE.

O Ciel! quel son de voix sorti de ce lieu sombre!.....
Quel objet!

COUCY, *s'approchant.*

Elle tremble, & moi-même.....

GABRIELLE.

Chère ombre,
Que je crois voir sans cesse errante à mes côtés,
Ne persécute plus mes sens trop agités!

COUCY.

Daignez voir.....

GABRIELLE.

Où fuirai-je?

COUCY.

Eh quoi ! votre épouvante....

GABRIELLE.

C'eſt un ſonge ; & ce cœur dont l'image préſente.....

La durée de l'erreur de Gabrielle, qui refuſe d'en croire ſes ſens, eſt ſuffiſamment juſtifiée par la certitude qu'elle a de la mort de ſon amant, & par la forte impreſſion qu'a faite ſur elle l'idée de ce cœur qui devoit lui être remis.

Coucy ſe jette à ſes pieds, lui prend la main, & s'écrie :

Ce cœur reſpire, il vit, il brûle encor pour toi.

GABRIELLE.

Ah ! ſe peut-il ? ..... Raoul ! — tu vis ! — je te revoi !
Je ne m'étonne plus, ſi, formé pour te ſuivre,
Au bruit de ton trépas mon cœur a pu ſurvivre.

Scène cinquième. Monlac & Iſaure arrivent ; Coucy & Gabrielle occupent toujours la ſcène : cette ſcène eſt longue, mais elle eſt remplie. Des amans qui ſe retrouvent, après tant d'événemens, après s'être crus ſéparés pour jamais, ont tant de choſes à ſe dire ! Les combats entre le devoir & l'amour ; le plaiſir de ſe revoir, le beſoin de ſe parler, la

néceſſité de ſe quitter, la crainte du retour de Fayel, répandent ſur cette ſcène beaucoup de mouvement & d'intérêt.

Coucy doit expliquer le miracle de ſon retour à la vie; & Gabrielle doit lui demander cette explication : » C'eſt à vous, Madame, » répond Coucy, que ce miracle eſt dû ; je » dois la vie aux vertus bienfaiſantes que vous » m'avez enſeignées «. Sévère dit de même à Fabien : » Je dois à Pauline toute ma for- » tune :

Je l'ai dans les combats trouvée heureuſement,
En cherchant une mort digne de ſon amant :
Ainſi ce rang eſt ſien, cette faveur eſt ſienne,
Et je n'ai rien enfin, que d'elle je ne tienne.

Coucy explique ce qu'il a dit : » Richard » égorgeoit ſes priſonniers : je donnai » l'exemple de ſauver ceux du Roi :

Je réclamai pour eux la loi conſtante & pure
Que la Religion reçoit de la Nature :
Ma clémence eut bientôt ſon prix ineſpéré.
Sans défenſe, à mon tour, aux Sarraſins livré,
Mon aſpect attendrit leur cruauté ſauvage.....
Je me vis prodiguer l'utile & prompt ſecours
De cet art qui commande à l'ame fugitive.....
Tant la reconnoiſſance a d'invincibles droits,
Par qui l'humanité nous rappelle à ſes loix!

Sans distinguer le culte & l'Empire où nous sommes ;
L'homme chérit toujours le bienfaiteur des hommes.

Voilà la morale qu'il faut sans cesse présenter aux hommes, le pouvoir des bienfaits, le prix assûré des vertus. Il y a peut-être quelques négligences dans ces vers : *l'Empire où nous sommes* est une mauvaise expression, qui ne se trouve là que pour rimer avec *les hommes* ; mais les idées sont respectables & utiles, & l'expression est bonne en général ; le dialogue est vif & pressé dans quelques endroits.

GABRIELLE.

Tu mourois pour l'amour, va vivre pour l'honneur ;

COUCY.

Eh ! qu'importe la gloire à qui perd le bonheur ?

GABRIELLE.

Ton Roi que tu chéris.....

COUCY.

C'est lui qui nous sépare !

GABRIELLE.

Sans savoir nos malheurs, ingrat, il les répare.
Tu règnes dans sa Cour, ses bienfaits.....

COUCY.

Ah ! sans toi ;
La Cour, le Monde entier, n'est qu'un désert pour moi.

GABRIELLE.

Tu devrois me donner l'exemple du courage.

COUCY.

Je dois, perdant le plus, me plaindre davantage.

GABRIELLE.

Ton ame peut du moins exhaler sa douleur;
Mes chagrins renfermés vont dévorer mon cœur:
Va gémir loin de moi, rien ne peut te contraindre;
Laisse-moi la douceur d'être la plus à plaindre.

Tout ceci ressemble encore, mais seulement d'une manière éloignée & générale, à quelques endroits d'*Alzire*, & à la scène de l'entrevue de Sévère & de Pauline dans *Polyeucte*.

L'entretien de Coucy & de Gabrielle, est interrompu par l'arrivée du redoutable Fayel: Gabrielle, pour l'intérêt de sa vie & de son honneur, motif sans réplique, oblige Coucy de se cacher, malgré la répugnance de celui-ci pour cette démarche timide, qui, en effet, déplaît un peu au spectateur, comme autrefois la fuite de Polidore & sa retraite dans le tombeau des Rois, déplaisoient dans *Zelmire*; Monlac court, pour retarder l'entrée de Fayel; Gabrielle sort d'un autre côté avec Isaure.

Scène sixième. Fayel entre l'épée à la main; il a percé Monlac, qui vient mourir à ses

yeux, en rendant un dernier témoignage à la vertu de Gabrielle, à l'innocence de Coucy : on l'emporte, & ſon corps reſte ſous un portique, que Fayel fait fermer, juſqu'à ce qu'il puiſſe joindre à cette première victime celles qu'il brûle encore d'immoler. Fayel, reſté avec Albéric, a une ſcène d'explication, dont l'art ne doit point nous échapper. Quoiqu'en général un jaloux ne puiſſe être trop jaloux au Théâtre, parce qu'il n'y a point d'excès où cette affreuſe paſſion n'entraîne, il ne faut pourtant jamais perdre de vue cette maxime d'Horace :

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines,
Quos ultrà citràque nequit conſiſtere rectum.

L'Auteur a bien ſenti qu'on pourroit trouver Fayel trop crédule dans ſa jalouſie ; comment peut-il croire, en effet, que, pour le tromper, on ait imaginé un ſtratagême auſſi groſſier que celui de la feinte mort de Coucy, tandis que Coucy reparoiſſoit publiquement à la Cour ? Il eſt donc forcé de croire la vérité ; c'eſt-à-dire, de croire que Fayel, laiſſé pour mort, a été ſauvé contre toute eſpérance, par quelque événement extraordinaire ; lorſqu'Albéric, ébranlé par les raiſons de Fayel, inſiſte cependant ſur cette queſtion : *Pourquoi*

cette feinte mort ? Fayel eſt réduit à répondre : *Que ſais-je ?* Il eſt vrai que ce n'eſt point à lui à réſoudre toutes les objections, à expliquer tous les myſtères d'un ſtratagême employé contre lui, & dont ſes ennemis ſe ſont réſervé le ſecret ; il ſuffit que Fayel ait des raiſons plauſibles de ſe croire trompé. Voici ſes raiſons :

1°. Coucy, en partant pour la Terre-Sainte, s'étoit déjà introduit dans Autrey, où il avoit vu ſecrètement Gabrielle.

2°. Quand Fayel avoit propoſé à Gabrielle, au nom du Roi & du Comte de Vergy, de venir à la Cour, elle avoit réſiſté ; c'eſt qu'elle vouloit reſter dans la ſolitude d'Autrey, pour y voir à loiſir ſon amant en l'abſence de ſon mari. Ainſi, ce refus qu'elle avoit fait par vertu, & pour éviter les occaſions de revoir Coucy, ſe tourne en indice contre elle, & devient une preuve d'infidélité. Voilà le grand art des intrigues dramatiques ; rien n'eſt plus ingénieuſement conçu, ni plus habilement exécuté.

3°. Monlac annonce la mort de Coucy ; Gabrielle laiſſe adroitement ſurprendre dans ſes mains un dernier écrit de Coucy mourant, (car voilà comment doit voir & raiſonner la jalouſie) ; & Coucy eſt vivant, & il vient à

Autrey voir Gabrielle ! D'après ces circonſtances, Fayel ne met plus de frein à ſon imagination ; il ſuppoſe tous les crimes où l'infidélité peut conduire ; on en veut non-ſeulement à ſon honneur, mais à ſes jours ; & cette idée eſt confirmée par la réſiſtance que lui a oppoſée Monlac. Si l'artifice qu'on emploie pour le tromper, lui paroît mal choiſi & inexplicable, le projet de tromper lui paroît évident. C'en eſt aſſez pour un homme du caractère de Fayel. Il mande Gabrielle ; elle vient.

Scène ſeptième. Cette ſcène eſt d'un tragique terrible. Gabrielle y paroît comme une victime ſous la main du Tyran qui va l'immoler ; il veut ſe déguiſer, & ne connoît point cet art dangereux ; ſa colère éclate à travers l'ironie amère qui cherche maladroitement à la couvrir ; des éclairs de fureur percent de temps en temps ce nuage.

Madame, auprès de vous mon amour me ramène ;
Prêts à nous ſéparer..... ſans doute pour long-temps,
Je viens vous confier quelques ſoins importans.
Vous voulez fuir la Cour, & j'y ſouſcris ſans peine ;
Seul, je ſuivrai Philippe aux rives de la Seine.
Puiſqu'Autrey déſormais a pour vous tant d'appas
De ces lieux ſi chéris..... vous ne ſortirez pas.

J'ai ſu, près du Monarque, excuſer votre abſence.
De vos juſtes raiſons j'ai ſenti la puiſſance;
Votre vertu craignait de revoir un amant, —
Et doit plus que jamais le craindre en ce moment;
Car, je n'en doute pas, vous êtes informée
Que Raoul, démentant la vaine renommée,
Vit, & revient vainqueur. — Jugez ſi, dans ce jour,
Où j'ai connu, par vous, ſa flamme & votre amour,
J'approuve & je chéris la noble retenue,
Qui fuit ſi prudemment les dangers de ſa vue.
Mon cœur à des ſoupçons ne peut plus s'arrêter;
Je ſais ſur vos ſermens combien je dois compter.

Il l'embarraſſe par des queſtions preſſantes.

Que j'aime à voir ce trouble!
Il me raſſûre.

Il lui parle de cet Ecuyer de Rhétel, qui a demandé à la voir, & qu'il ſait être Coucy lui-même :

Monlac l'attend ailleurs pour peu d'inſtans peut-être.

Mot effrayant pour Gabrielle, ſi elle pouvoit en pénétrer le ſens; effrayant pour le ſpectateur, qui eſt dans la confidence. Mais, pourſuit Fayel :

L'ami de Réthel devrait-il ſe cacher?

GABRIELLE.

Il eſt parti.

FAYEL.

J'en doute, & je le fais chercher.
Comme il connaît Raoul, je lui voudrais apprendre,
S'il ſonge à me tromper, le ſort qu'il doit attendre.

Tout ces mots ſont terribles. On vient avertir Fayel que les recherches ont été inutiles. Il part pour les redoubler. Gabrielle, épouvantée de cet entretien, ſe jette entre les bras d'Iſaure, qui ne la raſſûre pas.

Madame, la terreur eſt dans tous les eſprits;
Sur les fronts conſternés vos malheurs ſont écrits;
Tout ſemble en ce Palais ſe troubler, ſe confondre.
Quand j'interroge, à peine on oſe me répondre.
Quand je nomme Monlac, on me fuit en tremblant.
J'ai cru voir un Soldat cacher ſon bras ſanglant.

L'Acte finit par ces mouvemens d'effroi, qui préparent, par degrés, le ſpectateur à la cataſtrophe terrible de la Pièce.

ACTE QUATRIÈME.

Scène première. Fayel eſt parti pour accompagner Philippe-Auguſte à Paris : il eſt parti, en affectant un calme, qui eſt d'autant plus ſuſpect à Gabrielle, que la garde eſt redoublée à Autrey ; & que, ſi Raoul y eſt encore renfermé, il paroît impoſſible qu'il en ſorte.

Iſaure, ſans détruire cette dernière objection, qui eſt certainement d'une grande force, paroît deſirer que Coucy paroiſſe, pour recevoir de Gabrielle l'ordre abſolu de ne la plus revoir, de ne plus l'expoſer, de ne plus s'expoſer lui-même à de pareils dangers.

Vous ſeule à ces raiſons donneriez tout leur poids;
L'amant déſeſpéré n'entend plus qu'une voix :
L'arrêt, qui le réſout à s'immoler lui-même,
Doit être prononcé par la bouche qu'il aime.

Gabrielle ne ſe ſent pas la force de prononcer cet arrêt :

Si je pouvais bannir Raoul de ma mémoire,
Je ſens que j'en mourrais, en pleurant ma victoire.

Il eſt impoſſible qu'on meure de douleur d'avoir oublié ſon amant ; il y a ici contradiction dans les termes : on peut mourir ſeulement des vains efforts qu'on fait pour l'oublier. Quand Thétis, dans M. de Fontenelle, dit à Pélée :

Mon cœur s'eſt engagé ſur l'apparence vaine
Des feux que tu feignis pour moi ;
Et je veux m'en punir, en m'impoſant la peine
D'en aimer un autre que toi.

Elle exprime un ſentiment fin & très-vrai au moment où elle parle. Parvenir à aimer

un autre que Pélée, eſt une tâche pénible qu'elle s'impoſe, & qui doit alors lui paroître un ſupplice. Mais, en ſuppoſant cette victoire remportée, & une paſſion conçue pour un autre, il y a trop de ſubtilité à dire qu'on mourra de douleur de ne plus aimer ſon ancien amant. Gabrielle charge Iſaure d'aller porter à Coucy l'ordre de ne la plus voir.

Va, s'il eſt dans ces lieux, porte à ce cœur fidèle
D'un éternel exil la ſentence mortelle ;
Mais adoucis les traits dont il faut l'accabler :
Hélas ! en le frappant, cherche à le conſoler :
Dis-lui que ſes malheurs font toute ma ſouffrance ;
Dis-lui que j'ordonnais..... & pleurais ſon abſence.
Quel emploi je te donne ! Ah ! la ſeule amitié
Sait joindre le courage à la tendre pitié.

Après tout ce que nous avons dit pour & contre M. de Belloy, nous n'avons plus rien à ménager ; nous avouons avec franchiſe que ces vers nous paroiſſent charmans, qu'ils rendent Gabrielle encore plus aimable & plus intéreſſante. *Quel emploi je te donne !* eſt un trait profond. Gabrielle croit que le ſentiment qui la poſsède, domine de même dans tous les cœurs ; & parce que cet emploi ſeroit trop pénible pour elle dans l'état actuel de ſon ame, elle le juge trop dur pour une autre. C'eſt connoître le cœur humain.

Scène ſeconde. Coucy paroît. Voilà donc une ſeconde entrevue de Coucy & de Gabrielle. La ſituation eſt la même qu'au troiſième acte : Fayel eſt abſent ; Coucy & Gabrielle ſe croient en sûreté ; le ſpectateur ſent que la ſcène finira, comme au troiſième acte, par l'arrivée ſubite de Fayel. Tout eſt donc abſolument ſemblable, & cependant les deux ſcènes ne ſe reſſemblent en rien, tant l'Auteur a ſu varier, par les détails, ce fond uniforme ! La ſcène du troiſième acte, étoit une ſcène d'attendriſſement ; celle-ci eſt une ſcène d'enthouſiaſme. Raoul a fait de ſon côté les mêmes réfléxions que Gabrielle & Iſaure ; il vient prier Gabrielle de le ſacrifier & de l'oublier ; & ſoit qu'elle conſerve la vie, ou qu'elle y renonce, c'eſt ſon éxemple en tout qu'il veut ſuivre. Gabrielle ſaiſit ſon idée, & l'embellit encore :

Promettons-nous de vivre, & de ne plus nous voir.
Tandis que loin des Rois, je vais dans ces aſyles
Conſacrer tous mes jours à des vertus tranquilles ;
Sur un plus grand Théâtre en triomphe porté,
Oracle de la France & de l'Humanité,
Préſentez aux Mortels le flambeau du Génie ;
En éclairant le Monde, honorez la Patrie ;
Ami de votre Maître, allez devant ſes pas
Etre encor ſon égide au milieu des combats :

Et de vos grands ſuccès m'offrant toujours l'hommage,
Quand l'amour vous viendra retracer mon image;
Alors de vos vertus me croyant le témoin,
Pour les accroître encor, prenez un nouveau ſoin:
C'eſt ainſi qu'éloignant l'ombre même du crime,
Notre amour deviendroit un ſentiment ſublime;
Et que, malgré l'hymen, le devoir & le ſort,
Nous pourrions à jamais nous aimer ſans remord.

Tout ceci eſt également noble & touchant; cet amour eſt parfaitement dans les mœurs de la Chevalerie, & il eſt dans la nature du cœur humain de ſe faire de ces illuſions. Le ſpectateur regrette que Fayel ne puiſſe entendre cette ſcène; elle pourroit le déſarmer & le détromper.

Le couplet de Coucy n'eſt pas moins rempli de beautés :

Quel cœur m'avait choiſi! quelle amante je perds!....
Vergy, par votre voix, que la gloire eſt puiſſante!
Quel eſt de la beauté le charme ſéducteur!.....
C'en eſt fait. Je dois compte au Monde, à ma Patrie,
Des tréſors dont, par vous, mon ame eſt enrichie.
Combien je ſerais vil de les enſevelir!.....
Je vivrai pour la France à nos deux cœurs ſi chère,
Pour tant d'infortunés — qui le ſont moins que nous.....

Ce mot : *qui le ſont moins que nous*, eſt un

trait naturel & ſenti, que le ſouvenir des malheureux doit néceſſairement amener. Cette ſcène, par ſon contraſte avec celle qui ſuit, par les différences heureuſes qui la diſtinguent de celle du troiſième acte, malgré la reſſemblance du fond, mérite les plus grands éloges. L'idée de cette ſcène eſt d'un Poëte intelligent, l'exécution d'un Poëte ſenſible; le ſtyle même eſt d'un bon Ecrivain.

Remarquons ſur ce dernier article, que ſi, dans le genre Epique, dans la Poéſie deſcriptive, M. de Belloy eſt quelquefois emphatique & forcé :

Durus componere verſus,
Nam fuit hoc vitioſus.

Il eſt ſouvent très-heureux & très-naturel dans la Poéſie de ſentiment. Or, la Poéſie Epique & deſcriptive, eſt quelquefois d'uſage dans la Tragédie, comme le genre Dramatique dans l'Epopée; mais elle n'en eſt jamais la partie eſſentielle : c'eſt la Poéſie de ſentiment qui eſt l'ame de la Tragédie.

On peut trouver des fautes, & dans l'enſemble & dans les détails de cette même ſcène. Quant au fond, la difficulté que Gabrielle a elle-même propoſée, ſubſiſte toujours. Toutes les avenues du Château d'Autrey étant gar-

dées, comment Raoul pourra-t'il en ſortir ? Or, Raoul & Gabrielle, étant dans un danger ſi preſſant, ne doivent pas s'occuper d'autre choſe ; leurs ſublimes projets, leurs éloquens diſcours, & tous ces beaux traits d'enthouſiaſme, ſont viſiblement déplacés. L'Auteur a ſenti l'objection, & a voulu la prévenir, en faiſant dire à Gabrielle : *Ce danger ceſſe enfin ;* mais elle le dit gratuitement ; car, ſans compter les ſoupçons qui lui reſtent ſur la fauſſe tranquillité de Fayel, elle a prouvé elle-même, que le redoublement de la garde, malgré l'abſence de Fayel, laiſſoit ſubſiſter le danger.

L'Auteur a encore voulu affoiblir cette dernière objection, en faiſant dire à Gabrielle :

Allez, vous connoiſſez tous les ſentiers obſcurs.....

Mais Fayel les connoît auſſi, & les fait ſans doute garder : Fayel va peut-être revenir, &, dans tous les cas, il eſt impoſſible à Coucy d'échapper.

On pourroit répondre, qu'à la vérité, le ſpectateur, qui s'attend au retour de Fayel, frémit du danger des deux amans ; mais qu'il eſt naturel que des amans l'oublient, qu'un Héros tel que Coucy le brave, que ſon amante ſe faſſe illuſion. Cette ſécurité même, & cet oubli, ajoutent à la terreur & à la pitié.

Les

Les Critiques pourroient répondre auſſi, que, ſi des amans peuvent oublier leurs propres dangers, ils doivent trembler l'un pour l'autre ; que l'oubli du danger peut ajouter à l'intérêt, quand il n'eſt qu'une imprudence, & qu'il ne va point juſqu'à la déraiſon : mais quand Gabrielle vient de prouver que, ſi Raoul eſt dans Autrey, il y eſt enfermé de manière à n'en pouvoir ſortir, il eſt déraiſonnable, qu'au lieu de chercher les moyens de l'en tirer, elle lui diſe, & ſe diſe à elle-même, que le danger a ceſſé, lorſqu'au contraire il eſt augmenté.

Quant aux détails, il y en a peu de défectueux dans cette ſcène : cependant, au moment de la ſéparation, Coucy dit : *Mon courage chancèle.* Et Gabrielle répond : *Non, Seigneur.* Que ſignifie ce, *Non, Seigneur ?* Gabrielle veut-elle dire à Raoul : *Vous vous défiez trop de vos forces, vous avez plus de courage que vous ne penſez ?* C'eſt le propos qu'on tient à un enfant qu'on veut piquer d'honneur. Toute autre réponſe eût mieux valu. Mais c'eſt une légère tache dans une ſcène très-brillante & très-originale, quoique priſe dans les mœurs de la Chevalerie.

Scène cinquième. Scène terrible. Fayel, qui

épioit Coucy, fond ſur lui avec ſes Gardes ; Coucy ſe débat contre eux ; ſon épée tombe ; on l'enchaîne ; Fayel fait ouvrir le portique où eſt le corps de Monlac ; il montre ce corps à Coucy & à Gabrielle. Prêt à les égorger eux-mêmes, il les accuſe d'avoir attenté à ſa vie ; Coucy lui donne un démenti.

Qui, nous ? contre tes jours tramer quelque deſſein !
Sans doute, quand tes feux m'allaient ravir ſa main,
Si de ce coup fatal j'avais eu connaiſſance,
Tu m'aurais vu bientôt, armé par la vengeance,
Même aux yeux de ſon père, oſant te défier,
L'obtenir, ou la perdre, en digne Chevalier....
Eh bien ! vil impoſteur ! j'oſe te démentir....
Je déclare innocens, Monlac, Moi, — Gabrielle :
Tu n'es plus ſon époux, tu t'es armé contre elle.

Nous imprimons ce vers :

Je déclare innocens, Monlac, moi, — Gabrielle :

comme M. de Belloy l'avoit imprimé, c'eſt-à-dire, avec la marque d'une ſuſpenſion entre le mot : *Moi*, & le nom de Gabrielle ; ſuſpenſion que l'Acteur, également intelligent & paſſionné, qui fait le rôle de Coucy, rend très-ſenſible dans ſon jeu. Oſerions-nous dire que cette ſuſpenſion nous paroît un peu équivoque, & que nous ne pouvons nous flatter d'en bien pénétrer le ſens ? Il ſembleroit

d'abord que Coucy héſite à garantir l'innocence de Gabrielle; le contre-ſens ſeroit trop fort. Coucy veut-il dire : » Ce ſeroit à toi, » vengeur-né de Gabrielle, à défendre ſon » innocence, & c'eſt faire un affront à ſon » époux, que de remplir pour lui ce devoir; » mais

Tu n'es plus ſon époux, tu t'es armé contre elle ?

Quel que ſoit le ſens de cette ſuſpenſion, il ne nous paroît pas aſſez clair.

Fayel, aveuglé par la fureur, alloit ſe déshonorer par une vengeance lâche & cruelle ; il entend ſon rival réclamer la loi des Chevaliers : C'eſt moi, dit-il, qui la réclame.

Qu'on lui donne une armure. Allons au champ d'honneur.....

Je pourrais te punir, j'en ai le droit, ſans doute ;
Tu croirais, en mourant, que Fayel te redoute.

Cette idée du duel eſt très-heureuſe ; elle relève Fayel, elle lui ſauve l'honneur, elle amène le dénouement de la manière la plus naturelle. Coucy lui-même, eſt obligé de rendre hommage à ce mouvement de l'ame de Fayel :

Ah ! ton cœur une fois s'eſt montré digne d'elle.

C'eſt le mot d'Edouard dans le *Siège de Calais*,

lorſqu'il reçoit le cartel de Philippe de Valois.

Valois eſt digne enfin de diſputer mon Trône.

Une autre convenance, très-bien ſaiſie, eſt que Fayel conſerve toute ſa férocité, excepté ſur le ſeul article de la Chevalerie.

Tu mourras avec moi, quand il ſerait vainqueur,
Dit-il à Gabrielle.
Soldats, loin de mes yeux entraînez l'infidelle;
Sur l'ordre d'Albéric, vous diſpoſerez d'elle.

COUCY, *aux Soldats.*

Barbares, de ſes jours vous répondrez au Roi.

FAYEL.

Seul je réponds pour vous; n'obéiſſez qu'à moi.

Tout ceci eſt vif, rapide & terrible. Il ne reſte qu'une eſpérance de ſalut pour Gabrielle; c'eſt que Coucy ſoit vainqueur : alors on ſent que, malgré la menace de Fayel, le ſort de Gabrielle peut changer; mais alors auſſi ſon amant ſera le meurtrier de ſon mari; la ſituation ne peut être plus tragique, ni d'un intérêt plus preſſant. Fayel termine l'acte par cette imprécation, ſi pleine de jalouſie, de fureur & d'amour :

Ingrate! puiſſions-nous, l'un par l'autre, périr!
Que tout ce qui t'aima, ſe puiſſe anéantir!

Garielle avoit dit :

Puiſſe tout ce que j'aime, être heureux après moi

ACTE CINQUIEME.

Scène première. On combat ; Gabrielle eſt dans un cachot ; Raoul, affoibli par les bleſſures qu'il a reçues dans la Syrie, ſera-t-il en état de ſe défendre ? C'eſt la réfléxion que Gabrielle doit faire, & qu'elle doit condamner, comme renfermant des vœux criminels contre ſon mari.

Raoul ! les Sarraſins ont épuiſé ton flanc ;
Comment défendrais-tu les reſtes de ton ſang ?
De tes bras affaiblis, à peine as-tu l'uſage ;
Tes languiſſantes mains vont trahir ton courage.—
Que fais-je ? --- ô mon époux ! pleine d'un lâche effroi,
Mon ame formerait quelques vœux contre toi !

Combien cette idée, ſi naturelle & ſi ſimple, eſt encore heureuſe & adroite pour préparer à la défaite de Coucy, qui doit ſuccomber, contre l'uſage du Théâtre, où l'amant aimé ſemble devoir être toujours victorieux !

Remarquons encore dans cette ſcène ces deux vers :

Eſt-il dans l'Univers une ame infortunée,
Qui, voyant mes malheurs, plaignît ſa deſtinée ?

Voilà le plus grand fruit qu'on puiſſe tirer de l'Hiſtoire & de la Tragédie, celui d'ap-

prendre à ſouffrir, en ſe comparant à de plus malheureux. Ce trait paroît imité de la Tragédie d'Euripide, intitulée *Hélène*. Cette Princeſſe eſt innocente, & l'Univers la croit coupable, parce que Pâris, trompé par Junon, a enlevé de Sparte un phantôme entièrement ſemblable à Hélène. Elle déplore ſa deſtinée, & s'écrie : » Ah ! s'il eſt des malheureux, qu'ils » comparent leurs maux aux miens, ils les » trouveront ſupportables ! «

Scène ſeconde. Albéric vient annoncer la mort de Fayel, & la victoire de Coucy, qui s'avance pour délivrer Gabrielle ; celle-ci donne des ordres pour repouſſer Coucy, mouvement naturel d'une ame fidelle à ſes devoirs, & ſenſible à l'honneur.

Scène quatrième. On voit paroître Fayel bleſſé, ſoutenu par des Soldats.

GABRIELLE.

Puniſſez-moi, Seigneur, votre mort eſt mon crime.

FAYEL.

Tu ſeras ſatisfaite.

Il la fait ſortir ; il fait tout préparer pour ſa vengeance. Il n'avoit été que bleſſé, lorſqu'Albéric, par une erreur ſemblable à celle de Julie dans *Horace*, ou à celle d'Antoine dans *le Philoſophe ſans le ſavoir*, le voyant tom-

ber de cheval, l'avoit cru mort. Relevé par d'Armance, ſon autre Ecuyer, Fayel avoit vengé ſa bleſſure, & tué Coucy. On apporte, par les ordres de Fayel, un vaſe couvert. Il fait revenir Gabrielle, il lui donne le billet de Coucy :

Tiens, voilà ton arrêt ;

Il lui montre le vaſe :

Et voici ma vengeance.

Elle va pour prendre le vaſe, où elle eſpère trouver du poiſon ; Fayel la retient :

Arrête. --- Son regard vient de me déſarmer.
Il faut craindre ſes pleurs, ſon déſeſpoir extrême,
Et détourner les yeux, en frappant ce qu'on aime.

Il ſort, & Gabrielle s'écrie :

Que je le plains !

Ce retour de tendreſſe de Fayel eſt beau & tragique ; il eſt d'ailleurs conforme à ſon caractère, *ſervatur ad imum.* Et Gabrielle, plaignant encore le barbare, qui lui préſente le cœur ſanglant de Coucy, pénètre l'ame d'attendriſſement. Ce mot même : *Que je le plains !* ce mot, malgré l'erreur de Gabrielle, eſt ſublime ; car elle croit, du moins, que ce vaſe renferme du poiſon, & c'eſt ſon bourreau qu'elle plaint.

Scène ſeptième. Gabrielle eſt ſeule. Ses plaintes, dans ce dernier moment, ſont pleines de tendreſſe pour Raoul, & d'indulgence pour Fayel. Elle relit le billet du premier :

Hélas ! traçant ces mots ſi chers à ma tendreſſe,
Raoul ne croyait pas vivre encore après moi !

Rien de mieux choiſi que ces idées pour le contraſte ; il y a un goût infini dans ce choix. Voilà l'art du Théâtre.

Allons --- voici la fin de mon affreux ſupplice ;
Et des dons de Fayel, le ſeul que je chériſſe.

Pas un reproche contre un mari ſi coupable.

Elle découvre le vaſe ; voilà le moment terrible, c'eſt le cœur ſanglant de Raoul qu'elle y trouve : mais, oſons le dire, malgré tant d'effroi de commande, malgré tant de cris prémédités de gens qui étoient venus là pour crier & pour s'évanouir, comme on a dit que Caton n'étoit venu au ſpectacle (1) que pour en ſortir, à ce moment d'horreur, qui n'eſt qu'un point, ſuccède un long attendriſſement,

(1) *Noſces jocoſæ dulce cum ſacrum Floræ,*
Feſtoſque luſus & licentiam vulgi,
Cur in Theâtrum, Cato ſevere, veniſti ?
An ideò tantùm veneras, ut exires ?

& tout ſe réſout en larmes, parce que les idées d'horreur ſont habilement écartées, & remplacées par des idées tendres :

Cher amant ! le voilà ſous mes yeux éperdus,
Ce cœur où je régnai.....
De tous les opprimés, ce cœur était l'aſyle.

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer, ſur cet article, à la Préface de l'Auteur, & aux notes qui accompagnent cette Préface.

Obſervons ſeulement que, dans l'hiſtoire, le cœur eſt mangé ; peut-être falloit-il, pour le complément du ſujet, que l'image de cette affreuſe ſcène fût au moins préſentée de loin ; c'eſt ce que l'Auteur nous paroît avoir exécuté, avec la plus grande adreſſe, en donnant à Gabrielle un délire de déſeſpoir, où ces horribles tableaux viennent s'offrir à elle.

Vois ce cœur palpitant que frappe encor ſa rage ;
Sous les couteaux tranchans, j'entends ce cœur gémir :
Vois ſes lambeaux épars que Fayel vient m'offrir.
Arrête, monſtre ! arrête ! --- Eh quoi ! tes mains fumantes
Oſent porter ce cœur ſur mes lèvres ſanglantes !

On lui annonce l'arrivée de ſon père ; elle croit le voir, & lui adreſſe ces quatre vers,

qui contiennent la moralité la plus importante de la Pièce :

C'eſt vous, mon père. --- Eh bien ! contemplez mes
malheurs,
Ce ſang, ce cœur, ces morts, cet appareil d'horreurs.
Qui plongea votre fille en cet abyme immenſe ?
Qui ? --- l'abus de vos droits, & mon obéiſſance.

Fayel, que Vergy & Réthel, revenus de la Syrie, ont déſabuſé, en éclairciſſant l'hiſtoire du faux bruit de la mort de Coucy, revient s'accuſer, & rendre témoignage à l'innocence de ſa femme. Dans ſon égarement, Gabrielle le prend pour ſon père ; & par le mouvement le plus touchant, elle ſe jette dans ſes bras, & lui demande ſon appui contre Fayel. L'horreur eſt bien loin dans ce moment, & l'attendriſſement eſt au comble.

Mon père ! approchez-vous ! --- Ouvrez-moi donc
vos bras.
J'y meurs digne de vous, & vous n'en doutez pas.....
Mais empêchez Fayel de venir à ma vue
Compter tous les degrés de mes affreux tourmens,
Inſulter & ſourire à mes derniers momens.

Il nous ſemble qu'il n'y a aucun Poëte ancien, ni moderne, qui ne ſe fût applaudi d'un pareil trait.

Gabrielle reconnoît Fayel au déſeſpoir

affreux qu'il exprime ; elle meurt ; Fayel ſe tue.

Nous connoiſſons peu de Pièces plus attachantes que celle-ci, & qui ſe faſſent écouter plus impérieuſement au Théâtre ; le ſilence impoſant qu'elle y fait régner, eſt un genre d'applaudiſſement bien plus flatteur que ces acclamations bruyantes & ces battemens de mains tumultueux, qui ſouvent ne prouvent qu'une cabale, & qui toujours atteſtent un petit défaut d'illuſion (1). Ici on ne juge point, on écoute, on dévore le Spectacle. A la première répréſentation, quelques Spectateurs indécens voulurent le troubler ; ils parurent avoir oublié que l'Auteur n'étoit plus.

Et même par ſa mort, leur fureur mal éteinte,
N'aurait jamais laiſſé ſes cendres en repos,

ſi le Public, entraîné par l'intérêt, & avide d'entendre, n'avoit étouffé leurs murmures avec toute l'indignation due à une ſemblable baſſeſſe.

---

(1) » Ce n'eſt que le ſang-froid qui applaudit à la » beauté des vers dans un Spectacle «.

Brumoi, *Diſcours ſur le parallèle des Théâtres.*

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR LA MAISON DE COUCY,
ET
SUR LA BRANCHE DE VERVIN,
ENCORE EXISTANTE.

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR LA MAISON DE COUCY,
ET
SUR LA BRANCHE DE VERVIN,
ENCORE EXISTANTE (1).

L'OBJET principal de ce Mémoire, eſt de prouver le fait intéreſſant que j'ai annoncé au Public, l'éxiſtence actuelle d'une branche de la Maiſon de Coucy; branche digne de ſa tige reſpectable, & qui remonte de mâle en mâle juſqu'à Raoul I, le Héros de ma Tragédie de *Gabrielle*. J'ai entrepris, & ſuivi avec plaiſir, le genre de travail que ce Mémoire éxigeait, & les recherches dans leſquelles il m'a engagé; objets moins agréables, ſans doute, que mes

Différens objets de ce Mémoire.

(1) Ce Mémoire, & le ſuivant, qui concerne le Châtelain de Coucy & la Dame de Fayel, paroiſſent ici, avec des corrections que l'Auteur y a faites depuis la première édition, donnée en 1770.

Note de l'Editeur.

occupations ordinaires. Mais ce travail me devenait un devoir, d'après le plan que mon cœur m'a tracé : si j'ai consacré ma plume aux anciens Héros Français, leur race doit m'être encore plus chère que leur cendre. Dom Toussaint Dupleſſis, Bénédictin, qui écrivait sur la Maison de Coucy, en 1728, dit dans sa note 36 : » On m'a assûré, l'année dernière, qu'il y avait » encore en Champagne un Gentilhomme fort » âgé, descendu en droite ligne, de père en » fils, de Thomas de Marle, aïeul de Raoul » de Coucy «. Il est singulier que cet Auteur n'ait pas été tenté de suivre la lumière qu'on lui montrait. Je rends grace à son indifférence ; il m'a laissé une gloire dont il pouvait s'emparer.

Au milieu de mes recherches, j'ai vu avec douleur la plupart de nos Historiens, sur la foi l'un de l'autre, flétrir la mémoire d'un Coucy, & s'associer en quelque sorte à ses persécuteurs, pour diffamer cet illustre infortuné, qu'ils auraient dû venger avec le plus grand éclat. Eh ! qui relevera l'innocence opprimée ! qui lui donnera la faible consolation d'être enfin reconnue au tribunal de la Postérité, si l'Histoire va encore souiller la tombe des malheureux, en y gravant l'opprobre, en y répétant les arrêts de l'injustice ? Jacques de Coucy-

Vervin

Vervin a été traîné ſur l'échafaud par d'infâmes calomniateurs : ſa mémoire a été réhabilitée par un Monarque, fils du Roi même, dont on avait ſurpris l'équité ; & nos Hiſtoriens ont trouvé plus facile de croire que cette tache avait été lavée par égard pour le nom de Coucy, que de ſe donner la peine de diſcuter les témoignages qui démontrent l'innocence de l'accuſé. Je les ai recueillis, tous ces témoignages diſperſés : j'en ai fait un corps de preuves que je crois inébranlable ; j'eſpère qu'il ſervira un jour aux Ecrivains, amis de la vérité, & qu'il leur fera rétracter une condamnation preſqu'auſſi honteuſe pour l'Hiſtorien qui la perpétuerait, que pour les Juges qui l'ont prononcée. J'ai cru ſervir l'Humanité, en offrant à ceux qui décident de la vie des hommes, un nouvel exemple de ces erreurs effrayantes, qui changent en bourreaux de l'innocence les protecteurs que le Ciel arme pour la défendre. J'ai cru d'ailleurs devoir ce nouvel hommage à la Maiſon de Coucy : Jacques de Vervin était le ſeul de cette race glorieuſe que l'on eût accuſé d'avoir mal ſervi la Patrie ; &, quoique le nom des Héros ne ſoit pas déshonoré par un traître, il eſt toujours heureux de ne pas compter de traître dans une famille de Héros.

Avant d'entrer dans ces détails, il eſt eſſentiel de donner une idée générale de la Maiſon de Coucy ; & par ce moyen, mon Mémoire ſera diviſé en trois Parties. 1°. Je parlerai de la première tige & de la branche aînée. 2°. De la branche de Vervin, & ſingulièrement de Jacques, décapité en 1549. 3°. De la branche de Coucy-Polecourt, ſortie de celle de Vervin, & actuellement ſubſiſtante.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTION générale de la Maiſon de Coucy, avec un petit détail de la première tige & de la branche aînée.

IL n'y a point de Français, un peu inſtruit, qui ne ſache que la Maiſon de Coucy a été l'une des plus illuſtres Maiſons du Royaume. La ville de Coucy, qui a donné ſon nom à cette grande famille, faiſait partie de l'ancien pays Laonois, & a depuis été réunie au Comté de Vermandois. Elle eſt dans une des plus belles & des plus heureuſes ſituations, ſur une montagne aſſez élevée. On regardait autrefois cette ville comme une très-forte place, & le château paſſait pour imprenable. Dans ce château avait été bâtie une tour fameuſe, que l'on voit encore, preſque entière, au milieu des ruines de tous les autres édifices qu'elle défendait; elle a cent ſoixante-douze pieds de hauteur, & trois cent cinq de circonférence. Elle était entourée, à quelque diſtance, d'une forte muraille beaucoup moins haute, conſtruite de pierre dure, & qui avait dix-huit pieds d'épaiſſeur; cette muraille s'appelait, *la che-*

Ville de Coucy.

miſe de la tour. On ſent bien qu'avant l'invention de la poudre, il devait être preſque impoſſible de forcer & la tour & la muraille, qui ſe protégeaient réciproquement. Le Cardinal Mazarin fit ſauter la muraille en 1652, & la tour a été fendue de haut en bas, par le grand tremblement de terre du 18 Septembre 1692; mais elle n'en ſubſiſte pas moins, comme un monument extraordinaire de l'induſtrie humaine & de la magnificence des anciens Seigneurs de Coucy.

Origine de la Maiſon de Coucy.

Ses Hiſtoriens.

Je ne m'égarerai point dans les ſonges de l'Allouëte, pour chercher l'origine de cette grande Maiſon. L'Allouëte eſt encore plus inéxact dans les faits, qu'il n'eſt ridicule dans la manière dont il les raconte. Il ſe perd au fond de l'obſcur labyrinthe qu'il ſe creuſe à lui-même, & il reſſemble aſſez à un Ecolier qui ne peut plus lire ſa propre écriture; ſes bévues ſans nombre lui ont donné une ſorte de célébrité, & il eſt devenu fameux par ſon diſcrédit. Les Auteurs ſenſés, tels que le ſavant Duchêne, le judicieux Dom Touſſaint Dupleſſis, & même l'abbréviateur Jovet, relèvent ſes erreurs à chaque page.

Albéric, en 1042.

Ils ne remontent dans la recherche des anciens Seigneurs de Coucy, que juſqu'à Albéric de Bove, vivant en 1042 & 1059, mais dont

la puiſſance atteſtait que ſa Maiſon était déjà ancienne. On croit qu'elle deſcendait des Comtes de Vermandois. Ce fut Albéric qui fonda la riche Abbaye de Nogent-ſous-Coucy, & il n'y a qu'un grand Seigneur qui ait pu entreprendre & achever un pareil établiſſement.

Albéric eut pour fils Dreux de Bove, qui épouſa Ade de Marle, de laquelle il eut pour dot les Seigneuries de Coucy, de Marle, de la Fère, &c. de ſorte que leur fils Enguerrand eſt réellement le premier de la Maiſon de Bove, qu'on puiſſe appeler Sire de Coucy. Cet Enguerrand, premier du nom, vivait en 1080, & mourut en 1116. Il était Comte d'Amiens; & le mariage de ſon père, en confondant les biens des deux plus riches Maiſons du Vermandois, en avait fait un des plus puiſſans Seigneurs du Royaume. Il ajouta à tous ces biens de nouvelles acquiſitions, qui furent encore augmentées par ſon fils Thomas, appellé communément Thomas de Marle, & trop célèbre par ſes exploits, toujours ſuivis de cruautés.

Enguerrand I.

Thomas de Marle.

L'ignorant l'Allouëte fait Enguerrand I, fils de Thomas de Marle. Cependant les Hiſtoires du temps ſont remplies des plus grands détails ſur Enguerrand I, & ſur les guerres qu'il eut

Bévue de l'Allouëte.

avec ſon fils Thomas, à l'inſtigation de Sibille, ſeconde femme d'Enguerrand, qui déshonora la vieilleſſe de ce Seigneur par ſon ambition cruelle & par ſes galanteries ſcandaleuſes. Il paraît donc incroyable qu'un Auteur, qui ſe conſtitue Hiſtorien de la Maiſon de Coucy, ait pu tomber dans une mépriſe auſſi révoltante, que celle de donner un fils pour père à ſon propre père.

Thomas de Marle eſt le premier qui ait pris le titre de *Sire de Coucy*, *par la grace de Dieu*, & en cela ſes ſucceſſeurs l'ont quelquefois imité.

Cruautés de Thomas de Marle.

L'Hiſtoire nous offre une peinture affreuſe de la barbarie de ce Seigneur; mais on peut croire que ſes crimes ont été bien éxagérés. Tant qu'il vécut, il fit la guerre aux Moines, & les Moines étaient les ſeuls Hiſtoriens du temps. Dom Touſſaint Dupleſſis remarque lui-même qu'on a ſouvent imputé à Thomas les crimes de ſes voiſins. D'ailleurs, il eſt à préſumer que les Eccléſiaſtiques abuſaient alors de leur autorité avec une tyrannie inſupportable. Sans cela, comment concevoir les cruautés atroces auxquelles le peuple, malgré le joug d'une ſuperſtition imbécille, s'emportait quelquefois contre les Miniſtres de la Religion? Comment expliquer autrement le maſſacre de l'Evêque de Laon, le ſaccagement de ſa ville & l'incen-

die de ſon Egliſe, racontés par l'Abbé Suger? Thomas de Marle, ſelon cet Hiſtorien, ne prit aucune part à tant d'horreurs; mais il donna retraite à ceux qui les avaient commiſes, & qui étaient pourſuivis par le Roi Louis le Gros. Cependant d'autres Ecrivains ont accuſé Thomas de toutes ces abominations, & même d'avoir tué & mutilé l'Evêque de ſa propre main. J'avoue que Thomas paraît avoir été très-incrédule; mais le Peuple & les Soldats avaient une foi aveugle: & lorſqu'ils traitaient ainſi leur Evêque, celui qu'ils appelaient l'Oint du Seigneur, il faut néceſſairement que ſa conduite démentît à leurs yeux le titre ſacré qu'il portait. On a pouſſé le ridicule juſqu'à écrire, que, lorſque Thomas de Marle, à l'article de la mort, leva la tête pour recevoir le Viatique, un diable inviſible lui tordit le cou. L'Abbé Suger était trop ſage pour répéter ce conte d'après la populace des Couvens.

Les Moines ont beaucoup loué Enguerrand II, qui reſtitua à pluſieurs Egliſes les biens dont Thomas, ſon père, les avait dépouillées. En général, on reconnaît qu'Enguerrand II était réellement un homme vaillant, doux & vertueux. Il s'allia avec la Maiſon Royale, en épouſant Agnès de Beaugenci, Enguerrand II.

cousine-germaine du Roi Louis le Jeune. Il mourut dans la seconde croisade ; & elles furent toutes fatales à la Maison de Coucy.

Raoul I. Raoul I, le Héros de ma Tragédie, exige quelques détails, d'autant plus qu'il est la souche d'où sont sorties les trois branches de sa Maison.

Raoul, que les Historiens appellent souvent Raoul de Marle, Raoul de la Fère, parce qu'il habitait plus ordinairement ces deux châteaux, que celui de Coucy, est toujours cité avec éloge dans les écrits de son temps. Il avait épousé en premières noces la fille de Baudouin, Comte de Hainault : cette Princesse était tante de la Reine de France, femme de Philippe-Auguste. On voit une belle preuve de la grandeur d'ame de Raoul de Coucy, dans la conduite qu'il tint, lorsque le Comte de Flandre, oncle & tuteur de Philippe-Auguste, voulut s'emparer du Duché de Valois & du Comté de Vermandois, dont il se prétendait l'héritier légitime. Raoul fut le premier qui remontra au Roi l'injustice de cette prétention, & qui lui donna le conseil de s'y opposer les armes à la main. Il savait bien qu'au premier signal de la guerre, ses Domaines seraient pillés & dévastés par le Comte de Flandre, qui, s'étant déjà mis en possession

Histoire de Valois, par M. l'Abbé Carlier.

du Vermandois, entourait de toutes parts les terres de la Maiſon de Coucy ; mais Raoul ſe ſacrifia pour ſon Maître ; il l'aida de toutes ſes troupes, & mérita la confiance, l'amitié même, dont ce grand Roi l'honora toujours depuis cette époque.

Nouvelles ſottiſes de l'Allouëte.

L'Allouëte tombe encore ici dans une étrange bévue. Il dit que Raoul de Coucy eut une armée de deux cent mille hommes, dans une querelle particulière qu'il fit au Comte de Flandre ; que Philippe-Auguſte donna des ſecours à Raoul, & que celui-ci remporta une victoire complette. Il y a là autant de ſottiſes que de mots. C'eſt le Roi de France qui était en guerre avec le Comte de Flandre, pour la Souveraineté du Valois & du Vermandois; c'eſt Raoul qui amena ſes vaſſaux à l'armée du Roi ; cette armée entière n'était pas de cent mille hommes ; il n'y eut pas de victoire remportée, puiſqu'on ne donna point de bataille, & qu'après deux ou trois ſiéges, les deux Princes s'accommodèrent à la tête de leurs armées. Le pauvre Hiſtorien que ce l'Allouëte, Bailli de Vertus (1) !

(1) Que fait là ce titre de *Bailli de Vertus* ? c'eſt une plaiſanterie aſſez déplacée ſur un homme auſſi obſcur que l'Allouëte, à peine connu de quelques Savans, &

Alliances avec la Maison Royale.

Coucy ayant perdu sa femme, dont il n'avait eu que trois filles, le Roi lui fit contracter une double alliance avec les Princes de Dreux, cousins-germains de Philippe-Auguste lui-même, & comme lui petits-fils de Louis le Gros. Raoul épousa Alix, sœur de Robert de Dreux, & donna en mariage à Robert, Yoland de Coucy, sa fille aînée.

Avec la Maison de Choiseul.

Il n'est pas indifférent d'observer, après Duchêne, dans son Traité de la Maison de Coucy, édition de 1631, pages 114 & 115, que la fille de Robert de Dreux & d'Yoland de Coucy, fut mariée à Renault ou Rainard de Choiseul, *duquel toute la famille de Choiseul est sortie.* Cela fait voir quelle était dès-lors l'illustration des Choiseuls, puisque Renault épousait une Princesse du Sang. L'alliance des familles de Choiseul & de Coucy ne pouvait être plus glorieuse ; c'est par le sang même de nos Rois qu'elles ont été unies. Cette

---

que cette obscurité même sauve du ridicule. Quel ridicule d'ailleurs y a-t-il à être Bailli de Vertus ? Comme ce Mémoire est excellent, plein de recherches, plein de logique, également bien fait & bien écrit, nous l'examinerons avec des yeux sévères, nous n'y passerons pas un seul mot qui soit répréhensible, & cependant nous aurons bien peu d'observations critiques à faire.

Note de l'Editeur.

alliance, après 500 ans, s'eſt encore renouvellée entre les deux Maiſons. Meſſieurs de Coucy de Bercy étaient parens du troiſième au cinquième degré de M. le Duc de Choiſeul, & du troiſième au quatrième de M. le Prince de Beauvau, comme ayant une aïeule commune, iſſue de la noble & ancienne famille de Ligny. *Voyez la Généalogie des Coucys, dans l'Armorial général.*

Raoul I était ſi puiſſant, que dès 1166, avant qu'il eût épouſé une petite-fille de France, il avait un Chambellan, un Bouteiller, & en un mot, tous les grands Officiers qui ſont réſervés aux Maiſons Souveraines. Il ſe croiſa avec Philippe-Auguſte, & fut tué au ſiége d'Acre en 1191. Dom Touſſaint Dupleſſis dit, *qu'il ne trouve rien de cette mort dans les Hiſtoriens des Croiſades, mais qu'il ne les a pas lus tous.* J'en ai lu moins que lui, mais j'ai vu dans la Chronique d'Albéric des trois Fontaines, *Raoul de Marle*, au nombre des Seigneurs Français tués devant Acre. Ainſi voilà une autorité certaine, & conforme d'ailleurs à la tradition conſervée dans l'Abbaye de Foigny, où ſon corps fut rapporté de Syrie.

Teſtament de Raoul I.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, il prévoyait apparemment qu'il y trouverait le ſort de ſon père : il fit le partage de ſes biens

entre les trois fils qu'il avait eus de ſon ſecond mariage. Enguerrand, l'aîné, eut la plus grande partie des Domaines de ſa Maiſon. Thomas, le ſecond, eut les Seigneuries de Vervin, de Fontaines & de Landouſies. Robert, le troiſième, eut la Seigneurie de Pinon. On peut voir ce teſtament dans Duchêne, il eſt en Latin : il contient une ſubſtitution réciproque entre les trois enfans qui étaient alors en bas âge ; mais malheureuſement elle n'eſt point graduelle, & ne s'étend pas juſqu'à leur poſtérité. Il eſt étrange que des familles puiſſantes ne ſongent pas à perpétuer leur ſplendeur par ce noble & juſte ſecours que la loi leur donne : pourquoi haſarder de laiſſer paſſer ſes biens dans une autre Maiſon, & d'illuſtrer un nom étranger, tant qu'on pourra avoir des deſcendans mâles & des héritiers de ſon nom ? Les ſubſtitutions renouvellées avec ſoin dans les différens degrés, auraient conſervé à la Maiſon de Coucy tous ſes biens, & à la France un de ſes meilleurs appuis : car les anciennes familles ſont les plus sûrs & les plus fidèles ſoutiens d'un Etat. Voilà pourquoi les Romains s'attachèrent à les maintenir dans tout leur luſtre par la loi des ſubſtitutions.

Diviſion des trois branches.

Suivons actuellement les trois branches.

Branche aînée.

Enguerrand III, ſurnommé le Grand, ſuccéda

à ſon père Raoul, dans les Seigneuries de Coucy, de la Fère, de Marle, &c. Ce fut lui qui fit bâtir le ſuperbe château de Coucy, & la tour dont j'ai parlé en commençant. Il embellit & fortifia la ville. Il releva les châteaux de Marle, de la Fère ; augmenta le parc & la maiſon de Folembray, & laiſſa par-tout des traces de ſon goût & de ſa magnificence. Enguerrand III.

Il eut avec l'Egliſe de Reims une querelle qui donna lieu à un bon mot de Philippe-Auguſte, rapporté par pluſieurs Hiſtoriens. Le Roi avait demandé quelques ſecours à l'Egliſe de Reims pour les beſoins de l'Etat : on lui avait répondu, *qu'on ne pouvait faire autre choſe que de prier le Seigneur* pour la proſpérité de ſes armes. Peu de temps après, l'Egliſe de Reims ſe voyant attaquée par Enguerrand, les Prêtres s'adreſſerent au Roi pour lui demander ſa protection : Philippe répondit qu'il *ne pouvoit faire autre choſe que de prier le Seigneur* de Coucy de ne pas les inquiéter. Bon mot de Philippe-Auguſte.

Enguerrand fut marié trois fois ; en premières noces, à l'héritière des Comtes de Roucy, ce qui lui donna encore de nouveaux Domaines ; en ſecondes noces, à la petite-fille de Henri II, Roi d'Angleterre ; & en troiſième noces, à l'héritière de la Maiſon de Mont-Mirel, qui lui apporta les Seigneuries Exceſſive puiſſance d'Enguerrand III.

de la Ferté-ſous-Jouarre, de la Ferté-Gaucher, d'Oiſy ; de Creve-cœur, &c. &c., avec la Vicomté de Meaux, & la Châtellenie de Cambray. Qu'on juge de ſa puiſſance ! Il était deſtiné à l'accroître par des mariages : car on voit que Philippe-Auguſte, qui craignait que les réunions d'héritages ne formaſſent des vaſſaux capables de ſe rendre indépendans, fit un traité avec le Comte de Nevers, par lequel celui-ci s'engagea à ne point donner en mariage ſa fille unique, Agnès de Vergy-Donzy, ni au Comte de Champagne, ni au fils du Roi d'Angleterre, ni au Duc de Bourgogne, ni à Enguerrand de Coucy. Voilà donc Enguerrand mis en parité avec des têtes couronnées. Ce traité eſt rapporté par Duchêne dans les preuves de ſon dixième Livre de la Maiſon de Vergy. La fille du Comte de Nevers épouſa depuis, le petit-fils du Roi de France.

Enguerrand III fut un des Seigneurs Français qui ſe ſignalèrent le plus à la bataille de Bovines. Il accompagna Louis VIII en Angleterre, lorſque ce Prince en fut nommé Roi. Enguerrand mena alors cinquante Chevaliers à ſa ſuite ; & on voit que les plus grands Seigneurs n'en avaient que trente.

A-t-il aſpiré à la Couronne ?

Quelques Hiſtoriens aſſûrent que pluſieurs Grands du Royaume, ligués enſemble, firent

choix d'Enguerrand de Coucy pour le couronner Roi de France, pendant la minorité de Saint Louis. Cette fable, assez solidement réfutée par Daniel, peut l'être plus solidement encore. Elle n'est fondée que sur le récit de deux Chroniques, dont l'autorité ne peut avoir aucun poids. 1°. Parce qu'elles sont très-postérieures au temps où se serait passé le fait qu'elles racontent. 2°. Parce qu'elles ne citent aucuns témoignages, aucunes preuves qui justifient leur récit. En effet, on sent bien qu'une conspiration, qui aurait eu pour objet de bouleverser l'Etat & la Monarchie, d'arracher le Sceptre à la Maison régnante, & d'établir sur le Trône une quatrième race de Rois, est une de ces grandes entreprises, qui, lorsqu'elles sont une fois connues, excitent la plus vive & la plus terrible sensation, remplissent tous les écrits contemporains, & laissent une profonde mémoire dans un Royaume. Or, il n'y a aucun monument, aucun Historien du temps, qui ait constaté ou affirmé le projet de cette étrange révolution; & des événemens de cette importance, ne se croient pas sans les preuves les plus authentiques.

Nulle preuve de ce fait.

D'ailleurs, la manière dont on raconte le fait, est encore moins vraisemblable que le fait même. Car on dit que les Seigneurs ligués

Conte sans vraisemblance.

faiſaient eſpérer au Comte de Boulogne, qu'il ſerait nommé Roi de France; & cependant on ajoute qu'Enguerrand III s'était déjà fait faire une Couronne & tous les autres ornemens royaux, & qu'il les portait dans ſon château de Coucy au milieu de ſa petite Cour. Qui croira qu'un homme, à qui l'on ſuppoſe aſſez de force d'eſprit pour entreprendre de monter ſur un Trône auquel il n'a aucun droit, ſoit aſſez enfant pour jouer le Roi dans ſa chambre en attendant que la Nation l'ait élu? Qui croira qu'en commettant cette imprudence puérile, il veuille, dans le moment même, tromper ſes complices, & leur faire croire qu'il ne prétend pas à cette Couronne qu'il porte d'avance?

Altéré encore par l'Allouëte.

L'Allouëte, qui ne ſait rien, & qui n'approfondit rien, enchérit, comme de raiſon, ſur ce conte abſurde. Il dit que les Grands offrirent la Couronne à Enguerrand III, & que ce Seigneur généreux & fidèle, la refuſa. Mais les raiſons que j'ai oppoſées aux premiers conteurs, ſont encore plus victorieuſes contre celui-ci. L'évènement d'une Couronne offerte par les Grands du Royaume, à un de leurs égaux qui la refuſe, n'eſt-il pas un fait éclatant dont tous les coins de la France auraient retenti? Pourquoi donc n'y en a-t-il aucune trace? Je dis plus: pourquoi l'Allouëte ſeul, de ſon autorité

rité privée, & ſans aucune preuve, dément-il les deux Chroniqueurs, qui aſſûrent poſitivement qu'Enguerrand voulut être Roi, *voluit eſſe Regem*, *voluit ſe coronari*, bien loin de dire qu'il ait refuſé le Trône? Ces bévues contradictoires, une fois examinées avec attention, ſe détruiſent l'une par l'autre, & ne méritent que le mépris des Lecteurs judicieux.

Vérité exacte de l'événement.

Venons à la vérité. Il eſt conſtant qu'il y eut une ligue entre une partie des Grands, tels que le Comte de Champagne, le Comte de Boulogne & autres, pour troubler la Régence de la Reine Blanche de Caſtille, mère de Saint Louis. Il eſt vrai encore qu'Enguerrand de Coucy fut entraîné dans cette ligue. Je croirais auſſi très-poſſible que ces Seigneurs, qui voulaient ſe ſoulever contre une Princeſſe qu'ils traitaient en étrangère, euſſent en même temps le deſſein d'affaiblir l'autorité Royale, qui, depuis Louis le Gros, commençait à reprendre toute la force qu'elle avait perdue ſous les derniers Rois de la ſeconde race. Mais que ces Grands aient entrepris de détrôner leur Souverain, qu'ils aient choiſi un d'entre eux pour lui ſuccéder, & qu'ils aient préféré ſingulièrement Enguerrand de Coucy, qui était moins près du Trône, & qui y avait moins de droits apparens que

les autres ligués ; c'eſt, je le répète, ce qui eſt trop contraire à la vraiſemblance, pour qu'on puiſſe le croire ſans preuve, & ſur la ſeule parole de deux Ecrivains obſcurs, qui ne ſont pas contemporains. Auſſi nos Hiſtoriens les plus raiſonnables, & en particulier l'Abbé Vély, ont-ils rejeté cette fable, dont le fond mérite ſi peu de foi, & dont les détails ſont ridicules.

Deviſe d'Enguerrand III.

J'obſerverai, en finiſſant cette diſcuſſion, que ceux qui ont adopté les deux Chroniques, ont changé la deviſe d'Enguerrand III, pour la faire cadrer avec leur conte. La voici cette deviſe fière & modeſte, qui annonce une grandeur ſans faſte & peu jalouſe des titres :

Je ne ſuis Roi, ne Duc, Prince, ne Comte auſſi,
Je ſuis le Sire de Coucy.

Voici maintenant comment on l'a changée ; & la ſeule manière dont cette nouvelle leçon eſt conçue, indique la copie chargée, d'un original ſimple.

Roi ne puis-je être ?
Duc ne veux être,
Ne Comte auſſi ;
Je ſuis le Sire de Coucy.

Au reſte, il eſt certain que, de tous les Seigneurs ligués contre la Régente, Enguerrand fut le premier qui rentra dans le devoir ; &

que depuis, il ſervit ſon Maître avec la plus grande fidélité & la plus grande diſtinction, en ſignalant également ſon bras dans les armées & ſon génie dans les Conſeils. Voilà ce qu'il fallait louer, & non le refus chimérique d'une Couronne, dont on ne prouve pas que l'offre lui ait jamais été faite.

Mort d'Enguerrand III.

Enguerrand III mourut par un accident bien ſingulier. En paſſant à gué une petite rivière, ſon cheval le jeta à la renverſe ; par la violence du mouvement, ſon épée ſortit du fourreau ; Enguerrand tomba ſur la pointe, qui lui paſſa au travers du corps.

De ſix enfans qu'il laiſſa, il s'en trouve quatre dont il eſt bon de parler.

Ses enfans.

1°. Une fille qui fut mariée en premières noces au Roi d'Ecoſſe ; en ſecondes noces, à Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, & depuis Empereur d'Orient.

Raoul II, tué à la Maſſoure.

2°. Raoul II, qui fut tué à la Maſſoure, auprès du Comte d'Artois, frère de Saint Louis, jeune Prince dont la témérité cauſa la perte des Chrétiens dans cette ſanglante journée ; car rien n'égalait la folie des entrepriſes de nos Croiſés, que l'imprudence avec laquelle elles étaient conduites. Un Hiſtorien dit que *Raoul fit des choſes plus qu'humaines, pour ſauver le frère du Roi.*

Enguerrand IV.

3°. Enguerrand IV, qui hérita de Raoul II, ſon frère, & mourut comme lui ſans enfans, en 1311.

L'Hiſtoire raconte un fait très-ſingulier d'Enguerrand IV. Il était exceſſivement jaloux de ſa chaſſe; faibleſſe de tous les Grands, qui rend ſi ſouvent cruels ceux d'entr'eux qui ſont les plus humains. Trois jeunes Gentilshommes Flamands ayant pourſuivi un cerf ſur ſes terres, il les fit pendre ſur le champ, ſans autre forme de procès. Saint Louis, toujours juſte, parce qu'il était toujours bon, trouva le moyen de faire arrêter Enguerrand, & voulut punir ſon attentat. Tous les Pairs & Barons étant aſſemblés pour prononcer ſur ſon ſort, on ſe rappela que les parens ne pouvaient point juger leur parent, & qu'il fallait exclure de l'aſſemblée les alliés de Coucy. A ce titre, tous les Juges furent obligés de ſe retirer l'un après l'autre. Le Roi reſta ſeul, & s'apperçut qu'il n'auroit pas dû ſortir le dernier. D'autres diſent que le Roi avait permis au Sire de Coucy de *prendre conſeil* de ſes parens, & que toute l'aſſemblée s'étant levée pour entourer Enguerrand IV, le Roi ſentit qu'il était auſſi ſon parent d'aſſez près pour pouvoir ſe mettre lui-même au nombre de ſes *Conſeillers*. Cette circonſtance & les prières de tous les Seigneurs lui firent obtenir

ſa grace. Mais il fut condamné à une amende très-conſidérable, qui ſervit à fonder un Hôpital à Pontoiſe, & à bâtir des Ecoles publiques à Paris. Saint Louis, comme tous les grands Rois, ſavait contraindre le mal à produire le bien.

Seconde race de la branche aînée.

Le quatrième enfant d'Enguerrand III était une fille nommée Alix de Coucy; par la mort de ſes frères, elle réunit tout l'héritage de ſa Maiſon. Elle épouſa Arnould, Comte de Guines, à condition que leurs enfans porteraient le nom & les armes de Coucy.

Maiſon de Guines.

Cet Arnould, Comte de Guines, deſcendait de l'illuſtre Maiſon de Gand, qui s'eſt perpétuée juſqu'à nous par d'autres branches. Feu M. le Maréchal d'Iſenghien en ſortait : & Meſſieurs de Gand, aujourd'hui Officiers dans le Régiment du Roi, Cavalerie, & dans le Régiment de la Sarre, en ſont les derniers rejetons.

Meſſieurs de Gand, aujourd'hui vivans.

Comme la ſeconde race de la branche aînée des Sires de Coucy n'eſt pas de la deſcendance maſculine de cette Maiſon, & qu'elle appartient plutôt à la Maiſon de Guines, elle n'entre pas dans mon objet. Je dirai cependant quelques mots de deux de ſes Héros. Le premier était un cadet appelé Raoul de Coucy, & marié à Jeanne de Harcourt. Il vécut ſous le

Roi Jean, ſous Charles V & ſous Charles VI. Froiſſart en parle ſouvent, comme d'un des plus braves Seigneurs d'un ſiècle où il y avait tant de braves.

Enguerrand VII.

L'autre eſt le fameux Enguerrand VII, Comte de Soiſſons, homme très-éloquent, grand négociateur & grand guerrier. Il épouſa, en premières noces, la fille du Roi d'Angleterre, Edouard III; en ſecondes noces, la fille du Duc de Lorraine. Il eut du chef de ſa mère, Princeſſe d'Autriche, des prétentions ſur le Duché d'Autriche, & des droits certains ſur l'Alſace & le Briſgau; droits qui ont paſſé à la Maiſon de Bourbon, héritière de la branche aînée des Coucys. (*Voyez le Laboureur, Généalogie des Budes, page 22, & Dom Touſſaint Dupleſſis, note 59.*)

Refuſe de ſuccéder à du Gueſclin. *Voyez Froiſſart.*

Il fut Maréchal de France, & Gouverneur Général de Picardie. A la mort de du Gueſclin, Charles le Sage le choiſit pour Connétable de France; Enguerrand refuſa avec une modeſtie aſſez vraie & aſſez courageuſe, pour indiquer au Roi l'homme qui méritait mieux cette haute dignité: c'était Olivier de Cliſſon. Mais peut-être que le refus de Coucy achève de juſtifier le premier choix du Monarque.

L'Hiſtoire eſt remplie des ſervices qu'Enguerrand VII rendit à la France, par ſes armes

& par ſes négociations. Il appaiſa ſeul une révolte des Pariſiens. Il combattit en Italie, en Allemagne, en Hongrie. Enfin, pris par Bajazet à la bataille de Nicopoli, il mourut peu de jours après dans les bras du Comte de Nevers, depuis Duc de Bourgogne, qui était auſſi priſonnier; mais qui, pour le malheur de la France, retiré des fers des Ottomans, vint aſſaſſiner dans Paris ſon couſin-germain, le frère de ſon Roi, & fut puni par un autre attentat, dont la ruine du Royaume devint la ſuite effroyable.

Enguerrand VII fut le dernier mâle de ſa branche: elle s'éteignit entièrement avec lui en 1397. Il ne laiſſa que deux filles; Marie & Iſabelle. Voyons (& ceci eſt relatif à mon objet) quel fut le ſort des biens de la Maiſon de Coucy, qui étaient déjà paſſés dans la Maiſon de Guines. Dernier mâle de ſa branche.

Marie de Coucy, fille aînée d'Enguerrand VII, avait épouſé le Duc de Bar, & en avait des enfans. Le Duc d'Orléans, qui fut depuis ſi lâchement maſſacré par le Duc de Bourgogne, eut envie de la Baronnie de Coucy, & des châteaux de Marle, de la Fère & de Folembray. Il força Marie de Coucy à les lui vendre: mais n'ayant pu les payer en entier, il lui rendit, ou du moins à ſon fils, Marle & la Fère. La Seigneurie de Coucy fut conſervée dans la Où paſsèrent ſes biens. A la Maiſon d'Orléans-Valois.

Maiſon d'Orléans juſqu'au moment où Louis XII parvint au Trône de France ; & alors elle fut réunie au Domaine de la Couronne. Le reſte des biens de Marie de Coucy fut recueilli par Robert de Bar, ſon fils, qui joignit à l'héritage de ſa mère celui de ſa tante Iſabelle, morte ſans enfans.

A la Maiſon de Bourbon.

Toute cette ſucceſſion paſſa, par différens mariages, de la Maiſon de Bar dans celle de Luxembourg, de celle-ci dans la Maiſon de Bourbon-Vendôme ; & fut encore réunie à la Couronne par l'avénement de Henri IV, qui comptait une Coucy parmi ſes aïeules. Aujourd'hui M. le Duc d'Orléans a, dans ſon apanage, la Baronnie de Coucy, & preſque toutes les autres dépendances que les anciens Seigneurs y avaient ajoutées. Qu'il eſt heureux & glorieux en même temps pour les cadets qui ont conſervé le nom, les armes & la valeur héréditaire des Coucys, de voir tous les droits de l'aîné de leur Maiſon entre les mains d'un Prince ſi magnanime ! Héritier des vertus, & ſur-tout de la ſublime bonté de Henri IV, il daignera s'applaudir du titre de Sire de Coucy, quand il y verra une raiſon de plus pour protéger les reſtes d'une famille toujours digne de lui appartenir.

Enfin à Mgr. le Duc d'Orléans.

SECONDE PARTIE.

De la branche de Coucy-Vervin, & du malheureux Jacques de Vervin, décapité en 1549.

ON ſe rappelle ce que j'ai dit du teſtament de Raoul I, & du partage de ſes biens entre ſes trois enfans. Thomas, le ſecond, qui avait eu la Seigneurie de Vervin, en tira ſon nom diſtinctif, qu'il tranſmit à toute ſa deſcendance. Idée générale de cette branche.

La troiſième branche fut celle de Coucy-Pinoir, ainſi appelée du nom d'une autre Seigneurie donnée par Raoul I à ſon troiſième fils. Cette branche s'eſt éteinte vers l'an 1337, dès la quatrième génération, & je n'en parlerai pas davantage.

Celle de Vervin fut long-temps illuſtre, & ſes alliances la rendirent aſſez riche; mais elle était loin de la ſplendeur & de l'opulence de la branche aînée. Thomas de Coucy, auteur de cette ſeconde branche, fit des prodiges de valeur, ainſi que ſes frères, à la bataille de Bovines; & depuis, tous ſes ſucceſſeurs ſervirent toujours avec la plus grande diſtinction. Trois d'entr'eux, Renault, Enguerrand &

Raoul, furent ſucceſſivement Chambellans des Rois Charles VI, Charles VII, & Louis XII. On ſe ſouvenait alors qu'ils deſcendaient d'une Princeſſe du Sang ; & le crédit de la branche aînée, qui ſubſiſtait encore, s'étendait toujours ſur eux. Quand elle fut détruite, un vieux reſpect les ſoutint ſous François I ; mais le règne de Henri II fut le terme de leur faveur : la plus ſanglante cataſtrophe ſignala leur ruine.

Hiſtoire & Procès de Jacques de Coucy-Vervin.

Fait principal. Jacques de Coucy-Vervin était fils de Raoul, Chambellan de Louis XII, & devint gendre du Maréchal du Biez. En 1544, ſous François I, ce Maréchal étant Gouverneur du Boulonais, le Roi d'Angleterre y vint avec deux armées, & aſſiégea en même temps Montreuil & Boulogne. Le Maréchal ſe jeta dans Montreuil, le défendit pendant quatre mois, & fit lever le ſiége. Jacques de Vervin, qui était Lieutenant-Général du Boulonais, fut chargé de la défenſe de Boulogne. Après ſix ſemaines d'une réſiſtance vigoureuſe, il fut obligé de capituler. En 1549, ſous Henri II, il fut accuſé de trahiſon pour avoir rendu cette place, condamné à mort & décapité. Voyons & diſcutons ce que les Hiſtoriens racontent à ce ſujet.

Mézerai dit que Vervin était un jeune homme à qui quelques volées de canon firent tourner la tête ; mais que cependant on le crut injuſtement condamné à mort, qu'il n'était pas un traître, qu'il fut jugé par des Commiſſaires, & que ſa mémoire fut réhabilitée. D'autres ont dit qu'il n'y avoit jamais eu juſqu'alors d'artillerie ſi terrible ni ſi bien ſervie que celle des Anglais au ſiége de Boulogne, que le ſiége fut très-long, & que cependant Vervin fut équitablement condamné. Peut-on rien voir de plus contradictoire que ces deux récits ?

Et voilà juſtement comme on écrit l'Hiſtoire.

Dans la vérité, ce jeune homme dont parle Mézerai, avait 48 ans (1) : il s'était trouvé en 1515 à la bataille de Marignan, en 1524 à celle de Pavie : de plus, François I ayant, en 1543, ravitaillé Landrecy, en retira Lalande & d'Eſſé qui y avaient commandé depuis le commencement du ſiége, & qui étaient excédés de fatigues : il leur donna pour ſucceſſeur ce même Jacques de Vervin, qui réuſſit à délivrer la place. C'était ce ſuccès qui avoit dé-

Erreur de Mézerai.

(1) On le prouve par le partage qu'il fit avec ſes frères en 1522, & par l'inſcription de ſon tombeau qui porte, *mort en 1549, âgé de 53 ans.*

terminé le Roi & le Maréchal du Biez à lui confier, l'année ſuivante, le Gouvernement de Boulogne. On juge bien qu'un tel homme n'avait pas peur des premières volées de canon.

Je vois, dans l'Hiſtoire de Calais, par M. le Févre, ce qui a pu occaſionner l'erreur de Mézerai, ſans la rendre excuſable. La tour de l'Ordre, l'une des défenſes de Boulogne, fut rendue le 22 Juillet par *François Bonos*, qui y commandait, & qui n'attendit pas que le canon eût tiré. Mais l'Hiſtorien de Calais avoue que Boulogne fut battue par cent pièces de gros canons, depuis le 3 Août juſqu'au 29 Septembre. Auſſi eſt-il vrai que la place fut écraſée, & qu'au rapport de Belle-Forêt, Auteur contemporain, & de Dupuy, Ecrivain très-digne de foi, on tira ſur Boulogne plus de cent mille coups de canon; que le ſiége dura ſept ſemaines; qu'après la mort de Philippe Corſe, qui commandait ſous Vervin, & auquel la malignité attribua cette belle défenſe, la place tint encore long-temps. En effet, Corſe fut tué le premier Septembre; & le 11, Vervin ſoutint & repouſſa un aſſaut général donné par quatre brèches & qui dura ſept heures. Quelques jours après, la poudre lui manquant, il aſſembla un Conſeil de guerre, de l'avis duquel il ſe rendit

Hiſtoire de Calais.

Belle Forêt; Dupuy.

le 14, & ſelon d'autres, le 29 Septembre : la capitulation fut très-honorable. Je défie de rien dire de plus fort pour ſa juſtification : il faut bien en croire le grand nombre des Hiſtoriens, ſur toutes ces circonſtances, puiſqu'en les avouant, il y en a qui condamnent encore Vervin.

Ajoutez à cela que ce Seigneur ne fut point inquiété ſous François I ; & que même il donna un projet pour reprendre la place avant que les brèches fuſſent réparées : en effet, l'expédition fut entrepriſe : déjà la baſſe ville étoit emportée ; mais on n'envoya pas aſſez de troupes pour forcer la haute ville. Fouqueſolles, beau-frère de Vervin, fut tué à cette attaque : François I écrivit une lettre de conſolation au Maréchal du Biez ſur la perte de ſon ſecond gendre, & cependant on a dit auſſi que Fouqueſolles était un traître : car que ne dit-on pas quand on eſt en train de calomnier ! Venons à l'époque du procès.

Véritable cauſe du procès.

Henri II étant monté ſur le Trône, les ennemis du Maréchal du Biez & de Vervin crurent trouver le moment favorable de les perdre tous deux. Le Gouvernement de Picardie, que François I avait donné au Maréchal, & la ſurvivance qu'il en avait accordée

à ſon gendre (1), excitaient l'envie & l'eſpoir des rivaux puiſſans auxquels ces deux Seigneurs s'étaient vus préférés. Un vieux manuſcrit de 1576, très-authentique & très-curieux, qui eſt entre les mains de Meſſieurs de Coucy,

(1) Je ne vois pas, dans nos Hiſtoriens, que le Maréchal du Biez ait été Gouverneur de Picardie; mais il n'eſt guère poſſible d'en douter, puiſque dans le procès ce titre lui eſt donné, & que ſon gendre y eſt qualifié *Lieutenant-Général pour le Roi en Picardie.* Il eſt vrai qu'en 1544, le Maréchal n'était Gouverneur que du Boulonais; mais il avait, en 1545, rendu d'aſſez grands ſervices, qui avaient pu lui mériter une nouvelle grace. Malgré ce que pluſieurs Hiſtoriens ont écrit contre lui, en interprétant malignement quelques petites expéditions qui ne lui réuſſirent pas, & ſurtout en lui imputant les fautes de l'Ingénieur qui bâtit le fort *Outreau*, il eſt certain qu'il défendit toujours ce fort avec la plus grande vigilance & le plus grand ſuccès contre les entrepriſes des Anglais. Il les chaſſa vigoureuſement de toute la terre d'Oye; il remporta une victoire ſignalée contre ſix mille hommes de leurs troupes qui étaient retranchées ſous un fort près de Boulogne, & qu'il oſa attaquer, n'ayant ſous ſes ordres que quatre mille deux cents hommes. C'eſt, ſans doute, après cette campagne, que François I, qui l'aimait, lui donna le Gouvernement de Picardie; à moins qu'on n'ait confondu dans le procès & dans le manuſcrit, ce Gouvernement avec celui du Boulonais; ce qui n'eſt pas vraiſemblable.

donne cette origine au complot infame tramé contre du Biez & Vervin. En effet, telle eſt la ſource de preſque toutes les haînes des Courtiſans : humilier & dépouiller un concurrent eſt la plus douce volupté de l'ambition. Henri II, n'étant que Dauphin, avait commandé l'armée deſtinée à faire lever le ſiége de Boulogne. Si la place eût tenu quelques jours de plus, elle était délivrée. Mais Vervin, enfermé de tous côtés par l'Armée & par la Flotte Anglaiſes, ignorait la marche du Dauphin : tous les Hiſtoriens conviennent que Jacques d'Albon (depuis le Triumvir, Maréchal de Saint André) fit des tentatives inutiles pour pénétrer dans la ville.

Le Dauphin déſeſpéré d'avoir manqué une occaſion de ſe couvrir de gloire, en conſerva un reſſentiment qui le diſpoſa à être plus facilement trompé.

Procès de Vervin.

On accuſa donc Vervin de lâcheté & d'inexpérience. Mais comme il avait donné en ſa vie trop de preuves de bravoure, & que l'inexpérience n'eſt pas une raiſon pour trancher la tête à un Officier, on crut avoir beſoin de l'accuſer de trahiſon, lui & le Maréchal du Biez. Ce parti parut d'autant plus néceſſaire, qu'on ne pouvait reprocher au Maréchal, ni défaut de courage, ni défaut de ſcience militaire ; puiſqu'il avait défendu Montreuil quatre

mois entiers, & forcé les Anglais à ſe retirer avec une perte conſidérable. D'ailleurs, les faits de lâcheté & d'inexpérience dans un Général ſont des faits publics, dont l'évidence & la notoriété ſeules peuvent dépoſer; au lieu que les actes de trahiſon ſont toujours réputés des faits cachés, &, par conſéquent, ils donnent plus de facilité aux calomniateurs pour apoſter trois ou quatre témoins obſcurs, qui forcent la juſtice même à condamner l'innocence.

Interrogatoires & dépoſitions.

Pour jeter un plus grand jour ſur toute cette affaire, & dévoiler complétement les manœuvres déteſtables qu'on employa contre Vervin & ſon beau-père, je vais examiner, relativement aux deux chefs d'accuſation intentés contr'eux, leurs propres interrogatoires & les dépoſitions des témoins. Le procès a été recueilli par Dupuy, Garde de la Bibliothèque du Roi : il en a donné quelques détails dans un livre imprimé que j'ai déjà cité; & de plus, il a laiſſé au Roi des Manuſcrits, dans leſquels j'ai vu l'extrait de tout le procès : ainſi on peut compter ſur la certitude des faits que je vais rapporter.

On fait un crime au Maréchal du Biez de la prétendue inexpérience de ſon gendre : il répond, *qu'il l'a toujours connu pour un homme habile*

habile à la guerre ; que le Roi François I en jugea de même, quand il lui bailla le Gouvernement de Landrecy & celui de Boulogne. Vervin, à qui on fait le même reproche, oppoſe trente-cinq années de ſervice, ſes ſuccès dans Landrecy, ſa longue défenſe dans Boulogne, l'aſſaut général de ſept heures qu'il a eſſuyé & repouſſé, le défaut de poudre, l'avis du Conſeil de guerre qui l'a autoriſé à ſe rendre : ces réponſes ne pouvaient pas certainement recevoir de repliques.

Le Maréchal, à qui on impute le défaut de poudre, dit, pour ſa défenſe, que, dès avant le ſiége, il avait averti le Roi de la néceſſité de pourvoir Boulogne de munitions de guerre ; mais que, fauté d'argent, le Roi ne lui en avait pas envoyé.

Quand on reproche à Vervin d'avoir capitulé contre l'avis des Bourgeois, il ſoutient que leur zèle aveugle & ſans expérience ne devait pas être ſa règle ; que, s'il eût eſſuyé ſans poudre un nouvel aſſaut, & que, par l'événement, la ville eût été emportée, & tous les habitans paſſés au fil de l'épée, ſelon l'uſage de la guerre, le Roi aurait été en droit de punir de mort un Gouverneur aſſez inſenſé, aſſez barbare, pour avoir cauſé le maſſacre d'une ville entière, contre l'avis d'un Conſeil de guerre,

qui avait décidé qu'il fallait se rendre. Avouons que cette réponse est encore péremptoire.

Elle devient plus forte, s'il est possible, par une autre circonstance. C'est qu'on avait emprisonné avec Vervin les Officiers qui avaient composé son Conseil de guerre; c'étaient les Seigneurs de Longueval, des Paux, de Boncourt, des Framezelles, d'Antibes, de Grignan; le Baron de la Garde, le Général Baïard, & autres. Or, ils furent tous absous (1). Donc Vervin devait l'être, puisqu'il s'était rendu par leur avis.

Le voilà, je crois, bien justifié de l'accusation de lâcheté & d'inexpérience. Passons à l'accusation de haute trahison, la seule sur laquelle il fut condamné à mort.

La première preuve de trahison que l'on allègue contre lui dans le procès, est, *qu'après la capitulation signée*, il survint un orage qui renversa les tentes des Anglais, & inonda une

(1) Le sieur de Longueval fut le seul à qui on fit payer son absolution. Il possédait la terre de Marchais, près de Laon. Cette terre convenait à un Ministre. Après le supplice de Vervin, on fit peur à Longueval, qui donna sa terre pour être mis en liberté. Le Président de Thou parle de ce pacte infame, avec l'horreur que tout homme vertueux en doit ressentir.

partie de leur camp ; de ſorte, dit-on, que les Anglais n'auraient pu, avant deux jours, remonter à l'aſſaut ; par conſéquent, Vervin devait refuſer d'éxécuter la capitulation ; &, s'il l'a éxécutée, ce ne peut être que parce qu'il avait vendu la ville. Vervin dit, au contraire, que l'aſſaut aurait pu être donné dès le lendemain ; que l'orage n'avait pas apporté de poudre dans Boulogne, ni rétabli les brèches ; & que la pluie ne fait point manquer un Gentilhomme Français à ſa parole & à une capitulation ſignée.

On l'accuſe enſuite d'avoir eu des intelligences avec les Anglais ; d'avoir été de nuit dans leur camp ; d'avoir reçu dix-huit cents doubles ducats ; d'avoir envoyé du vin au Roi d'Angleterre. Il nie, avec indignation, & les intelligences, & les voyages nocturnes, & l'argent reçu : il convient du vin envoyé ; & ſi c'était un crime capital de faire ces galanteries à des Généraux ennemis, & ſur-tout à un Roi, nous avons aujourd'hui plus d'un Prince à qui il faudrait des Lettres de grace.

On l'accuſe d'avoir vendu ſa poudre. Il répond qu'on ſait bien qu'il ne pouvait pas en avoir à vendre, après ſept ſemaines de ſiége ; l'interrogatoire de ſon beau-père, que j'ai déjà rapporté, fait voir une contradiction odieuſe

entre ces deux accuſations, l'une de ne s'être pas muni de poudre avant le ſiége, l'autre d'en avoir eu aſſez pour la vendre après ſept ſemaines.

Autre abſurdité plus révoltante. Pendant que des témoins aſſûrent que Vervin allait, ou envoyait, toutes les nuits, au camp Anglais, pour apprendre à l'ennemi ce qui ſe paſſait dans Boulogne, d'autres témoins diſent qu'ils ont vu & ramaſſé des flèches lancées du camp dans la ville, avec des billets portans ces mots : *Rendez-vous ;* & des flèches envoyées de la ville au camp, avec ces mots en réponſe, *au jour promis.* Quelle extravagance! Si Vervin avait toutes les nuits, par lui ou par ſes émiſſaires, des conférences ſecrètes avec le Monarque Anglais, ce Prince & lui n'avaient donc pas beſoin du ſecours de ces prétendues flèches, qui ne leur auraient rien appris que ce qu'ils ſavaient, & qui l'auraient appris au Public. Cette imprudence folle & inutile eſt incroyable; on reconnaît bien là les inventions d'une populace aveugle & ſoupçonneuſe, à laquelle on a perſuadé un crime, & qui veut enſuite en deviner, en arranger toutes les circonſtances.

Seconde procédure. Faux témoins.

Quoique la procédure eût été, aux termes de Dupuy, très-longue & *très-animeuſe* (c'eſt-à-dire, faite avec animoſité) ; cependant les

rêveries dont je viens de rendre compte, ne purent déterminer les Commiſſaires à condamner Vervin & le Maréchal. Déjà même vingt-deux de ces Commiſſaires (1) avaient opiné à l'abſolution, lorſque les ennemis des accuſés trouvèrent le ſecret de faire ordonner un ſurcis, pour acquérir de nouvelles preuves. Pendant ce délai, *on laiſſa écouler les Juges venus des Parlemens de Province ;* & enſuite on expédia une nouvelle Commiſſion à treize autres Juges, *dont on était plus aſſûré que des premiers ;* on fit plus ; on avait déjà enlevé à Vervin preſque tous ſes moyens de défenſe, en impliquant dans le procès tous ſes Officiers, tous les Membres de ſon Conſeil de guerre, qui, ſe trouvant accuſés, ne pouvaient plus être témoins & dépoſer en faveur de leur Chef: cette première ruſe d'une chicane infernale fut ſuivie d'une ſeconde. On ſépara le procès du beau-père d'avec celui du gendre, *afin que l'un ne pût ſervir à la juſtification de l'autre.* Ces faits ſont atteſtés, non-ſeulement par Dupuy, mais encore par l'Ange dans ſa Pratique Criminelle, chap. 20 ; & ce dernier Auteur eſt d'autant plus croyable, qu'il parle plus en Juriſconſulte qui diſcute une procédure, qu'en Hiſtorien qui

(1) Ils étaient vingt-huit en tout.

juge un homme : il cite ce procès comme un monstre d'irrégularités, & comme l'assemblage des noirceurs les plus recherchées.

Condamnation.

Enfin, dans ce nouvel état de la cause, & devant cette nouvelle Commission, on fit paraître des témoins bien stylés, bien endoctrinés, qui déposèrent uniformément des faits de trahison ; c'est-à-dire, de la vente de la poudre, des dix-huit cents ducats reçus par Vervin, & des billets envoyés par le moyen des flèches : alors ce malheureux descendant de tant de Héros fut condamné & exécuté. A Dieu ne plaise que je pense que ses treize Juges fussent des scélérats vendus à ses persécuteurs ! Sans doute il y en eut que la force des preuves, que l'accord unanime des faux témoins subjugua, & qui furent obligés, par le devoir de leur état, à signer un Arrêt, dont ils gémissaient peut-être intérieurement (1). Quels remords affreux n'éprouvèrent-ils pas, quelques années après, lorsque l'imposture des faux témoins fut recon-

(1) Le Juge est obligé, par les loix, à juger selon les dépositions & les preuves, *secundùm allegata & probata*. Or, la déposition unanime de deux ou trois témoins, bien concertés, forme une preuve complette. Voilà le malheur des Juges, & le désespoir de l'innocence.

nue ! Plusieurs de ces scélérats, nommés par Dupuy & par l'Ange, avouèrent leur perfidie & la payèrent du dernier supplice. C'était Médard Pepin, Simon Bequet, le Chanoine Botté, & autres. Qu'après cela nos Historiens viennent répéter encore que ce fut par respect pour le nom de Coucy, & non par justice, que la mémoire de Jacques de Vervin fut réhabilitée.

Faux témoins reconnus & punis de mort.

Ils n'ont pas cependant été tous injustes. M. de Thou compte l'éxécution de Vervin au nombre des violences & des cruautés commises sous le règne de Henri II, malgré la bonté de ce Prince. *Violenta regni initia hoc anno veluti recruduerunt.* Il atteste que Vervin nia constamment jusqu'à la mort la prétendue trahison. Néanmoins cet Historien est le seul qui dise que Boulogne fut rendue contre l'avis du Conseil de guerre. Il est évident qu'il s'est trompé, & qu'il a voulu dire contre l'avis des Bourgeois, puisqu'il convient ensuite qu'on fit le procès à ce même Conseil de guerre, pour avoir consenti à la reddition de la place. Belleforêt, dans son Histoire de France, page 1529, dit expressément : *quelque cas que depuis on ait mis en avant, on ne sauroit dire qu'il y eût ni corruption, ni intelligence quelconque de ce Seigneur avec le Roi d'Angleterre.* Il assûre aussi

Historiens favorables à Vervin.

que les remparts étaient écrasés par l'artillerie, & *qu'il ne fallait pas en croire le peu d'expérience des Bourgeois en ces choses.* Le Pere Griffet, dans ses Observations sur Daniel, se rend ouvertement le défenseur de Vervin, & si du Bellay & quelques autres ont pensé que la condamnation était juste, c'est qu'ils n'ont pas été instruits; c'est qu'ils ont écrit, pour la plupart, avant la réhabilitation, dans un temps où il n'était pas permis d'écrire contre l'Arrêt; & où l'on se piquait même d'en pénétrer les motifs, en rendant suspectes toutes les actions des accusés.

Repentir de Henri II.

Il paraît que, peu de temps après le supplice de l'infortuné Coucy, la vérité parvint aux oreilles de Henri II. Ce Prince, sans avouer hautement son erreur, tâcha de la réparer. Il empêcha l'exécution de l'Arrêt de mort prononcé contre le Maréchal du Biez, & même il lui rendit ses biens & sa liberté. Il fit restituer au fils de Vervin la plus grande partie des biens confisqués sur le père. Il voulut assoupir une affaire qu'il craignait d'autant plus d'approfondir, qu'il avait été le premier moteur du procès, par le dépit qu'il avait témoigné contre Vervin; dépit fatal qui avait enhardi les persécuteurs. Tant qu'ils vécurent, toutes les bouches furent fermées en public pour la

juſtification de l'innocent condamné. Mais en 1575, elles s'ouvrirent enfin; la vérité ſe fit entendre hautement; Henri III, qui n'avait pas à rougir, comme ſon père, d'avoir laiſſé répandre le ſang du juſte, revit le procès, reconnut l'impoſture des faux témoins, & réhabilita la mémoire de Vervin avec un éclat ſans exemple.

Réhabilitation de la mémoire de Vervin.

Tous les Princes alliés de la Maiſon de Coucy voulurent honorer la pompe funèbre. Henri IV, alors Roi de Navarre; le Cardinal de Bourbon, ſon oncle; le Duc de Guiſe (Henri) petit-fils d'une Bourbon, envoyèrent chacun un député chargé de leur pouvoir exprès, pour aſſiſter dans l'Egliſe de Vervin à cette cérémonie ſi intéreſſante. Antoinette de Bourbon, écrivant au Cardinal, qui était ſon neveu, lui parlait de Jacques de Coucy, fils du décapité, & s'exprimait en ces termes: *Je vous prie que, pour l'innocence de ſon père, ſi bien reconnue* (1), *ſa Maiſon, qui nous eſt proche alliée, ſoit remiſe en ſon premier honneur.* On fit élever,

(1) Ce langage eſt d'autant plus fort dans la bouche d'Antoinette de Bourbon, que c'était elle à qui Henri II avait donné les biens confiſqués ſur Jacques de Vervin; biens que cette Princeſſe était obligée de rendre, ſi la réhabilitation avait lieu, & qu'en effet elle reſtitua.

dans l'Egliſe de Vervin, un ſuperbe monument en marbre, dans lequel on renferma les cendres du malheureux. On y grava ſa condamnation & ſa réhabilitation, en y ajoutant ces mots, nobles & ſans faſte, qui portent le caractère de ſimplicité & de grandeur des Coucys.

Vixi non ſine gloriâ, migravi non ſine invidiâ.

Les Lettres de réhabilitation furent enregiſtrées au Parlement de Paris, au Bailliage de Laon, à Reims & à Boulogne. Ce fut une fête générale dans tout le Vermandois. Le Baron de la Bove, Capitaine des Nobles de la Province, aſſiſta, avec la plus grande partie de la Nobleſſe, à l'enregiſtrement fait au Bailliage de Laon; car, dit l'Avocat du Roi, *toute la Nobleſſe y eſt intéreſſée, pour l'injure faite à tout le corps d'icelle, d'avoir mis un tel opprobre en cette excellente & illuſtre Maiſon de Coucy, dans la perſonne de Jacques de Vervin, que* LE ROI BIEN INFORMÉ AUROIT ENFIN DÉCLARÉ PUR ET INNOCENT.

Je crois, après tous ces détails, que, ſi quelqu'Hiſtorien parle encore du ſiége de Boulogne & de Jacques de Coucy-Vervin, ce ne ſera plus en flétriſſant ce nom reſpectable par les épithètes honteuſes qu'un Arrêt inique y avoit ajoutées. Si l'on me demande pourquoi,

malgré cette réhabilitation ſolemnelle, malgré un fait auſſi déciſif que la punition des faux témoins, l'accuſation a été répétée par tant d'Hiſtoriens modernes ; je répondrai que, dans des Hiſtoires générales, rarement on ſe donne la peine d'éclaircir un fait qui ne regarde qu'un particulier. Si l'on me demande encore pourquoi il reſte des préjugés dans le Boulonais, je répondrai par ces beaux vers :

Obſervation particulière pour les Bourgeois de Boulogne.

Que le menſonge un inſtant vous outrage,
Tout eſt en feu ſoudain pour l'appuyer :
La vérité perce enfin le nuage,
Tout eſt de glace à vous juſtifier.
(*M. de Voltaire, Epître ſur la calomnie.*)

Les Bourgeois de Boulogne voyaient avec dépit leur ville rendue au Roi d'Angleterre ; ils croyaient qu'ils ſe feraient bien défendus ſans poudre ; ce ſentiment généreux, ce noble déſeſpoir a ouvert leurs eſprits aux impreſſions qu'on leur a données contre leur Gouverneur. Les ſcélérats, qui ont dépoſé fauſſement contre lui en Juſtice, qui l'ont accuſé d'avoir vendu la ville & les munitions, ont répandu les mêmes calomnies parmi les habitans ; & ces monſtres ont été crus, ſur-tout quand l'Arrêt eut confirmé les bruits qu'ils avaient ſemés. Il eſt même prouvé, par des Ecrits du temps, qu'on avait ſourdement imputé à Jacques de

Vervin d'avoir fait aſſaſſiner ſur la brèche Philippe Corſe qui commandait ſous lui. Cependant du Bellay, qui n'eſt pas ſuſpect, atteſte que *Philippe Corſe fut tué d'un éclat d'artillerie venu du camp.* D'ailleurs, il n'eſt pas même queſtion, dans le procès, de cet exécrable aſſaſſinat. C'était donc encore une calomnie évidente & atroce, ſemée habilement pour appuyer les autres. Qu'on juge, par ce trait ſeul, de la confiance que méritaient toutes ces accuſations! Que ce terrible exemple faſſe frémir les arbitres de la vie des hommes! qu'ils apprennent à ſe défier de toutes les voix qu'ils entendent, & même de leurs propres yeux!

Pour moi, la fraternité qui a toujours régné entre les Calaiſiens & les Boulonais, m'a fait trouver un nouveau plaiſir à développer les preuves de l'innocence de Jacques de Coucy: & je ne me crois pas moins heureux d'avoir vengé la mémoire du Gouverneur de Boulogne, que d'avoir célébré celle des braves Bourgeois de Calais.

Suite & fin de la poſtérité de Jacques de Vervin.

Le fils de Jacques de Vervin, qui portait le même nom que ſon père, ſe diſtingua à la priſe de Thionville, & au ſecond ſiége de Calais; lorſque le Grand Duc de Guiſe (François)

rendit à la France cette ville, qui en était démembrée depuis deux cents ans. Jacques II de Coucy-Vervin ne voulut point se mêler de toutes les intrigues qui agitèrent la Cour & le Royaume sous les trois derniers Valois. Il vécut en sage dans ses terres, & mourut adoré de ses Vassaux. Il ne laissa qu'un fils en bas âge, qui mourut depuis sans postérité; & deux filles, qui firent passer tous les biens de sa branche dans des familles étrangères, qui n'en avaient pas besoin. La cadette épousa Robert de Cominges, dont le nom seul annonce l'illustre origine. L'aînée, Guillemette de Coucy, fut mariée deux fois; en premières noces, à Louis de Mailly : leurs enfans prirent le nom de *Mailly-Coucy*. Que de titres d'honneur en deux mots ! Leur fille aînée épousa Charles, Comte d'Apremont; la cadette, Charles de Joyeuse, Comte de Grandpré; & leur petite-fille, le Duc de Lorraine : c'était la seconde alliance des Coucys avec cette auguste Maison. Par-tout on voit le sang des Coucys mêlé au plus beau sang de la France, ou des Princes étrangers.

Ses biens passent dans les Maisons de Cominges, de Mailly & de Croy.

En secondes noces, Guillemette de Coucy se maria avec Philippe de Croy (1), Comte de

Maison de Croy.

(1) Il paraît que les Maisons de Croy & de Coucy avaient encore entre elles des alliances plus anciennes.

Solhre, l'un des ancêtres de M. le Duc de Croy & de M. le Duc d'Havré. Ce Philippe de Croy était un des premiers Seigneurs des Bays-Bas, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand-Ecuyer de l'Archiduc d'Autriche, & Gouverneur de Tournay & du Tournaiſis. Sa famille eſt une des heureuſes acquiſitions que la France ait faite par la conquête de l'Artois. Tous les rejetons nombreux de cette race illuſtre ſavent être à la fois ſujets fidèles, patriotes zélés, citoyens vertueux, guerriers intrépides, & philoſophes ſenſibles. Ils font gloire d'avoir des mœurs dans un ſiècle où l'on croit qu'il en faut rougir. Ils ſavent ſe faire des plaiſirs de tous leurs devoirs. Ils cultivent les Arts agréables; mais ils n'en font que les jeux de leur loiſir & le juſte délaſſement de leurs travaux utiles. Nouveaux Français, ils ſont les modèles des anciens..... Mais les anciens n'ont pas encore tous beſoin de modèles.

On voit à Saint-Omer, dans l'Egliſe de Saint Bertin, le mauſolée d'un Croy, tué à la bataille d'Azincourt, & enterré derrière le chœur. Les quartiers de famille de ce Seigneur ſont gravés ainſi ſur le marbre :

Croy, Renty, Pecquigny & Brimeux,
Craon, Flandres, Chaſtillon & Coucy,
Priez pour l'ame du Chevalier preux,
Donnez obsèque à la Dame qui gît ici.

TROISIEME PARTIE.

De la branche cadette de Coucy-Vervin, actuellement ſubſiſtante.

JUSQU'ICI il n'y a rien de conteſté dans la Généalogie de la Maiſon de Coucy : tous les Auteurs qui en ont écrit ſont d'accord, depuis l'Allouëte, qui eſt le plus ancien, juſqu'à Dom Touſſaint Dupleſſis, dont l'Ouvrage n'a que 40 ans de date. Duchêne eſt le ſeul qui ſe ſoit arrêté à la troiſième génération de la branche de Vervin en 1302 : *n'ayant pas*, dit-il, *les preuves néceſſaires pour la ſuite.* Il eſt ſurprenant qu'il ne les ait pas cherchées. Duchêne écrivait en 1631, & il y avait alors 56 ans que Henri III, par les Lettres de réhabilitation de Jacques de Vervin, données en 1575, avait reconnu les Coucys-Vervin pour ſes parens. De plus, Henri IV, en 1609, en faiſant un don de droits ſeigneuriaux à Guillemette de Coucy-Vervin, l'avait encore déclarée ſa parente dans les lettres de conceſſion. Ainſi il n'y avait pas de difficulté pour ſe procurer les preuves d'une filiation ſi publiquement établie. Excuſons cependant Duchêne par une raiſon.

Filiation bien reconnue juſqu'à Jacques de Vervin.

Son livre parait avoir pour objet principal la Maiſon de Gand & de Guines, dans laquelle j'ai dit plus haut que la branche aînée des Coucys s'était perdue.

Au reſte, je le répète, rien n'arrête dans la deſcendance depuis Albéric de Coucy, en 1042 & 1059, juſqu'à Jacques I de Vervin, en 1549. Cela eſt univerſellement reconnu; & c'eſt pour cette raiſon que j'ai évité de détailler à mes Lecteurs les noms & ſurnoms de chaque degré. Mais nous arrivons bien-tôt au ſeul point de difficulté, né de l'ignorance de ce pauvre l'Allouëte (1).

Raoul, frère de Jacques de Vervin, auteur de la branche exiſtante.

L'extinction de la poſtérité maſculine de l'infortuné Jacques de Vervin, n'était ni l'extinction entière de la Maiſon de Coucy, ni celle de la branche de Vervin même. Ce Jacques I de Coucy-Vervin avait eu trois frères : Raoul, Jean & Robert. Raoul ſervit avec le courage de ſes Ancêtres; il fut Chambellan de François I. Jean & Robert ayant embraſſé le parti de l'Egliſe, furent Aumôniers de ce Monarque, & obtinrent de riches Abbayes. On rapporte aujourd'hui le partage des biens du père com-

(1) Si l'on eſt curieux de voir un beau recueil des ſottiſes de l'Allouëte, on peut lire les Mémoires de M. de Zurlauben ſur Enguerrand VII.

mun,

mun, fait entre les quatre frères en 1522; & une tranſaction ſur ce partage paſſée en 1534. Jean, Abbé de Bonne-Fontaine, avait eu dans ſon lot les terres de Chéhéry, de la Beſace, & ſingulièrement celle de Polecourt, ſituée en Champagne, qui était déjà depuis long-temps dans la Maiſon de Coucy-Vervin (1). Il en était encore en poſſeſſion en 1536; on le prouve par un titre original, portant conſtitution d'Officiers de Juſtice.

En 1538, l'Abbé de Bonne-Fontaine, ſe trouvant aſſez riche des biens de l'Egliſe, crut qu'il était juſte de rendre le patrimoine de ſa famille à Raoul ſon frère, qui ſervait l'Etat. Il lui donna ces trois terres par acte du 14 Janvier; on produit cette donation en forme. On produit les actes originaux de la priſe de poſſeſſion de la terre de Polecourt, & les différentes conſtitutions d'Officiers qui y furent faites par Raoul de Coucy en 1539 & 1556: il y a entre autres un *Jean de Martignicourt* établi pour Receveur & Greffier, dont il ſera bon de ſe ſouvenir.

Il eſt Seigneur de Polecourt.

C'eſt ce Raoul de Coucy qui eſt l'Auteur de la branche de Coucy-Polecourt, aujourd'hui

Difficulté ſur ſa deſcendance.

(1) Les anciens titres écrivent *Polecourt*, les titres plus modernes *Poillecourt*; mais la première prononciation a prévalu.

ſubſiſtante ; & voici l'article devenu litigieux. L'Allouëte avance que Raoul de Coucy ne laiſſa que trois filles bâtardes, & qu'il mourut ſans s'être marié. A ce propos, il fait une belle harangue ſur l'incontinence, mère de la bâtardiſe. Ce ſermon eſt au fol. 258; & on en lit un autre encore plus groſſier & plus ſtupide contre les femmes en général, au fol. 179.

Par la ſottiſe de l'Allouëte.

Le ſtyle de cet Auteur eſt auſſi dégoûtant, que ſon ignorance eſt coupable (1).

Raoul eut un fils nommé *Louis*.

Il écrivait en 1577, & dès 1560 Raoul de Coucy avait marié ſon fils *Louis*, & lui avait

(1) On a beau faire, on ne fera point rire aux dépens de l'Allouëte, il eſt trop obſcur. Le Lecteur ne rit que de ceux qu'il connoît. Quand l'Auteur du Commentaire ſur Corneille, s'écrie au ſujet de Scudéri : *Mais que tu es ennuyeux avec ton Ariſtote !* Lorſqu'empruntant les vieux mots de cet Auteur, il dit ET PAR AINSI *le Gouverneur de Notre-Dame de la Garde a fort mal démontré*, il fait rire, parce que Bachaumont & Chapelle ont rendu ridicule le Gouvernement de Notre-Dame de la Garde, & que Boileau a rendu ridicule la perſonne de Scudéri ; mais l'Allouëte, & ſon ignorance, & ſa ſottiſe, & ſon ſtyle, qu'on n'eſt pas tenté de connoître, ne peuvent faire rire perſonne. Cependant ces impatiences de l'Auteur, en donnant à l'Allouëte une ſorte d'exiſtence, répandent peut-être quelque intérêt ſur cette diſcuſſion ; mais l'intérêt véritable naît du mérite même de la diſcuſſion.

L'Auteur avoit dit d'abord en cet endroit, que

donné en mariage la terre de Polecourt. Comment l'Allouëte a-t-il donc pu écrire que Raoul n'avait pas eu d'autre enfant que des filles bâtardes ?

Preuves.

On prouve que Louis était fils de Raoul par plusieurs titres. 1°. Par les cueillerets de la terre de Polecourt, tenus en forme par *Jean de Martignicourt*, & écrits en entier de sa main. Il dit expressément à la tête de deux de ces cueillerets de l'année 1561, faits après la mort de Raoul, qu'il reçoit les différens droits de la terre de Polecourt, *pour M. Louis de Coucy, Seigneur de Polecourt, comme ayant cette Seigneurie par donation, par contrat de mariage, de M. Raoul de Coucy, son père.* Cela est positif.

2°. Par un acte du 26 Novembre 1571, dans lequel Jean de Coucy, Abbé de Bonne-Fontaine, Raoul & Louis sont nommés comme s'étant succédés l'un à l'autre dans la propriété & possession de la terre ; & sont également qualifiés *honorés Seigneurs.*

3°. Par les registres de la terre, continués en

---

l'Allouëte *haïssoit les femmes par représailles ;* il a senti de lui-même que cette plaisanterie portoit à faux, parce qu'il est impossible de savoir si l'inconnu l'Allouëte était ou n'était pas un homme à bonnes fortunes dans son Bailliage de Vertus.

Note de l'Editeur.

1552, 1553, & jusqu'en 1594, contenant la même preuve de la succession des trois Seigneurs, Jean, Raoul & Louis.

4°. Par plusieurs contrats de vente de différentes portions de la terre de Polecourt faits par Louis de Coucy & Marie de Bezanne, sa femme : tous actes originaux. Il y en a qui sont signés de la propre main de Louis de Coucy & de celle de Marie de Bezanne. Il y en a même où la terre est énoncée comme *propre naissant* de Louis de Coucy, ce qui appuie encore la qualité de fils portée dans deux des actes précédens. Car cette terre était un acquêt dans la personne de Raoul, qui la tenait de son frère ; & elle n'a pu devenir un *propre naissant* dans la personne de Louis, que parce qu'il était fils de Raoul de qui il la recevait. Il n'y a qu'une succession ou donation *de père à fils* qui puisse faire un *propre naissant*. Si Louis eût été seulement neveu de Raoul, la terre n'auroit été qu'un acquêt pour Louis. Donc la qualité de *propre naissant* prouve & énonce positivement la qualité de fils. On peut défier qui que ce soit de réfuter cette preuve démonstrative.

5°. Par un grand nombre d'autres titres qui attestent que Louis de Coucy resta en possession de la terre jusqu'à sa mort arrivée en 1602, & qu'il la transmit à son fils & à leur postérité.

6°. Le ſeul fait, que Louis de Coucy ait ſuccédé à Raoul dans la terre de Polecourt, prouve que Louis était fils de Raoul ; car ſans cela, la terre aurait appartenu de droit, en 1560, après la mort de Raoul, à ſon frère l'Abbé de Bonne-Fontaine, ou à ſon neveu Jacques de Coucy, fils du décapité. Cela eſt encore inconteſtable.

Démonſtration contre l'Allouëte.

On demandera comment l'Allouëte, Auteur contemporain, a ignoré tout ce que je viens de dire. Je n'en ſais rien : voilà les titres, & il n'en parle pas. Quand il dit qu'il travaille ſur les papiers de la famille, il ment : ou bien il ne les avait pas tous, puiſque voilà des titres authentiques qu'il paſſe ſous ſilence. Bien plus : il avance le contraire de ce qui eſt écrit dans ces titres ; car il annonce l'Abbé de Bonne-Fontaine comme ayant toujours poſſédé, juſqu'en 1577, la terre de Polecourt ; & voilà une donation en forme, des regiſtres, des actes de toute eſpèce, qui prouvent qu'en 1538 l'Abbé avait donné la terre à Raoul ; & qu'en 1577 il y avait ſeize ans que Louis, fils de Raoul, en était propriétaire & poſſeſſeur. Une ignorance auſſi bien démontrée doit ôter tout crédit à ce plat Ecrivain ; & je n'imagine pas qu'un pareil témoignage puiſſe déſormais en impoſer à perſonne.

Louis était fils légitime.

Mais s'il eſt établi que Louis de Coucy était fils & ſucceſſeur de Raoul ; peut-être la malignité voudra-t-elle ſe perſuader qu'il n'était pas fils légitime, & que l'Allouëte en diſant, Raoul n'a laiſſé que des bâtardes, ne s'eſt trompé que ſur le ſexe.

A cet égard, je commencerai par faire une queſtion à ceux qui voudraient adopter ce préjugé dénué de preuves ; préjugé que l'on élève toujours contre les branches négligées d'une race illuſtre, & que par conſéquent il eſt eſſentiel de détruire ici. Où prendrait-on cette idée de l'illégitimité de Louis de Coucy ? On la prendrait dans l'Allouëte, qui, s'étant trompé ſur l'exiſtence d'un fils, n'eſt plus croyable ſur l'état de ce même fils. Pourquoi voudrait-on faire tomber l'infidélité de l'Auteur, plutôt ſur un fils bâtard qu'il n'a pas connu, que ſur un fils légitime ? Dès qu'il a menti ſur une partie du fait, il faut rejeter ſon témoignage ſur l'autre partie ; & ce témoignage une fois rayé, il ne reſte plus une ſeule autorité, une ſeule parole de qui que ce ſoit au monde, qui combatte la poſſeſſion conſtante où Louis de Coucy a été toute ſa vie de ſon état de fils légitime ; poſſeſſion confirmée & continuée juſqu'à préſent, ſans trouble, dans toute ſa poſtérité.

Poſſeſſion d'état.

Allons plus loin. Les perſonnes qui connaiſ-

ſent les Loix du Royaume, ſavent quelle eſt la force, quels ſont les droits de la poſſeſſion d'état. L'Edit de 1600, ſur la Nobleſſe, veut expreſſément que *la poſſeſſion d'état noble* conſtitue & aſſûre la nobleſſe juſqu'à ce qu'on apporte des titres contraires. Celui qui eſt en poſſeſſion n'a rien à prouver, ſa poſſeſſion eſt ſa preuve; c'eſt à celui qui combat la poſſeſſion, à prouver contr'elle. De-là il réſulte que dans tous les Tribunaux de France, Meſſieurs de Coucy, étant aux droits *de Louis*, l'un de leurs aïeux directs, & rapportant des titres qui conſtituent la poſſeſſion que *Louis* a eue toute ſa vie de ſon état de fils légitime, cet état ſerait reconnu & conſacré par la Juſtice, à moins qu'on ne produisît contr'eux un titre juridique. Or, l'allégation iſolée d'un Auteur n'eſt pas un titre, ſur-tout quand il eſt prouvé que cet Auteur a menti ſur le fait même dont il parle. Cet argument doit paraître invincible à tous les gens de Loi.

Preuves du mariage de Raoul.

Mais je ne veux pas me renfermer dans cette règle ſtricte, qui quelquefois décide le Juge ſans perſuader l'homme. Je ne veux pas laiſſer dans l'eſprit ces nuages qui pèſent à l'ami de la vérité, & dont la malice aime à ſe repaître. Démontrons par pièces authentiques, & le mariage de Raoul de Coucy, & la légitimité de Louis ſon fils.

L'Allouëte dit donc que Raoul eſt mort ſans s'être marié. Meſſieurs de Coucy produiſent un titre juridique & en bonne forme qui prouve le contraire. C'eſt un contrat de donation que Raoul fit en 1553 de la terre de Chéhéry à Pierre du Lys. Cette terre venait auſſi de l'Abbé de Bonne-Fontaine & de la ſucceſſion paternelle ; les partages le juſtifient. Raoul l'avait conſidérablement augmentée par différentes acquiſitions ; il y avait bâti le château de Rocan, qui eſt encore aujourd'hui une eſpèce de fortereſſe. Or, il donne cette terre avec tous les *acquêts & conquêts* qu'il a faits. Il avait donc été marié ; car les *conquêts* ſont les acquiſitions d'un homme en communauté de biens avec ſa femme : jamais Notaire n'a employé ni pu employer ce mot pour exprimer les acquiſitions d'un homme qui aurait été célibataire toute ſa vie. Voilà donc le démenti le plus formel donné *juridiquement* à l'Allouëte.

Le récit même de cet Auteur vient encore à l'appui du titre dont je parle. Selon l'Allouëte, ce n'eſt que dans les dernières années de ſa vie que Raoul de Coucy *s'enamoura* d'une jeune Bourgeoiſe de Vervin, & cela eſt vrai. Il en eut trois filles qu'il laiſſa en bas âge, & qui furent élevées, après la mort de leur père, dans la maiſon de Jacques de Coucy, leur couſin-

germain, fils du décapité. Ce fut Jacques qui les maria avec les biens que Raoul lui avait laiſſés pour cet objet : cela eſt encore vrai. Mais Louis de Coucy avait été marié en 1560, avant la mort de ſon père, & par ſon père même; il n'était donc pas né de cette fille dont Raoul s'étoit *enamouré* neuf ou dix ans avant ſa mort. Joignez à ce fait, l'acte qui prouve que Raoul avait été marié, puiſqu'il avait fait des conquêts ; il en doit réſulter que ce n'eſt que depuis ſon veuvage qu'il avait eu ſes bâtardes ; & que le fils étant né long-temps avant l'époque où le père avait pris cette maîtreſſe, était donc né pendant le mariage.

Preuve invincible de la légitimité.

Venons à quelque choſe de plus déciſif. La donation, faite par Raoul à Louis ſon fils, de la terre de Polecourt, établit la légitimité de Louis, par une circonſtance qui lève tous les doutes. C'eſt que la Coutume de Vermandois, ſous l'empire de laquelle Raoul demeurait, & qui régit la terre de Polecourt, défend expreſſément de donner des biens-fonds, même par contrat de mariage, *à autres enfans qu'à ſes hoirs procréés en légitime mariage.* Il n'y a plus d'équivoque.

Addition à la preuve.

J'ajoute encore à cette preuve. La Coutume de Vermandois a été rédigée en 1556, cinq ans avant le mariage de Louis de Coucy ; &

ſon père Raoul eſt nommé dans le procès-verbal, comme un de ceux qui avaient préſidé à cette rédaction. Aurait-il fait à ſon fils, cinq ans après, une donation qu'il aurait ſu être nulle de plein droit ? Un Notaire l'aurait-il écrite ?

Il ne paraît pas, ſans doute, qu'il ſoit poſſible de rien dire de plus fort. Eh bien ! nous le pouvons cependant. Raoul de Coucy ſavait ſi parfaitement, qu'une donation de biens-fonds, faite par un père à ſon bâtard, était nulle, que, lorſqu'il voulut pourvoir au ſort de ſes filles naturelles, il uſa de la reſſource du fidéi-commis. C'eſt l'explication toute ſimple que la famille a toujours faite de cette ſingulière donation de la terre de Chéhéry, dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment. Pierre du Lys, à qui Raoul donne cette terre, était ſon fondé de procuration, ſon régiſſeur dans la terre de Polecourt, comme l'atteſtent des titres de 1556. Quelle raiſon pour donner à un pareil homme un bien tel que la terre de Chéhéry ? La néceſſité où était Raoul de faire un don indirect à ſes filles naturelles, auxquelles la Loi lui défendait de donner directement. On ne voit pas d'autre interprétation de ce contrat ſi bizarre.

D'un autre côté, ſelon l'Allouëte même,

Raoul laiſſa à Jacques de Vervin, ſon neveu, 50000 livres de ce temps, qui font 200000 livres d'aujourd'hui, *pour marier ſes bâtardes.* Cette ſomme ne fut pas laiſſée en argent comptant; la fortune de Raoul ne le lui aurait pas permis ; mais il donna encore une terre à ſon neveu, & celui-ci en paya le prix aux filles. Ainſi quand on voit qu'il fait des dons déguiſés à ſes bâtardes, & qu'au contraire il fait à ſon fils publiquement une donation en nature d'une terre conſidérable, cette différence prouve évidemment la légitimité du fils.

Point de lettres de légitimation.

On dira peut-être que Raoul avait obtenu des lettres de légimitation en faveur de ſon fils, pour le rendre capable de recevoir une donation. A cela, deux réponſes encore victorieuſes. 1°. Louis, dans le cours de ſa vie, a vendu des portions conſidérables de la terre de Polecourt : on rapporte juſqu'à treize de ces contrats de vente, ſans ceux que l'on ne connaît pas, tous faits à ſes voiſins, à des gens du pays. Or, ſi Louis eût été un bâtard légitimé, les lettres de légitimation auraient été mentionnées dans ces contrats ; car, ſans les lettres, les contrats étaient nuls, ainſi que la donation : ces lettres étaient donc le titre des acquéreurs, la ſeule ſûreté de leur acqui-

ſition. Louis de Coucy n'aurait eu aucune raiſon de les cacher, ſi ſon père n'avait jamais été marié, c'était un fait bien connu dans le pays ; il n'y avait pas moyen de diſſimuler la bâtardiſe ; & au contraire, on avait intérêt de faire connaître la légitimation. Rien n'eſt plus clair. Par conſéquent, les lettres n'étant point mentionnées dans les contrats de vente, c'eſt une preuve qu'elles n'ont jamais exiſté.

Cette preuve acquiert une nouvelle force, quand on conſidère que, dans ce ſiècle, l'état d'un bâtard n'était point honteux, & qu'on ne rougiſſait pas de l'avouer publiquement. J'ai donné, à la ſuite de ma Tragédie de Gaſton & Bayard, l'ordre de bataille de l'armée de France devant Ravenne, écrit dans le temps même, & où l'on a vu pluſieurs Commandans, naïvement appelés *le bâtard de Clèves*, *le bâtard de la Balme*, *le bâtard de Rieux*, &c. Or, jamais Louis de Coucy n'a été ainſi qualifié ; & au contraire, ſes ſœurs naturelles ont toujours été publiquement nommées bâtardes.

2°. J'ai fait moi-même les recherches les plus exactes à la Chambre des Comptes. Il eſt vrai que l'incendie de 1737 a cauſé beaucoup de perte & de déſordre dans ce dépôt ; mais

on conſerve à la Bibliothèque du Roi un Regiſtre, fait il y a ſoixante ans, & dès-lors très-antérieur à l'incendie. Ce Regiſtre contient le relevé bien complet de toutes les légitimations accordées depuis cinq ſiècles. J'y ai cherché, avec le plus grand ſoin, en commençant à l'année 1500, & pourſuivant juſqu'à l'année 1630, c'eſt-à-dire que j'ai vu depuis la naiſſance de Raoul de Coucy juſqu'à la trentième année après la mort de ſon fils, & je n'ai point trouvé de légitimation de Louis de Coucy. Il eſt donc démontré qu'il n'y en a jamais eu ; & par conſéquent la donation portée en ſon contrat de mariage, devient une preuve invincible de ſa légitimité.

Conclusion des preuves.

Ainſi voilà cette légitimité établie de toutes parts ſur des fondemens inébranlables. 1°. Le père a fait des conquêts ; preuve judiciaire qu'il a été marié. 2° Il a donné à ſon fils, par contrat de mariage, une terre ſituée en Vermandois ; preuve judiciaire que le fils était légitime. 3°. Le fils a eu un *propre naiſſant* ; nouvelle preuve judiciaire de ſa légitimité ; les bâtards n'ont pas de propres. 4°. Ramenons ici, pour faire un tout de nos preuves, & la poſſeſſion d'état & la poſſeſſion de la terre. Louis a joui de la terre après ſon père Raoul ;

donc il a été ſon héritier ou ſon donataire ; donc il fallait, en Vermandois, qu'il fût légitime. Enfin, il a joui, ſans aucun trouble, par lui & par ſes deſcendans, pendant plus de deux cents ans, de ſon état de légitimité : par conſéquent cet état ſerait encore confirmé dans tous les Tribunaux, quand il ne ſerait pas juſtifié par les titres authentiques dont je viens de rendre compte. Concluons donc que, ſous quelque point de vue que l'on conſidère le fait dont il s'agit, cent l'Allouëte ne pourraient plus le rendre douteux.

Les titres ont été vérifiés & reconnus.

A toutes ces preuves, à toutes ces raiſons, joignez encore, par ſurabondance, une ſuite continuelle d'actes, dans leſquels Louis de Coucy eſt toujours nommé avec ſon père en parité de qualification, *Chevalier*, *honoré Seigneur ;* ce que jamais un bâtard n'eût obtenu. Voyez, avec moi, que ſon fils, Jacques de Coucy-Polecourt, a été qualifié de même. De génération en génération, les titres de ſes deſcendans ont été produits & reconnus valables. Benjamin de Coucy, petit-fils de Louis, après avoir ſoumis ſes titres à l'examen de l'Intendant de Champagne, en 1641, eſt nommé par le Roi, pour aſſembler & commander la Nobleſſe du pays. François & Henri, fils & petit-fils de Benjamin, voient encore leurs

En 1641.

titres vérifiés & reconnus dans différentes circonſtances ; & notamment en 1687, par M. de Caumartin, Intendant de leur Province. Le même Henri, père de M. de Coucy, aujourd'hui vivant, fait ſes preuves, en 1712, devant M. d'Hozier, Juge d'armes de la Nobleſſe Françaiſe, & ſes preuves ſont admiſes. Enfin, celles de M. de Coucy lui-même le ſont en 1762, & deux fois en 1769. On connoît l'exactitude & les lumières de M. d'Hozier de Sérigny : ainſi les titres de cette illuſtre famille ne pouvaient être confirmés d'une manière plus éclatante, & qui méritât mieux la confiance du Public.

En 1687.

En 1712.

En 1762 & 1769.

Il faut convenir que cette dernière fois les titres ont été bien plus nombreux, l'examen beaucoup plus ſévère. L'incendie du château de Polecourt ayant privé Meſſieurs de Coucy d'une partie de leurs papiers, ils ont eu le bonheur de trouver des titres précieux, & dont même ils ignoraient l'exiſtence, entre les mains de M. le Duc d'Havré leur parent, qui s'eſt empreſſé de leur en faire le ſacrifice. Ils ont bien voulu me les confier tous : je les ai examinés avec ſoin, j'oſe dire même avec ſcrupule, & je n'ai rien avancé dans ce Mémoire que je n'aie vu par mes yeux. J'ai penſé qu'il ſerait intéreſſant pour la Nation, de con-

Dernière vérification des titres.

naître le détail des preuves qui lui rendent cette famille chérie, dont elle ſe croyait privée. J'ai penſé qu'il était eſſentiel pour Meſſieurs de Coucy, qu'on ne pût pas jeter des doutes ſur leur état, & prétexter de la faveur dans un jugement qui n'a été que le réſultat de l'équité la plus rigoureuſe. On doit regarder ce Mémoire comme un compte rendu des motifs qui ont déterminé M. le Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, à certifier au Roi, que *les titres de Meſſieurs de Coucy ſont à l'épreuve de la critique la plus ſévère, & qu'il en réſulte inconteſtablement qu'ils deſcendent en ligne maſculine de la très-illuſtre Maiſon de Coucy, connue par Chartes dès l'an 1042.* Ce ſont les propres termes de ſon certificat. Maintenant récapitulons, en deux mots, cette dernière partie du Mémoire.

Récapitulation du Mémoire.

Depuis Albéric de Coucy, vivant en 1042, ſi l'on deſcend juſqu'à Jacques de Vervin, décapité en 1549, & à Raoul ſon frère, mort en 1561 ; ſi de Meſſieurs de Coucy d'aujourd'hui, on remonte juſqu'à Louis, fils de ce même Raoul, il n'y a pas la plus légère interruption, la moindre incertitude dans toute la Généalogie : la ſeule difficulté, grace au bavardage de l'ignorant l'Allouëte, était le point de réunion de Louis à Raoul ; mais cet article

article eſt éclairci par les preuves authentiques du mariage de Raoul, & de la légitimité de ſon fils.

Voilà donc plus de ſept cents ans d'une deſcendance directe, & de mâle en mâle; avantage que n'a pas eu la branche aînée, qui ne laiſſant plus de mâle dès la troiſième génération après Raoul I, le Héros de ma Tragédie, s'eſt perdue dans la Maiſon de Guines, & n'a conſervé qu'en partie les armes de Coucy. Meſſieurs de Coucy-Polecourt les portent encore ſans aucun mêlange, ſans aucune altération. Mais c'eſt l'ame de leurs aïeux qu'ils ont conſervée encore plus entière. Que l'on juge s'ils ont dégénéré de leur race illuſtre. Gruningue, Laufelt, Rocoux, Fontenoy, d'Ettingue, Philisbourg, Parme, Guaſtalle, Malplaquet, Turin, Fleurus, Nervinde, &c. ont toujours vu des Coucys, ou vainqueurs, ou morts, ou bleſſés.

Sept cents ans de filiation bien prouvée.

Armoiries conſervées.

Si la branche de Coucy-Polecourt eſt auſſi inférieure par l'opulence à la branche de Coucy-Vervin, que celle-ci l'était à la branche aînée des Sires de Coucy, c'eſt un de ces jeux de la fortune que les ſubſtitutions, je le répète, auraient pu empêcher. Bel exemple, ſur-tout dans ce ſiècle, où l'infame intérêt perſonnel rend cette précaution des pères de

Etat actuel de la Maiſon de Coucy.

famille plus néceſſaire que jamais ! D'ailleurs Roul de Coucy-Polecourt, auteur de cette branche, a ruiné ſon fils pour établir ſes bâtardes. La terre de Chéhéry, & les 200000 liv. dont j'ai parlé, retranchées de ſon patrimoine de cadet, réduiſirent Louis de Coucy à la ſeule terre de Polecourt. Il eſt vrai que cette terre était encore un objet aſſez important; mais Louis de Coucy ayant voulu vivre comme ſon père, quoiqu'avec une fortune diminuée de plus de moitié, entama prodigieuſement ſes fonds, & l'on voit par une multitude de contrats de vente, qu'il démembra la plus grande partie de la terre de Polecourt, le ſeul héritage de ſes deſcendans. Eux-mêmes ont été obligés, pour ſe ſoutenir dans le ſervice, de faire de nouveaux démembremens de cette terre patrimoniale ; ce qui leur a fait préférer dans la ſuite le ſéjour de la terre d'Ecordal, qu'ils ont acquiſe par une alliance honorable, & qui eſt dans le voiſinage de Polecourt.

Ses ſervices militaires.

Une décadence ſi accablante avait jeté dans cette Maiſon infortunée la triſte indifférence que l'on a pour des titres qu'on ne peut plus ſoutenir avec l'éclat qu'ils exigeraient. Meſſieurs de Coucy ſe ſont bornés à ſervir la Patrie, à prouver leur nom par leur courage.

Ils ont passé successivement, l'un trente, l'autre quarante, l'autre soixante années dans les premiers Régimens du Royaume, *vieillissant* tour-à-tour *dans les honneurs obscurs de quelque légion :* tout ce que la fortune donne, leur a été interdit ; tout ce que la valeur mérite, ils l'ont obtenu. Le grade de Brigadier des armées du Roi, ce terme de l'ambition de la Noblesse qui n'a que des vertus, a borné la fortune militaire de l'oncle & du père de M. de Coucy. Lui-même, père de quinze enfans, dont six vivent encore, il a été obligé de quitter le service, après trente années, pour donner à la France, par l'éducation de sa famille, des Coucys aussi dignes que lui du beau nom qu'ils portent. Son fils aîné, âgé de vingt-quatre ans, compte déjà douze années de service, & a fait cinq campagnes.

Je sais qu'il y a plusieurs anciennes familles qui languissent ainsi oubliées dans des coins du Royaume. C'est un malheur pour la Patrie..... c'est peut-être une ressource. En relevant les anciennes colonnes de la Monarchie, on la soutient plus fortement, on prolonge plus sûrement sa durée & sa splendeur. Les vieilles races ramènent les vieilles vertus, & raffermissent les premiers fondemens d'un Etat, que des vices nouveaux pourraient ébranler.

Mais parmi tant de familles délaiſſées, y en a-t-il une qui réuniſſe ces trois avantages, de deſcendre de nos Princeſſes du Sang, d'avoir donné des aïeules aux Bourbons (1), & de voir les biens immenſes de ſes ancêtres poſſédés, à titre d'héritage, par les fils mêmes de nos Rois? Telle eſt la ſeule Maiſon de Coucy. Que de grandes ames j'outragerais, ſi je croyais ſa diſgrace éternelle!

(1) La Maiſon Royale deſcend de Louis le Gros, par les mâles, & de Raoul de Coucy, par les femmes. Meſſieurs de Coucy deſcendent de Louis le Gros, par les femmes, & de Raoul, par les mâles. Cette double alliance mérite bien de n'être pas oubliée.

FIN.

LETTRE
DE M. DE BELLOY,
A M. DE COUCY,

Fils de celui à qui la Tragédie de Gabrielle de Vergy *eſt dédiée, comme au Chef de la Maiſon de Coucy.*

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous envoyer la Tragédie dont M. votre père a bien voulu accepter la dédicace. Puiſſe cet Ouvrage être jugé digne d'une telle faveur ! Puiſſe-t-il, en annonçant votre reſpectable famille, fixer ſur vous, Monſieur, les regards de la Nation ! C'eſt à vous à lui rendre tout ce qu'elle croyait avoir perdu. La France vous redemandera vos braves ancêtres, & les retrouvera dans votre cœur. Placé vraiſemblablement dans un rang plus digne d'eux & de vous, vos vertus pour-

ront ſe déployer avec avantage. On rougira de les avoir laiſſé languir ; & votre ame, libre enfin de prendre ſon eſſor, s'agrandira par la ſeule facilité qu'elle aura de ſe montrer toute entière. Je me fais cette agréable image de votre deſtinée, & je préſume trop de ma Patrie & de vous, pour ne pas promettre avec confiance à tous les deux, que vous ſerez contens l'un de l'autre. Vous verrez dans mon Mémoire Hiſtorique, que j'oſe rappeler à la France tout ce qu'elle vous doit, avec la même franchiſe que j'oſe vous entretenir ici de ce que vous lui devez. Mais, Monſieur, vos premières obligations ſeront toujours pour Monſieur votre oncle, dont le zèle, la tendreſſe & le courage infatigables, auront été les premiers mobiles de la reſtauration de votre illuſtre Maiſon. Quelles obligations ne lui ai-je pas moi-même de m'avoir procuré la gloire de contribuer bien petitement à ce grand ouvrage, & le bonheur inexprimable d'ennoblir ma plume en l'employant pour vous!

Je ſuis, avec un profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
DE BELLOY.

A Paris, ce 4 Février 1770.

OBSERVATIONS DE L'ÉDITEUR,

Sur l'objet du Mémoire précédent.

Les vœux & les eſpérances de M. de Belloy ont été remplies en partie dès ſon vivant. C'étoit la deſtinée particulière de ſes Ouvrages de produire de grands effets, & ſur-tout des effets utiles. Dans les ſiècles de Pédanterie & de Scholaſtique, on diſtinguoit les Savans par les titres ridiculement faſtueux de Docteur angélique, ſéraphique, irréfragable, illuminé, ſubtil, &c. Dans ce ſiècle éclairé où l'on ſait que la véritable gloire, dans les Lettres, comme en tout autre genre, eſt d'être utile, M. de Belloy a mérité d'être appelé, par excellence, le Poëte patriotique & l'Ecrivain utile. Son Mémoire, ſur la Maiſon de Coucy, a ſervi & cette Maiſon qu'on croyoit éteinte, & l'Etat qui a toujours intérêt de conſerver ſes grands noms. Les mêmes titres qu'il analyſe avec tant de ſagacité dans ce Mémoire, ont fait, de ſon vivant même, admettre deux Demoiſelles de Coucy dans le Chapitre de Maubeuge, dont on connoît l'attention délicate & ſévère ſur les preuves.

Meſſieurs de Coucy n'ont rien négligé pour donner aux leurs toute l'authenticité qu'elles pouvoient recevoir : des Généalogiſtes diſtingués par les lumières, par la critique, par une intégrité ſcrupuleuſe & ſévère, ont fondé ſur les titres que M. de Belloy avoit vus, & ſur pluſieurs autres, recouvrés depuis, la généalogie de la Maiſon de Coucy, telle qu'elle avoit été rapportée par M. de Belloy ; ils ont combattu l'autorité, d'ailleurs ſi peu impoſante de l'Allouëte, par les mêmes raiſons dont M. de Belloy l'accable.

Les Juriſconſultes les plus célèbres ont oppoſé au même l'Allouëte l'autorité invincible des Loix ; ils ont employé les mêmes moyens de droit que M. de Belloy avoit fait valoir avec tant d'avantage.

Des Savans, accoutumés à rechercher les matériaux, à creuſer les fondemens de notre Hiſtoire, à en diſcuter les divers points, ont joint leur ſuffrage à celui des Généalogiſtes & des Juriſconſultes.

Tous enſemble ont conſacré, par l'autorité réunie des Loix, de la critique & de l'Hiſtoire, l'exiſtence & la légitimité de la branche de Coucy-Polecourt ; vérités que M. de Belloy avoit pouſſées juſqu'à la démonſtration & à l'évidence.

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR LE CHATELAIN DE COUCY,
ET
LA DAME DE FAYEL.

MÉMOIRE
HISTORIQUE
SUR LE CHATELAIN DE COUCY
ET
LA DAME DE FAYEL,

Avec le précis d'un ancien Manuſcrit qui eſt à la Bibliothèque du Roi.

CHAPITRE PREMIER.

Notions préliminaires.

L'Histoire nous retrace en vain les cruautés ſanglantes dont l'Amour a ſouillé ſi ſouvent les mains des hommes : malgré l'expérience de tant de ſiècles, nous ſommes toujours prêts à douter que le plus tendre des ſentimens de la Nature puiſſe conduire aux actions les plus dénaturées. Ce forfait atroce, imputé au Seigneur de Fayel, ce prodige d'horreur qui renouvelle les abominations des Atrées & des Prognés, rencontre beaucoup d'incrédules.

On aime à ſe perſuader qu'un crime ſi monſtrueux n'a pu être conçu que par une imagination oiſive. Pourquoi ne pas penſer qu'il a été enfanté par le délire de la paſſion? L'Humanité peut-être en aurait moins à rougir. Il ſerait trop affreux que de certaines horreurs euſſent été imaginées de ſang-froid : quelle ſerait l'excuſe de l'ame noire qui les aurait créées par amuſement? Je crois même qu'il y a des genres d'atrocités que les Ecrivains n'inventèrent jamais, & qui répugnent ſi fort à l'ame, qu'elle n'a pu les produire que lorſqu'elle a été emportée hors d'elle-même par un violent accès de colère ou de jalouſie. L'homme eſt capable de tout dans ces momens terribles : il oublie la Nature ; il ceſſe d'être homme ; il devient un tigre, & ne conſerve rien de ſon premier être, que la malheureuſe facilité de ſurpaſſer les animaux les plus féroces, par le raffinement de ſes barbaries. Sans doute l'on a vu & l'on verra ſouvent des Auteurs raſſembler & combiner, dans une Hiſtoire feinte, des cruautés éparſes dans les archives de nos crimes : mais faire manger à une femme le cœur d'un homme, eſt une idée qui ne peut être venue qu'à celui qui l'a exécutée.

Je comprends bien, & mes Lecteurs le concevront comme moi, que, lorſqu'un pareil

attentat a une fois déshonoré la Nature, la perverſité humaine a pu le répéter : & que tel homme, qui, dans le calme de ſa raiſon, n'aurait jamais voulu croire qu'on eût commis une action auſſi épouvantable, ſera pouſſé par l'égarement de ſes paſſions juſqu'à ſe faire un plaiſir de la commettre une ſeconde fois. C'eſt peut-être ce qui eſt arrivé au Seigneur de Rouſſillon, à qui pluſieurs Ecrivains attribuent le crime du Seigneur de Fayel. Entrons dans le détail des monumens qui nous reſtent de ces deux horribles aventures.

Châtelain de Coucy.

Les amours du Châtelain de Coucy & de la Dame de Fayel ſont connues par une tradition très-ancienne. Le Préſident Fauchet, dans ſon Livre des Poëtes Français, rapporte quelques fragmens de quatre Chanſons faites par le Châtelain pour ſa Dame, & recueillies dans un vieux manuſcrit appartenant à M. de Meſmes, Conſeiller d'Etat. Ce manuſcrit contenait les Poéſies de 64 de nos premiers Auteurs : celles du Châtelain de Coucy y étaient placées immédiatement après celles du Roi de Navarre. Les recherches immenſes que M. de Sainte-Palaye a faites dans les manuſcrits de France & d'Italie, lui ont procuré plus de vingt Chanſons du Châtelain : la paſſion y reſpire, y parle avec la naïveté de ces temps, où l'on ſavait aimer &

le dire. J'aurai bientôt occaſion d'en citer quelques traits.

Chronique du Préſident Fauchet.

C'eſt dans le même Livre du Préſident Fauchet qu'on trouve une Chronique ancienne, contenant le détail de l'affreuſe cataſtrophe qui termina les longues amours du Châtelain, & qui les rendit ſi triſtement célèbres. Fauchet eſt un des Ecrivains les plus accrédités: on ſait qu'il ne haſarde jamais un fait témérairement; & quand il garantit que ſa Chronique eſt digne de foi, on peut compter ſur ſon témoignage. Il aſſûre qu'*elle eſt écrite il y a deux cents ans*, c'eſt-à-dire, vers 1380, car Fauchet écrivait avant 1580: & en effet, le langage de cette pièce eſt celui du quatorzième ſiècle: il ſuffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec les ouvrages de Froiſſard.

Romans manuſcrit.

Cette Chronique parle d'une Hiſtoire plus ancienne des amours du Châtelain de Coucy. L'inventaire des Livres de Charles V, annonçait auſſi que ce Prince avait un manuſcrit intitulé: *du Châtelain de Coucy & de la Dame de Fayel.* La Bibliothèque des Romans indiquait le même manuſcrit; mais on n'a pu parvenir à le retrouver dans la Bibliothèque du Roi. Cependant on y a découvert, au mois de Juin dernier, une autre copie de la même Hiſtoire, copie très-ancienne & portant le même titre de *Roumans*

du Châtelain de Coucy & de la Dame de Fayel. On lit ſur la première feuille que ce *Roumans a été fait vers 1228 :* mais je dois obſerver que la certitude de cette date n'eſt conſtatée que par le ſtyle de l'ouvrage. Ce ſtyle, qui s'entend beaucoup plus difficilement que celui de Froiſſard & que celui de la Chronique de Fauchet, paraît être le vrai langage du treizième ſiècle. Ainſi le *Roumans* doit être poſtérieur de très-peu de temps aux faits qui y ſont racontés. Remarquons encore que le mot *Roumans* ou *Romans*, ne ſignifiait pas autrefois ce que nous entendons aujourd'hui par Roman, un tiſſu de fables imaginées pour l'amuſement des Lecteurs; mais une Hiſtoire particulière écrite en *langue Romance*, Hiſtoire où le fond des événemens était vrai, & où les Auteurs ne ſe permettaient l'invention que dans le détail des circonſtances. Quelques-unes de ces Hiſtoires étaient rimées, & celle-ci l'eſt en effet. On ſait que l'Hiſtoire de Philippe-Auguſte, par Guillaume le Breton, eſt en vers héxamètres.

Comme la Chronique du Préſident Fauchet eſt fort connue, je me diſpenſerai de la copier ici. Mais je vais donner un extrait du Romans conſervé à la Bibliothèque du Roi. Je crois que ce manuſcrit jettera un grand jour ſur les faits que j'entreprends de diſcuter; & je pré-

viens mes Lecteurs qu'il va bien changer les idées que nos Hiſtoriens modernes nous ont données de cette ſanglante Tragédie.

CHAPITRE II.

Extrait du Roman manuſcrit.

LE commencement du récit, & même l'Hiſtoire entière, juſqu'à l'effroyable cataſtrophe qui la termine, ne nous offre que des événemens très-ſimples, & quelquefois aſſez plaiſans. On voit clairement que ce n'eſt point un amas d'aventures romaneſques, inventées par une imagination triſte & ſombre, qui aurait cherché à rendre toute ſa fable analogue au dénouement. On y trouve par-tout la nature & le caractère de la vérité : jamais le Héros n'y eſt échaſſé, comme dans nos vieux conteurs.

Ce Héros eſt appelé *Renault de Coucy*, *Châtelain de Coucy*, & répréſenté comme un *Chevalier célèbre, beau, courtois, plein de ſavoir, qui faiſoit Chants & Poéſies, mais qui n'étoit pas fort riche d'avoir.* La Dame n'eſt point nommée de ſon nom de fille; on dit que Coucy n'en devint amoureux que lorſqu'elle était déja mariée *au ſire du Châtel que on appeloit de Fayel.* Elle aſſiſtait

tait ſouvent aux tournois, où ſon mari était un des Preux ; c'eſt là que Coucy l'avait vue. D'ailleurs le château de Fayel étant à la porte de la ville de Saint Quentin, & par conſéquent très-près de la Fère, de Coucy, de Marle, & de toutes les autres poſſeſſions de la Maiſon de Coucy, le voiſinage ſeul ſuffiſait pour lier le Châtelain avec la famille des Fayels.

On retrouve bien dans cette Hiſtoire l'amour héroïque des ſiècles de l'Honneur. Coucy ne fonde ſes eſpérances que ſur la réputation de ſon courage & de ſa vertu, ſur ce que ſa Dame entend dire de ſes exploits & de *ſa loyauté*. Il travaille à accroître encore ſa renommée, quand il a déclaré ſon amour, quand la Dame de Fayel ſait enfin que c'eſt à elle ſeule qu'il fait hommage de ſes lauriers. Elle eſt émue au récit de la gloire de ſon amant : c'eſt l'honneur qui le rend plus aimable ; & il faut avouer que l'Amour devait être bien puiſſant, bien dangereux, quand il ſe préſentait ſous une forme ſi ſéduiſante. Hélas ! c'eſt un péril dont nos mœurs ont ſu nous affranchir ; & la gloire n'eſt plus guère le piége où l'Amour prenne les femmes. Ce que j'en dis n'eſt pas pour les humilier, & pour flatter les hommes : il ſerait difficile de décider quel eſt celui des deux sèxes que le relâchement des mœurs a le plus avili.

Coucy se sert de toutes ses armes pour vaincre la Beauté qu'il adore : & tandis que ses triomphes parlent pour lui, il fait parler encore ses talens. Il envoie à la Dame de Fayel des chansons tendres & ingénieuses par un *Menestrel* (un Musicien) du pays, qui allait souvent chanter chez les Seigneurs d'alentour. La plupart des chansons de Coucy, qui nous restent dans les vieux manuscrits découverts par M. de Sainte-Palaye, se trouvent placées dans le Roman, à l'époque précise de l'événement pour lequel elles ont été composées : elles servent de preuves aux faits que l'Historien raconte, & doivent donner encore plus d'autorité au récit. Il y en a une où je remarque une idée qu'il est bon de rapporter, parce qu'elle peint bien le génie du temps. Coucy se compare à un enfant, qui voit une belle étoile au firmament, & qui la demande avec fureur : il regarde la possession de sa Dame comme une chose presque aussi impossible à obtenir. Dans une autre chanson, est ce morceau cité par le Président Fauchet, & qui prouve que la Dame de Fayel combattit long-temps contre son propre cœur.

Les délais, en amour, font un cruel tourment ;
Différer ses dons, c'est les vendre.
Ah ! la moindre faveur qu'on fait courtoisement,
Touche & flatte plus un cœur tendre,

Que le bonheur ſuprême arraché lentement,
Et qu'on a fait payer par l'ennui de l'attendre.

Je traduis un peu : car il n'y a guère de Lecteurs qui compriſſent les termes *démaïe*, *délaie*, *enſement*, *ennuiaument*, &c.

Il paraît que Coucy allait ſouvent au château de Fayel : le Seigneur l'y recevait avec toute la courtoiſie des Chevaliers ; &, comme il arrive à tant de maris de notre ſiècle, il ſe donnait tous les ſoins poſſibles pour rendre ſa maiſon agréable à l'amant de ſa femme. Il l'engagea même une fois à reſter avec elle, & à la *compagnier* pendant un petit voyage qu'il était obligé de faire. Ce n'eſt point du tout ce mari farouche & cruel, enfermant ſon épouſe comme un jaloux de Florence ; tel, en un mot, que quelques perſonnes ſe ſont répréſenté Fayel, en confondant pluſieurs Hiſtoires dont elles n'ont fait qu'une ſeule : c'eſt un bon mari Français, bien confiant, bien sûr de la vertu de ſa femme, & à qui il ne vient pas ſeulement dans l'idée qu'on en veuille à ſon honneur : mais qui, tenant encore aux mœurs ſévères de ſon temps, deviendra terrible quand il ſe croira trompé.

Ce ſéjour du Châtelain à Fayel, pendant l'abſence du mari, avance un peu ſon bonheur, mais ne l'achève pas. On eſt tendrement affecté de la ſageſſe douce & charmante avec laquelle

la Dame de Fayel réſiſte à ſon amant & ſe défend d'elle-même. Tout ce qu'il peut obtenir, eſt un bracelet qu'il veut porter au bras droit, pour être reconnu de ſa Dame, dans un grand tournoi que le Sire de Coucy prépare avec une pompe royale entre la Fère & Vandeuil. La Dame le lui promet; & ce n'était point s'engager encore: car, ſelon les uſages de la Chevalerie, *une Dame pouvait aimer honnêtement un Bachelier, & lui donner quelque joïau, qu'il portait en ſouvenance d'elle & pour être plus preux.*

Le Roman donne une brillante deſcription du tournoi. C'eſt le Sire & la Dame de Coucy qui en font les honneurs. On ne les nomme pas; mais ce doit être Raoul I & Alix de Dreux ſa femme; du moins ſi l'on en juge par les autres circonſtances que j'aurai occaſion de relever. Ce tournoi paraît un trait hiſtorique: on nomme les Grands Seigneurs qui s'y trouvèrent; le Duc de Limbourg, le Comte de Flandres, Philippe, Comte de Namur, & tous les principaux Chevaliers: on fait même le détail de leurs armoiries. Le Seigneur de Fayel eſt du nombre, & on le cite comme un des plus braves. Sa femme donne au Châtelain la *mance* (le bracelet) qu'elle lui avait promiſe, qu'elle avait travaillée elle-même, & avec laquelle il combat & triomphe à ſes yeux.

L'Auteur dit que ce tournoi n'a pas nui aux affaires du Châtelain. La réſiſtance de la Dame de Fayel fut pourtant encore longue & opiniâtre. Le jour même, fixé pour un rendez-vous dans les formes, la pudeur l'emporta ſur l'amour, & la porte fatale indiquée au Châtelain, reſta impitoyablement fermée : il paſſa la nuit dans le parc de Fayel, & fut contraint de retourner à Saint-Quentin comme il était venu. Quelque-temps après, une maladie terrible, qui fit trembler pour ſes jours, acheva d'attendrir & de vaincre ſon amante; & il ne vit plus ſon triomphe différé que juſqu'à ſa convaleſcence.

L'Auteur ne nous apprend pas combien dura le bonheur paiſible de Coucy & de ſa Dame. Ce fut ſans doute un engagement de pluſieurs années : car il dit que le Châtelain *ſervit long-temps armes & amours ;* qu'il n'y avait ni guerre ni tournoi où il ne fût *chercher aventures;* & que, lorſqu'il était revenu dans le pays, il le faiſait ſavoir à la Dame, non par un de ſes gens, qui aurait pu être reconnu, mais par *un garçon de Saint-Quentin*, qui portait ſes lettres à la Chambrière & recevait d'elle les réponſes. On voulait que le commiſſionnaire même crût que c'était la Chambrière dont Coucy était amoureux. Le Chevalier avait une maiſon à Saint-Quen-

tin; c'eſt de-là qu'il partait à pied, le ſoir, quand tout ſon monde était couché ; il prenait un manteau pour cacher ſes armes ; & le matin, au point du jour, il revenait avant que ſes gens fuſſent levés.

Le mérite du Châtelain, les charmes de ſa figure, les graces de ſon eſprit, l'éclat de ſa valeur, qui le rendaient ſi heureux, causèrent enfin ſon infortune, en donnant une rivale à la Dame de Fayel. Une femme, que le Roman ne nomme pas, peut-être parce qu'elle vivait encore en 1228, dans le temps où l'on dit qu'il a été écrit, conçoit pour le Châtelain la plus ardente paſſion. Elle lui fait des avances auxquelles il ne répond pas. Elle trouve qu'il eſt trop beau, trop digne Chevalier, pour n'être pas amoureux; & qu'il a l'air trop content pour n'être pas aimé. Mais comme on ne lui connaît point de Dame, elle ſoupçonne un grand myſtère, & ſe jure à elle-même de le découvrir. La jalouſie a cent yeux : & l'ingénieuſe Mythologie n'imagina Argus, que pour peindre la vigilance d'une femme jalouſe. La Dame en queſtion, dans un grand ſouper, qui ſe donne après un tournoi, ſurprend quelques regards entre Coucy & la Dame de Fayel : elle croit tout deviner ; & pour être plus ſûre de ſon fait, elle charge un eſpion de ſuivre Coucy

au premier voyage qu'il fera à Saint-Quentin. En effet, le Chevalier y va quelques jours après ; mais il a beau prendre ſes précautions ordinaires quand il part le ſoir pour Fayel, il eſt ſuivi juſqu'à la porte : on ſait que le mari eſt abſent : on le voit entrer chez ſon amante, & on court en inſtruire la rivale.

Furieuſe, elle ne trouve pas d'autre moyen de ſe venger & de les punir de leur bonheur, qu'en révélant ce myſtère, quelques jours après, au Seigneur de Fayel qu'elle voyait ſouvent. Elle oſe lui faire cet aveu, dans la crainte, dit-elle, que l'aventure ne vînt à éclater, & qu'il ne l'apprît trop tard par la voix publique. Fayel rejette cette accuſation avec horreur, il ne doute point du cœur de ſa femme ; mais on lui propoſe de s'éclaircir par lui-même, & alors le ſoupçon naît dans ſon eſprit. Déſolé, il confie tout à Gobert, ſon Ecuyer. Celui-ci lui jure que c'eſt une calomnie ; que la Dame de Fayel eſt la plus vertueuſe des femmes ; que s'il y a quelqu'amitié entr'elle & Coucy, *en tout honnour & tout bien eſt.* (On voit que ce proverbe n'eſt pas nouveau.) Mais enfin les détails qu'on a faits au mari des précautions des deux Amans, lui montrent la voie ſûre de les ſurprendre.

Il ſe ſert de cette ruſe ſi ſimple, qui a toujours

réuſſi & qui réuſſira toujours. Il feint un voyage d'une ſemaine, & il revient le ſoir même. Il prend la réſolution d'aſſaſſiner Coucy ; mais Gobert lui remontre le danger de cette action qui l'expoſerait à la vengeance de la famille la plus puiſſante du Vermandois : *le Châtelain eſt trop bien parenté*, &c. Fayel ſe cache près de la petite porte par laquelle il ſait que Coucy vient ordinairement. Il le voit arriver, entend ouvrir ; & dans l'inſtant que le Chevalier entre, il s'élance & entre avec lui. Mais le bonheur des deux Amans, leur adreſſe, celle de la Chambrière, qui ſe ſacrifie pour ſa maîtreſſe, dont elle eſt parente, les fait échapper à ce danger preſque inévitable ; & Fayel à qui on ſoutient que le Châtelain ne vient que pour la Femme-de-Chambre, eſt réduit à conſerver ſes ſoupçons, à les voir augmenter même, ſans avoir pu acquérir de preuves.

Une nouvelle chanſon de Coucy, qui ſe plaint des médiſans & des maux qu'ils lui cauſent, vient encore à l'appui du récit de cette aventure intéreſſante. Cependant la jalouſie de Fayel, les dangers auxquels elle expoſe ſa femme, obligent l'Amant à un exil prudent & néceſſaire. Le mari ne ſort plus : il ſe borne, pour s'aſſûrer de la vertu de ſon épouſe, à ſe gêner lui-même en ne la quittant point. Il

affecte cependant d'être la dupe des prétendus amours de Coucy avec la Chambrière qu'on a chaſſée. Il feint cent prétextes pour éviter les tournois; & conſent que Gobert, ſon Ecuyer, pour ne pas perdre chez lui ſon temps, ſon talent & ſa gloire, aille ſervir le Châtelain même dans ſes joûtes guerrières. Il croyait donner un ſurveillant au Châtelain; mais celui-ci gagna l'Ecuyer dès qu'il fut à ſon ſervice, & Gobert porta, dans différentes occaſions, des lettres à la Dame de Fayel.

Enfin le mari veut ſe débarraſſer du poids affreux de la honte & de la douleur dont il eſt accablé; & voici le ſtratagême dont il ſe ſert. Il déclare à ſa femme qu'il a le projet de faire le voyage de la Terre-Sainte, & de la conduire avec lui, à l'éxemple de tant de Chevaliers qui emmenaient leurs épouſes. La Dame de Fayel ne tarde point à écrire ce deſſein à ſon ami, qui n'en eſt pas autrement inquiet; il croit voir le remède en même temps que le mal. Le Roi d'Angleterre, Richard I, (& tout ceci eſt très-vrai, ou tient parfaitement à l'Hiſtoire du temps) avait fait publier un grand tournoi, où ſe rendoient en foule les Chevaliers de la Chrétienté. Coucy ne manquait pas de telles occaſions; il y vole. A la fin du tournoi, Richard prend la croix; tous les Chevaliers l'imitent,

comme Il s'y attendait bien : il n'avait même donné le tournoi que pour cet objet. Coucy ſe croiſe un des premiers : l'amour l'y invitait autant que la gloire. Il comptait avoir ſa Dame pour témoin de ſes triomphes : il n'avait pas l'air de ne ſe croiſer que pour la ſuivre, puiſqu'il s'engageait avant le Seigneur de Fayel : car celui-ci n'avait point été en Angleterre. Mais le même Légat qui y avait prêché la Croiſade, étant enſuite paſſé en France, la Dame de Fayel fut confondue, quand elle vit ſon mari refuſer de prendre la croix, & s'excuſer ſur une maladie : elle ſentit enfin qu'il l'avait trompée, & qu'il la ſoupçonnait toujours.

Le déſeſpoir s'empare de ſon ame ; elle mande en pleurant cette horrible nouvelle au Châtelain ; il en eſt frappé comme d'un coup de foudre. L'excès de la rage & de la douleur égare ſon eſprit dans vingt projets différens. Quelquefois il oſe concevoir la penſée de ne point partir : mais il ſe rappelle ſa gloire, ſa parole, & ſa parole donnée à Dieu ; la réputation & le bonheur même de ſon amante, qui ſera infailliblement déshonorée & perſécutée, s'il ne part point : car Fayel & le Public, après leurs ſoupçons, ne pourront plus douter que c'eſt pour elle ſeule qu'il aura oſé reſter en France

malgré ſa promeſſe. Tout le confirme donc dans la réſolution d'accomplir ce fatal voyage : il borne ſes deſirs à dire à ſa Dame un cruel adieu, qui ſera peut-être le dernier.

Aux premiers tranſports de ſon déſeſpoir ſuccède une douleur plus douce, qu'il exprime dans pluſieurs Poéſies dont on aimera à voir ici quelques fragmens. Elles peignent les mœurs du ſiècle : elles font honneur à l'ame & à l'eſprit du Châtelain. » Je ne partirais pas, ſi j'en » croyais mon amour ; mais ma Dame eſt in- » capable d'exiger de moi une lâcheté.... Je » m'en vais ſoupirant en Syrie, mon ame reſte » à Fayel..... Je pars pour ſervir Dieu ; ſi je » reviens, ce ſera pour vous ſervir..... Je » doute que vous me revoyiez jamais ; ah ! » quelque part où le corps puiſſe aller, penſez » au cœur... J'atteſte Dieu & l'amour, que je » vous prouverai à quel excès je vous ai aimée... » Je donnerais tout au monde, pour la tenir » encore une fois entre mes bras. «

Coucy trouve le moyen d'aller prendre congé de ſa Dame. Leurs adieux tendres & déchirans ſont mêlés des doux ſouvenirs de leur bonheur paſſé. Une ſéparation ſi longue, & qui ſera peut-être éternelle, ſemble en cet inſtant enchaîner leurs cœurs par des nœuds plus forts. Ils ſe font ces préſens ſi chers, par leſ-

quels l'amour croit tromper l'abſence. La Dame de Fayel donne à ſon amant un anneau précieux qu'elle avait toujours porté ; elle coupe une treſſe de ſes cheveux qu'il reçoit en pleurant, & qu'il jure de garder juſqu'au dernier ſoupir. Ces gages douloureux & conſolans nourriſſent & ſoulagent le chagrin qui les oppreſſe. Leurs pleurs & leurs ames ſe confondent. Ils s'arrachent enfin des bras l'un de l'autre. L'eſpoir de ſe revoir un jour, & peut-être avec plus de liberté, rappelle leur courage & leur fait ſupporter l'horreur de ce cruel moment.

Le Châtelain part. Il s'embarque à Marſeille ſur la flotte du Roi d'Angleterre, avec lequel il avait pris la croix. Il arrive à Acre, qu'il trouve déjà ſoumis aux Chrétiens. Il combat & triomphe avec le Roi Richard à la célèbre journée de Céſarée & au ſiége d'Aſcalon ; portant toujours ſur ſon caſque un *couvre-chief ou bourlet de ſoie & de fin or*, que ſa Dame lui avait donné. Il paſſe deux ans en Syrie, toujours avec Richard, qui en effet y reſta un an de plus que Philippe-Auguſte. Enfin, les Sarraſins veulent ſurprendre un château où Richard faiſoit ſa réſidence ; les Chevaliers Chrétiens, & Coucy le premier, repouſſent l'ennemi, le pourſuivent avec trop d'ardeur ; & c'eſt-là que l'infortuné Châtelain reçoit le coup

de la mort par *un quarrel enveniné qui le perce fort avant entre les côtes.* On le porte auprès du Roi d'Angleterre. Ce Prince fait venir tous ſes *Mires* (Médecins) qui, après avoir retiré la flèche, aſſûrent que l'entière guériſon ne peut tarder plus de vingt jours; à moins que le fer ne ſoit empoiſonné, ce dont ils ne peuvent répondre. Mais, quelle qu'en fût la cauſe, le malade dépériſſait de jour en jour, quoique pourtant aſſez lentement. Il ſe laſſe enfin d'une langueur qu'il ne croit pas mortelle: il demande à revenir en France, eſpérant que l'air natal & la vue de ſon amante pourront le rétablir.

On l'embarque ſur un vaiſſeau dans lequel un des Cardinaux, Légats de la Croiſade, repaſſait en Italie. La mer augmente les maux du Châtelain; en peu de jours il ſe trouve à la dernière extrémité. Alors il fait approcher Gobert de ſon lit; il lui parle de ſon amante, comme on en parle quand c'eſt pour la dernière fois. Il ſe fait apporter un petit coffre d'argent, où il enfermait les dons de la Dame de Fayel; il les arroſe de larmes, les baiſe avec ivreſſe, commande à Gobert de les rendre à la Dame, & le prie d'y joindre un préſent plus terrible & plus cher: ce préſent eſt ſon cœur, qu'il lui fait jurer de prendre après ſa mort, & de porter,

dans le même coffret, à celle pour qui ſeule ce cœur avait ſoupiré. Enſuite il dicte une lettre pour la Dame de Fayel; il s'évanouit pluſieurs fois en la dictant; il la ſigne, il la cachette lui-même, & jette ſon cachet dans la mer. Enfin, après s'être confeſſé au Cardinal, il meurt en recommandant encore à ſon Ecuyer d'exécuter ſes ordres & de conſoler ſa Dame. Cette circonſtance montre toute la bizarrerie du mêlange continuel que l'on faiſait alors de la Religion avec l'amour. C'eſt de nos paſſions celle qui a toujours ſu le mieux compoſer avec la piété même. J'en trouve un ſingulier exemple dans une des chanſons que Coucy fit avant ſon départ pour la Terre-Sainte: il y parle, avec l'enthouſiaſme de ſon temps, de cette grande entrepriſe qui doit *venger le Créateur*, & dont l'amour eſt la récompenſe.

> Car on conqueſt *paradis* & honour,
> Et prix, & los, & *l'amour de ſa mie.*

Le Paradis & la Mie forment un aſſemblage plus digne d'un Muſulman, que d'un Chrétien qui allait combattre Mahomet. Autre trait encore plus bizarre: » Les graces, dit Coucy dans ſes vers, » que Dieu garde aux » Guerriers qui vont combattre pour ſa dé» fenſe, ſe répandront, & ſur les femmes qui

» ſeront loyales à ces Guerriers, & ſur les Gens » d'Egliſe qui feront des aumônes pour les » frais de la guerre «. (C'eſt ce qu'ils n'entendaient pas, puiſqu'ils ſe faiſaient donner, à titre d'aumônes, les biens des Chevaliers qui partaient.) Mais quelle ſingulière inconſéquence, que de recommander, de la part de Dieu, à une femme mariée, d'être fidèle à ſon amant !

Voici l'inſtant de frémir. Nous touchons à la cataſtrophe. L'Ecuyer, avec un autre domeſtique, nommé Ideux, ouvre le corps de ſon maître, y répand *du ſel & des épices*, ainſi que ſur le cœur. Trois jours après, le vaiſſeau arrive à Brindes, où l'on enterre le Chevalier. Gobert revient en France & vole droit à Fayel. Il s'arrête à deux lieues du Château, s'informe de ce qui s'y paſſe, croit le moment propice, prend une route détournée à travers ce bois qu'il connaiſſait ſi bien; mais malheureuſement il y rencontre le Seigneur de Fayel, qui revenait chez lui par un autre chemin; & qui, ayant appris pendant l'abſence de Coucy, que l'Ecuyer avait ſervi les amours de ſa femme, court à lui & menace de le tuer, s'il ne lui avoue pour quelle raiſon il vient à ſon château, & en quels lieux eſt le Chevalier. Gobert lui apprend la mort de ſon Maître : Fayel n'en veut rien croire,

& lui ordonne de ſe dépouiller pour voir s'il n'a pas quelque lettre ſur lui : alors l'Ecuyer eſt obligé de déclarer le ſecret de ſon meſſage, & de remettre au Seigneur de Fayel le petit coffre qui contient le cœur, la lettre & les autres effets. Fayel les reçoit avec une joie mêlée de rage, & chaſſe Gobert, en lui jurant qu'il le fera pendre ſi jamais il le retrouve ſur ſes terres. Il rentre dans le château, donne le cœur à ſon cuiſinier, & lui recommande en ſecret de faire un effort de ſon art :

Qu'il ſe peine efforciément,

pour apprêter ce cœur de manière qu'il puiſſe être mangé. Le cuiſinier ſe donne tant de ſoins & accommode le cœur avec tant d'adreſſe, qu'il en fait un très-bon mets.

A tant diluec le queus s'en tourne
Ce mets appareille & atourne,
Le mangiers fu très délitable.

J'inſiſte ſur ces circonſtances, & on en devine peut-être les motifs ; mais pourſuivons. Je retrouve par-tout les mœurs & les uſages du ſiècle. On ſert à la Dame de Fayel, *pour ſa portion*, le mets horrible qui lui était deſtiné ; & l'on ſert au mari, pour la ſienne, d'autre viande hachée & accommodée de la même manière.

Quand

Quand la Dame a mangé, Fayel lui demande ſi elle a trouvé *cette viande bonne ;* elle lui répond qu'elle l'a trouvée *excellente.* » Je le crois, » dit-il, elle doit être délicieuſe pour vous, car » c'eſt le cœur du Châtelain de Coucy «. Elle ne peut croire cette atrocité : elle ſait que ſon amant eſt en Syrie ; & n'imagine pas comment ſon cœur aurait été apporté à Fayel. Le barbare époux conſomme ſa vengeance en lui jetant ſur la table la lettre, le coffret & les joyaux qu'il contenait. La Dame de Fayel eſt convaincue de toute ſon infortune ; elle en voit les détails ; elle en reconnaît & examine les triſtes gages. Les ſanglots lui étouffent la voix ; elle eſt comme anéantie par cette première ſtupidité de la douleur extrême : elle pouſſe enfin quelques accens plaintifs, & retrouve la parole pour faire le juſte ſerment de ne jamais manger après ce funeſte repas.

Je vous affi certainement
Qu'en nul jour mets ne mangierai,
D'autre morcel ne metterai
De ſure ſi gentil viande.

Elle tombe évanouie : on la porte ſur ſon lit ; on lui donne des ſecours : elle revient, jette des cris de déſeſpoir ; jure cent fois de ne pas ſurvivre à cette horreur ; ſa vue s'égare & ſe perd ;

les évanouiſſemens ſe ſuccèdent, & ſont interrompus par des convulſions effroyables que l'Auteur peint avec des couleurs aſſez fortes :

> Les points ſe tors & ſe déchire,
> Les œuils lui tournent.

Ce tableau paraît être celui de la Nature ; il préſente l'effet néceſſaire du ſaiſiſſement affreux qu'une telle abomination a dû produire ſur une amante. On a vu des femmes mourir à l'inſtant en apprenant une nouvelle funeſte : qu'on juge s'il y eut jamais un coup auſſi terrible, auſſi capable d'exciter une révolution entière, & de tuer dans le moment une infortunée, que rien ne préparait à ſon malheur ! Enfin, elle expire baignée des pleurs de ſon indigne époux, qui n'eſt pas plutôt vengé, qu'il ſent l'atrocité de ſa vengeance, & le déſeſpoir de perdre ce qu'il aime.

L'Auteur finit en diſant que les parens & amis de la Dame voulurent tirer raiſon de ſa mort ; qu'on trouva moyen de les appaiſer ; que le Seigneur de Fayel s'éloigna du pays ; qu'il alla paſſer deux ans outre mer : & qu'après ſon retour il vécut dans une morne triſteſſe, & ne vécut pas long-temps. Je vois en effet, par les Cartulaires des Abbayes voiſines (de Fervaques & de Saint-Prix), qu'Eudes de Fayel, à

qui cette aventure eſt imputée, & qui était Seigneur de Fayel en 1192 & 1193, fit à-peu-près dans le même temps pluſieurs de ces dons pieux, ſi communs alors, & par leſquels les coupables croyaient racheter les plus grands crimes.

CHAPITRE III.

Réflexions ſur cette Hiſtoire.

J'AI déjà obſervé une vraiſemblance générale dans les faits que rapporte ce manuſcrit, juſqu'à l'inſtant du dénouement : c'eſt leur ſimplicité ; & cela dans un ſiècle où toutes nos Hiſtoires ſont pleines de merveilleux. Ici l'on ne voit pas une aventure extraordinaire & hors de la vie commune. Rien n'eſt chargé dans la peinture de la valeur de Coucy : car, à l'exception du tournoi dont j'ai parlé au commencement, il n'y a pas une ſeule deſcription de ſes faits d'armes, ni dans les autres joûtes, ni à la guerre. Un ſimple éloge de ſa valeur en Syrie, mais nul détail. J'avoue que cela m'inſpire une grande confiance, parce que cela eſt entièrement oppoſé au génie des anciens Romanciers, chez qui tous les Héros

ſont des pourfendeurs giganteſques ; & même au génie des Romanciers de tous les temps, qui ne négligent jamais les occaſions de décrire des batailles, des ſiéges, & qui en inventent quand l'Hiſtoire ne leur en fournit pas.

Mais relativement à la cataſtrophe, qui eſt l'objet intéreſſant, & celui que je m'attache à éclaircir, je trouve des caractères de vérité auxquels je crois qu'il eſt bien difficile de ſe refuſer.

1°. Il eſt aſſez dans l'artifice de la jalouſie, & ſur-tout d'une jalouſie honteuſe & concentrée, que Fayel ait tendu un piége à Coucy pour ſe débarraſſer de lui en l'engageant adroitement à ſe croiſer. Ce trait paraît même indiqué par la Chanſon dont j'ai parlé, & dans laquelle Coucy annonce qu'il avait eu un motif caché pour prendre la croix, car il dit : *Je ne partirais pas ſi j'en croyais mon amour ; mais ma Dame eſt incapable d'exiger de moi une lâcheté.* Mais pourquoi ſerait-il lâche en reſtant ? Mille autres Chevaliers n'avaient pas pris la croix, & reſtaient en France ſans être des lâches. Pourquoi donc l'avoit-il priſe, malgré l'intérêt de ſa paſſion ? Ce n'était pas par l'ordre du Roi, puiſqu'alors Coucy ne ſerait pas le maître, comme il le dit, de reſter & d'en croire ſon

amour. Il eſt donc clair qu'il avait eu une raiſon pour ſe croiſer, & une raiſon ſecrète qu'il n'oſe avouer. Le Romans nous explique la Chanſon ; & la Chanſon étant l'ouvrage de Coucy même, cet accord donne le plus grand poids au récit du Romans.

2°. Que Coucy ait pris la croix en Angleterre, qu'il ſoit parti avec le Roi Richard, qu'il ſoit reſté avec lui en Syrie; ce ſont des faits qu'on doit regarder comme véritables, parce que l'Hiſtorien, loin d'avoir aucun intérêt de les inventer, en avait un très-grand au contraire de les changer. En effet, ce ne ſont pas des ornemens qu'il ait cherchés pour embellir ſon récit ; car il n'a décrit, ni le grand tournoi après lequel Coucy ſe croiſe, ni ſes exploits à la bataille de Céſarée & au ſiége d'Aſcalon : il n'y a pas même un ſeul mot à l'éloge du Roi Richard, dont les Auteurs contemporains rapportent tant de merveilles. Un Romancier ſe ſerait ouvert un bien plus beau champ, en faiſant prendre la croix au Héros dans la Cour même de Philippe-Auguſte, ſon Roi légitime, & avec le Sire de Coucy Raoul I, qui fut tué dans cette Croiſade au ſiége d'Acre. Il eſt déjà parlé dans le Romans de ce même Sire de Coucy; un Conteur n'aurait pas manqué de le faire reparaître

au dénouement, puiſque le ſiége d'Acre lui en offrait l'occaſion : il n'aurait pas manqué de répréſenter le Châtelain à ſes côtés, faiſant des prodiges de valeur pour ſauver ſon ami, ſon Seigneur, le chef de ſa famille. Mais je vois une bonne foi ſingulière dans l'aveu que fait notre Auteur, que le Châtelain arriva quand la ville d'Acre était déjà priſe. C'eſt un fait connu que Richard, s'étant arrêté à conquérir le Royaume de Chypre, aborda devant Acre vers la fin du ſiége, & préciſément, comme dit M. Hume, pour en partager la gloire. Rien n'était donc ſi facile à l'Hiſtorien de Coucy, que de faire débarquer ſon Héros avec Richard ; & cependant il dit bonnement que Coucy ne vint qu'avec les derniers vaiſſeaux Anglais, quand tout était déjà fait. Je ne vois rien qui annonce mieux l'éxactitude ſcrupuleuſe de l'Ecrivain. Il faut que ce fût une vérité connue de ſon temps, pour qu'il ſe ſoit aſſujetti à la dire au détriment, en quelque ſorte, de ſon Héros.

3°. On trouve encore ici une foule de ces faits indifférens, inutiles même, qui portent l'empreinte de la vérité, & que n'écrit jamais un Auteur qui invente, parce qu'il a toujours un objet en inventant. Tel eſt, par exemple, la circonſtance du cachet que le Châtelain

jette à la mer, après avoir ſcellé ſa dernière lettre à la Dame de Fayel. Telle eſt la confeſſion du Châtelain au Cardinal, & le paſſage de ce Cardinal ſur le même vaiſſeau. Quelle raiſon pour inventer ces faits ? Ce n'eſt ni pour moraliſer, ni pour décrire ; car l'Auteur ne dit pas un mot de plus que ce que je dis ici moi-même. Telle eſt encore la mort de Coucy dans le vaiſſeau : il était fort égal à l'Auteur de le faire mourir ſur terre, ſoit en Syrie, ſoit à ſon arrivée en Italie. Il ne tire pas le moindre avantage, dans ſa narration, de tout ce que lui préſentait ce voyage ſur mer. On ne trouve aucun tableau, aucune deſcription. Cette ſimplicité eſt l'indice d'un récit vrai, & n'eſt pas le caractère d'un conte ſuppoſé. Ceux qui ſont accoutumés à peſer les probabilités en fait d'Hiſtoires, trouveront celles-ci aſſez fortes & aſſez perſuaſives.

Maintenant ſi nous venons au fait principal, & d'abord à l'ordre que donne le Châtelain, de porter ſon cœur à ſa maîtreſſe ; toute extraordinaire que cette idée puiſſe nous paraître aujourd'hui, elle eſt très-croyable dans un homme enivré d'une de ces paſſions violentes, qui voudraient s'éterniſer & ſurvivre à notre deſtruction : elle eſt conforme aux

mœurs de ces temps, où le fanatiſme entrait dans l'amour comme dans la religion. Je remarque, en particulier, que tous les Sires de Coucy, morts dans les Croiſades, ont ordonné de porter leur cœur en France, à telle ou telle Abbaye. Les gens pieux l'envoyaient à l'Egliſe; un amant paſſionné l'envoie à ſa maîtreſſe; cela eſt également dans la nature. Il y a des femmes, dont l'ame forte chérit ces gages terribles & tendres, qui feraient horreur à d'autres : elles ont beſoin d'entretenir, de fatiguer, d'uſer leur douleur : elles jouiſſent encore de l'objet qu'elles ont aimé, en contemplant ſes triſtes reſtes. Nous en voyons tous les jours, qui conſervent avec délices des cheveux de leur amant, de leur frère. Un des Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, m'a aſſûré qu'on lui avait adreſſé d'Italie une boîte, contenant un cœur & une lettre, qu'une Dame, à l'article de la mort, avait donné ordre d'envoyer à un Français qu'elle avait aimé.

L'uſage que Fayel fait du cœur de Coucy eſt effroyable, eſt dénaturé, & n'en eſt pas moins vraiſemblable. Qu'on ſe répréſente ce furieux, qui, pour la première fois, eſt aſſûré & convaincu de ſa honte, par la lettre qui accompagne le cœur. Il n'a plus de vengeance à exercer ſur ſon rival; il veut ſe venger ſur

ce qui en reſte, & par la voie que ce rival même lui indique : » Tu lui envoies ton cœur? » Eh bien ! elle l'aura «. Je friſſonne de cette horreur ; mais je la conçois de la part d'une ame noire & forcenée.

Quant à l'impoſſibité que quelques perſonnes trouvent à faire manger un cœur deſſéché, embaumé, *qui devait*, diſent-elles, *ſentir la boutique d'un Apothicaire ;* elles n'ont pas réfléchi ſur le fait, tel qu'il a dû ſe paſſer dans l'exacte vérité. L'Ecuyer du Châtelain n'était pas un Droguiſte : il ne pouvait d'ailleurs confier qu'à lui-même le funèbre miniſtère dont il était chargé. S'il eût fait embaumer ce cœur par des gens de l'art, on aurait pu lui demander un jour ce qu'il en avait fait, en quelle Egliſe il l'avait porté. Le bon-homme n'eut d'autre ſecret, pour le conſerver, que celui avec lequel on conſerve toute eſpèce de chair. Il le mit dans *du ſel* & dans *des épices* ; voilà les propres termes du Manuſcrit & de la Chronique. On pouvait donc le faire manger auſſi facilement & avec les mêmes apprêts qu'une autre viande ſalée. Tout l'art du Cuiſinier fut d'en changer la forme, & de le préparer avec un mêlange trompeur & d'une façon agréable, pour mieux remplir le projet de ſon exécrable maître. Chaque mot que

j'écris me révolte ; mais comment éclaircir un fait hiſtorique, ſans en diſcuter les détails ?

Mademoiſelle de Luſſan & les autres Ecrivains modernes, ont cru avoir beſoin, pour rendre ce repas vraiſemblable dans nos mœurs, de feindre que le mari ne mangeait pas ordinairement avec ſa femme, & qu'il vint ce jour-là aſſiſter à ſon dîner ; ou bien qu'il prétexta une incommodité, un défaut d'appétit. Mais nos Ecrivains du temps ne perſuadent pas moins le fait, en le diſant ſimplement tel qu'il s'était paſſé. On ſervoit alors à chacun ſa portion toute prête, comme on fait encore chez les Moines ; & par ce moyen, ainſi que je l'ai dit, le mari mangea, ſelon ſa coutume, à la même table que ſa femme ; mais il mangea *d'autre viande hachée & accommodée tout pareillement*. Cet uſage était ſi conſtant, que je me ſouviens d'avoir lu dans un autre écrit ancien, qu'à l'occaſion de je ne ſais quelle fête où il y avait beaucoup de monde, on ſervit, contre l'ordinaire, une écuelle pour deux.

La mort de la Dame de Fayel, telle que je l'ai décrite d'après le Romans & la Chronique, paraît encore marquée à ce coin de vérité que la fiction n'imite guère. Preſque toutes les femmes ſentent que, ſi elles éprouvaient une ſemblable horreur, elles parleraient & fini-

raient de même. Nos Ecrivains postérieurs ont encore décélé leurs inventions romanesques, en voulant se rendre plus croyables, & en disant que la Dame de Roussillon s'était jetée par la fenêtre, ou tuée d'un coup de poignard.

CHAPITRE IV.

Autres autorités qui prouvent le fait principal.

A toutes ces vraisemblances, tirées du manuscrit même, joignons présentement des autorités concluantes ; & d'abord le récit de la Chronique du Président Fauchet, qui s'accorde dans toutes les circonstances avec le récit du Romans. Il y en a quelques-unes de moins dans la Chronique, mais il n'y en a pas une qui contredise en rien celles du vieux manuscrit. Cette conformité entre deux Ecrivains si anciens, est bien propre à constater la certitude de l'évènement.

Chronique du Président Fauchet.

2°. Le Chevalier de la Tour, dans une instruction à ses filles, écrite en 1371, & imprimée à Paris en 1514, parle des mariages *qui ont eté défaits & péris par l'amour auquel des femmes mariées se sont abandonnées* ; & il cite

Le Chevalier de la Tour.

pour un des plus terribles exemples, *l'amour de la Châtelaine de Vergie pour le Châtelain de Coucy*. Cela ſuppoſe évidemment que l'Hiſtoire du cœur était un fait conſtant & connu ; car, juſqu'à ce triſte dénouement, les amours de Coucy & de la Dame de Fayel n'avaient occaſionné aucun malheur capable d'épouvanter les femmes. Les Poéſies du Châtelain en font preuve.

Chriſtine de Piſan. mſſ. Bibl. du Roi, 7692.

3°. Chriſtine de Piſan, qui vivait ſous Charles V, fait mention de la Dame de Fayel, & de ſa réſolution opiniâtre *à ne vouloir, pour rien, vivre & manger*, après ſon horrible repas.

Froiſſart, Poéſies manuſcrites, Bibliothèque du Roi, n°. 7214, fol. 152.

4°. Voici l'autorité la plus forte. C'eſt celle de Froiſſart, le fameux Hiſtorien, qui vivait auſſi ſous Charles V, & qui, vraiſemblablement, connaiſſait l'Hiſtoire de la Dame de Fayel, exiſtante alors à la Bibliothèque de ce Prince. J'ai lu dans un manuſcrit des Poéſies de Froiſſart, une pièce de vers intitulée, *la Priſon d'amour*, dans laquelle j'ai trouvé les vers ſuivans :

La Châtelaine de Vergy,
Et le Châtelain de Coucy,
Qui outre mer mourut de doël,
Tout pour la Dame de Fayel :
Après la mort du Baceler 1,
On ne le peut, ne doit celer,

1. Bachelier, jeune Chevalier.

Pour ce qu'on vouloit ſe vangier,
Des vrais amans, on fit mangier
La Dam', le cœur de ſon ami....
Jamais plus boire ne me faut,
Car ſur mortel 2. ſi précious,
Si doux & ſi délicious,
Nul boire ne pourai prendre.
On ne l'y put puis faire entendre
Qu'elle voiſiſt 3. manger, ni boire;
Cette mattere eſt toute voire 4.

2. Morceau.
3. Voulût
4. Vraie.

On voit que cet Auteur, qui, en ſa qualité d'Hiſtorien, craignait qu'on ne prît pour une invention poétique le trait qu'il raconte dans ſes vers, s'attache par deux fois à en affirmer la vérité. *On ne le peut, ne doit celer..... cette matière eſt toute vraie.* Dès-lors cela devient un témoignage hiſtorique, & l'on ſait de quel poids eſt toujours celui de Froiſſart.

5°. Si vous réuniſſez à cette autorité celles que j'ai déjà citées, & qui ſont toutes du même temps, je veux dire celles du Chevalier de la Tour, de Chriſtine de Piſan, de la Chronique de Fauchet, écrite auſſi vers 1380, ſur-tout du vieux manuſcrit de Charles V, qui pouvait être beaucoup plus ancien que ce Prince, & qui l'était effectivement, à en juger par le ſtyle, comparé au ſtyle de Froiſſart: cette ſuite, cette liaiſon de témoignages ſi anciens, forme le corps d'autorités le plus impoſant.

Hiſtoriens modernes.

6°. Une foule d'Ecrivains plus récens, la Croix du Maine, Mézerai, Jovet, l'Abbé Vély, Hémeré, Hiſtorien de la Ville de Saint-Quentin, M. l'Abbé Carlier, Hiſtorien du Valois, ont raconté le même évènement. Ils ſe ſont trompés ſur le nom du Héros, qu'ils ont appelé Raoul, Sire de Coucy, au lieu de Renault Châtelain de Coucy : l'éloignement des temps a cauſé cette erreur que j'expliquerai dans un moment. Mais le fait principal & toutes ſes particularités ſont atteſtées unanimement, ſans aucune altération. C'eſt toujours le cœur d'un Coucy envoyé à la Dame de Fayel, & ſurpris par le mari, qui en fait à ſa femme un abominable feſtin.

Tradition.

7°. Tant d'autorités écrites annoncent la tradition conſtante & publique de cette Hiſtoire. Il ne faut pas compter pour rien la tradition particulière qui s'eſt perpétuée à Saint-Quentin, & à Fayel, où les enfans répètent encore cette aventure d'après leurs pères. On ſe montre dans un mur du château de Fayel une très-ancienne figure de pierre, que l'on dit être le portrait de la malheureuſe amante du Châtelain de Coucy.

Concluſions des preuves.

En un mot, je ne crois pas qu'on puiſſe raſſembler plus de preuves ſur un fait ſi reculé, & qui, n'étant pas un évènement public,

comme une bataille, un ſiége, une mort de Prince, n'a pas dû être conſtaté par des monumens publics ; ſur un fait qui a dû même être caché avec ſoin & aſſoupi dès le premier moment, par égard pour les familles qu'il intéreſſait. Le Manuſcrit & la Chronique diſent, en effet, également, *que la choſe fut rappaiſée du Roi & des Barons du pays.* Mais la vérité a percé, parce qu'elle perce toujours ; parce qu'on n'aura pu impoſer ſilence, que pour un temps, à l'Ecuyer, au Cuiſinier, & à tous les Domeſtiques, témoins de la mort étrange de la Dame de Fayel. Concluons donc qu'il y a dans l'Hiſtoire peu d'évènemens particuliers auxquels on puiſſe ajouter foi, ſi celui-ci ne paraît mériter aucune croyance.

CHAPITRE V.

Remarques ſur le lieu & ſur les perſonnes.

L'HISTOIRE manuſcrite, & la Chronique de Fauchet, ne laiſſent aucun doute ſur le lieu qui fut le théâtre de cette ſcène atroce. C'eſt le château de Fayel *en Vermandois*, ſitué à une demi-lieue de Saint-Quentin ; & qu'Héméré appelle *Dinaſtya ſuburbana.* Il y a encore, Le lieu de la ſcène.

en face du château, un allée du parc, qui répond directement à la tour de Coucy. On allumait des feux sur cette tour, afin d'avertir les Payſans de l'arrivée des ennemis ; & alors ils ſe retiraient dans les ſouterrains du voiſinage. Quelqu'un, qui eſt deſcendu depuis peu dans ceux de Fayel, m'a aſſûré qu'ils étaient très-vaſtes.

Famille des Fayels.

Je n'ai connaiſſance de la famille des anciens Seigneurs de Fayel, que par les Cartulaires des Abbayes voiſines ; & le premier Fayel que j'y voie, eſt nommé *Rogon*, & qualifié Chevalier *Miles*, en 1144. Son fils, qui était Seigneur de Fayel en 1191, s'appelait *Odo* (Eudes); & c'eſt lui que ſa jalouſie a rendu l'Atrée de la France. Le dernier Fayel nommé dans ces Cartulaires, s'appelait *Renault*, & vivait en 1324. La terre n'était plus dans la même famille dès l'année 1340, & elle appartenait à une Jeanne de Fienne, de qui elle paſſa, en 1538, à Marguerite de Roye, Châtelaine de Beauvais. Elle eſt poſſédée actuellement par M. Laillier, beau-père de M. le Préſident de Bonneuil. Elle relève immédiatement de la Baronnie d'Eſtrées, & médiatement du Duché de Guiſe, appartenant à M. le Prince de Condé. On dit qu'il y a encore des deſcendans des anciens Fayels du Vermandois, établis actuellement en

en Champagne, dans le voiſinage de Meſſieurs de Coucy.

Au reſte, la conformité de nom a fait croire à pluſieurs perſonnes que le lieu de notre ſcène était le château *du Fayel* en Valois, ſitué près de Verberie (1). Mais il eſt évident que Coucy ne pouvait pas aller & revenir à pied, en une nuit, de Saint-Quentin à Verberie, & de Verberie à Saint-Quentin; il aurait fait trente-ſix lieues. Ainſi, notre manuſcrit fixe irrévocablement la ſcène *à Fayel en Vermandois*. La Chronique de Fauchet dit de même, que Coucy, *Chevalier du Vermandois*, aimait *une Dame du pays*, & non une Dame du Valois.

C'eſt une invention ridicule, ou une ignorance groſſière en fait d'Hiſtoire & de Généalogie, que d'avoir avancé, comme on l'a fait, que les Fayels fuſſent de la Maiſon de Mailly. J'ai vu le ſceau des Fayels du Vermandois attaché à pluſieurs titres du Chapitre de Saint-Quentin. Cette famille portait des chevrons ſans nombre. Quant aux Fayels du Valois,

(1) Cette Seigneurie qui appartient à Madame la Maréchale de la Motte-Houdancourt, fut érigée en Duché par Louis XIV. Le Duché s'eſt éteint, faute de deſcendance maſculine du Maréchal de la Motte, en faveur duquel l'érection avait été faite.

c'était une famille toute différente ; elle portait un ſautoir cantonné de quatre fers de lance : on en voit encore l'empreinte en cire attachée à une chartre de l'année 1231 : cette chartre eſt à l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiegne, d'où l'on m'en a envoyé une copie, avec la figure exacte du ſceau. Quel rapport ces deux armoiries ont-elles avec celles de la Maiſon de Mailly ? Au reſte, les Fayels du Valois & du Vermandois ont été de braves Chevaliers, de bons Gentilshommes ; mais ils n'ont jamais été illuſtrés ni par de grands talens, ni par de grands ſervices, ni par de grandes places, puiſque l'Hiſtoire de France, ni les Archives du Royaume, n'ont rien conſervé de remarquable ſur ces deux familles. Revenons à l'amant de la Dame de Fayel.

Nom de l'amant de la Dame de Fayel.

Son nom eſt fixé par le Manuſcrit du Roi & par la Chronique de Fauchet. C'eſt *Renault de Coucy*, *Châtelain de Coucy*. Tous les anciens Auteurs, & en particulier Froiſſart & Chriſtine de Piſan, ne l'ont jamais appelé autrement que *le Châtelain de Coucy ;* & cela devait prouver clairement aux Hiſtoriens modernes, qu'il n'était pas *Sire de Coucy*. On nommait Châtelain, le Gouverneur d'un château, & non pas le Concierge, comme l'a cru Hémeré : car le fameux Enguerrand III

de Coucy était Châtelain de Cambrai ; & certainement ce Seigneur, dont la puiſſance égalait celle des Souverains, n'était pas un Concierge. On voit même que les Sires de Coucy choiſirent ſouvent leurs Châtelains dans leur famille. Enguerrand I donna ſa fille en mariage au Seigneur de Torote, & le fit Châtelain de Coucy. Il y en eut un depuis, nommé Roger de Coucy, qui épouſa une fille du Connétable Mathieu de Montmorency. Dans la liſte que Ducheſne donne de quelques-uns de ces Châtelains, on n'en trouve pas qui porte le nom de Renault ; mais cette liſte n'eſt ni exacte, ni ſuivie ; il n'y a point de Généalogie en règle, & Ducheſne ne garantit rien ſur cet article. On lit dans Ville-Hardouin, qu'un *Guy*, *Châtelain de Coucy*, partit pour la Croiſade de 1198. Peut-être était-ce le frère ou le neveu de notre Renault. Mais ce qu'il y a de poſitif, c'eſt que l'exiſtence d'un Châtelain de Coucy, amant de la Dame de Fayel, ne peut être conteſtée, puiſque l'on a ſes Poéſies qui n'ont jamais porté d'autre nom que le ſien. Cela eſt évident.

Je vois ce qui a occaſionné l'erreur de nos Hiſtoriens modernes. Ils ont appris par la Tradition publique, & par la Chronique de Fauchet, que le Héros de notre aventure avait

été tué à un ſiége, dans la Croiſade de Philippe-Auguſte & de Richard Cœur-de-Lion; enſuite ils ont vu dans les anciens Hiſtoriens, que Raoul I, Sire de Coucy & de Marle, avait été tué au ſiége d'Acre. Dès-lors ils ont cru que c'était le même homme. Ils ont auſſi confondu Acre & Aſcalon, parce que pluſieurs des Hiſtoriens Latins du ſiècle de Philippe-Auguſte ont appelé Acre *Acharon*. Le Préſident Fauchet eſt tombé le premier dans ces deux erreurs de nom, qui ſont bien excuſables. Cependant ſi on eût fait réfléxion que les Chanſons de Coucy pour la Dame de Fayel, n'ont jamais été appelées autrement que les *Chanſons du Châtelain de Coucy*, on aurait vu clairement que ce n'était pas *le Sire* de Coucy qui avait aimé la Dame de Fayel.

D'ailleurs (& c'eſt ce qui me choquait toujours avant que je fiſſe toutes mes recherches), comment concevoir qu'en 1192, Raoul I, âgé de plus de cinquante ans, & qui avait été marié deux fois, qui l'était aſſez récemment à une jeune Princeſſe du Sang, eût conſervé pour la Dame de Fayel une paſſion aſſez violente, pour lui envoyer ſon cœur après ſa mort? Il n'y a qu'une jeune ame, & de jeunes amours, qui enfantent de pareilles idées. C'eſt

peut-être l'âge de Raoul I, qui a engagé Mézerai à attribuer cette aventure à Raoul II, tué à la Maſſoure ; mais au lieu de corriger l'erreur, il en a commis une ſeconde, puiſque l'évènement s'eſt paſſé ſous Philippe-Auguſte, & non ſous Saint Louis, & que Raoul II, *Sire* de Coucy, n'était pas plus l'Auteur des Chanſons du *Châtelain*, que Raoul I.

Nom de famille de la Dame de Fayel.

A l'égard du nom de fille de la Dame de Fayel, on ne le trouve ni dans le Manuſcrit, ni dans la Chronique. Le Chevalier de la Tour & Froiſſart, ſont les premiers qui l'appèlent de *Vergy*, *de Vergie*. Il ne faut pas s'effaroucher des différentes orthographes dans ces anciens temps : ſouvent dans le même acte on trouve le même nom écrit de trois façons ; & Ducheſne, à la tête de ſon Hiſtoire de la Maiſon de Vergy, indique cinq manières différentes dont ſon nom a été écrit & prononcé : *Vergé*, *Vergy*, *Vergié*, *Vergey* & *Vergier* ; j'en ai vu ailleurs une ſixième, *Verzier*.

J'avoue que je ne pouvais croire que, dans ces temps où les alliances étaient proportionnées, & où les Seigneurs n'allaient guère chercher des gendres dans les provinces éloignées, à moins qu'ils ne fuſſent de la plus haute Nobleſſe, une fille de la puiſſante Maiſon de Vergy de Bourgogne eût épouſé un petit Seigneur de

Fayel en Vermandois. C'eſt même dans le deſir de m'éclairer ſur cet article, que j'ai entrepris des recherches qui, de l'une à l'autre, m'ont conduit ſi loin, & ſe ſont heureuſement terminées par la découverte des deſcendans de Raoul de Coucy. Ducheſne qui a écrit avec le plus grand détail & la plus grande exactitude ſur la Maiſon de Vergy, qui en a indiqué ſcrupuleuſement toutes les alliances, n'a parlé d'aucune fille de cette Maiſon, mariée à un Fayel. Eh ! comment aurait-il pu oublier la plus célèbre des Vergys? Je voyais d'ailleurs que, du temps de Philippe-Auguſte, il n'exiſtait que trois filles de la Maiſon de Vergy ; l'une nommée *Alix*, de la branche de Vergy-Autrey, était femme du Duc régnant de Bourgogne ; la ſeconde était de la branche de Vergy-Châlons, & fut mariée au Comte Souverain de Bourgogne & d'Auſſonne; la troiſième, fille d'Hervé de Vergy-Donzy, Comte de Nevers, épouſa le petit-fils de Philippe-Auguſte, l'héritier préſomptif de la Couronne de France. Il n'y avait point d'autre Vergy, fille ; & s'il y en avait eu, on juge facilement qu'un ſimple Seigneur du château de Fayel n'aurait pu y prétendre.

J'écrivis donc à Saint-Quentin, pour ſavoir ſi l'on aurait dans le pays quelque notion particulière ſur cet objet. On me manda qu'il y

avait à deux lieues de Fayel un village appelé *Levergies ;* je crus recevoir un trait de lumière; & je ne fus pas déconcerté de ce qu'on me marquait en même temps, que cette Seigneurie de *Levergies* appartenait au Chapitre de Saint-Quentin, ſoixante années environ avant Philippe-Auguſte. Je conçus ſans peine qu'il était très-poſſible qu'un dévot eût donné ſon bien au Chapitre ; & que cependant ſa famille ſe fût perpétuée dans le pays. En effet, j'ai pourſuivi mes recherches, & j'ai vu une famille de *Levergies*, bien exiſtante en Vermandois, à l'époque même de notre évènement & longtemps encore après.

J'ai vu, dans le Cartulaire de l'Abbé de Clairefontaine, en 1147, *un Jean*, *un Anſelme & un Robert de Levergies*, père, fils, & petit-fils : dans celui du Mont Saint-Martin, en 1207, *un Robert & un Baldouin de Levergies :* dans le *Gallia-Chriſtiana*, en 1213, *un Othon de Levergies*, Abbé de Saint Prix à Saint-Quentin : dans Hémeré, *un Guillaume de Levergies*, Cuſtode de l'Egliſe de Saint-Quentin, en 1249, *ex nobili Familiâ.* Les Cartulaires des Abbayes ſont les tréſors des titres de ce temps-là, & j'y ai rencontré à tous momens des *Levergies* & des *Fayels*, également qualifiés du titre de Chevalier, *Milites :* dès-lors je n'ai plus douté *Mſſ. de la Bibliothèque du Roi.*

que la Dame de Fayel ne fût une Levergies du Vermandois, donnée en mariage au Seigneur de Fayel, ſon voiſin, puiſqu'il eſt prouvé d'ailleurs que la Maiſon de Vergy de Bourgogne n'avait point alors de fille mariée en Vermandois.

Voilà ma découverte, que l'extrême vraiſemblance me fait regarder comme une vérité. Froiſſart & le Chevalier de la Tour auront retranché la ſyllabe *le*, en croyant que c'était un article, & auront dit ſimplement la Châtelaine *de Vergy*, *de Vergie*, au lieu de *Levergies;* cette petite erreur aura jeté dans l'embarras les Hiſtoriens poſtérieurs, qui, voyant bien que la Dame de Fayel n'était point une Vergy de Bourgogne, ont évité de la nommer de ſon nom de fille. Mais les Conteurs modernes l'ont attachée hardiment à la branche des Vergy-Autrey.

Au reſte, de quelque famille que fût la Dame de Fayel, ſa malheureuſe aventure eſt trop conſtatée, ce me ſemble, pour qu'on puiſſe la révoquer en doute. Venons à celle de la Dame de Rouſſillon, qui eſt la même atrocité, ou imitée par un autre mari féroce, ou copiée par des Conteurs plagiaires. Mais il faut auparavant dire deux mots de la Châtelaine de Vergy & de la fille de Tancrède.

CHAPITRE VI.

De la Châtelaine de Vergy, & de la fille de Tancrède.

I.

L'HISTOIRE de la Châtelaine de Vergy n'a rien de commun avec celle de la Dame de Fayel; mais la reſſemblance du nom de l'Héroïne, a cauſé la mépriſe de plus d'un Ecrivain. Voici le fait en peu de mots.

Fait hiſtorique.

Une ancienne Ducheſſe de Bourgogne, femme du Duc Hugues I, étant devenue amoureuſe d'un jeune homme de ſa Cour, & n'ayant pu l'engager à répondre à ſa paſſion, oſa, comme une autre Sténobée (1), l'accuſer

(1) Tout le monde peut ne pas ſavoir que Sténobée, femme de Prætus, Roi d'Argos, dédaignée de Bellerophon qu'elle aimoit, l'accuſa devant ſon mari d'avoir voulu la ſéduire; ce qui jeta Bellerophon dans des dangers dont il ne ſe tira que par ſon courage.

Ut Prætum mulier perfida credulum
Falſis impulerit criminibus, nimis
Caſto Bellerophonti
Maturare necem, refert.

Horat. Od. L. 3. Od. 7.

Note de l'Editeur.

d'avoir attenté à ſon honneur. Cette calomnie cauſa la mort du jeune homme & celle d'une tendre amante dont il était adoré. Le Duc, apprenant tout-à-coup & l'infidélité & la noire barbarie de ſa femme, par un billet qu'elle-même avait écrit, la poignarda publiquement; & quelque temps après il ſe retira à Cluny, où il ſe fit Moine & Prêtre en 1078.

Heptameron, Nouvelle 70.

La Reine de Navarre a conté cette aventure d'après un ancien Hiſtorien, qu'elle regarde comme très-digne de foi, & dont l'écrit paraît avoir été contemporain de l'évènement, puiſque cette Princeſſe en trouve le ſtyle très-vieux & difficile à entendre. Nous ne connoiſſons pas cet Hiſtorien ; mais j'ai vu un ancien Romans en rimes, qui eſt à la Bibliothèque du Roi, & dans lequel la même Hiſtoire eſt contée très-ſimplement & avec un grand air de vérité. Il eſt intitulé, *de la Châtelaine de Vergy*. L'Héroïne eſt le ſeul perſonnage qui y ſoit nommé : on la dit nièce du Duc de Bourgogne, qu'on ne nomme point.

Mſſ. de Notre-Dame. n°. 2.

Romans en rimes.

Dans ce Romans, il eſt parlé du Châtelain de Coucy, & de ſon amour pour la Dame de Fayel ; ce qui prouve encore combien leur Hiſtoire était connue. Il réſulte d'ailleurs de cette circonſtance, que ce Romans n'a pas été compoſé dans le temps du fait qui y eſt

décrit, puiſque le crime de la Ducheſſe de Bourgogne fut commis dans le onzième ſiècle, & celui du Seigneur de Fayel à la fin du douzième. Dès-lors il eſt vraiſemblable que ce Poëme manuſcrit n'eſt pas l'ouvrage ancien dont parle la Reine de Navarre.

Cette Princeſſe s'accorde cependant avec le Romans en rimes ſur tous les détails de ſon récit ; mais elle ne nous apprend pas non plus le nom des perſonnages. Au reſte, on ne peut douter que le Duc de Bourgogne, dont il eſt queſtion dans cette funeſte Hiſtoire, ne ſoit Hugues I, petit-fils du Roi Robert, & arrière-petit-fils de Hugues Capet. Car la Reine de Navarre dit expreſſément, que le Duc dont elle parle, ſe fit Moine ; & il n'y a, parmi les Ducs de Bourgogne, que Hugues I qui ait eu cette dévotion. Le Pape même condamna le zèle de ce Prince, & fit des reproches très-vifs à l'Abbé de Cluny, ſur ce qu'il avait reçu dans ſon Cloître un Souverain vertueux, *né pour être utile à ſes Sujets, & digne de travailler à leur bonheur.* Je remarque, avec plaiſir, cette morale d'un Pontife éclairé (1). Quand la Tiare eſt ſur la tête d'un Philoſophe Chrétien,

Preuves que le fait s'eſt paſſé ſous Hugues I.

Détails ſur ce Prince.

(1) Il paroît que ce Pape étoit Grégoire VII.

Note de l'Editeur.

l'empire des Moines eſt reſſerré dans des limites étroites.

Hugues I avait été un Prince également ſage & courageux. En 1075, il avait mené en Eſpagne une puiſſante armée, pour ſoutenir Dom Sanche, Roi d'Arragon, dont le père avait été détrôné & cruellement écorché par les Sarraſins. Hugues fut vainqueur de ces Barbares, & eut la gloire de rétablir Sanche ſur le trône. *Voyez* Ducheſne, *Hiſtoire de Bourgogne.* La Reine de Navarre dit auſſi un mot de cet évènement.

Conte de Bandel.

Bandel, ou Bandella, ce Religieux Italien qui a fait un Recueil ſi célèbre d'Hiſtoires tragiques & galantes, a longuement raconté celle-ci. Je ne ſais pourquoi, dans un des derniers Mercures, en parlant de la Tragédie d'Hamlet, on a voulu faire honneur à Bandel de l'invention des Hiſtoires qu'il a contées ; car il les a preſque toutes priſes dans les Fabliaux & les anciens Contes. Il vivait en 1515, & par conſéquent dans le même temps que la Reine de Navarre. Or, nous voyons clairement, par rapport à l'Hiſtoire de la Châtelaine de Vergy, que l'ancien Hiſtorien, cité par la Reine, & le Romans en rimes avaient devancé Bandel de deux ou trois ſiècles.

Belle-Forêt n'a fait que traduire Bandel, mais il a donné un nom à l'amant de la Châtelaine ; il l'appèle Charles de Vaudray. Belle-Forêt, Nouvelle 84, tome 5.

En 1722, le Commandeur de Vignacourt a voulu récrire la même aventure en langage plus moderne ; mais en changeant les noms, il l'a rapprochée de nous de près de deux ſiècles. Il a nommé le Duc de Bourgogne, Eudes III, & ſa femme, Alix de Vergy : il conſerve ſeulement le nom que Belle-Forêt a donné à l'amant, c'eſt toujours Charles de Vaudray : il fait de la jeune amante une nièce du Duc de Bourgogne, veuve d'un Comte de Vergy, & née Princeſſe de Lorraine. Son Roman, appelé *la Comteſſe de Vergy*, moins agréable que la Nouvelle de la Reine de Navarre, mieux fait que le Conte de Bandel & de Belle-Forêt, a le défaut de tout ramener aux mœurs de notre temps, & de choquer preſque par-tout les uſages & le coſtume du ſiècle qu'il veut nous peindre. Je trouve ſurtout fort étrange qu'il ait fait tuer la Ducheſſe Alix de Vergy par Eudes III ſon époux, elle qui lui ſurvécut trente-trois ans, & qui éleva avec tant de gloire les enfans qu'elle avait eus de lui. La liberté des Romanciers doit-elle aller juſqu'à diffamer & calomnier la vertu, juſqu'à répréſenter comme un monſtre Roman de la Comteſſe de Vergy en 1722.

de ſcélérateſſe, une femme qui a laiſſé la mémoire la plus chère & la plus révérée ?

Nouvelle édition falſifiée en 1766.

En 1766, on s'eſt aviſé de faire réimprimer le Roman du Commandeur de Vignacourt, ſans y mettre ſon nom. On en a un peu reſſerré le ſtyle, qui était aſſez lâche ; & cependant, à force de ſéparer les lignes & d'agrandir les marges, on eſt parvenu à faire deux volumes *in-12*, de ce qui n'avait formé d'abord qu'un demi-volume *in-16*. Cette honnêteté typographique a été accompagnée d'une autre honnêteté littéraire. On a changé le nom de l'amant, *Charles de Vaudray*, en celui de *Raoul de Coucy*. On ſuppoſe que Raoul fait ſes premières armes en 1214, à la bataille de Bovines, & il était mort en 1191, âgé de plus de cinquante ans. On le repréſente comme un jeune Page de la Ducheſſe de Bourgogne, lui qui avoit eu des Pages, un Chambellan & tous les grands Officiers d'un Prince Souverain. Pourquoi tout ce bouleverſement dans l'Hiſtoire ? Pourquoi ce traveſtiſſement du ſeul perſonnage de Charles de Vaudray en Raoul de Coucy ?

La raiſon en eſt ſimple : les Papiers publics annonçaient alors que les Comédiens ſe préparaient à donner la Tragédie de Gabrielle de Vergy. Un de nos Contrebandiers litté-

raires imagina qu'il pourrait, à la faveur de cette Tragédie, revendre le Roman du Commandeur de Vignacourt, en falsifiant le titre & en faisant croire aux curieux qu'on leur présentait l'Histoire de Raoul & de Gabrielle. Voilà tout le secret. Voilà comme on vole, sans pudeur, les Auteurs & le Public.

II.

De la fille de Tancrède.

On trouve encore dans le Décaméron de Bocace (Nouvelle 2, de la quatrième journée), un Conte qui a plus de rapport avec l'Histoire de la Dame de Fayel, & qui, s'il était vrai, serait l'original que nos Auteurs auraient copié. Tancrède, Prince de Salerne, qui en est le principal personnage, est en effet bien plus ancien que les Seigneurs de Fayel & de Roussillon.

Ce Prince a une fille appelée Sigismonde, qui, étant restée veuve dans l'âge des passions, ne peut déterminer son père à la remarier, & à avoir pitié de son veuvage. Elle prend le parti de se consoler avec un jeune homme de sa Cour, nommé Guiscard. Le père les surprend sans qu'ils s'en apperçoivent. Quelques jours après, il arrête l'amant, & vient faire à

ſa fille un long ſermon, auquel elle répond fort naïvement, qu'elle eſt jeune, que la Nature lui parle, qu'elle ne l'a point caché à ſon père, qu'il a refuſé de la marier, qu'il a été inſenſible à ſes beſoins, & qu'elle a été forcée d'y pourvoir. Elle ajoute que ſon père a grand tort de lui reprocher de l'avoir déshonoré, puiſqu'elle s'eſt conduite avec les plus grandes précautions, & puiſqu'il eſt ſeul inſtruit du myſtère. Tancrède n'eſt point touché de ſes raiſons; il ſort, va faire égorger Guiſcard, & envoie, dans une coupe d'or, ſon cœur tout palpitant à la malheureuſe Sigiſmonde. Cet aſpect la ſaiſit d'horreur : peu-à-peu elle s'y accoutume, & l'objet ne devient plus que tendre & douloureux pour elle : ſon déſeſpoir s'exhale en plaintes très-touchantes; elle arroſe le cœur de larmes, & finit par s'empoiſonner.

Réflexions. J'avoue que voilà, de toutes ces Hiſtoires, celle qui me paroît la moins vraiſemblable. Un père concevoir une barbarie auſſi dénaturée, l'exécuter, & venir lui-même repaître ſes yeux de ce monſtrueux ſpectacle ! La jalouſie d'un mari peut égarer ſa raiſon; la rage peut le conduire à la férocité : mais qu'un père puniſſe ainſi une faute qui ne l'offenſe pas perſonnellement, & encore un père que Bocace aſſûre avoir été juſqu'alors *d'une humeur très-*

très-bénigne, non, les témoignages les plus authentiques pourraient à peine me le persuader, & nous n'avons ici que Bocace pour garant.

On a vu, dans ma Tragédie, que j'ai employé deux ou trois penſées de cet Auteur. Si je compte pour rien ſon autorité, en fait d'Hiſtoire, je n'en aime pas moins ſa manière de narrer; & il m'a fait trop de plaiſir, pour que j'entreprenne de porter atteinte à ſa réputation de Conteur agréable & intéreſſant.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire de la Dame de Rouſſillon & de Cabeſtang.

CABESTANG eſt le nom d'un Poëte Provençal, qui vivait au commencement du treizième ſiècle. Iſſu de l'ancienne Maiſon des Servières, il avait été attaché dans ſa grande jeuneſſe à un des Seigneurs de Cabeſtang, & il en avait pris le nom. Ces Seigneurs étaient maîtres d'une petite ville, ainſi nommée Cabeſtang, parce qu'elle était défendue par un château fort, qui commandait à un grand étang : *caput ſtagni*. La ville & l'étang ſub-

Véritable Hiſtoire de Cabeſtang.

ſiſtent encore aujourd'hui entre Narbonne & Béziers, près du canal de Languedoc.

Le Poëte Cabeſtang était un très-brave Chevalier. Le Moine de Mont-Maïor, le plus ancien Auteur qui en ait parlé, convient que ſa célébrité était égale dans les armes & dans l'art des vers. Ces deux profeſſions étaient ſouvent réunies. M. de Sainte-Palaye a recueilli une grande quantité de Chanſons de Cabeſtang ; elles ſont pleines de grace & de ſentiment. On y trouve quelques-unes de ces idées du temps, qui ſont devenues très-plaiſantes pour nous. En voici une : *Si la foi me rendait auſſi fidèle à Dieu, que l'amour me rend fidèle à ma Dame, j'entrerais ſans faute en Paradis.* C'était annoncer bien honnêtement à quel Paradis il en voulait.

Cette Chanſon, & preſque toutes les autres, étaient faites pour la Dame de Rouſſillon, qui y fut ſenſible ; mais dont l'amour devint funeſte à Cabeſtang. Rouſſillon eſt une Seigneurie ſituée en Provence, à quelques lieues d'Aix & de Taraſcon. Le Seigneur de cette terre trouva fort bon que Cabeſtang chantât ſa femme. Les Troubadours honoraient un mari en célébrant les charmes de ſon épouſe, mais ils devaient s'en tenir là. Et Guillaume de Rouſſillon, voyant que le Poëte paſſait ſes privilèges, l'aſſaſſina aſſez lâchement.

Voilà l'exacte vérité de l'Hiſtoire de Cabeſtang, telle qu'elle eſt rapportée par les premiers Ecrivains de ſa Province qui ont fait mention de lui, & qui, étant voiſins du temps & des lieux où il avait vécu, devaient être bien inſtruits. Le Moine de Mont-Maïor, que j'ai déjà cité, celui des Iſles d'Or, Saint-Céſari qui était un Troubadour célèbre, diſent ſimplement que Cabeſtang *fut tué en trahiſon*. Le premier de ces Auteurs aſſûre même que *Cabeſtang ſe laiſſa égorger comme un pourceau, lui qui avait été ſi fameux par ſa valeur.* Prouvée par les Auteurs anciens.

Pétrarque n'en dit pas davantage : *Les Chanſons de Cabeſtang causèrent ſa perte à la fleur de ſon âge.* *Pétrarque, Triomphe d'amour, ch. 4.*

E quel Guglielmo
Che per cantar ha'l fior de ſuoi dì ſcemò.

Il eſt vrai que le Traducteur Français ajoute, que ſon cœur fut mangé par ſa maîtreſſe ; mais ce *Docteur ès-loix* (devait ſavoir) que les loix de la traduction ne permettent pas de falſifier ainſi le texte. Les Commentateurs de Pétrarque, le Taſſoni, Muratori, Paſquier même, qui, dans ſes recherches, a diſſerté ſur ce paſſage particulier, ont été plus réſervés, & n'ont pas dit un mot de cette prétendue Hiſtoire du cœur de Cabeſtang. *Recherches de Paſquier, t. 1, p. 692.*

Mſſ. du Roi n°. 7227.

Matfrès, Ermengaud de Béziers, Ecrivain du treizième ſiècle, & preſque contemporain de Cabeſtang, fait l'éloge de ce Poëte dans un Ouvrage, intitulé *Breviari d'Amor*, & ne parle pas non plus de cet étrange évènement : il dit, comme Pétraque, que *Cabeſtang mourut à la fleur de ſon âge.*

Ce ſont des Ecrivains poſtérieurs qui ont imaginé de coudre, à l'Hiſtoire de Cabeſtang, celle du Châtelain de Coucy. Ils ont trouvé une conformité entre ces deux Chevaliers, renommés par leurs exploits & par leurs Poéſies. La rivalité ancienne qui exiſtait entre les Poëtes Provençaux & les Poëtes Picards, a excité quelque Provençal à attribuer à ſon pays l'horrible évènement arrivé en Picardie. Voilà, a-t-il dit, encore un Poëte tué par un mari jaloux : il eſt tout ſimple d'ajouter que ce mari a fait auſſi manger à ſa femme le cœur du Poëte. Car un Conteur, qui veut être lu, ſe rend intéreſſant par toutes ſortes de voies, & cela ſe conçoit aiſément. Mais ce que je ne conçois pas, c'eſt que des gens indifférens ſoient jaloux de conſerver à leur Province *la propriété d'un tel crime.* Il me ſemble qu'on devrait plutôt être tenté d'en rejeter l'infamie ſur ſes voiſins ; mais on envie même la célébrité de la honte ; & je connais des Proven-

çaux qui ne me pardonneront pas cette diſſertation, ſi elle enlève à leur Patrie le déshonneur d'avoir produit un ſecond Seigneur de Fayel. Ce ſera cependant le réſultat des éclairciſſemens dans leſquels je vais entrer, & qui, je l'eſpère, n'enuieront pas les Lecteurs.

Conte de Bocace.

Bocace eſt le premier Auteur connu qui ait tranſporté ce crime en Provence. C'eſt dans ſa Nouvelle 9, de la quatrième journée, qu'on lit cette Hiſtoire aſſez longuement racontée. Mais il eſt très-bizarre de voir d'abord que le Héros n'en ſoit pas Cabeſtang; c'eſt un Seigneur de Gardaſtaing, que Bocace n'annonce point du tout comme un Poëte Troubadour; circonſtance qu'il n'eût pas oubliée, ſi elle eût été vraie. Donnons le précis de ſa Nouvelle.

Guillaume de Rouſſillon & Guillaume de Gardaſtaing, étaient deux Seigneurs Provençaux, tous deux célèbres par leurs faits d'armes, & dont le voiſinage avait fait deux amis intimes. Mais leur liaiſon en avait produit une plus tendre entre Gardaſtaing & la Dame de Rouſſillon. Un jour le mari ſurprend des preuves non équivoques de cet amour trop imprudent. Il renferme ſa rage au fond de ſon cœur, continue de témoigner à Gardaſtaing la même amitié, à ſa femme une

égale tendreſſe ; & quelques jours après, il fait inviter Gardaſtaing à ſouper, ſous prétexte d'aller enſemble le lendemain à un grand tournoi. Il va l'attendre au coin d'un bois, par où il devait paſſer pour ſe rendre à Rouſſillon ; il l'aſſaſſine, lui arrache le cœur, apporte ce cœur tout ſanglant à ſon Cuiſinier ; lui dit que c'eſt un cœur de ſanglier, & lui ordonne de le mettre en hachis. On le ſert à la Dame de Rouſſillon ; elle le mange : ſon mari lui tient les mêmes diſcours que nous avons vus dans l'Hiſtoire du Seigneur de Fayel : la Dame ſe lève de table, & ſe jète par la fenêtre. Le Seigneur de Rouſſillon, épouvanté du funeſte effet de ſon crime, & redoutant ſur-tout la colère du Comte de Provence, fuit & diſparaît ſans retour. Le Comte fait enterrer la femme & ſon amant dans un même tombeau, ſur lequel cette aventure fut gravée en vers.

Réfutation. Bocace était contemporain de Charles V : l'aventure de la Dame de Fayel était écrite avant Charles V, puiſque le Manuſcrit était dans la Bibliothèque de ce Monarque : d'ailleurs la Chronique de Fauchet, écrite du temps de Bocace, atteſte que le *Romans propre* du Châtelain de Coucy était ancien : les Œuvres de Froiſſart, de Chriſtine de Piſan &

du Chevalier de la Tour, tous contemporains de Charles V & de Bocace, prouvent à quel point cette Hiſtoire était publique de leur temps, ſur-tout puiſque les deux derniers ſe contentent d'indiquer ce fait comme une choſe trop connue, pour exiger qu'on la décrive. Ainſi il eſt plus que vraiſemblable, que le Conte Italien n'eſt qu'une copie de cette autre Hiſtoire, qui avait acquis une autorité certaine avant Bocace.

Cet Auteur ne garantit pas même la vérité de ſon Hiſtoire : il avance ſimplement que *les Provençaux la content.* Mais les Provençaux inſtruits, mais les Auteurs contemporains ne la contaient pas, puiſque le Moine de Mont-Maïor, Matfrès & Pétrarque n'en avaient pas parlé. Je ne crois donc pas qu'il ſoit poſſible de mettre en balance le témoignage d'un Faiſeur de Contes, d'un Italien qui récite un fait arrivé en France, & qui ne le récite que ſur un *oui-dire*, avec le témoignage d'un véritable Hiſtorien, tel que Froiſſart, qui aſſûre, qui affirme à deux repriſes la certitude de l'Hiſtoire de la Dame de Fayel.

Bien plus ; il y a deux défauts de vraiſemblance dans le récit de Bocace, & qui le rendent plus que ſuſpect. 1°. Puiſque le mari veut faire croire au Cuiſinier, que le cœur qu'il

lui préſente eſt un cœur de ſanglier ; puiſqu'il le fait auſſi manger à ſa femme *comme cœur de ſanglier*, *parce qu'elle aimait la ſauvagine*, pourquoi faire ſervir ce cœur en *hachis* ? quelle néceſſité de le déguiſer ? Cette circonſtance ne prouve-t-elle pas qu'on a copié, ſans réflexion, l'Hiſtoire de la Dame de Fayel, où le déguiſement du mets avait été néceſſaire, puiſqu'on ne l'avait pas préſenté comme le cœur d'un animal ? 2°. Il eſt incroyable que dans ces temps, où régnait la ſuperſtition la plus ſcrupuleuſe, on ait enterré la femme & l'amant dans le même tombeau. Les particuliers ont ſouvent concilié la dévotion avec l'adultère ; mais on ne trouvera pas d'exemple que l'Egliſe ait penſé de même ; & l'on perſuadera encore moins qu'elle ait célébré & conſacré publiquement un adultère, tel que celui de la Dame de Rouſſillon, qui était devenu doublement criminel, puiſqu'il avait fini par un ſuicide. Héloïſe & Abailard eurent une même ſépulture ; mais ils avaient été unis par un mariage très-canonique, avant la cruauté du Chanoine Fulbert. L'Hiſtoire de la Ducheſſe de Bourgogne dit, que Vaudray & la veuve de Vergy avaient été enterrés enſemble : mais loin d'être adultères, ils étaient ſecrètement mariés. C'eſt dans le Romans de la Châ-

telaine de Vergy que Bocace a pris cette idée de la ſépulture commune, ainſi qu'il avait pris celle de ce cœur en hachis dans l'Hiſtoire de la Dame de Fayel. En général, des Conteurs, comme lui, raſſemblent de côté & d'autre des circonſtances, pour former un tout plus pathétique ; & c'eſt ce qui leur ôte la confiance des Lecteurs judicieux.

Noſtradamus, dans ſes Vies des Poëtes Provençaux, a enchéri, comme de raiſon, ſur le Conte de Bocace ; & cette ſeconde leçon eſt aſſez curieuſe. Il attribue l'évènement au Troubadour Cabeſtang. Il annonce que ce Poëte était né pour être malheureux par l'amour. Sa première inclination fut une Dame de Marſeille, nommée Bérengere de Baux. Elle l'aima avec tant de violence, que, dans la crainte de s'en voir abandonnée, elle lui fit prendre un philtre qu'une Sorcière avait préparé, & qui devait, juſqu'au dernier ſoupir, préſerver Cabeſtang du danger de l'inconſtance. En effet, le remède était infaillible, c'était du poiſon ; & ſans le ſecours d'un très-habile Médecin, Cabeſtang rendait le dernier ſoupir, & n'avait pas trahi ſa Dame. On imagine bien que le Troubadour ſe dégoûta d'être tant aimé : il renonça promptement à une tendreſſe auſſi dangereuſe, & il alla chanter la

Noſtradamus, Vies des Troubadours.

Dame de Rouſſillon. Noſtradamus nous dit que le nom de fille de cette nouvelle Beauté, était *Tricline Carbonnelle ;* il répète enſuite tout le Conte de Bocace. Mais, voulant copier mieux que lui l'action de Fayel, & voulant remplacer la lettre que ce mari barbare jeta ſur la table, pour prouver à ſa femme qu'elle avait mangé le cœur de Coucy, le nouveau Conteur ajoute un trait terrible, qu'il emprunte du repas de Térée dans les Métamorphoſes d'Ovide. *Raimond de Rouſſillon*, dit-il, *tira de deſſous la table la tête ſanglante de Cabeſtang, & la porta aux yeux de ſa femme épouvantée.* Noſtradamus change auſſi le genre de mort de la Dame, & aſſûre qu'elle prit *un couteau qu'elle avait ſous ſa robe, & perça ſa tendre poitrine.* Pourquoi ſous ſa robe ? Elle était à table. Les Conteurs vont ſouvent chercher bien loin d'eux ce qu'ils ont ſous la main.

Vies manuſcrites de Cabeſtang.

M. de Sainte-Palaye a rapporté d'Italie trois Vies manuſcrites du Poëte Cabeſtang, dans leſquelles cet évènement eſt conté d'une manière toute différente, & par des Ecrivains dont l'imagination était plus fertile en évènemens : auſſi s'eſt-elle donné carrière ; & même ils ne ſont pas d'accord entr'eux ſur les principales circonſtances. Chez eux, le lieu de la ſcène n'eſt plus le village de Rouſſillon en

Provence ; c'eſt le Comté même de Rouſſillon, au pied des Pyrénées. Le mari n'eſt pas, à la vérité, le Comte Souverain de Rouſſillon, mais un Seigneur très-puiſſant de la Terre de Caſtel-Rouſſillon. Ils appèlent la femme, Marguerite de Toriſmonde, de Soremonde : cela eſt bien loin de Tricline Carbonnelle, & bien près de la Sigiſmonde, fille de Tancrède. Il y a un de ces Manuſcrits où l'hiſtoire eſt racontée avec des détails infinis, & que leur ſingularité rend très-piquans.

Détails curieux.

Cabeſtang, ſelon cet Auteur, n'eſt point un illuſtre Chevalier, l'égal du Seigneur de Rouſſillon ; c'eſt un jeune Gentilhomme, Ecuyer de la Dame, & auquel par conſéquent elle eſt obligée de faire les avances que la qualité doit à la jeuneſſe. On retrouve, dans ce récit, une converſation toute entière de la Ducheſſe de Bourgogne avec Vaudrai ſon Page ; converſation tirée de ce Romans en rimes de la Châtelaine de Vergy, dont j'ai déjà tant parlé. Il eſt clair dès-lors que l'Auteur de la Vie de Cabeſtang a compilé les deux Hiſtoires de la Châtelaine de Vergy & de la Dame de Fayel, pour n'en faire qu'une ſeule qui fût plus chargée d'évènemens. Ce qu'il y a de plus agréable dans ce Manuſcrit, c'eſt qu'on y a rapporté quelques

traits des vraies Poéſies de Cabeſtang. Mais ſuivons le récit.

Le mari ſe doute de l'intrigue de ſon épouſe & du jeune Ecuyer. Un jour il le tire à l'écart, dans une partie de chaſſe, & veut le forcer à lui déclarer quel eſt l'objet qu'il célèbre dans ſes Poéſies. L'Ecuyer refuſe longtemps de s'expliquer, & cite à ſon Maître ce paſſage de Bernard de Ventadour, autre Poëte Provençal :

Mais un Amant fidèle
Doit tout dire à ſa Dame, & ne rien dire d'elle.

Cependant le Comte inſiſtant avec menace, Cabeſtang s'aviſe de lui dire qu'il eſt amant aimé de la ſœur de la Dame de Rouſſillon. Auſſi-tôt le jaloux prend le jeune homme au mot, lui promet de le ſervir dans ſes amours, & le mène chez ſon beau-frère Robert de Taraſcon, dont le château était voiſin. Là, Cabeſtang, fort embarraſſé, trouve moyen de conter ſon malheur à la Dame de Taraſcon, qui, par bonté d'ame, pour ſauver ſa ſœur & l'amant, fait à celui-ci toutes les prévenances imaginables, & renvoie le Comte de Caſtel-Rouſſillon, bien convaincu qu'elle eſt l'Héroïne des Chanſons de Cabeſtang, & que le Poëte ne ſe borne pas à la chanter.

Le Troubadour a l'imprudence, quelques jours après, de faire de nouveaux couplets pour la Dame de Rouſſillon, & de les adreſſer au mari même. C'était, dit-on, l'uſage général de ce temps-là. J'en conviens ; mais ce n'était pas l'uſage particulier de faire des Chanſons pour la femme, quand on voulait perſuader au mari qu'on était amoureux d'une autre : ce n'était pas l'uſage, quand le mari était jaloux & rempli de ſoupçons, de dire en ſa préſence : » Si je parais renoncer au » bien qui m'eſt le plus cher, ce n'eſt qu'une » feinte, pour mieux tromper le jaloux qui » ſoupçonne mon amour. Je feins de ne » point vous aimer, ô vous que j'aime ſeule » au monde ! « Avouons que cette circonſtance n'eſt point vraiſemblable. Le Conteur aura voulu, en imitant l'Hiſtorien du Châtelain de Coucy, placer les Poéſies de Cabeſtang dans le cours des évènemens ; mais celles-ci y ſont très-mal encadrées.

Le Comte de Rouſſillon, à qui l'on a ſi bien dit *ſa déconvenue*, en parlant à ſa perſonne, reconduit encore Cabeſtang à la chaſſe, l'égorge, lui ouvre le corps, arrache le cœur, & coupe la tête. Dans les trois Manuſcrits, on fait auſſi ſervir le cœur à la Dame comme un morceau de ſauvagine, qu'elle aime

beaucoup. Elle le mange pour ſauvagine ; & apparemment que les Auteurs ont ſu par quelque Anthropophage que la chair humaine ſentait la venaiſon. Il ſerait ſingulier cependant que, l'homme vivant de nourritures ſi différentes de celles des bêtes fauves, ſa chair eût le même goût que la leur ; mais les Conteurs n'y regardent pas de ſi près. Le dialogue, après le repas, entre le mari & la femme, eſt encore, mot pour mot, celui du Seigneur & de la Dame de Fayel. La tête de Cabeſtang remplace encore la lettre de Coucy. Mais deux Manuſcrits diſent que la femme, au déſeſpoir, ſe jeta exprès par la fenêtre : l'autre dit que le mari voulut la tuer à coups d'épée, & qu'en reculant, elle tomba par-deſſus le balcon.

On n'a pas manqué de prêter au récit de Bocace de nouveaux ornemens, qui puſſent lui donner un air d'authenticité. Tous les parens de la Dame de Rouſſillon & de Cabeſtang, tous les amans de la Province, déclarent la guerre à ce mari barbare. Il leur tient tête intrépidement ; parce que, ſans doute, tous les maris faiſaient cauſe commune avec lui. Enfin, on fait venir en Rouſſillon Alphonſe, Roi d'Arragon, qui aſſiége le coupable dans ſon château, le force de ſe

rendre, l'enferme au fond d'une tour, diſtribue tous ſes biens entre les parens de la femme & ceux de Cabeſtang, fait enterrer les deux amans dans le même tombeau, à la porte de l'Egliſe de Saint Jean de Perpignan. Là, ſur un marbre blanc, leurs amours & leurs malheurs ſont douloureuſement tracés; là, tous les ans, par ordre du Roi, on célèbre un ſervice pompeux en l'honneur de ces illuſtres morts; là, tous les Chevaliers du Rouſſillon, de la Cerdagne, du Narbonnois, &c. vinrent, pendant longues années, faires des jeux funéraires & des fêtes mémorables.

Voilà bien des détails qui affichent une publicité capable d'en impoſer au Lecteur; & c'eſt préciſément ce qui va détruire de fond en comble toute cette fable, qu'on veut tant échafauder.

1°. Les Auteurs avouent que l'évènement qu'ils racontent, eſt très-ancien, même par rapport à eux, puiſqu'ils diſent qu'on l'avait célébré *pendant longues années*, & qu'on ne le célébrait plus dans le temps où ils écrivaient. Donc ils n'ont pas cette autorité antique & contemporaine, qu'on aurait beſoin de leur donner, même pour les préférer à Réfutation.

Bocace, dont ils renverſent entiérement le récit (1).

2°. Il paraît que ces Manuſcrits ſont l'ouvrage de gens qui ne connoiſſaient pas ſeulement le pays dont ils parlaient. Ignorant qu'il y avait en Provence une Seigneurie appelée Rouſſillon, ils ont tranſporté la ſcène dans le Comté de Rouſſillon même, & ont ſubſtitué le Roi d'Arragon au Comte de Provence. Mais ils n'ont pas pris garde qu'ils mettaient tout près de Perpignan le château de Taraſcon, tandis que le Taraſcon de Provence en eſt à cinquante lieues, & celui du pays de Foix à plus de vingt : au lieu qu'en plaçant,

(1) Dans ce moment, il me tombe ſous la main un Pétrarque, imprimé à Veniſe en 1533, & commenté en Italien par le Docteur *Giovanni Andrea Jeſualdo*. Ce Commentateur, à propos du vers que j'ai cité, raconte la prétendue Hiſtoire du Poëte Cabeſtang, qu'il avait lue, ſans doute, dans les Manuſcrits d'Italie raſſemblés par M. de S. P. Mais ce ſage Italien, plus judicieux que l'Avocat dont j'ai parlé, ne garantit en aucune façon cette Hiſtoire, qu'il ſent bien que Pétrarque eût contée, ſi elle eût été vraie. Il la rapporte ſeulement comme *un oui-dire*, comme un récit ſans preuves : *Alcuni dicono*. Il oppoſe même à ce récit celui de Bocace, en obſervant que Bocace impute l'aventure à un Seigneur de Gardaſtaing, qui n'était pas Poëte.

comme

comme Bocace, la ſcène en Provence, la Seigneurie de Rouſſillon ſe trouve très-près de la ville de Taraſcon. Cette mépriſe frappante décèle des Ecrivains bien peu inſtruits.

3°. Le Roi Alphonſe, qu'ils font venir en Rouſſillon pour venger Cabeſtang, ne peut être qu'Alphonſe II, à qui le Rouſſillon fut donné, en 1175 (1), par Gerard III, dernier Comte de Rouſſillon. Car Alphonſe, Roi d'Arragon, ne poſſédait plus cette Province; elle avait paſſé à des cadets; & d'ailleurs il ne régna qu'en 1285, c'eſt-à-dire, ſoixante-douze ans après la mort de Cabeſtang. Mais ſi c'eſt Alphonſe II, par qui l'on veut que Cabeſtang ait été vengé, on fait donc reſſuſciter ce Roi tout exprès; car il était mort en 1196, & Cabeſtang ne mourut qu'en 1213. Y a-t-il une démonſtration plus complette de la fauſſeté de tout le récit? Que Cabeſtang ſoit mort en 1213, c'eſt un fait certifié, non-ſeulement par Noſtradamus, auquel je ne me fierais guère, mais par le Moine de Mont-Maïor, par celui des Iſles d'Or, par le Troubadour Saint-Céſari: ils atteſtent unanimement que *Cabeſtang fut tué en trahiſon, en*

(1) Voyez le *Marca Hiſpanica & Mariana.*

1213, *au temps que Raimond, Comte de Toulouſe, était pourſuivi par le Roi de France & par le Pape Innocent III.* Cela eſt poſitif, & la Croix du Maine dit la même choſe (1).

4°. Il paraît donc certain que Cabeſtang a été aſſaſſiné pour l'indiſcrétion de ſes amours, vingt ans après la mort du Châtelain de Coucy. Mais ſi ſon cœur eût été mangé par ſa maîtreſſe, ſi cette aventure eût été auſſi publique qu'on le dit, il eſt impoſſible que les anciens Auteurs n'en euſſent point parlé. Je demande ſur-tout, ſi tous les Troubadours n'auraient pas chanté avec éclat un évènement qui offrait les grands tableaux de la Poéſie ; un évènement qui aurait été conſacré par les pélerinages continuels des Chevaliers de toutes les Provinces voiſines ; un évènement enfin qui faiſait tant d'honneur à ces Poëtes, puiſqu'un Roi, en perſonne, était venu venger leur confrère ? Ce ſilence eſt une nouvelle preuve de la ſuppoſition.

5°. Qu'on veuille placer la ſcène en Rouſſillon, ou en Provence, nos Conteurs ſont

(1) Obſervez que la Croix du Maine ne dit pas un mot de l'Hiſtoire du cœur de Cabeſtang, & qu'il raconte celle du Châtelain de Coucy.

également démentis par la Chronologie ; car s'il n'y avait pas d'Alphonſe qui fût Souverain du Rouſſillon en 1213, comme je l'ai prouvé, il n'y en avait pas non plus qui fût Souverain de la Provence. Ce Comté avait appartenu à Alphonſe II, Roi d'Arragon, mort en 1196. Son fils aîné était monté ſur le Trône d'Arragon ; & le cadet, nommé Alphonſe, avait eu le Comté de Provence en partage : mais il était mort en 1209, quatre ans avant Cabeſtang ; & en 1213, Raimond Bérenguier, cinquième du nom, était Comte de Provence. Il eſt donc faux qu'un Alphonſe, Comte de Rouſſillon, ou de Provence, ait pu venger Cabeſtang.

Voy. Bouche, Hiſt. de Provence, t. II, p. 188.

6°. J'ai écrit à Perpignan & en Provence, aux perſonnes les plus dignes de foi & les mieux inſtruites de l'Hiſtoire de leur pays. Elles ont bien voulu renouveller, à ma prière, les recherches les plus exactes ſur ce conte, dont elles avaient dès long-temps reconnu la fauſſeté. Il eſt vrai qu'on l'a entendu débiter dans les deux Provinces : mais remarquez d'abord que ces deux petites traditions ſe détruiſent l'une par l'autre, puiſque l'évènement ne peut pas être arrivé tout à la fois au même homme en Provence & en Rouſſillon.

D'ailleurs (ce qui eſt déciſif) non-ſeulement le tombeau en queſtion n'exiſte ni dans la vieille Egliſe de Saint Jean de Perpignan, ni dans la Seigneurie de Rouſſillon ; mais les Hiſtoriens des deux Provinces, les Archives publiques, les cabinets particuliers des curieux, ne conſervent pas le moindre veſtige, pas la moindre notice de l'ancienne exiſtence de ce monument qu'on ſuppoſe ſi fameux, & où l'on avait fait tant de prétendus *pélerinages pendant ſi longues années.* Nouvelle démonſtration de la fauſſeté de toute cette Hiſtoire. Plus on annonce la célébrité d'un fait, plus on reçoit un démenti éclatant, quand il n'y en a pas la plus légère trace ni dans les Hiſtoriens, ni dans les monumens du pays.

CHAPITRE VIII.

Réſumé général, & comparaiſon des deux Hiſtoires du Châtelain de Coucy & du Poëte Cabeſtang.

SI nous voulons, en réſumant les faits & les preuves, comparer l'hiſtoire de l'horrible feſtin de la Dame de Fayel & de celui de la Dame de Rouſſillon, il ne paraît plus poſſible de douter que ce dernier ne ſoit un vrai *réchauffé* de l'autre. Le plagiat ſe découvre en ce que le premier évènement avait été rapporté par des Auteurs plus anciens; qu'il avait été écrit dès le treizième ſiècle, & publiquement connu dans le quatorzième, avant que Bocace l'altérât & le déguisât ſur la foi des Provençaux. Le plagiat ſe découvre en ce que toutes les circonſtances qu'on a ajoutées dans la ſeconde aventure, telle que le goût de ſauvagine qu'on donne au cœur humain, la ſépulture commune des deux adultères, la vengeance exercée par Alphonſe, Roi d'Arragon, ſont autant d'invraiſemblances choquantes, ou de fauſſetés prouvées. Il ſe découvre par la variation continuelle ſur

les noms, ſur le lieu, ſur les circonſtances. Dans la première Hiſtoire, on voit toujours uniformément, chez les anciens Auteurs, le Châtelain de Coucy, la Dame de Fayel, le Vermandois. Dans l'autre, même en la prenant chez les premiers qui l'ont contée avec l'épiſode du cœur, tantôt c'eſt Gardaſtaing, Chevalier & non Poëte; tantôt Cabeſtang, Page & Poëte; c'eſt Tricline Carbonnelle, Marguerite de Toriſmonde, de Soremonde; c'eſt Raimond, puis Guillaume de Rouſſillon, & encore de Caſtel-Rouſſillon; c'eſt en Provence, c'eſt à Perpignan: que ſais-je? inſtabilité perpétuelle ſur tous les détails, indice évident de la fiction.

A l'égard de la tradition, elle eſt conſtante dans tous les Hiſtoriens Français, relativement à l'aventure du Seigneur de Fayel, quoique cette aventure ait été aſſoupie dès le premier moment. Au contraire, celle du Seigneur de Rouſſillon, que l'on ſuppoſe avoir été publique & célébrée par des monumens publics, n'a laiſſé aucun veſtige que quelques bruits populaires, répétés par des Conteurs étrangers, & que les Hiſtoriens du pays n'ont jamais adoptés.

Mais ſur-tout, & voici le point capital, les anciens Auteurs qui ont parlé de la mort

du Châtelain de Coucy, le Romans manuſcrit, la Chronique de Fauchet, Froiſſart, le Chevalier de la Tour, ont tous parlé de l'hiſtoire de ce cœur ſervi à la Dame de Fayel par ordre de ſon époux. Jamais on n'a écrit ſur les amours du Châtelain de Coucy, ſans écrire cette affreuſe cataſtrophe ; au lieu que les premiers Auteurs qui ont parlé de la mort de Cabeſtang, n'ont pas même indiqué que cette vengeance eût été exercée ſur ſon cadavre par l'ennemi qui l'avait aſſaſſiné. Rien ne peut mieux achever de démontrer que c'eſt une ſuite ajoutée après coup à ſa triſte aventure par des Conteurs récens & plagiaires.

Enfin, arrêtons mes Lecteurs ſur une dernière obſervation priſe dans le cœur humain, & qui leur en rappellera une que j'ai déjà faite. Dans l'Hiſtoire de Fayel, tout ſe ſuit, tous les faits ſont dépendans l'un de l'autre. Fayel cherche à ſe venger de ſon ennemi mort, parce qu'il n'a pu s'en venger pendant qu'il vivait, & parce que Coucy l'outrage encore après ſa mort : c'eſt l'idée du cœur envoyé, qui ſuggère à Fayel l'idée de faire ſervir ce cœur à ſa vengeance. Quand la Dame de Fayel a achevé ce repas effroyable, & que le mari lui en révèle l'affreux myſtère, il eſt

naturel qu'elle ne puiſſe y ajouter foi, elle croit ſon amant en Syrie ; il eſt auſſi naturel que le barbare lui jette la lettre de Coucy pour la convaincre de ſon malheur. Mais dans la Fable de Cabeſtang, c'eſt Rouſſillon qui aſſaſſine ſon ennemi ; le voilà vengé. Il va plus loin. Il conçoit de lui-même, ſans que rien l'y conduiſe, il crée le déteſtable projet de faire manger à la maîtreſſe le cœur de l'amant. Quand il a accompli cette abomination, il a encore ſous la table la tête de Cabeſtang. Il faut donc qu'il ſe ſoit dit d'avance, elle ne voudra pas croire qu'elle aura mangé le cœur, j'aurai la tête toute prête pour le lui prouver. Quelle recherche d'atrocités ! L'homme va-t-il ainſi dès le premier pas creuſer & fouiller dans toutes les profondeurs du crime ? J'avoue qu'il me faudrait les preuves les plus fortes pour me contraindre à le croire. Oui, lorſque de deux récits, j'en vois un moins atroce, où une idée a enfanté l'autre, & dont les faits ſont atteſtés par les Hiſtoriens & par une tradition conſtante ; que l'autre récit, au contraire, accumule, ſans liaiſon, toutes les horreurs poſſibles & impoſſibles ; qu'il n'a pour garans qu'un Conte de Bocace, & d'autres écrits pleins de contradictions & de mépriſes évidentes, je rejette

le dernier avec plaiſir, & je crois le premier en gémiſſant.

Cependant ſi quelqu'un ſe plaiſait à penſer que les Auteurs de la vie de Cabeſtang n'en ont impoſé que ſur les circonſtances, & que le fond en eſt vrai (ce qui ne paraît pas impoſſible); alors il faudrait convenir que le crime du Seigneur de Rouſſillon eſt néceſſairement un crime répété, comme on n'en voit que trop dans l'Hiſtoire du Genre Humain. Et puiſque Coucy eſt mort en 1192, & Cabeſtang en 1213, il s'enſuivrait que le Seigneur de Rouſſillon aurait été inſtruit de l'horrible vengeance du Seigneur de Fayel, & aurait cherché, en imitant cet époux féroce, à le ſurpaſſer en barbarie. Alors un raffinement de cruauté m'étonnerait moins; l'homme eſt jaloux de mettre du ſien dans tout ce qu'il imite, & les crimes du ſecond coupable ſont plus compoſés que ceux du premier.

P. S. Il eſt important d'obſerver qu'il y a en Champagne une famille noble appelée *Couſſy*, & dont le nom, comme on voit, s'écrit différemment de celui de la grande Maiſon dont j'ai tracé l'Hiſtoire. Auſſi cette famille ne porte pas les armes des Coucys, & ne prétend par leur appartenir.

Mais il y a en Gaſcogne une famille de *Coucy*, portant le nom & les armes de l'ancienne Maiſon du Vermandois, comme les portent Meſſieurs de Coucy-de-Polecourt. On dit que cette famille a des titres qui conſtatent qu'elle s'eſt établie en Gaſcogne pendant que la première race de la branche aînée ſubſiſtait, mais qu'elle ignore l'époque préciſe de cet établiſſement. Il eſt très-vraiſemblable que c'eſt une branche iſſue de quelques cadets de la première race ; car Ducheſne & Dom Touſſaint Dupleſſis en nomment pluſieurs, dont ils diſent que la deſtinée & la poſtérité leur ſont inconnues.

LETTRE
DE M. DE BELLOY,

Au ſujet de quelques obſervations qu'on avait faites ſur ſa Tragédie de Gabrielle de Vergy, *d'après une lecture, & avant que la Pièce fût imprimée.*

M.

M. de B. a bien voulu me communiquer les réfléxions que vous lui avez adreſſées ſur Gabrielle de Vergy. Je ſens combien il eſt glorieux pour moi que mon Ouvrage ait pu vous occuper un moment après ſa lecture : je ſerais excuſable d'en tirer quelque vanité ; mais c'eſt lorſque que j'aurai profité de vos

leçons que je me permettrai de m'en applaudir. Le premier acte a pu vous paraître long, parce que je ne l'ai pas lu avec toute la chaleur néceſſaire. Il a l'inconvénient de tous les premiers actes des Pièces très-ſimples, où il n'y a que des caractères à expoſer, & point de faits. Le caractère de Fayel, qui était difficile à annoncer, & qu'on ne pouvait bien établir qu'en diſtinguant avec ſoin toutes les nuances de la jalouſie, tous ces différens mouvemens ſi contraires qui produiſent enſuite les grands effets de la Pièce ; ce caractère occupe les deux tiers au moins du premier acte : il eſt violent, & par ce moyen il ne laiſſera pas le temps au ſpectateur de ſe refroidir. Je compte abſolument ſur le jeu de l'Acteur & ſur l'indulgence que le Public a toujours pour les premiers actes. J'ai reſſerré celui-ci autant qu'il m'a été poſſible ; il faudrait donc que l'on m'y montrât préciſément un morceau qui fît longueur ; juſques-là je n'y puis rien retrancher, ne voyant rien par moi-même qui ne me paraiſſe néceſſaire.

A l'égard du cinquième acte, qui eſt bien important, j'aurai l'honneur de vous aſſûrer que depuis quelques années nos ſpectateurs ont acquis bien plus de force qu'ils n'en avoient autrefois, pour ſoutenir les momens

terribles de certaines Tragédies. Depuis la coupe d'Atrée, qui a dû révolter, la tête de Cicéron n'a point ſoulevé, parce que l'Actrice ſeule était ſuppoſée le voir, & que le ſpectateur n'avait ſous les yeux que le voile qui couvrait cette tête. Voilà ce qui m'a déterminé à faire préſenter le cœur de Coucy dans un vaſe où il ne ſera point vu. Mais je crois néceſſaire que le vaſe même ſoit bien viſiblement expoſé aux yeux du ſpectateur. Sans cela, ils ſe figureront voir le cœur à découvert. Quand on n'a pas une choſe ſous les yeux, l'imagination travaille & ſe la peint ſouvent au delà de ce qu'elle eſt : au lieu que les yeux fixés fixent l'imagination ; & quand on voit bien clairement, on ne croit pas voir plus qu'on ne voit en effet. Auſſi je ſuis convaincu que ma Pièce fait plus d'horreur à la lecture qu'elle n'en fera à la répréſentation, parce que les auditeurs laiſſent courir leur penſée bien au delà des bornes où les objets préſens arrêtent les ſpectateurs. Cependant je ſuis abſolument de votre avis ſur la néceſſité de ne pas laiſſer le vaſe toujours en vue juſqu'à la fin de l'acte. Voici quel eſt mon plan à cet égard. Lorſque Gabrielle a découvert le vaſe, & qu'elle eſt tombée en défaillance, lorſque ſa confidente l'a fait un peu revenir à

elle, & qu'elle commence à adreſſer la parole au cœur de Raoul, ce ne peut être d'abord qu'avec horreur, & en détournant les yeux vingt fois : inſenſiblement elle s'accoutume à ce ſpectacle ; elle ſe ſouvient des préſens que Raoul a voulu lui faire de ce cœur, qui par-là devient un objet plus douloureux qu'atroce : je connais vingt femmes qui, ſi elles perdaient leur amant, conſerveraient ſon cœur avec cette ſorte de plaiſir qui ſe mêle à la profonde triſteſſe (1). Ces différens paſſages de l'horreur à la ſimple douleur, n'occupent qu'environ ſeize vers, après quoi Fayel arrive : c'eſt pendant toute ſa ſcène qu'il faudra que le vaſe ſoit retiré par la confidente derrière la couliſſe, comme vous l'imaginez ſi judicieuſement : car cet objet pourrait diſtraire d'autres objets plus nouveaux, & devenus plus attachans que ce vaſe qui a produit ſon effet. Vers la fin de la ſcène, quand Gabrielle fait un dernier mouvement vers le cœur, Fayel lui ôte le vaſe, & alors on l'emporte hors de la vue des ſpecta-

(1) On a l'exemple fameux de la Reine de Navarre & de la Ducheſſe de Nevers, qui conſervèrent ainſi les têtes de Lamole & de Coconas leurs amans.

Note de l'Éditeur.

teurs. Je crois qu'avec tous ces ménagemens, cette horrible cataſtrophe pourra être ſupportée. J'ai eu ſoin de changer les vers qui indiquaient, qu'il avait pu tomber quelques gouttes de ſang ſur les mains de Gabrielle, parce que l'imagination échauffée aurait pu en effet, aller plus loin que mes expreſſions, ſur-tout je ne m'aviſerai pas d'expoſer, à la première répréſentation, le tableau du repas (1). Je crois qu'on en aura aſſez pour un jour : il ſera bon de garder ce trait pour ceux qui n'auront pas trouvé la Pièce aſſez atroce, & qui voudraient que Fayel fût préſent au moment où ſa femme découvre le vaſe (2). Pour

---

(1) L'Auteur entend, par *le tableau du repas*, ces vers que Gabrielle dit dans ſon délire :

Iſaure, le vois-tu ? ce tigre enſanglanté,
S'acharne à déchirer les reſtes du carnage.
Vois ce cœur palpitant que frappe encor ſa rage ;
Sous les couteaux tranchants j'entends ce cœur gémir ;
Vois ſes lambeaux épars que Fayel vient m'offrir.
Arrête, monſtre, arrête. Eh quoi ! tes mains fumantes
Oſent porter ce cœur ſur mes lèvres ſanglantes !

Au reſte, ce que l'Auteur projette ici, n'a pas pu s'éxécuter, parce que la Pièce a été imprimée avant d'être répréſentée, & que les vers qui déſignent le repas, étaient dans l'imprimé.

(2) On voit par-là l'étonnante diverſité des opinions.

ce point, je dirai comme le Miſanthrope :

Hors qu'un commandement exprès du Roi ne vienne, &c.

Je ne me rendrai jamais. Je n'ai pas voulu refaire Atrée ; j'ai voulu, au contraire, l'éviter autant qu'il a été poſſible. J'ai voulu que l'on pleurât du déſeſpoir & de la mort de Fayel ; & certainement il mourrait plus abhorré que le monſtre d'Argos, s'il oſait, comme lui, jouir de ſon abominable vengeance. Le Fayel de l'Hiſtoire eſt un tigre qu'on eſt loin de plaindre ; mais je crois avoir peint un homme pendant les quatre premiers actes.

Servetur ad imum
Qualis ab incepto, &c.

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR
SUR LA PIÈCE SUIVANTE.

Nous trouvons ces Vers écrits de la main de M. de Belloy, avec des ratures & des lacunes qui atteſtent qu'il en eſt l'Auteur : ils feront encore plus regretter qu'il n'ait pas pu voir ſon rôle de Gabrielle embelli par Madame Veſtris.

VERS

ADRESSÉS

A MADAME PREVOST,

Jouant le rôle de GABRIELLE DE VERGY, *ſur le Théâtre de Rouen.*

QUEL charme me rappelle aux jeux de Melpomène ?
Eſt-ce Clairon qui, ſur la Scène
Vient encor déployer ſes talens enchanteurs,
Et d'un Peuple attendri faire couler les pleurs ?
C'eſt elle.... mais moins fière, & plus douce, & plus tendre ;
Je crois la voir, je crois l'entendre :
La terreur, la pitié, Souveraines des cœurs,
Renaiſſent à ſa voix, environnent ſon Trône.....
. . . . . .
Notre art eſt de créer, & le ſien eſt de peindre ;
Tous les Arts ſont jumeaux, & les Muſes ſont ſœurs.
Preſtige divin du Théâtre,
Intéreſſantes fictions,
Plaiſirs ingénieux dont je ſuis idolâtre,
La vérité me livre à vos illuſions :

PREVOST, tu nous séduis par elle,
C'est elle qui préside à tes enchantemens;
Ton jeu, formé sur son modèle,
Maîtrise nos esprits & subjugue nos sens:
L'Actrice disparaît, tu deviens Gabrielle:
Tu la peins, je la vois, & ces traits altérés,
Des ombres du trépas déjà défigurés,
Ce désordre des sens, ce trouble involontaire,
Ce regard immobile attaché sur la terre,
Tantôt languissamment se levant vers le Ciel,
Tantôt avec terreur égaré sur Fayel;
Cette démarche chancelante,
Cette ame fugitive, errante
Dans un corps affaibli qui succombe aux douleurs,
Et ces yeux épuisés de pleurs.....
Quel silence peut rendre, avec plus de magie,
D'un sentiment profond la sublime énergie?
Je frissonne, j'éprouve un charme impérieux,
Et des larmes déjà s'échappent de mes yeux.
Achève: à ce tableau vivant & pathétique,
A sa muette expression,
Ajoute la séduction
D'un organe animé par la muse tragique,
Le cri de la Nature & de la Vérité,
Accent des Passions & par elles noté;

Ce cri qui part du cœur, me pénètre & m'enflâme;
Un geſte éloquent, sûr & toujours varié,
L'abandon de toi-même, & ces élans de l'ame,
Le triomphe de l'Art, où l'Art eſt oublié.
PREVOST, voilà tes droits à la gloire, à nos larmes,
Voilà les invincibles charmes
Qui te font règner ſur nos cœurs.....

. . . . . .

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

M. de Belloy, dans ſon Mémoire ſur la Maiſon de Coucy, ſe flatte avec raiſon, comme on l'a vu, d'avoir, par ſon apologie de Coucy-Vervin, impoſé pour l'avenir aux Hiſtoriens l'obligation de changer de langage ſur le compte de cet infortuné, & de réhabiliter ſa mémoire, comme l'a fait l'autorité publique. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, qui, dans l'Hiſtoire de François I, avoit parlé de Vervin & du Maréchal du Biez ſon beau-père, comme la foule des Hiſtoriens, s'eſt empreſſé de donner l'exemple d'une rétractation formelle, & de rendre à Vervin & à M. de Belloy l'hommage qu'exigeoit la vérité.

EXTRAITS
DE L'HISTOIRE
DE FRANÇOIS I,

Concernant Coucy - Vervin & le Maréchal du Biez ſon beau-père, tome 5 de la ſeconde édition.

» LE Roi d'Angleterre faiſoit alors (1544)
» en perſonne le ſiége de Boulogne, tandis que
» le Duc de Norfolk, joint aux Impériaux,
» commandés par les Comtes de Rœux & de
» Bures, faiſoit celui de Montreuil. C'étoit
» le Maréchal du Biez, Officier de quelque
» expérience, qui commandoit dans Mon-
» treuil; c'étoit Vervin ſon gendre, jeune
» homme ſans talens & ſans courage, trop
» indigne de porter le grand nom de Coucy,
» qui commandoit dans Boulogne.....
» Montreuil & Boulogne, vivement preſſés,
» & hors d'état d'être ſecourus, ne pouvoient
» guère échapper aux Anglois.... Henri VIII....
» redoubla d'ardeur à faire battre les fortifi-
» cations de Boulogne. Il n'y avoit que le
» Capitaine Corſe, qui, par ſon intrépidité

» qu'il communiquoit à toute la garniſon,
» ſoutînt encore la Place, & inſpirât du cou-
» rage, même à Vervin; mais il fut tué ſur
» la brèche, & dès-lors Vervin ne ſongea
» plus qu'à ſe rendre. Ce fut en vain que
» Saint-André entreprit de jeter par mer du
» ſecours dans Boulogne, ce qui ne pouvoit
» être tenté du côté de la terre, les Anglois
» environnant trop bien la Place, étant trop
» bien retranchés, & faiſant trop exactement
» la garde. Les vents rendirent l'entrepriſe
» également impoſſible du côté de la mer :
» Saint-André parut trois fois à la vue du
» Port, ſans jamais pouvoir aborder, tou-
» jours rejeté en pleine mer par les vents,
» qui enfin l'obligèrent de ſe retirer.

» Vervin ſe hâta de faire une capitulation
» prématurée, ſans conſulter ni la garniſon,
» ni les Bourgeois : il obtint qu'ils ſortiroient
» avec tout ce qu'ils pourroient emporter,
» & qu'ils ſe retireroient où ils voudroient;
» mais l'artillerie, les munitions de guerre &
» de bouche, qui étoient en abondance dans
» la Ville, reſtèrent aux Anglois. Les Bourgeois
» refuſèrent de ſigner ces conditions; le Maire
» de Ville dit à Vervin qu'il pouvoit ſe reti-
» rer où il voudroit, que les Bourgeois ſuffi-
» ſoient à leur défenſe. A l'appui de leur fer-

» meté, il ſurvint la nuit une tempête furieuſe
» & une pluie violente, qui renverſèrent les
» tentes des Anglois, ruinèrent leurs travaux,
» détrempèrent tellement la terre dans l'endroit
» où leur camp étoit aſſis, qu'ils ne pouvoient
» reſter ſur pied. Les ôtages n'étant point en-
» core livrés, on crut qu'au moins Vervin con-
» ſentiroit à profiter de cet avantage : Offi-
» ciers, Soldats, Bourgeois, tout renouvella
» ſes répréſentations. La lâcheté de Vervin fut
» inflexible ; il allégua la parole qu'il avoit
» donnée au Roi d'Angleterre, & prétendit
» lui devoir une fidélité qu'il ne gardoit pas
» au Roi ſon Maître. Il en fut puni ſous le
» règne ſuivant. Henri II, plus ſévère que
» François I, lui fit faire ſon procès ; il fut
» condamné à avoir la tête tranchée. Ce
» Prince n'avoit pu oublier, que ſi Vervin,
» comme il le pouvoit & comme il le devoit,
» lui avoit donné le temps d'arriver en Picar-
» die, il auroit eu la gloire de faire lever le
» ſiége au Roi d'Angleterre en perſonne : en
» effet, le Dauphin partit vers ce temps pour
» aller ſecourir Montreuil & Boulogne.....
» Il fit lever le ſiége de Montreuil, & tenta
» de reprendre Boulogne ; mais forcé de re-
» noncer à cette entrepriſe, il ſe contenta
» de laiſſer dans Montreuil, ſous les ordres du

» Maréchal du Biez, une forte garniſon, pour
» reſſerrer celle de Boulogne : ce fut par ces
» expéditions que finit la campagne de 1544.

» Pendant l'hiver de 1545, le Maréchal du
» Biez eſſaya de faire conſtruire un fort ſur
» une hauteur voiſine de Boulogne, pour
» gêner le port de cette Place ; ce qui donna
» lieu à un combat aſſez vif contre les Anglois.
» Le Maréchal fut obligé de ſe retirer, & d'a-
» bandonner ſon projet.....

» Il fit d'abord une faute inexcuſable, celle
» de manquer totalement l'objet : on vouloit
» fermer aux ennemis l'entrée du port ; & il
» avoit été ordonné, en conſéquence, que le
» fort ſeroit bâti préciſément à l'embouchure
» de la Liane, à la pointe qui eſt vis-à-vis la
» tour-d'ordre. Le Maréchal, au contraire,
» choiſit un endroit plus éloigné, nommé
» Outreau, qui laiſſoit l'entrée du port par-
» faitement libre. Il ſe ſervit enſuite d'un
» Ingénieur, qui conçut & exécuta mal ſon
» plan ; de ſorte que les travaux, après avoir
» langui long-temps, & avoir coûté beau-
» coup, finirent par être preſque inutiles, &
» qu'il fallut les recommencer.

» Tandis que du Bellay, envoyé par le
» Roi pour examiner les travaux, lui rendoit ce
» compte fidèle, le Roi reçoit un autre Courier

» du Maréchal du Biez, qui lui annonce que » dans huit jours le fort ſera entièrement » conſtruit. Du Bellay, ſur cet avis qu'il ne » conçoit point, retourne au camp, avec » commiſſion expreſſe de dire au Maréchal, » en plein Conſeil, que le temps preſſoit, que » la ſaiſon avançoit, qu'il étoit temps de pren- » dre le parti ou d'attaquer Boulogne, ou de » chaſſer les Anglois de la terre d'Oye, pour » affamer Guines & reſſerrer Calais : que Dam- » pierre, Gouverneur d'Ardres, demandoit » à grands cris du ſecours, & ſe plaignoit de » ne pouvoir plus réſiſter aux courſes des » garniſons de Guines & de Calais, qui ve- » noient l'inſulter impunément juſqu'aux por- » tes d'Ardres.

» Le Maréchal répondit qu'il avoit des avis » certains que les vivres manquoient dans » Boulogne, & que les Anglois ſe diſpoſoient » à partir de Calais pour marcher au ſecours » de cette Place ; que ſon intention étoit d'a- » bandonner le fort d'Outreau, où il laiſſeroit » ſeulement trois ou quatre mille hommes » pour le défendre, & de ſe poſter entre Bou- » logne & Calais, pour couper aux Anglois » la communication de ces deux Places.

» Sur cet avis, il s'éleva dans le Conſeil » un cri général d'improbation. *Comment pou-*

» *voit-on ſe perſuader que la mer & le port de* » *Boulogne étant libres, & la garniſon pouvant* » *à chaque inſtant recevoir des rafraîchiſſemens* » *par cette voie ouverte, les Anglois aimaſſent* » *mieux tenter la voie difficile & périlleuſe d'une* » *bataille, pour jeter des vivres dans cette Place,* » *où un ſeul navire en pouvoit porter plus que* » *ne pourroient faire mille chariots ? Comment* » *pouvoit-on même penſer qu'avec cette facilité* » *d'être ſans ceſſe ravitaillé, Boulogne manquât* » *de vivres ? D'ailleurs que deviendroient ces* » *travaux du fort d'Outreau, ſi peu utiles, à la* » *vérité, par leur emplacement, mais qui avoient* » *tant coûté, & dont enfin il falloit tirer quel-* » *que parti ? Il falloit du moins ne ſe pas priver,* » *par ce changement de poſte très-inutile, des* » *Soldats que le Maréchal propoſoit de laiſſer* » *dans le fort, & qui ne pourroient jamais en* » *défendre les travaux, s'ils étoient attaqués.*

» Ces raiſons étoient ſi fortes, & furent ſi » fortement dites dans le Conſeil, que le » Maréchal ne repliqua rien ; mais il n'aban- » donna point ſon projet, & décampa ſans » prendre avis de perſonne.

» Toute cette conduite étoit très-ſingu- » lière, & du Bellay ne cacha point au Maré- » chal qu'elle étoit contraire aux intentions » du Roi. Le Maréchal du Biez, & Vervin

» ſon gendre, étoient-ils mal intentionnés, » ou n'étoient-ils que mal habiles ? Le Roi » lui-même avoua depuis à du Bellay, qu'il » ne comprenoit rien à la conduite du Maré- » chal, qu'il le ſoupçonnoit de n'avoir ſongé » qu'à faire durer ſon emploi, & d'avoir vo- » lontairement ſacrifié le bien de l'Etat à des » vues ambitieuſes (1).....

» Pendant toutes ces mauvaiſes opérations » du Maréchal du Biez, & en attendant qu'on

---

» (1) Henri II en jugea vraiſemblablement ainſi ; » car, à ſon avénement, il éloigna le Maréchal du » Biez de la Cour, quoiqu'il eût été armé Chevalier » de ſa main ; il le dépouilla de la dignité de Maré- » chal de France ; mais du Biez y fut rétabli dans la » ſuite. M. de Thou dit que le Maréchal du Biez » fut condamné à une priſon perpétuelle, & privé du » Collier de l'Ordre ; il ſortit de priſon & mourut » de douleur quelques temps après : d'autres diſent » même que du Biez avoit été condamné à mort ; que » la priſon perpétuelle ne fut qu'une commutation de » peine. Quoi qu'il en ſoit, le fils de Vervin ne » voulut pas laiſſer ces taches imprimées ſur le grand » nom de Coucy, & ſur un nom uni à celui-là, il » fit réhabiliter la mémoire de ſon père & de ſon » aïeul maternel, par des Lettres-Patentes qu'il obtint » de Henri III, & qui furent enregiſtrées au Parle- » ment le premier Octobre 1575. Il fit faire enſuite » des obsèques magnifiques au Maréchal du Biez & à » Vervin. «

» pût aſſiéger Boulogne, que le Roi avoit » réſolu de reprendre en perſonne, comme » Henri VIII l'avoit priſe, le Roi erroit dans » les Provinces voiſines..... Il envoya ordre » au Maréchal du Biez de faire le dégât dans » la terre d'Oye..... En voulant pénétrer dans » le pays, on étoit arrêté par les canaux : cet » inconvénient étoit aiſé à prévoir, & on » l'avoit prévu ; mais les ponts portatifs dont » on avoit fait proviſion, étoient reſtés à » Ardres. Fut-ce encore une négligence affec- » tée du Maréchal du Biez ? C'eſt ce que du » Bellay n'oſe décider.....

» Le dégât fait, le Roi envoya ordre au » Maréchal de retourner devant Boulogne, » d'en preſſer plus que jamais le blocus, & de » camper entre Boulogne & le fort d Outreau, » pour protéger les travaux de ce fort, qu'il » lui recommandoit auſſi de hâter de tout ſon » pouvoir..... Pendant que le Roi s'occupoit » de ces ſoins ſolides, les Anglois, mal blo- » qués dans Boulogne, inſultoient le fort » d'Outreau. Quoique ce fort leur laiſſât la » liberté du port, il ne laiſſoit pas d'incom- » moder beaucoup la Ville-baſſe, vis-à-vis de » laquelle il étoit ſitué. Dès l'année précé- » dente, les Anglois avoient voulu profiter » de la fauſſe démarche qu'avoit faite le Ma-

» réchal du Biez d'abandonner ce fort avant » qu'il fût achevé ; ils remarquerent des en- » droits qui étoient encore tout ouverts ; » d'autres où l'on pouvoit aiſément monter » avec des échelles ſans être apperçu ; ils » paſsèrent, pendant la nuit, à gué, la petite » rivière de Liane, où, lorſque la mer étoit » retirée, on n'avoit de l'eau que juſqu'aux » genoux ; ils ſe préſentèrent, une heure » avant le jour, devant le fort ; mais la vigi- » lance des Commandans, la garde exacte » qu'ils faiſoient faire par-tout, & principale- » ment dans les endroits foibles, firent man- » quer alors l'entrepriſe. Tous les Anglois qui » deſcendirent dans les foſſés, ou qui par- » vinrent à monter ſur les remparts, furent » tués ; le reſte ſe retira avec une précipitation » qui tenoit de la fuite.

» Après cette rude épreuve de la vigilance » & de la valeur de la garniſon d'Outreau, » les Anglois ne ſongèrent plus à s'emparer » de ce fort par aſſaut, ni par ſurpriſe ; mais » les garniſons de Boulogne & d'Outreau » continuèrent à s'inſulter, à s'enlever des » convois, à s'entre-gêner pour les vivres. » Les maladies contagieuſes ſe mirent dans le » fort d'Outreau, & y firent un ravage

» affreux..... ſans qu'on abandonnât un inſ-
» tant la garde de la Place,..... la patience &
» le courage du Soldat empêcherent les An-
» glois de mettre à profit tant de malheurs.

» Lorſqu'après l'expédition de la terre
» d'Oye, le Maréchal du Biez, par ordre
» exprès du Roi, vint reprendre, autour de
» Boulogne & à portée du fort d'Outreau,
» le poſte qu'il n'auroit jamais dû abandonner,
» le premier ſoin fut de jeter des hommes &
» des vivres dans Outreau, où la contagion
» commençoit à ceſſer ſes ravages : il y eut
» à ce ſujet quelques légers combats.....

» Trois ſemaines après, le Maréchal du
» Biez ſembla vouloir rétablir ſa réputa-
» tion par une action aſſez vigoureuſe, où
» il eut un avantage marqué. Auſſi occupé
» de la défenſe d'Outreau, qu'il avoit
» paru la négliger d'abord, il prépara un ſe-
» cond convoi, qu'il voulut conduire lui-
» même avec cinquante hommes d'armes de
» ſa compagnie, cinquante Arquebuſiers, &
» quatre mille hommes d'Infanterie Alle-
» mande..... Il rencontra un corps de ſix mille
» Anglois, commandés par Mylord Sorel, qui
» l'attendoit au paſſage : il l'attaqua ; le com-
» bat fut vif & long ; les Anglois furent enfin

» obligés de plier ; ils ſe retirèrent ſous un » petit fort : du Biez, animé par ſa première » victoire, alla les y attaquer, & parvint à » les y forcer. Les Anglois perdirent ſept à » huit cents de leurs meilleurs Soldats ; on » leur fit de plus deux cents priſonniers. La » perte des François fut légère.

» Le Maréchal eut le bonheur de finir mieux » qu'il n'avoit commencé. Cet exploit fut le » dernier de cette guerre, le dernier même de ce règne.

EXTRAITS
DE L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,
SUR LE MÊME SUJET.

Tome 4 de l'Hiſtoire particulière de la querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c. Tome 7 de l'Ouvrage entier.

CHAPITRE XVI.

» HENRI VIII s'attacha aux ſiéges de » Montreuil & de Boulogne..... Le Dauphin » Henri marcha contre Henri VIII. Son arri- » vée, & la vigoureuſe défenſe du Maréchal » du Biez, firent lever le ſiége de Montreuil ; » mais le Dauphin arriva trop tard pour faire » lever celui de Boulogne. Il s'en prit à Coucy- » Vervin, Gouverneur de la Place ; il l'accu-

» ſoit de l'avoir mal défendue ; & au com-
» mencement de ſon règne, il lui fit trancher
» la tête.

» Sur la foi de tous les Hiſtoriens, & en
» particulier de du Bellay, Auteur contem-
» porain, & fait d'ailleurs pour être inſtruit,
» nous avions cru Vervin coupable au moins
» de lâcheté ; mais nous ſommes forcés de
» céder à l'évidence des raiſons par leſquelles
» M. de Belloy, lui rendant l'innocence & la
» gloire, détruit ſur ce point l'opinion reçue.
» Nous ſaiſiſſons avec plaiſir cette occaſion
» de corriger une erreur, & de rendre hom-
» mage à un infortuné, dont la mémoire a
» d'ailleurs été réhabilitée avec autant d'éclat
» que de juſtice. M. de Belloy juſtifie très-
» bien auſſi le Maréchal du Biez, beau-père
» de Vervin, & plus maltraité encore par du
» Bellay. (*Voyez* le Mémoire de M. de Belloy
» ſur la Maiſon de Coucy.....)

CHAPITRE XVII.

» FRANÇOIS I & Henri VIII avoient laiſſé en » mourant deux nouveaux objets de rivalité » à la France & à l'Angleterre, Boulogne & » l'Ecoſſe.

» Boulogne n'étoit pas encore reſtitué à la » France, qui n'en avoit pas encore acquitté » le prix. Henri II brûloit de reprendre cette » Place, & dédaignoit de la payer; ſur-tout » il ne vouloit point attendre le terme de » huit années, marqué pour la reſtitution; » il ne ſe conſoloit point de n'avoir pu arri- » ver aſſez tôt pour défendre cette Place » contre Henri VIII en perſonne. Ce fut ce » motif qui le rendit ſi ſévère & ſi injuſte à » l'égard du Maréchal du Biez & de ſon » gendre Coucy-Vervin. «

Fin du quatrième Volume.

TABLE
DES MATIÈRES
DU QUATRIÈME VOLUME.

GABRIELLE DE VERGY. Page 5
Épître Dédicatoire. 7
Préface. 11
Observations historiques. Ibid.
Observations Dramatiques. 16
GABRIELLE DE VERGY, Tragédie. 41.
Jugement du Journal des Savans, sur la Tragédie de Gabrielle de Vergy. 141
Observations de l'Éditeur, sur la Tragédie de Gabrielle de Vergy. 157
Mémoire historique sur la Maison de Coucy, & sur la branche de Vervin, encore existante. 223
Première Partie. Notion générale de la Maison de Coucy, avec un petit détail de la première tige & de la branche aînée. 227
Seconde Partie. De la branche de Coucy-Vervin, & du malheureux Jacques de Vervin, décapité en 1549. 249
Histoire & Procès de Jacques de Coucy-Vervin. 250.

Suite & fin de la poſtérité de Jacques de Vervin. Page 268

Troiſième Partie. De la Branche cadette de Coucy-Vervin, actuellement ſubſiſtante. 271

Lettre de M. de Belloy à M. de Coucy, fils de celui à qui la Tragédie de Gabrielle de Vergy eſt dédiée, comme au Chef de la Maiſon de Coucy. 293

Obſervations de l'Éditeur ſur l'objet du Mémoire précédent. 295

Mémoire hiſtorique ſur le Châtelain de Coucy & la Dame de Fayel, avec le Précis d'un ancien Manuſcrit qui eſt à la Biblothèque du Roi. 299

CHAPIRE PREMIER. *Notions Préliminaires* Ibid.

CHAP. II. *Extrait du Roman manuſcrit.* 304

CHAP. III. *Réflexions ſur cette Hiſtoire.* 323

CHAP. IV. *Autres autorités qui prouvent le fait principal.* 331

CHAP. V. *Remarques ſur le lieu & ſur les perſonnes.* 335

CHAP. VI. *De la Châtelaine de Vergy, & de la fille de Tancrède.* 345

De la fille de Tancrède. 351

CHAP. VII. *Hiſtoire de la Dame de Rouſſillon & de Cabeſtang.* 353

CHAP. VIII. *Réſumé général, & comparaiſon des deux Hiſtoires du Châtelain de Coucy, & du Poëte Cabeſtang.* 373

Lettre de M. de Belloy, au ſujet de quelques Obſervations qu'on avoit faites ſur ſa Tragédie de Gabrielle de Vergy, d'après une lecture, & avant que la Pièce fût imprimée. 379

Avertiſſement de l'Éditeur. 385

Vers adreſſés à Madame PREVOST, *jouant le rôle de Gabrielle de Vergy, ſur le Théâtre de Rouen.* 386

Avis de l'Éditeur. 389

Extrait de l'Hiſtoire de François I, concernant Coucy-Vervin, & le Maréchal du Biez ſon beau-père. 390

Extraits de l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſur le même ſujet. Tome 4, de l'Hiſtoire particulière de la Querelle de Philippe de Valois & d'Édouard III, &c. Tome 7 de l'Ouvrage entier. 401

CHAP. XVI. Ibid.

CHAP. XVII. 403

Fin de la Table.

ERRATA

Du Quatrième Volume.

PAGE 145, *lign.* 17, ce n'eſt pas aujourd'hui, *liſ.* ce n'eſt pas d'aujourd'hui.

Pag. 158, *lign.* 2, ces vers d'Oroſmane, *liſ.* ce vers d'Oroſmane.

Pag. 159, *lign.* 15, Oui, puiſque je trouve, *liſ.* Oui, puiſque je retrouve.

Pag. 189, *vers* 3, excuſez mon erreur, *liſ.* excuſez ſon erreur.

Pag. 252, *lign.* 13 & 14, cent pièces de gros canons, *liſ.* cent pièces de gros canon.

Pag. 290, *lign.* 2, Roul, *liſ.* Raoul.

Pag. 333, *vers* 5, mortel, *liſ.* morcel.

Pag. 336, *lign.* 12 & 13, qualifié Chevalier MILES, *liſ.* qualifié Chevalier, MILES.

Ibid. lign. 24, immédiadement, *liſ.* immédiatement

Pag. 355, *lign.* 21, Ce Docteur ès Loix (devait ſavoir) ôtez les parenthèſes.

Pag. 367, *lign.* 13, faires, *liſ.* faire.

Pag. 381, *lign.* 4, le voir, *liſ.* la voir.

Pag. 382, *lign.* 5 & 6, des préſens, *liſ.* du préſent.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

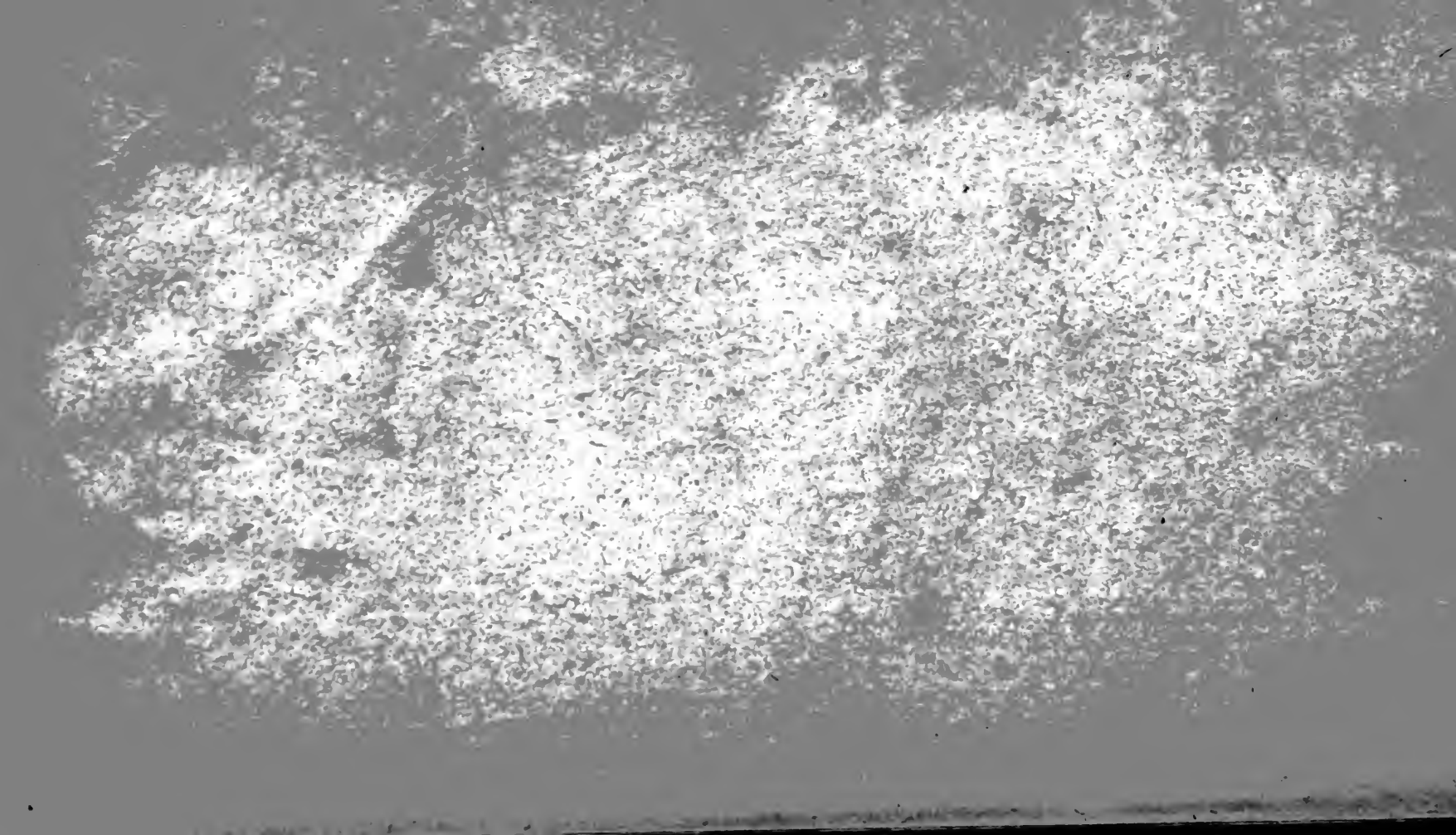

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Otta
Date due